

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

BADJI MOKHTAR ANNABA UNIVERSITY
UNIVERSITE BADJI MOKHTAR - ANNABA



جامعة باجي
مختار - عنابة

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA TERRE
DÉPARTEMENT D'ARCHITECTURE

Année 2020-2021

N° d'ordre :
Série :

THÈSE

Présentée en vue de l'obtention du diplôme de
DOCTORAT EN SCIENCES
Option : Urbanisme

THEME

DU CONFORT URBAIN AU DÉVELOPPEMENT URBAIN
QUALITATIF, cas des espaces publics à Annaba

Présenté par :

BENZERARA Amine

Sous la Direction du Professeur Mr ACIDI Abed elhak
Et Professeur Mme BOUKHEMIS née ZEGHICHE Anissa

Président : Pr. BOUKHEMIS Kaddour

UBMA

Examineurs : Pr. AICHE Messaoud

Univ. Constantine 3

Pr. ZEGHLACHE Hamza

Univ. Sétif 1

Pr. LAZRI Youcef

Univ. Guelma

Remerciement

عن ابي هريرة رضي الله عنه ان النبي صلى الله عليه وسلم قال "من لا يشكر الناس لا يشكر الله" رواه البخاري

L'élaboration de travail de thèse a paradoxalement permis de mieux prendre conscience de ce je devais aux autres sur multiples plans. Qu'il me soit permis d'emblée de me rendre reconnaissant aux institutions et personnes qui ont favorisé directement ou indirectement l'aboutissement de ce travail.

Tout d'abord, ma reconnaissance va à la fois à mes parents, à ma petite famille (**BENZERARA**), et la grande famille (**HARBI**) pour leur soutien et surtout pour leurs patiences.

Dans une autre direction plus professionnelle, je n'oublie pas ce que je dois à mes encadreurs Mr **Acidi AbedelHak**, Mme **Boukhemis née Zeghiche Anissa**, à mes collègues : Mr **Boukhemis Kaddour**, Mme **Laouar Dounia**, Mme **Mokhnachi Samia**, Mlle **Kébir Bahia**, Mr **Azzouzi Amar**, Mr **Brahmia Khaled**, Mr **Zenir Rabeh** ; les représentants de la D.E., la D.U.A.C., la D.P.A.T., Mme **Lakhal**, Mme **Bouakira**, Mr **Bouadila**, Mr **Madjid Arioua**.

Je tiens aussi à remercier très chaleureusement Mr **Jean-Yves Toussaint (Laboratoire "Environnement Ville Société_ EVS UMR 5600 du CNRS")** pour son caractère d'humilité, qui, malgré ses empêchements, il n'a pas hésité pour une fois de m'accueillir et partager sa longue expérience dans le domaine des espaces publics.

Mes sincères remerciements vont pareillement à Messieurs **Robert HERIN**, **Pierre BERGEL**, **Patrice CARO**, **Jean Marc FOURNIER**, **Benoit RAOULX** et membres du Laboratoire ESO-Caen, MRSH, Université Caen-Normandie pour l'accueil chaleureux qu'ils m'ont réservé et les moyens mis à ma disposition durant mes séjours à Caen (France).

Merci également à mes frères_amis **Bentrad Djamel**, **Bouras Mohamed Amine**, **Ferradi Badr Eddine**, **Bouhelis Oualid**, **Merah Rahim** pour leurs encouragements et leurs soutiens et à tous ce qui ont contribué à ce travail soit de près ou de loin.

Dédicace

À La mémoire de

Mr BEN ABED ELSALEM Mohamed, Professeur en physique UBMA,

Mr HARBI Hamid, Mon Beau-père, Juge à la cours suprême -Alger-,

Quoique je puisse dire et écrire, je ne pourrais exprimer ma grande affection et

ma profonde reconnaissance pour vos conseils et vos soutiens moraux. J'imagine

quelle serait votre joie aujourd'hui, j'aurai voulu que vous assistiez à

l'aboutissement de ces années de dur labeur, Dieu en a décidé autrement.

"ربي يجعل هذا العمل المتواضع صدقة جارية على أرواحهم و ربي يرحمهم جميعا"

Résumé

Sous l'effet d'une urbanisation galopante, les espaces urbains sont devenus des lieux d'importants dysfonctionnements, de dérèglements et d'inconfort urbain. Aussi, la recherche de la qualité devient aujourd'hui une revendication sociale forte, la priorité des architectes et des urbanistes et l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics. Dans cette perspective, le confort urbain constitue l'un des outils à intégrer dans toute démarche d'aménagement urbain fondée sur les exigences de qualité.

L'Algérie s'est engagée depuis trois décennies dans cette voie ; elle a mis en œuvre des initiatives considérées importantes/audacieuses encadrées par de nouvelles lois et soutenues par la mise en place de nouveaux dispositifs. Sa politique d'amélioration et l'intégration urbaine est toujours en cours. Mais les retombées de tous les efforts consentis sont limitées car l'État a continué à privilégier les approches fonctionnelles et sectorielles, et à pratiquer la planification normative et sectorielle. Cette manière de penser et agir principalement par le chiffre est inapte à garantir la qualité et retarde l'installation des bases d'un développement urbain qualitatif. Par conséquent, le confort ne s'instaure pas par des textes de lois, et par des programmes ou par des opérations n'ayant pas placé au cœur de leurs conceptions et de leurs réalisations la qualité. Si le développement urbain qualitatif est la nouvelle dynamique d'une politique de la ville, la mise en place du confort urbain en est l'outil direct. Le travail de thèse « *du confort urbain au développement urbain qualitatif, cas des espaces publics à Annaba* » s'articule sur le lien entre le confort urbain et le développement urbain qualitatif. Il se veut, pas seulement, un état des lieux de l'espace matériel mais également une contribution à la compréhension de l'usage et de la perception individuelle et collective de l'espace produit pour s'orienter vers l'expérimentation d'une ébauche de démarche à caractère opérationnel fondée sur une sélection d'indicateurs qualitatifs du confort urbain. Elle pourrait servir de jalons pour construire une démarche intégratrice des acteurs d'aménagement et de gestion urbaine.

Mots clés : Annaba, places publiques, confort urbain, qualité, développement urbain

ملخص

تحت تأثير تحضر المدن السريع، أصبحت الاماكن والمرافق العامة الحضرية أماكن ذات اختلالات في الجودة. هذه الجودة أصبحت الآن مطلبًا اجتماعيًا قويًا، وأولوية المهندسين المعماريين ومخططي المدن وأحد الاهتمامات الرئيسية للسلطات العامة. من هذا المنظور، تعد البحث عن الجودة إحدى الأدوات التي يجب دمجها في أي نهج للتنمية الحضرية بناءً على متطلبات النوعية.

في هذا الصدد، لقد التزمت الجزائر منذ ثلاثة عقود في هذا الاتجاه. وقد نفذت مبادرات تعتبر مهمة / جريئة تم تأطيرها بقوانين جديدة ومدعومة بإنشاء آليات جديدة. لا تزال سياستها الخاصة بالتحسين والتكامل الحضريين مستمرة. لكن جميع هذه الجهود المبذولة بقت محدود لأن الدولة استمرت في تفضيل النهج التقني، وممارسة التخطيط المعياري من خلال الأرقام والمعطيات المتاحة، هذه الطريقة بشكل رئيسي غير قادرة على ضمان الجودة أو إنشاء أسس التنمية الحضرية النوعية. من هنا نستنتج ان النوعية لا تأتي من خلال النصوص القانونية، من خلال البرامج أو العمليات التي لم تضع الجودة في صميم تصميمها وإنجازاتها. إذا كانت التنمية الحضرية النوعية هي الديناميكية الجديدة لسياسة المدينة، فإن البحث عن الجودة هو أدواتها المباشرة. في هذا السياق، يهدف عمل الدكتوراه إلى أن يكون موجهاً نحو الأدوات المنهجية التي تسمح لمفهوم التطوير الحضري النوعي بإعطاء محتوى عملي والغرض منه هو العمل من أجل تحسين نوعية. من هنا لا يُقصد من الدكتوراه فقط أن تكون مرتكزة على قياس المساحات ولكن أيضًا مساهمة في فهم الاستخدام والتصور الفردي والجماعي للاماكن من أجل انتهاج تجربة يشارك فيها الفرد والمجتمع التي تعتبر من المؤشرات النوعية للتنمية الحضرية. يمكن أن يكون هذا النهج بمثابة معالم لبناء طريق متكامل للتخطيط الحضري.

الكلمات المفتاحية: عنابة، الاماكن العامة الحضرية، الجودة، التنمية الحضرية

Abstract

Under the effect of urbanization, urban spaces have become spaces of major dysfunctions and urban discomfort. Also, the search for quality is now becoming a strong social demand, the priority of architects and town planners and one of the major concerns of public authorities. From this perspective, urban comfort is one of the tools to be integrated into any urban development approach based on quality requirements.

Algeria has been relaised for three decades many initiatives considered important framed by new laws and supported by the establishment of new mechanisms. Its operation of urban improvement and integration is still ongoing. But the impact of all the efforts made are limited because the State has continued to favor functional approaches, and to practice normative planning. This way of thinking and acting mainly through numbers is incapable of guaranteeing quality on the urban development. Consequently, comfort does not come about through legal texts, and through programs or operations that have not placed quality at the heart of their designs and achievements.

If qualitative urban development is the new dynamic of a city policy, the implementation of urban comfort is its direct tool. The thesis work "from urban comfort to qualitative urban development, the case of public spaces in Annaba" focuses on the link between urban comfort and qualitative urban development. It is not only intended to be an inventory of material space but also a contribution to the understanding of the use, individual and collective perception of the space produced in order to move towards the experimentation of a draft operational approach based on a selection of qualitative indicators of urban comfort. It could serve as milestones for building an integrative approach for urban planning and management actors.

Keywords : Annaba, urban Comfort, public places, Urban development, quality.

Table des matières

Remerciement	I
Dédicace	II
Résumé	III
ملخص	IV
Abstract	V
Table des matières	VI
Table des figures	X
Liste des tableaux	XII
Liste des photos	XIII
Liste des cartes	XIV
Liste des abréviations	XV
INTRODUCTION GÉNÉRALE	02
Problématique	05
Hypothèses de recherche	06
Objectifs de la recherche	07
Méthodologie de recherche	07
Choix de l'aire d'investigation, objet de recherche et difficultés rencontrées	11
Première Partie :	
LE DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF : ENJEUX, OUTILS ET CONTEXTES	
Introduction de la première partie	16
Chapitre 1 : Le développement urbain qualitatif, cible recherchée face aux maux urbains	19
Introduction	19
1. Croissance urbaine versus développement urbain	19
2. Vers un développement urbain qualitatif, chronologie de la montée de la conscience urbaine	20
2.1. <i>Le courant culturaliste</i>	21
2.2. <i>Le courant progressiste</i>	24
2.3. <i>Le courant naturaliste</i>	25
3. Le développement urbain qualitatif, par quels indicateurs ?	30
Conclusion	34
Chapitre 2 : La notion du confort urbain, de l'abstrait au distinct	35
Introduction	36

1. L'environnement et l'être humain, une relation itératif	37
2. Comment apprécier notre confort ?	42
2.1. <i>Le stade élémentaire</i>	44
2.2. <i>Le plaisir du beau</i>	44
2.3. <i>Le niveau relationnel</i>	45
3. Le confort n'est pas une ambiance	45
4. Du confort au confort urbain	48
5. L'espace public, un lieu quotidien du confort urbain	50
Conclusion	54
Chapitre 3 : Le développement urbain qualitatif, l'expérience algérienne	55
Introduction	56
1. La naissance d'une volonté politique	56
2. La nouvelle politique de développement urbain, les caractères de la performance	59
2.1. <i>La politique d'aménagement et d'urbanisme</i>	59
2.2. <i>Le maître d'usage</i>	61
2.3. <i>Espace vert</i>	62
2.4. <i>Espace public</i>	62
2.5. <i>D'autres mesures</i>	63
3. L'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine	67
3.1. <i>Sur le plan institutionnel</i>	68
3.2. <i>Développement des compétences</i>	69
3.2.1. Guide de la mise en œuvre de l'amélioration urbaine	69
3.2.2. Les formations	70
3.3. <i>Sur le plan financier</i>	71
3.4. <i>Les acteurs</i>	74
3.5. <i>Phasage ou planification opérationnelle</i>	76
3.6. <i>La qualité</i>	78
Conclusion	82

Chapitre 4 : La démarche algérienne, les indicateurs de faiblesses	83
Introduction	84
1. Le choix des instruments	84
2. La mise en place de la concertation	86
3. La rigidité de la politique de développement des compétences	87
4. La qualité et l'espace public	89
Conclusion	93
Conclusion de la première partie	94
Deuxième Partie :	
LE CONFORT URBAIN, VERS UNE DÉMARCHE APPLIQUÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF	
Introduction de la deuxième partie	97
Chapitre 5 : Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-	97
Introduction	100
1. Présentation du cadre de l'étude	100
2. L'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba	103
3. Pourquoi les places publiques ?	105
4. Les places publiques créées dans le cadre de l'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba, le choix de l'échantillon	106
Conclusion	118
Chapitre 6 : Le confort urbain, du concept à la mesure	120
Introduction	121
1. Mesurer le confort urbain dans les espaces publics : quelle logique à suivre ?	121
2. Quelle forme de confort urbain à mesurer ?	124
3. Le confort urbain : Dépasser les clivages conceptuels pour proposer une démarche de recherche appliquée	126
3.1. Définition d'un système d'objectifs et choix d'une grille de dimensions	127
3.2. Choix d'indicateurs spécifiques à chaque dimension	128
3.3. Notation et valeurs d'indicateurs	130
3.4. Calcul du score final	131
3.5. Quel est l'efficacité de la grille de lecture par indicateurs ?	131

4. Une approche multi variée pour une image globale du confort urbain	132
4.1. <i>Enquête sociologique par questionnaire</i>	132
4.2. <i>L'observation ethnographique</i>	134
4.3. <i>La démarche arrêtée</i>	136
Conclusion	138
Chapitre 7 : Expérimentations et orientations, cas des places publiques	139
Introduction	140
1. Mesurer le confort urbain, pour quel usage et usager ?	140
2. Les places publiques et le confort urbain, entre faiblesse et performance	144
Conclusion	157
Chapitre 8 : Le confort urbain et les places publiques : usages et règles	159
Introduction	160
1. La place publique, un espace de convivialité par excellence	161
2. Le confort urbain, une distinction par le genre	163
3. Le confort urbain par la règle : le droit de la rue	168
Conclusion	171
Conclusion de la deuxième partie	173
CONCLUSION GÉNÉRALE	176
BIBLIOGRAPHIE	183
ANNEXES	197

Table des figures

N°	Titre	Page
01	la démarche de la recherche	12
02	The Garden city	19
03	L'organisation spatiale de Letchwarth Garden City	20
04	Le plan général de Hampstead Garden City	21
05	La cité radieuse à Marseille	23
06	Le principe du courant naturaliste	24
07	La ville de Masdar	25
08	Les techniques utilisées dans la ville de Masdar	26
09	Central de traitement des déchets solides	27
10	Le quartier La Ramade	27
11	Le rapport bâti et le non bâti-le quartier La Ramade-	28
12	De l'environnement réel vers l'environnement perçu	36
13	Relation environnement-être humain	38
14	Exemple de rapport environnement-être humain	39
15	Comment apprécier le confort ?	40
16	Le confort, l'environnement et l'être humain	41
17	Extrait du guide	67
18	Le taux de financement de l'opération d'amélioration et l'intégration urbaine par rapport au taux global (1999-2004)	70
19	Le taux de financement de l'opération d'amélioration et l'intégration urbaine par rapport au taux global (2005-2009)	71
20	Une comparaison entre le taux d'investissement de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine des deux périodes 1999-2004 /2005-2009	72
21	Le modèle négocié	73
22	Le modèle hiérarchique	73
23	Les différentes phases de l'opération	76
24	La place publique -cité police	90
25	La place publique cité Oued Forcha 2	91
26	Les projets de l'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba	102
27	Classification des places publiques à vocation résidentielle	110
28	L'échantillon représentatif des places publiques à vocation résidentielle- A : Cas de la place Boudebza Salah ; B : Cas de la place 687 logements ; C : Cas de la place des 50 logements O.P.G.I.	111
29	Classification des places publiques d'agrément	115
30	L'échantillon représentatif des places publiques d'agrément - A : cas de la place de la cité police ; B : Cas la place Oued Couba ; C : Cas de la place des 03 horloges	116
31	Les dimensions du confort urbain	127
32	La démarche arrêtée pour mesurer le confort urbain	134

33	Taux de fréquentation journalière	140
34	Nombre d'usagers / m ²	140
35	Taux d'activités statiques et mobiles	141
36	Degré de satisfaction par catégories - A: cas de la place publique Boudebza Saleh ; B: cas de la place publique 687 logements	146
37	Taux d'activités statiques primaires et secondaires	147
38	Degré de satisfaction/catégorie sociale -A: cas de la place publique –Cité police ; B: cas de la place publique Oued Couba ; C: cas de la place publique des 03 horloges	152
39	Les dimensions performantes du confort urbain -A : cas de la place publique Oued Couba ; B : cas de la place publique 50 logement O.P.G.I. ; C : cas de la place publique des 03 horloges	153
40	La sécurité - A : cas de la place publique Oued Couba ; B : cas de la place publique 50 logement O.P.G.I.	154
41	La qualité des vues	155
42	La fréquentation journalière -A : Cas de la place Boudebza Salah ; B : Cas de la place 687 logements ; C : Cas de la place des 50 logements O.P.G.I.	159- 160
43	Le taux de fréquentation par sexe	161
44	Les lieux féminins A : Cas de la place des 50 logements O.P.G.I. / B : Cas de la place Boudebza Salah	162
45	Les itinéraires féminins versus activités statiques masculines A : Cas de la place Boudebza Salah ; B : Cas de la place 687 logements ; C : Cas de la place des 50 logements O.P.G.I.	163
46	Femme mobile versus homme statique	164

Liste des tableaux

N°	Titre	Page
01	Le développement urbain d'ordre qualitatif à la croisée des domaines des trois courants	31
02	Les démarches de la nouvelle politique	64
03	Les critères et le barème d'évaluation	78
04	Fiches techniques des places publiques à vocation résidentielle	107- 109
05	Fiches techniques des places publiques d'agrément	112- 114
06	Les dimensions du Confort Urbain	126
07	Les Objectifs Relatifs Aux Indicateurs Des Dimensions Du Confort Urbain	127- 128
08	La faisabilité du questionnaire	131
09	Définition des activités statiques et mobiles	133
10	Les outils de la démarche arrêtée	135
11	Les profils des enquêtés	139
12 A, B, C	Evaluation des seuils des dimensions du confort urbain – places publiques à vocation résidentielle	142- 145
13 A, B, C	Evaluation des seuils des dimensions du confort urbain – places publiques d'agrément	148- 151

Liste des photos

N°	Titre	Page
01	L'occupation du R.D.C et 1 ^{er} étage – cas de la place publique Oued Couba-	141
02	Acte de s'asseoir –cas de la place publique 50 logements O.P.G.I.	147
03	« Lieu dedans », cas de la place 50 logements O.P.G.I.	165
04	Les comportements des hommes âgés – Cas de la place publique Boudebza Salah - A : Cas de la place Boudebza Salah ; B : Cas de la place des 50 logements O.P.G.I.	167

Liste des cartes

N°	Titre	Page
01	La situation de la ville d'Annaba	99
02	Les places publiques inscrites dans le cadre de l'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba	105

Liste des abréviations

A.E.P.: Alimentation en eau potable,
A.N.U.R.B. : Agence nationale d'urbanisme,
A.P. : Autorisation de programme,
A.P.C. : Assemblée populaire communale,
A.P.W. : Assemblée populaire de wilayat,
B.E.T. : Bureau d'étude,
D.E.P. : Direction d'équipement public,
D.P.A.T.: Direction de la planification et de l'aménagement du territoire,
D.U.A.C. : Direction d'urbanisme, d'architecture et de construction,
D.U.C.H. : Direction de l'urbanisme, de construction et de l'habitat,
E.T.B. : Entreprise de travaux publics et bâtiments,
H.T : Hors taxes,
M.O : Maître d'ouvrage,
O.P.G.I. : Office populaire de la gestion immobilière,
P.A.T. Plan d'action territorial,
P.A.T.W. : Plan d'aménagement territorial Wilayat,
P.C.D. : Programme communal de développement,
P.D.A.U. : Plan directeur d'aménagement et d'urbanisme,
P.I.B.: Produit intérieur brut,
P.M.R. : Personne à mobilité réduite,
P.O.S. : Plan d'occupation des sols,
P.S.D. : Programme sectoriel décentralisé/déconcentré,
R.G.P.H. : Recensement Général de la Population et de l'Habitat,
S.N.A.T : Schéma national d'aménagement de territoire,
S.R.A.T. : Schéma régional d'aménagement de territoire,
T.O.L. : Taux d'occupation par logement,
T.O.P. : Taux d'occupation par personne,
V.R.D : Voie et réseau divers,
Z.H.U.N. : Zone d'habitat urbain nouveau.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cadrage de la recherche

La population mondiale¹ croît à un rythme sans précédent ; on assiste et on assistera donc à une hausse des demandes en matière de logement, d'emplois, de prise en charge sanitaire et de prise charge en éducation, etc. En parallèle, l'inflation et la sur-dette progressent et menacent non seulement le niveau de vie des populations, mais aussi le pouvoir d'investissement des États. Les villes qui subissent une pression démographique sans précédent affaiblissent la capacité des États à les gérer.

La ville est un organisme complexe et dynamique soumise à un processus accéléré de dégradation de la qualité de vie des habitants et est le lieu où l'amplification et la diversification des risques réinterrogent les façons de penser et de faire la ville. En effet, parmi les principaux maux de la ville d'aujourd'hui figurent l'étalement urbain, le renforcement des inégalités socio-spatiales et la détérioration de la qualité environnementale.

Les phénomènes d'explosion démographique et d'étalement urbain ont participé à altérer le baromètre de qualité urbaine. Les taux d'urbanisation² et les surfaces urbanisées ont atteint des valeurs élevées. La croissance urbaine incontrôlée a induit le bétonnage au mépris des terres agricoles, une augmentation des taux de motorisation, une élévation des niveaux de pollution d'émissions des G.E.S. au mépris de la qualité de l'air, la consommation des énergies fossiles ou nucléaires au mépris des énergies renouvelables³ et une dégradation de la qualité paysagère. Tout cela se déroule dans un contexte de raréfaction de foncier urbanisable et des ressources en eau, d'un accroissement des besoins à satisfaire en termes d'infrastructures, d'équipements et de services urbains, et dans un contexte d'exposition amplifiée aux risques majeurs (risques naturels et risques technologiques). Dans bien des cas, les solutions apportées ont été d'agir sous l'effet de l'urgence par le quantitatif et le technique.

¹ En 2015, la population urbaine est estimée de 5,6 milliards contre 4,6 milliards en 2000 (Le Monde diplomatique, 2008).

² Le taux d'urbanisation a dépassé 50% dans le monde ; en Europe, il a atteint 75% (les villes européennes ont grignoté par l'étalement environ 8000 km² de surface disponible entre 1999 et 2000) et aux Etats-Unis il avoisine 80%. Dans les pays développés le taux d'urbanisation passera de 74,5% en 2003 à 81,7% en 2030 (soit une hausse de 7,2%) ; et dans les pays en voie de développement il passera de 42,1% en 2003 à 57,1 % en 2030 (soit une augmentation de 15%) (Atlas environnement, 2008).

³ Un habitant en ville étalée (moins de 20 personnes/ hectares) consomme en moyenne 3 fois plus d'énergie que celui d'une ville moyennement dense (60 personnes/ hectares) (Atlas Environnement, 2008).

Introduction générale

Dès lors, la situation actuelle des villes interroge d'une part, sur les liens entre la croissance urbaine et le développement urbain (entre le développement urbain et le développement urbain qualitatif) et d'autre part sur la question du confort urbain qui s'impose avec force aujourd'hui comme une préoccupation majeure des États. Le niveau de dégradation de la qualité du cadre de vie est si prégnant que la conscience de réagir et de placer la qualité au cœur des stratégies internationales et nationales s'est érigée en impératif.

Dans le cas des villes algériennes, les effets conjugués de la pression démographique (forte croissance naturelle et exode rural massif), de la politique de l'habitat réduite à une politique du logement (absence des aménagements des espaces publics, problèmes d'assainissement, un certain désengagement des pouvoirs locaux, etc.) ont contribué non seulement à l'amplification des dysfonctionnements spatiaux et socioéconomiques mais également à une détérioration de la qualité du cadre de vie. Ces villes affichent des signes d'inconfort urbain : des valeurs élevées des T.O.L. et T.O.P., une pauvreté des aménagements et des entretiens d'une majorité d'espaces publics urbains, des détournements d'usage, des problèmes d'assainissement, pollutions, insécurité, etc. Pour résoudre ces problèmes urbains, l'Algérie a engagé à maintes reprises des stratégies de développement urbain ; la plus récente date des années 1990. Avec l'appui d'instruments d'urbanisme nouvelle génération, le P.D.A.U. et le P.O.S., la gestion urbaine est censée s'améliorer par des pratiques plus vertueuses. Mais, la série des catastrophes (à l'exemple du séisme de Boumerdès en 2003 et des inondations de Bab El Oued (Alger) en 2001) et l'incapacité des instruments d'urbanisme à maîtriser le développement urbain des villes pousse l'État à réfléchir sur une démarche de développement urbain plus respectueuse des principes du développement urbain durable. Dans le même objectif, à partir des années 2000, un arsenal de lois pose le socle d'un nouveau développement urbain ; il prône le développement de villes durables, compétitives et attractives (loi n° 01-20⁴ ; loi n° 06-06⁵ ; décret exécutif n° 07-05⁶ ; loi n°07-06⁷ ; loi n°10-02⁸). À travers les nouvelles dispositions institutionnelles et

⁴ Loi n° 01-20 définit les prescriptions relatives à *l'aménagement et au développement durable du territoire*,

⁵ Loi n° 06-06_article n°07_p.16 "...**La politique de la ville**, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser **le développement durable** et se concrétise à travers plusieurs volets : **le volet du développement durable**, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel. Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre..."

⁶ Décret exécutif n° 07-05_article n° 05_p.05 "... Outre les missions prévues par l'article 26 de la loi n°06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006, susvisée, l'observatoire national est chargé : **de développer de nouveaux modes de gestion**, permettant à l'Etat et aux collectivités territoriales **d'améliorer le cadre de vie des citoyens** et de valoriser le rôle des villes dans **le développement durable**..."

⁷ Loi n°07-06_article n° 01_p.06 "... La présente loi a pour objet de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans **le cadre du développement durable**..."

⁸ Loi n°10-02_P.A.T. n° 18_ligne directive 04, p.82-83 "...Mettre en place **une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable** capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine..."

Introduction générale

juridiques et la création d'additifs, il a été recherché pas seulement de combler les lacunes ou couvrir des champs négligés jusque-là mais également par truchement l'entrée en scène de nouveaux concepts, de nouvelles approches méthodologiques et de nouvelles conceptions sous-jacentes de l'aménagement et de l'urbanisme ; c'est ainsi que des règles générales observables sur la totalité du territoire (lois sur l'environnement, sur les déchets, sur l'espace vert, etc.) sont préconisées. La mise en place de nouveaux organismes et institutions (A.N.URB, Observatoire National), des plans et des schémas directeurs d'aménagement (S.N.A.T ; S.R.A.T. ; P.A.T.W⁹) confirme la volonté étatique d'améliorer le développement urbain des villes, et donc d'améliorer la qualité de vie et du cadre de vie de la population urbaine. Ce faisant, les pouvoirs publics visant, dès lors à rompre, avec les anciennes pratiques et de privilégier les démarches qui installent l'ordre qualitatif, ont mobilisé des moyens institutionnels, juridiques et financiers considérables.

Cette volonté étatique s'est traduite par la mise en œuvre d'opérations localisées d'amélioration urbaine et d'intégration urbaine toujours en cours inscrites dans une politique nationale visant une transition urbaine des villes algériennes vers un développement qualitatif (Loi n° 06-06¹⁰, Loi n° 10-02¹¹) fondé sur le bien-être social, le confort urbain et l'équilibre environnemental. Autrement dit, il a été prôné une reconquête de l'esprit du quartier et de la ville par l'embellissement du paysage urbain, par la redynamisation économique, par l'intégration sociale des habitants et par la revalorisation des espaces publics (Décret exécutif n°07-06 ; Loi n°10-02). Il est donné une importance particulière à l'espace public en transformant toute une gamme d'espaces publics mineurs, inachevés, oubliés, sans statut apparent, inqualifiables en places publiques, aires de jeux, aires de stationnement.

Si cette inscription dans la rupture est tangible dans le discours, elle reste excessivement timide dans la pratique : la principale difficulté a été, en fait, de savoir comment donner du sens et une

⁹ Le Plan d'Aménagement du Territoire de la Wilaya (P.A.T.W.) sert de cadre de mise en œuvre de la politique nationale d'aménagement du territoire définie par le S.N.A.T. Il constitue un outil de planification stratégique ayant pour objectif d'assurer la cohérence et la coordination entre les instruments d'aménagement du territoire (S.N.A.T., S.R.A.T.) et les instruments d'urbanisme en vigueur (P.D.A.U., P.O.S.).

¹⁰ Loi n° 06-06_article n° 10_p.16 : "...Le volet social a pour objectif ***l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population...***"

¹¹ Loi n° 10-02_P.A.T n° 18_p.79 : "...Ce programme vise la réduction des disparités pour assurer une cohérence et l'intégration des différents quartiers de la ville. Afin de donner une meilleure lisibilité à ce phénomène, un outil a été mis en place à travers l'élaboration d'une carte nationale de l'exclusion sociale. Cette carte a permis d'identifier les zones urbaines sous équipées et qui nécessitent la mise en œuvre de programmes destinés à l'amélioration des conditions de vie de la population dans les zones marginalisées..."

Introduction générale

valeur opératoire aux concepts de confort urbain et de développement urbain qualitatif qui sont des notions à la croisée de nombreux champs disciplinaires et qui revêtissent à la fois la dimension matérielle et la dimension immatérielle et dont leur mesure globale est à géométrie variable (normes sont différentes d'un pays à un autre et pour un même pays elles évoluent avec le temps et la société). De plus, les expériences algériennes dans le domaine du développement urbain qualitatif sont rares ; les savoirs et savoir-faire locaux très peu mis à contribution. Les études sont le plus souvent confiées aux experts étrangers, l'expertise locale est plutôt rare et la maîtrise des méthodes et des processus est faible. Dans ce cas, on se demanderait si la question de la qualité ne serait pas juste un slogan !

Problématique

La présente réflexion s'inscrit dans le contexte de la montée de la conscience nationale et internationale des enjeux du développement urbain d'ordre "qualitatif" des villes (Aroua, 2005 ; Berezowska-Azzag, 2011). Ce nouveau contexte entraîne, de façon inédite, des actions et des interventions préfigurant des mutations urbaines remarquables et l'ancrage d'un nouveau modèle de ville fondée sur la qualité urbaine (Charlot-Valdieu et Outrequin, 2009).

Le développement urbain d'ordre qualitatif s'impose avec force comme une doléance collective portée par la société et comme l'une des préoccupations majeures des pouvoirs publics et des spécialistes œuvrant dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture (Da Cunha et Ruegg, 2003 ; Fleurel, 2006). En architecture, le confort représente à la fois un objectif et un enjeu au regard de la nature et la sévérité des contraintes rencontrées (dont celles liées au climat, à l'environnement bâti, à l'environnement social, aux demandes et exigences des usagers). Concevoir des espaces confortables, représentera l'une des clés de réussite du projet. Cela signifie que l'architecte-urbaniste a bien pris en considération les contraintes et la satisfaction des usagers tant physiques que sociales et même psychiques.

Ce développement urbain qualitatif peut passer le traitement de l'espace public urbain dans la mesure où, en regroupant, une somme de fonctions de nature socio-spatiale il constitue une composante fondamentale et nécessaire pour la vie du quartier et de la ville. Nous voulons parler ici des fonctions telles que l'aération de la ville (Bertrand et Listowski, 1994), la concentration des services (C.E.R.T.U., 2007), la mise en ordre et l'hygiène de la vie quotidienne (Boyer et Rojat-Lefebvre, 1994), l'encouragement des modes de sociabilité et des activités de base (Toussaint et Zimmermann, 2001 ; Paquot, 2009) à l'exemple de la marche, de l'observation, de la rencontre, etc. L'ensemble de ces fonctions engendre des impacts positifs

Introduction générale

à la fois sur la santé de l'être humain et sur le mode de vie quotidien (Gehl, 2010), et donc produit du confort.

En effet, le confort relève de notre vie quotidienne, on ne peut le considérer ainsi que s'il satisfait nos besoins individuels et collectifs (Maslow, 1943, Rapoport, 1977, Morvel, 1981). Chacun de nous dévoile et associe à sa façon des besoins différents mais partagés essentiellement entre se voir en sécurité, être relaxé ou en position de repos, renforcer ses liens sociaux ou chercher l'autre soi (Amphoux, 1990 ; Pezeu-Massbauu, 2002). Le confort peut traduire une expression du niveau de tout développement urbain, dans un temps donné et dans les limites d'un espace identifié (Boulanger, 2004 ; Leveiller et Long, 2013) ; comme il peut constituer l'un des outils à travers lequel s'exprime la revendication du "bien-être" et l'intrusion de "la qualité" dans les villes (Bailly, 1988 ; Mancebo, 2006 ; Fleurel, 2006). Par conséquent, le confort s'impose comme l'un des indicateurs incontournables pour un développement urbain qualitatif des villes compte tenu de l'impact de ce dernier sur la qualité de vie et de cadre de vie (Charlot-Valdieu et Outrequin, 2009 ; Berezowska-Azzag, 2012). C'est pourquoi, l'offre de confort devient un enjeu majeur des politiques de développement urbain au regard des impacts négatifs d'un processus d'urbanisation accéléré.

Ainsi, le confort est désormais un domaine d'action qui a pour rôle de satisfaire les besoins en espaces aménagés en tenant en compte des aspirations des usagers et des valeurs de la société. Et l'application d'une démarche méthodologique opérationnelle qui se conforme fondamentalement aux indicateurs de la qualité devient un impératif et s'érige en une nouvelle façon de penser et de faire la ville. En somme, si la stratégie de développement urbain durable est le discours et le moyen d'expression d'une politique où la notion de qualité urbaine prime, établir le confort urbain en est l'outil direct.

Hypothèses de recherche

Malgré les efforts fournis par l'État algérien, et ce, sur le plan législation, formation, institution et même budgétaire, pour inscrire les villes algériennes dans la voie du développement urbain qualitatif, les résultats sur terrain sont peu probants. L'application d'une planification sectorielle et normative constitue un facteur explicatif de cet échec relatif car elle a essentiellement répondu à des exigences de quantité. Compte tenu de ce qui est exposé ci-dessus en lien avec le développement urbain qualitatif et le confort urbain, deux notions relevant des domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture, trois hypothèses sous-tendent cette recherche :

Introduction générale

-1^{ère} hypothèse : La volonté d'agir ne se traduit pas forcément par l'action sur terrain. Et donc *l'écart entre l'espace conçu et l'espace produit et vécu peut être plus ou grand, et quand bien même des moyens institutionnels, juridiques et financiers sont engagés.*

-2^{ème} hypothèse :

Aussi, *la croissance (la quantité) est une condition nécessaire du développement, mais elle est insuffisante pour procurer la qualité et donc du confort, du bien-être et du développement urbain qualitatif.*

-3^{ème} hypothèse

Le confort urbain s'exprime dans les relations subtiles entre trois besoins : le cognitif, le conatif et l'affectif, assouvis par l'intersection du trio cadre matériel, les usages et les perceptions individuelles et collectives.

Objectifs de la recherche

Le travail de thèse « *du confort urbain au développement urbain qualitatif, cas des espaces publics à Annaba* » s'articule sur le lien entre le confort urbain et le développement urbain qualitatif. Il se veut, pas seulement, un état des lieux de l'espace matériel mais également une contribution à la compréhension de l'usage et de la perception individuelle et collective de l'espace produit pour s'orienter vers l'expérimentation d'une ébauche de démarche à caractère opérationnel fondée sur une sélection d'indicateurs qualitatifs du confort urbain. Elle pourrait servir de jalons pour construire une démarche intégratrice des acteurs d'aménagement et de gestion urbaine.

Méthodologie de recherche

Pour le traitement du confort urbain, l'angle d'approche architecturale et urbanistique a été privilégié. La réflexion est conduite et organisée selon le principe de l'entonnoir qui préconise l'enchaînement allant du général au particulier et de l'abstrait au concret et l'emboîtement des échelles géographiques (niveaux international, national, local et micro-local). Ainsi, le traitement du sujet de recherche part d'une vision large du développement urbain qualitatif pour arriver à approfondir la question du confort urbain, une des dimensions et conditions du développement urbain qualitatif, et à l'échelle d'un micro-territoire urbain.

Introduction générale

L'intérêt de ce cheminement est la possibilité de confronter la théorie à la pratique dans une perspective d'identifier la nature et l'intensité des écarts, de comprendre les raisons de ces écarts, et de réagir en conséquence pour une amélioration de la situation. La théorie, le discours ne sont pas mieux mis à l'épreuve qu'au niveau d'un micro-territoire.

Ici, le micro-territoire correspond à la place publique dont l'étude suppose une approche micro-territoriale combinant l'analyse du cadre matériel, des aménagements et de la composante sociale.

Partant du fait que le confort urbain est à la croisée des enjeux du quotidien des citoyens et du développement durable, le traitement de la question du confort à l'échelle de l'espace public suppose mener un travail de réflexion et d'analyse sur plusieurs fronts (état de l'objet matériel évalué en qualité et en quantité ; représentations individuelles et collectives des différents acteurs et usagers, leurs pratiques et comportements) et à plusieurs sphères (publique, semi publique/intermédiaire (Navez-Bouchanine, 1991-1992)).

Le degré de satisfaction des différentes catégories d'usagers vis-à-vis de l'espace proposé est abordé par l'analyse des cheminements de déplacement et celle du **séjour urbain** à l'échelle de la **place publique**, des fonctions renvoyant aux besoins de base des différentes catégories d'usagers. Choisir une telle démarche permet non seulement de ressortir les écarts entre l'espace physique et l'espace social mais aussi de comprendre et d'intégrer les composantes de ce dernier (l'espace social : besoins, pratiques, perceptions, etc.) dans la conception ; ce choix autorise ainsi de s'ouvrir sur une architecture de nos villes plus compréhensive et plus adaptée à l'univers social.

Dans cette optique, une combinaison d'outils, techniques et méthodes qualitatives a été mobilisée.

- La recherche bibliographique : l'objectif de cette phase exploratoire est, d'une part, de prendre connaissance des travaux qui portent de près ou de loin à la question du confort urbain et du développement urbain qualitatif (croissance urbaine, stratégie de développement urbain, espace public, séjour urbain, cheminements, norme et règle urbaines et d'usage, bien-être, qualité de vie) de restituer le travail de recherche par rapport à des cadres conceptuels et méthodologiques. Elle permet de cerner les contours de la problématique, de structurer les composantes du confort, confort urbain et développement urbain qualitatif et de construire les bases sur lesquelles l'analyse empirique sur le confort urbain sera conduite ; et de confronter la théorie à la réalité du terrain pour donner un sens et une valeur opératoire au concept de confort urbain. Cette

Introduction générale

confrontation est utile et instructive car le concept de confort est à l'interface d'une multitude de champs disciplinaires (aménagement du territoire, architecture, urbanisme, économie, sociologie, psychologie de l'environnement) ; que le confort urbain peut se décliner en une multitude de dimensions (confort climatique, climat acoustique, confort visuel) et que sa mesure globale est problématique parce qu'elle est conditionnée par les échelles des exigences et aspirations de sociétés culturellement différentes et de niveau de développement socioéconomique différent, et parce qu'une même société évolue dans le temps en même temps qu'évoluent ses besoins. Il ressort de la littérature que le confort est une notion complexe et mouvante nécessitant des redéfinitions incessantes et que la série de variables d'observation et analyse ne cesse de s'allonger et de se diversifier.

- Analyse du contenu : cette méthode est appliquée pour une sélection de documents textuels dont des textes de loi, le dossier stratégie de développement urbain ainsi que le guide de mise en œuvre des travaux d'amélioration urbaine, les missions d'institutions telle que l'Agence Nationale d'Urbanisme (A.N.URB), les documents d'aménagement et d'urbanisme (SNAT 2030, PDAU et POS) ainsi que des dispositifs (formation, financement). Cet exercice consiste dans un premier temps à prendre connaissance de la teneur du discours en examinant leurs objectifs et dans un temps de les confronter aux résultats de terrain. Cette étude comparative a pour double objectif de voir s'il y a concordance ou divergence entre la teneur du discours et la réalité du terrain (autrement entre discours et action) et de rechercher les facteurs responsables de l'écart. L'identification de la nature et de l'ampleur de l'écart entre le discours politique, et les missions des institutions et des procédures juridiques et réglementaires permettra d'orienter sur les mesures pouvant conforter des actions d'aménagement et d'urbanisme améliorant le niveau de confort urbain. En effet, la lecture critique permet de dégager les forces et faiblesses de la stratégie nationale d'aménagement et des actions dans les domaines de la planification, de la programmation, de l'étude et de la réalisation.
- Recherche empirique : Le travail de terrain vise à procéder une appréciation du niveau de confort urbain d'un échantillon représentatif de places publiques réparties à travers la ville d'Annaba, choisi sur la base de quatre critères : la date de création, la situation géographique, la morphologie et la typologie. Dans la mesure où la notion de confort

Introduction générale

urbain revêt à la fois une dimension objective et une dimension subjective, son analyse impose de combiner des méthodes d'analyse du contenu physique et de la composante socio-psychologique et de croiser leurs résultats ; la corrélation entre ces résultats permet désormais de construire une démarche de mesure de confort urbain à l'échelle des places publiques, et ce, dans le contexte algérien.

Il se base principalement sur trois outils :

-les outils architecturaux et urbanistiques pour cerner les principales caractéristiques de l'objet matériel (cadre physique). À cet effet, l'observation, la description, les relevés, la mesure, la cartographie et la photographie ont été utilisés pour apprécier les qualités physiques des places publiques. L'analyse du niveau de confort du cadre matériel s'appuie essentiellement sur la localisation de la place publique, les dimensions et la forme de l'espace public, le mobilier urbain et le champ visuel. Elle repose sur l'élaboration de fiches techniques des places publiques résumant les caractéristiques morphologiques, de degré d'ouverture (l'accessibilité), les rapports dimensionnels, les champs visuels et le mobilier de repos ; et orientant sur le niveau de confort d'usage (le niveau d'agrément) des places publiques. Le croisement des résultats de ces paramètres permet d'apprécier la qualité d'accueil du cadre matériel et de voir si ce dernier répond à l'exigence des pratiques quotidiennes des usagers dont les facilités de déplacement et la possibilité de séjourner en toute tranquillité et en toute sécurité.

- L'enquête sociologique par questionnaire : Elle est un outil par lequel il est possible d'approcher la dimension subjective et symbolique du confort urbain. Elle est une démarche nécessaire et pertinente par laquelle il est possible de cerner le sens de la qualité et du confort au travers la recherche d'une connaissance des systèmes de valeur et de représentations individuelles et collectives des différentes catégories d'usagers (jeunes et moins jeunes ; hommes et femmes), et au travers des rapports que les usagers tissent avec la place publique (Cf. Annexe 6). Les résultats de l'enquête informent sur le niveau de fréquentation des places publiques et sur le niveau de satisfaction des usagers.

-L'observation ethnographique : elle est un outil de collecte de données de terrain complémentaire à l'enquête sociologique grâce à une plus grande imprégnation de la réalité du terrain. Elle permet d'affiner la nature et l'intensité des rapports des

Introduction générale

usagers à la place publique en observant les usagers dans le milieu naturel, en regardant agir les usagers et en recensant les pratiques et les comportements des usagers. En somme, elle permet une étude descriptive et analytique des manières d'être et de vivre la place publique et dans la place publique des différentes catégories d'usagers. Son apport pour le sujet de recherche est de dévoiler et de comprendre les pratiques socio-spatiales et les comportements des usagers au sein de la place publique (fréquentation de la place publique décrite par le mouvement et la posture statique) et apprécier indirectement la dynamique qui s'y développe. Les nombreuses séquences d'enregistrement aux différentes heures de la journée donnent un caractère visuel à l'observation directe et une description dense de la vie réelle des usagers durant les tranches horaires ciblées, permettent de reconstituer les cheminements et de repérer les postures statiques (Cf Chapitre 8, Annexe n° 9 A, B, C, CD-Rom) ; et d'en déduire des sentiments d'aisance ou de gêne, de fluidité ou de difficulté ; ou encore de confort ou d'inconfort ainsi que l'expression de leurs aspirations. Elle est, donc, une étape exploratoire déterminante et préalable à toute conception d'aménagement de nouvelles places publiques ou à toute correction de places publiques existantes où l'inconfort a été clairement identifié. Les résultats de l'observation ethnographique peuvent aider les aménageurs et architectes-urbanistes à insérer la notion de qualité dans leurs stratégies et dans leurs actions. À ce propos, il y a lieu de signaler que la portée des résultats de l'observation ethnographique dépend en grande partie de la qualité du dispositif d'observation mis en place et de la capacité et des moyens de l'observateur à traiter la quantité d'informations produite par les vidéos et les photographies rendant compte de la vie des usagers de la place publique.

Choix de l'aire d'investigation, objet de recherche et difficultés rencontrées

L'objet de recherche est un échantillon représentatif de places publiques créées à Annaba (ville côtière de l'extrême nord-est algérien, 4^{ème} ville algérienne et capitale économique de l'Est algérien) dans le cadre de la politique de l'amélioration urbaine et de l'intégration urbaine. Le corpus d'investigation se constitue de 19 places publiques réalisées dans le cadre du programme nationale de l'amélioration urbaine. Pour l'objectif de l'étude, elles ont été réparties

Introduction générale

selon la morphologie et la fonction en deux catégories de places publiques : la place publique d'agrément et la place publique à vocation résidentielle.

Etudier le développement urbain qualitatif par l'entrée du confort urbain à l'échelle de la place publique (l'une des composantes de l'espace public), dans le contexte particulier des villes algériennes se confrontent à trois types de difficultés.

Difficultés inhérentes à la nature et la fonction de l'espace public

L'espace public est une réalité complexe, dynamique ; il est formé d'un ensemble de lieux distingués les uns des autres par le taux de fréquentation, les usages et les catégories d'utilisateurs. Par ailleurs, l'espace public ne se définit pas uniquement sur le plan physique mais aussi comme une résultante de multitude d'interactions entre l'espace, objet support et l'espace social se réalisant dans des contextes historique, politico-économique et socioculturel particuliers. Il est le lieu où se déploie la mise en scène de soi et des autres ; il est le lieu où convergent divers influx de nature et d'intensité variables dans le temps et dans l'espace; un lieu où se mêlent les sensations (visuelle, olfactive, auditive, thermique, etc.) ; un lieu où la qualité environnementale s'exprime simultanément au travers de l'aspect extérieur du bâti, du bruit des véhicules, de l'odorat mixte de plantes et des déchets, du soleil et du vent qui règnent, des surfaces lisses ou dures du mobilier urbain et du socle. Par conséquent, la mesure globale du confort urbain est un exercice en soi très difficile et qui nécessite une construction d'une grille de lecture multicritère basée sur plusieurs outils ; pareillement, la recherche des données et l'application de cette grille ne font alors qu'accentuer ces complications ; nous voulons parler ici de :

- Disponibilité et fiabilité des données statistiques et graphiques sur les places publiques d'Annaba ; la conduite de l'observation ethnographique (difficultés techniques de réaliser l'observation ethnographique, et le traitement des enregistrements et la réalisation cartographique) ne sont pas des exercices évidents et réalisables dans de bonnes conditions.
- L'enquête sociologique auprès des femmes est un exercice délicat dans le contexte algérien.

Plan de la thèse

La thèse est structurée en deux grandes parties (**figure. n° 01**), chacune regroupant quatre chapitres :

Introduction générale

La première partie est consacrée à la construction du corpus conceptuel et théorique et à une revue d'expériences étrangères et nationales dans le domaine du développement urbain qualitatif et du confort urbain. Les deux premiers chapitres se focalisent sur les fondements théoriques du confort urbain et plus largement du développement urbain qualitatif. Quant deux autres chapitres, ils abordent l'expérience algérienne dans ce domaine à travers une analyse critique des dispositifs mobilisés de la démarche suivie et des critères de choix des maîtres d'œuvre et des entreprises de réalisation dans l'objectif d'inscrire les villes sur la voie du développement urbain qualitatif ; l'objectif étant de faire ressortir les forces et les faiblesses d'une telle expérience. L'identification des points de faiblesse devient une force à exploiter dans la construction d'une nouvelle démarche opérationnelle en les convertissant en critères à intégrer dans la conception et la réalisation des projets d'aménagement et d'urbanisme.

La deuxième partie correspond au volet recherche empirique. Elle réunit quatre chapitres et a pour objet d'aborder la notion du confort urbain aux échelles nationale (Algérie), locale (Annaba) et de micro-locale (l'espace public urbain). La finalité de cette partie est de proposer une ébauche de démarche d'évaluation du confort urbain et ensuite de l'appliquer à un échantillon représentatif de places publiques d'Annaba. Elle se développe en quatre temps. Dans un premier temps (Chapitre 5), le travail de thèse se fonde sur la démarche de sélection des places publiques d'Annaba à soumettre à l'investigation. Dans un second temps (Chapitre 6), il est procédé à une explication approfondie de la logique ou de l'approche utilisée sur laquelle se fonde la proposition de démarche d'évaluation du confort urbain à l'échelle des places publiques. Le troisième temps expose les résultats obtenus des trois outils de la démarche d'évaluation du confort urbain (grille d'indicateurs, enquête sociologique par questionnaire et observation ethnographique), appuyé par une étude du degré de corrélation entre ces mêmes résultats (Chapitre 7). En dernier lieu, l'analyse du confort urbain est complétée par d'autres résultats relatifs aux usages et règles d'usage renvoyant à des dimensions culturelles (Chapitre 8).

Introduction générale

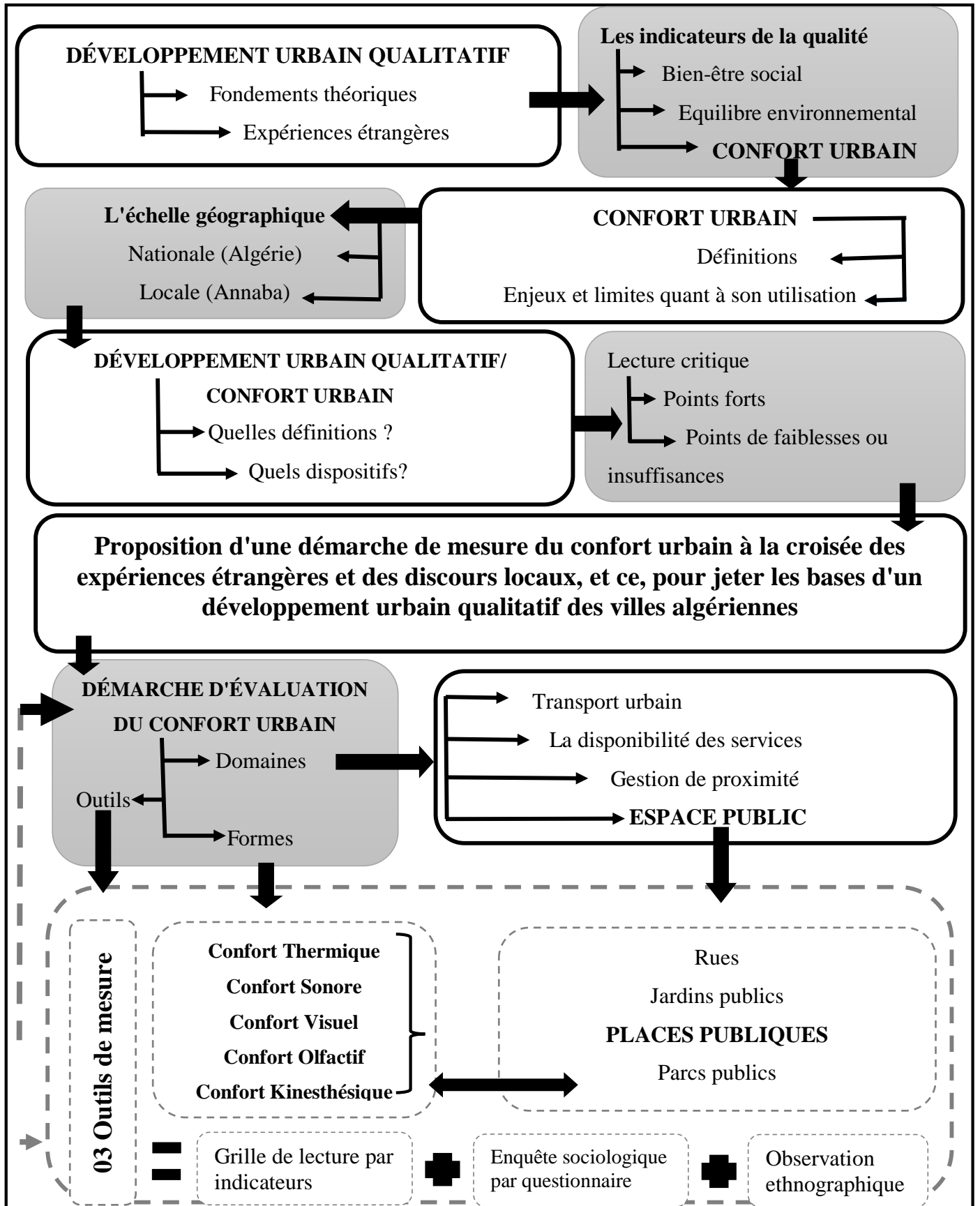


Figure n° 1 : La démarche de la recherche

Source : Benzerara A., 2016

PRÉMIÈRE PARTIE

LE DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF : ENJEUX, OUTILS ET CONTEXTES

Introduction de la Première Partie

L'urbanisation est aujourd'hui un phénomène mondialement reconnu comme inévitable et irréversible (Bastié et Dezert, 1980, p.13-17).

Dans un contexte où l'urbanisation est galopante, le foncier urbanisable et les ressources en eau sont en raréfaction, l'urbain est exposé aux risques majeurs, les besoins à satisfaire en termes d'infrastructure équipements et services urbains croissent à un rythme sans précédent, les villes sont soumises à une multitude de risques. Ces conditions ont contribué non seulement à l'amplification des dysfonctionnements socioéconomiques mais également à une détérioration de la qualité de vie et du cadre de vie.

En effet, le bilan actuel des villes dans le monde interroge ainsi sur les liens entre croissance urbaine et développement urbain, sur les liens entre développement urbain et développement urbain qualitatif. Il met désormais en question la capacité des villes à répondre aux exigences de la qualité. Les villes peuvent connaître le déclin si le développement urbain continue à être quantitatif sous de la rupture dans l'équation disponibilités des ressources/ besoins socioéconomiques de la population. Dans cette situation, elles peuvent devenir des lieux d'importants dysfonctionnements, de dérèglements et d'inconfort urbain. C'est pourquoi, il est indispensable aujourd'hui de pouvoir identifier les seuils de la qualité, au-delà desquels le développement urbain représenterait des menaces et des atteintes pour le territoire et ses habitants. Avec le processus de dégradation du cadre de vie et des conditions de vie de la population, la recherche de la qualité devient une revendication sociale forte et l'une des priorités des politiques publiques pour garantir le confort urbain, le bien-être social et l'équilibre environnemental (Joseph, 1998 ; Peuportier, 2008), et ce faisant pour s'inscrire sur une trajectoire de développement durable.

Ainsi, le développement urbain est devenu depuis plus de 30 ans un enjeu majeur et un défi à relever, à toutes les échelles et dans tous les contextes géographiques. Le changement de paradigme atteste bien de la volonté d'un renouvellement dans l'esprit et dans la fabrique de la ville ; cette transition qui s'opère à des rythmes variables selon les contextes est, certes, porteuse d'incertitudes mais elle est quelque part le meilleur garant d'un passage vers un développement urbain de qualité (Berezowska-Azzag, 2012, p.10).

Alors que l'Occident poursuit ses recherches sur l'affinement des approches, des méthodes et d'outils d'analyse et de mesure du développement urbain durable ; l'Algérie, profitant d'une croissance économique relativement forte portée par les hydrocarbures, met en place une stratégie de développement à partir des années 2000 dans une visée d'améliorer l'image des

villes et de les inscrire dans un processus de développement urbain qualitatif. C'est dire que beaucoup d'efforts ont été déployés dans la perspective d'assurer une transition urbaine des villes algériennes vers un développement urbain qualitatif. En effet, la récente prise de conscience nationale des enjeux de la qualité et du développement urbain qualitatif trouve son expression dans des textes de lois, dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (S.N.A.T 2030), dans les travaux des assises nationales d'urbanisme (juin 2011), dans l'élaboration d'une stratégie de développement urbain articulée autour des objectifs et des enjeux de la qualité, de compétitivité, d'attractivité et de durabilité, et dans la mise en œuvre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine.

Ainsi, cette première partie de la thèse est consacrée à la définition des concepts et notions de développement urbain qualitatif et de confort urbain, à travers une revue bibliographique et d'expériences étrangères (progressistes, culturalistes et les écologistes) et nationale (en consultant les services et les acteurs concernés, les cahiers de charges, les appels d'offre, les critères de choix des maîtres d'œuvre et les entreprises). Cette première partie est structurée en quatre chapitres : les deux premiers chapitres se focalisent sur les fondements théoriques du confort urbain et plus largement du développement urbain qualitatif. Les deux autres traitent de l'expérience algérienne à travers l'analyse critique des dispositifs mobilisés en matière de la qualité et de développement durable.

CHAPITRE 1

Le développement urbain qualitatif, cible recherchée face aux maux du siècle

Introduction

L'explosion démographique, l'étalement urbain non maîtrisé, la faiblesse des dynamiques économiques des États, la surconsommation des ressources sans penser aux ressources pour les générations futures constituent quelques-unes des causes de la dégradation de la qualité de vie et du cadre de vie. La réponse aux besoins des habitants par la quantité a montré ses limites. Par conséquent, le développement urbain ne pourrait être réduit seulement à de la croissance démographique ou à l'étalement spatial ou même à la croissance économique productrice des richesses, il est également la capacité d'une ville à répondre aux exigences de la qualité (Da Cunha, 2003 ; Veyret, 2005 ; Berezowska-Azzag, 2011).

Les pensées urbaines, développées dans ce sens, datent principalement depuis la révolution industrielle (Monin E., 2002). Elles orientent sur les nouvelles pratiques de faire les villes (culturalistes, développement urbain durable, etc). Si ces tendances présentent actuellement une nouvelle dynamique de la politique de ville, il est impératif de rechercher dans la littérature les principes et les actions puis d'analyser les expériences. Dès lors, le chapitre suivant rassemble des connaissances relatives à ce domaine visant ainsi à rendre plus accessible la démarche de développement urbain d'ordre qualitatif.

1. La croissance urbaine versus le développement urbain

Le développement est un concept que l'on agite devant l'opinion publique pour donner de l'importance ou pour quelque chose de nouveau ou même pour justifier telle ou telle initiative politique. Vu l'impact de l'urbanisation actuelle des villes ; il est essentiel de savoir si l'on est dans une phase de développement ou dans une phase de croissance et conséquemment de pouvoir d'apprécier le niveau de qualité, de chercher les chemins de la qualité et de préconiser des plans d'actions (les actions correctives) garants d'une amélioration dans la qualité et des bonnes pratiques.

De point de vue terminologique, la notion de "développement", synonyme du progrès, de rayonnement, d'épanouissement, à connotation éminemment positive (Lacoste Y., 2003 ; Dorier-Appril, 2006 ; Leveiller T. et Long N., 2013), est tout à fait différente de celle de la "croissance", plus proche du terme "augmentation" qui, selon le contexte dans lequel elle intervient, peut avoir des effets néfastes (Ascher, 2001 ; Mancebo, 2006 ; Berezowska-Azzag, 2011).

Du point de vue quantitatif, le développement urbain est souvent compris comme une croissance d'une triple dimension :

- spatiale (extension des surfaces bâties),
- démographique (augmentation de la taille de la population urbaine et diversification de la composante sociale),
- économique (augmentation du P.I.B., amélioration des revenus, augmentation du nombre des investissements urbains, du nombre d'emplois hors secteur primaire, tertiairisation des profils des activités) (Theys et Emelianoff, 1999 ; Merlin et Choay, 2005 ; Veron, 2006).

Pour que la croissance soit synonyme de développement, il faudrait que la croissance soit productrice d'effets positifs, d'amélioration, de progrès, d'avancement. Par contre si la croissance est génératrice de stagnation, de régression, elle s'éloigne du développement (Veyret et Arnould, 2008). Une comparaison des valeurs des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettent par ailleurs d'admettre si le développement urbain des villes peut prendre une forme positive (avancement, amélioration), neutre (stagnation) ou négative (régression) (Bajerowski, 2003 ; Veyret, 2005), si le développement peut être jugé de bénéfique ou de néfaste (Mancebo, 2006). Il est évident que le développement et la croissance expriment des situations différentes ; la croissance devient synonyme de développement quand la croissance est doublée d'un changement positif qualitatif (Theys et Emelianoff, 1999), et donc, le concept "développement" représente le stade qualitatif de la croissance. Cela signifie qu'il y a lieu de dépasser l'application de critères quantitatifs et que la question de la qualité est à placée au cœur des politiques et pratiques urbaines pour ne pas compromettre l'avenir et le devenir des villes de demain.

2. Le développement urbain qualitatif, chronologie de la montée de la conscience urbaine

Les premières tentatives de la conscience urbaine du développement urbain d'ordre qualitatif datent du début du 19^{ème} siècle. Elles émanent d'une diversité de disciplines et de profils scientifiques : aménagement urbain, anthropologie urbaine, sociologie urbaine, géographie urbaine, économie urbaine, droit urbain, écologie urbaine ; et ont donné lieu à l'élaboration de théories en fonction de leurs propres objectifs.

En rapport à la question du développement urbain qualitatif, il est présenté, ici, trois courants :

2.1. Le courant culturaliste

Suite aux conséquences néfastes de la révolution industrielle du 18^{ème}-19^{ème} siècle sur les villes, plus précisément sur celles d'Europe ; la nécessité de revoir les pratiques et de proposer une nouvelle façon de faire les villes s'est imposée. Dans ce sens, plusieurs pensées urbaines se sont développées. Il y a celles qui sont restées théoriques telles que le mouvement de John Ruskin (la vision idéalisée du passé) et l'initiative de William Morris (la désurbanisation) (Franspton, 1985). Parmi celles qui se sont réalisées, nous évoquerons principalement ici le modèle dit "cités jardins" ou "Garden city" (**Figure n° 2**) qui est apparu en Angleterre en 1876 comme une nouvelle formule, proposée par Soria Y Mata et Ebenezer Howard (Foura, 2003).

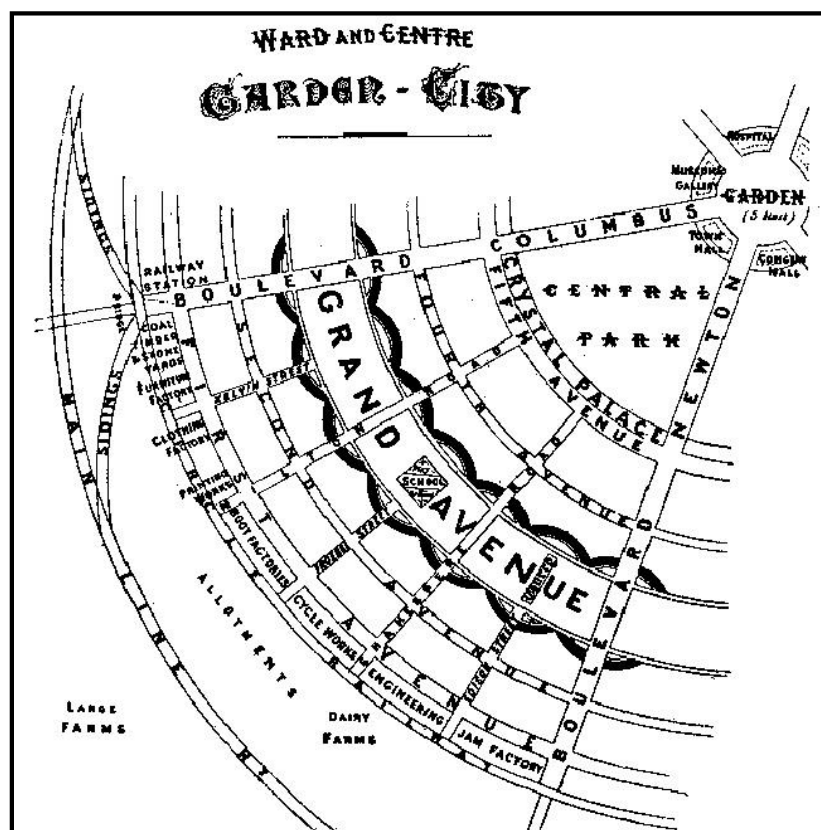


Figure n°2 : The Garden city

Source : <http://visle-en-terrasse.blogspot.com/2011/02/histoire-darchitecture-la-cite-jardin.html>

Ce modèle visait principalement à corriger le développement urbain des villes en réduisant son industrialisation à travers un réseau de villes-satellites (Garden city), conçues d'une manière très différentes de celles existantes. Les cités jardins répondaient à une somme de principes dont :

- Améliorer les conditions de vie,

- Développer le paysagisme,
- Encourager le goût du pittoresque,
- Se situer dans la campagne dont le respect rapport ville/campagne est maintenu
- Limiter le nombre des habitants,
- Maitriser le foncier.

En exemples, nous citerons, les deux projets de "Letchworth Garden City" and "Hampstead garden city" conçus par les deux architectes Raymond Unwin and Benry Parker.

- *Letchworth Garden City* :

La cité est construite en 1903 dans la région d'Hertfordshire (**Figure n° 3**).

Créée principalement pour contrer les effets de la révolution industrielle, et notamment résoudre les dégradations de la qualité de vie et de cadre de vie des villes existantes (surpeuplement, pollutions, etc.) en assurant une certaine "conciliation" entre la ville et la campagne, et ce, à travers les actions suivantes :

- Créer des infrastructures de transport pour supporter les avancées technologiques des modes de circulation de cette époque,
- Séparer les zones de nuisances (les usines) des autres zones (résidentielle, récréative)
- Intégrer les espaces verts sur toutes les parties de la cité, bien sûr en continuité avec la campagne.

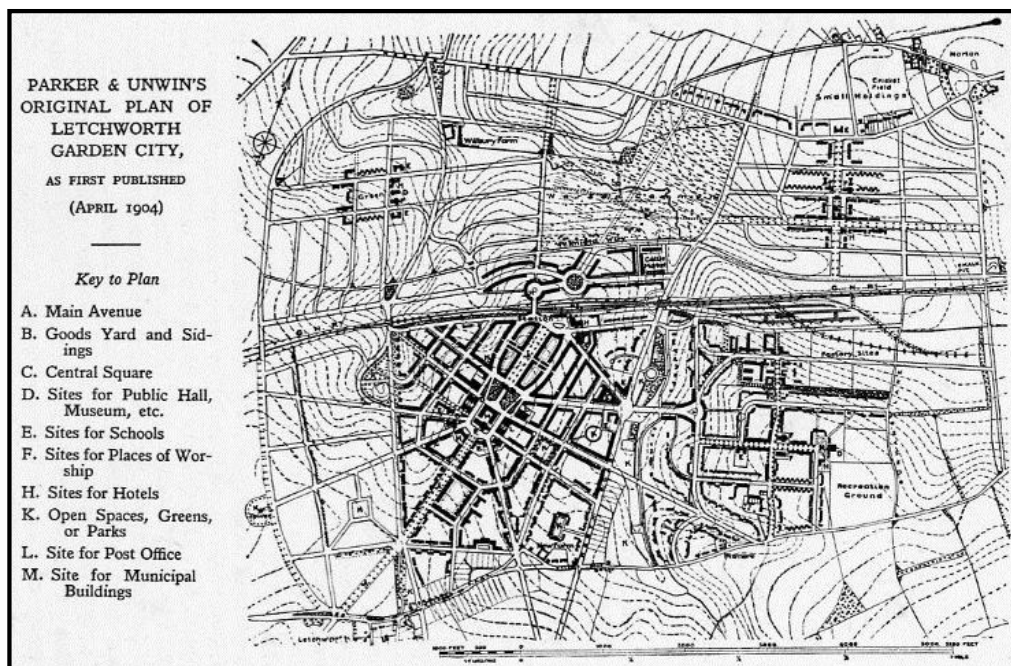


Figure n° 3 : L'organisation spatiale de Letchworth Garden City
Source : <https://www.pinterest.com/pin/401242648030413659/>

- *Hampstead garden city*

La révolution industrielle malgré les progrès dans le domaine socioéconomique, a causé beaucoup de dysfonctionnements dans les villes : la prolifération de bidonvilles, la ségrégation socio-spatiale, le développement de maladies, etc. La création de la cité de *Hampstead*, située à Londres, visait principalement à améliorer quelques parties de la ville en se basant sur le principe de la mixité socio-spatiale, sur un groupement de maisons de faible densité entourées de jardins. Conçue par l'architecte Raymond Uwin en 1900, le plan général de la cité comprend des routes légèrement courbées, des fermetures intimes et des panoramas grandioses (**Figure n° 4**). Via ces dispositifs, ce modèle spatial cherche à corriger les parties les plus touchées de la ville que sont les "Suburb" ou "les banlieues" où les dysfonctionnements d'ordre social et hygiéniste sont importants.

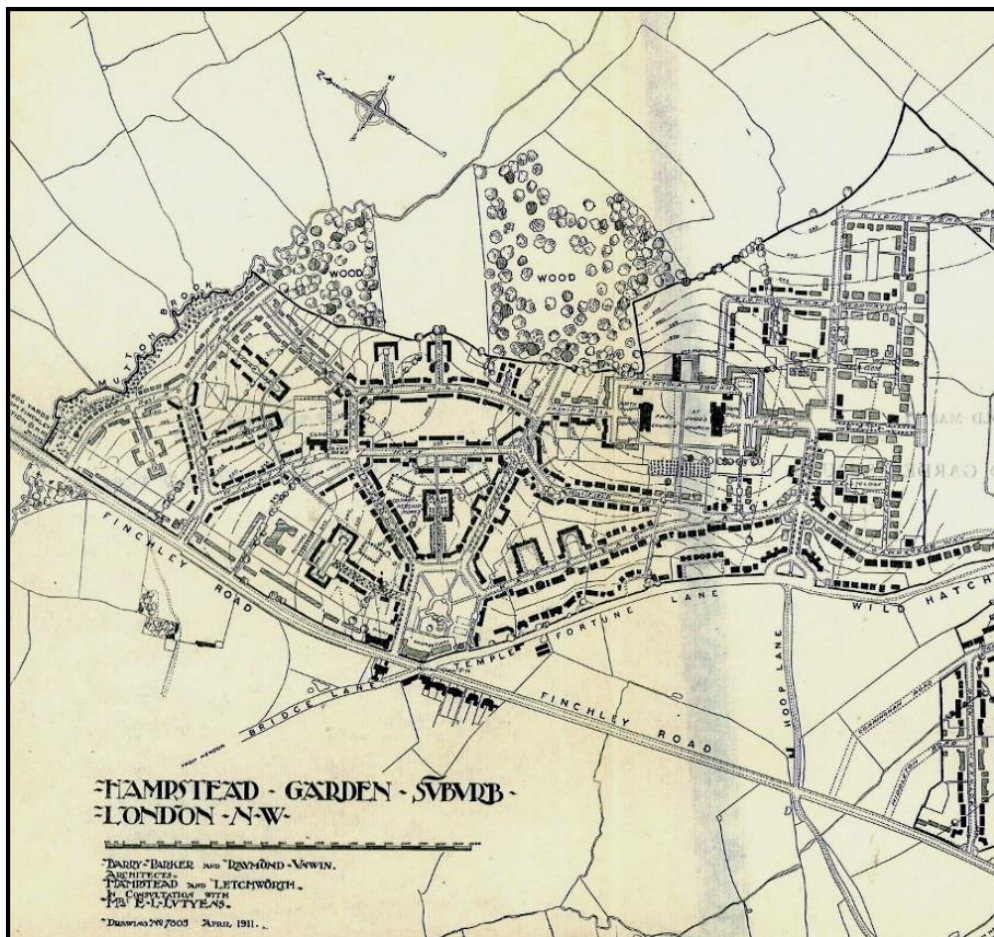


Figure n° 4 : Le plan général de *Hampstead garden city*

Source : <https://arquiscopio.com/archivo/2012/06/17/proyecto-de-suburbio-jardin-en-hampstead/?lang=en>

Ces cités jardins représentaient une nouvelle pratique, basée principalement sur des corrections de trois dimensions : socio-spatiale (mixité entre les catégories sociales, entre les types

d'habitat), paysagère (développement des espaces verts), écologique (le maintien d'un rapport souple entre la ville et la campagne).

2.2. Le courant progressiste

Suivant les traces des culturalistes, les progressistes en tête Tony Garnier, continuent à développer d'autres pratiques de faire les villes en proposant d'autres idées, d'autres principes, d'autres projets (Jencks, 1979).

Le courant progressiste a coïncidé avec les travaux de la Charte d'Athènes. Il favorise la mise en place du progrès technique, l'organisation fonctionnelle des activités et la rationalisation des flux pour concevoir les ensembles urbains. Ces principes se construisent à l'intersection du triptyque soleil, verdure et espace. Ils se fondent sur une série de principes :

- Confort quotidien,
- Établir l'harmonie entre l'homme et son milieu,
- Accroître la densité,
- Accroître la verdure,
- Accroître les activités de loisirs,
- Accroître les moyens de circulation,
- Éviter les surconsommations de l'espace.

Ces nouveaux principes de l'aménagement des villes ont été regroupés en quatre clés : habiter, circuler, travailler et se recréer (La charte d'Athènes, 1943). Cette identification des fonctions urbaines permet, par conséquent, d'établir une certaine organisation spatiale dite "zoning" se concrétisant sur le terrain par une répartition plus autonome des différents secteurs de la ville. Le but recherché est la production d'une ville moderne, hygiénique et fonctionnelle ; dans ce cas, les règles urbaines se conforment au principe de la "rationalité". La ville "Radiouse" de Le Corbusier illustre bien cette nouvelle pratique.

En 1952, Le Corbusier inaugure à Marseille, la cité radieuse¹ ou le village vertical (**Figure n° 5**) : une cité composée d'un immeuble de 337 appartements, surélevés sur pilotis. Ici, l'architecte élabore une nouvelle manière d'organiser la ville en proposant une autre manière d'habiter et de vivre ensemble. La cité radieuse donna naissance d'une part, au confort acoustique, thermique et visuelle à ses habitants et d'autre part, à un espace à l'échelle de l'homme dont elle lui procure toutes les possibilités de se mouvoir librement. Elle représenta un contre-modèle de la ville de

¹ Il faut noter que quatre autres cités ont été réalisées sur les mêmes plans, quatre en France et une en Allemagne ; il s'agit de Rezé (1955), Briey (1961), Firminy (1967), Berlin (1957).

l'ère industrielle durant laquelle la qualité des conditions de vie et du cadre de vie s'était détériorée ; des conditions aggravées par les conséquences dévastatrices de la deuxième guerre mondiale.



Figure n° 5 : La cité radieuse à Marseille

Source : <https://www.floornature.eu/la-cite-radieuse-de-le-corbusier-entre-architecture-et-musiq-14738/>

Ainsi, les principes progressistes ont bouleversé les pratiques en installant une nouvelle manière de faire la ville, différente de celle des culturalistes dans la structure et/ou dans la composition. Mais le point commun de ces deux courants est le souci de concevoir un urbanisme susceptible d'apporter une amélioration de la qualité du cadre de vie et des conditions de vie.

2.3. Le courant naturaliste

Après plusieurs décennies d'une course à la croissance économique qui s'est avérée être destructive de l'environnement surtout naturel ; le club de Rome dénonce en 1972 dans un rapport intitulé "halte à la croissance" (Berezowska-Azzag, 2011, p.14) les effets néfastes de cette course. Il s'agit bien de l'accroissement des consommations énergétiques, des rejets d'eau polluée, de la production des déchets, etc. Ces effets concernent également d'autres paramètres qui influent directement sur le cadre et la qualité de vie des usagers, à l'exemple du bruit, de la pollution de l'air et d'émission de gaz, de l'effet de serre dû essentiellement aux modes de déplacement motorisés. Concevoir de nouveaux modes des milieux urbains qui garantiraient une protection de l'environnement afin de préserver la satisfaction des besoins aux générations d'aujourd'hui comme celles de demain, s'avère désormais nécessaire.

En effet, le courant naturaliste est né du diagnostic qui met en évidence les effets néfastes des modes de production et de consommation sur la préservation de la biodiversité et du bien-être

commun. Il se positionne à l'intersection de l'espace, de l'utilisateur et de la nature (Veyret, 2005 ; Veyret et Arnould, 2008). L'objectif principal est d'obtenir un compromis entre le besoin en espace, l'exigence d'une protection accrue des espaces naturels et la nécessité d'assurer un bien-être (Legrand et Chene, 2003).

Le courant naturaliste, qui est en quelque sorte le prolongement naturel du développement urbain durable (Theys, 2000), doit conjuguer la maîtrise des productions et des consommations, ceci dans le respect de l'environnement où nous vivons aujourd'hui (**figure n° 6**).

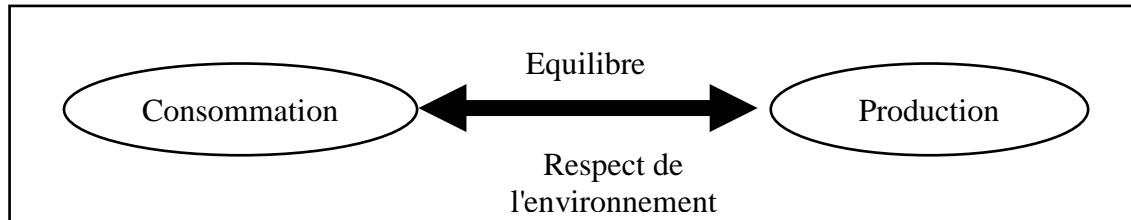


Figure n° 6 : Le principe du courant naturaliste

Source : Benzerara A., 2016

A cette échelle, l'équilibre entre la consommation et la production s'explique en considérant que le milieu urbain est comme un organisme vivant qui fonctionne selon le processus d'une chaîne métabolique : extraction, transfert, stockage, transformation et rejet (Mancebo, 2006). Ici, le milieu urbain n'est plus considéré uniquement comme des supports physiques des activités humaines mais plutôt une vue d'un angle de deux autres dimensions : physiologique et organisationnelle semblables au métabolisme. Il est doté d'une morphologie, d'une physiologie et d'un système de gestion qui cherche à maintenir la ville (organisme) en état d'équilibre (Berezowska-Azzag, 2012, p.207).

De ce fait, le principe de l'équilibre est bien l'équilibre du métabolisme, c'est-à-dire un équilibre entre les flux de ressources exploitées et la quantité de déchets et pollution que celui-ci peut produire. Il (l'équilibre) se concrétise par une série de cycles : cycle de l'eau, cycle énergétique, cycle de production, de consommation, cycles de déchets, etc.

Pour une qualité urbaine, le courant naturaliste œuvre désormais sur une somme d'actions (Troche, 2006) :

- Économiser la consommation en énergie : la maîtrise de la demande énergétique, le développement des énergies renouvelables et la production d'énergie à partir de la biomasse,
- Reproduire les déchets par la revalorisation des déchets ménagers et agricoles,
- Économiser les besoins en eau en proposant un système des captages d'eau potable et de gestion des eaux pluviales,
- Régulariser les ambiances sonores,

- Éviter les surconsommations de l'espace (Fouchier V., 1997),
- Préserver la biodiversité par la protection et la mise en valeur des milieux naturels,
- Réduire la pollution des sols et des airs.

Des réseaux de villes ont vu le jour dans le cadre du courant naturaliste à l'exemple de Vauban à Fribourg-en-Brisgau en Allemagne, la ville Écopolis de Dubaï, Eco-town de Dongtang en Chine et Curitiba au Brésil. Nous présentons ici deux exemples développés à deux échelles spatiales et contextes géographiques très différents : l'Eco-cité de Masdar (Émirats Arabes Unis) et l'Eco-quartier de La Ramade (France).

- **La ville de Masbar**

Située à Abou Dhabi (Émirats arabes unis), Masdar ou "source" en arabe, représente un exemple de l'Eco-cité, achevé en 2016 (**figure n° 7**). Elle est une sorte de ville compacte de 50 habitants et 1500 entreprises.



Figure n° 7 : La ville de Masdar

Source : <https://masdarcity.ae/>

Masdar prend en compte les principes du courant naturaliste à travers l'introduction de l'architecture bioclimatique dans les bâtiments, l'utilisation des énergies renouvelables (**figure n° 8 A**), le développement des réseaux de déplacement doux (**figure n° 8 B**), la gestion des déchets et la récupération des eaux à travers un système d'assainissement en boucle (**figure n° 8 C**).

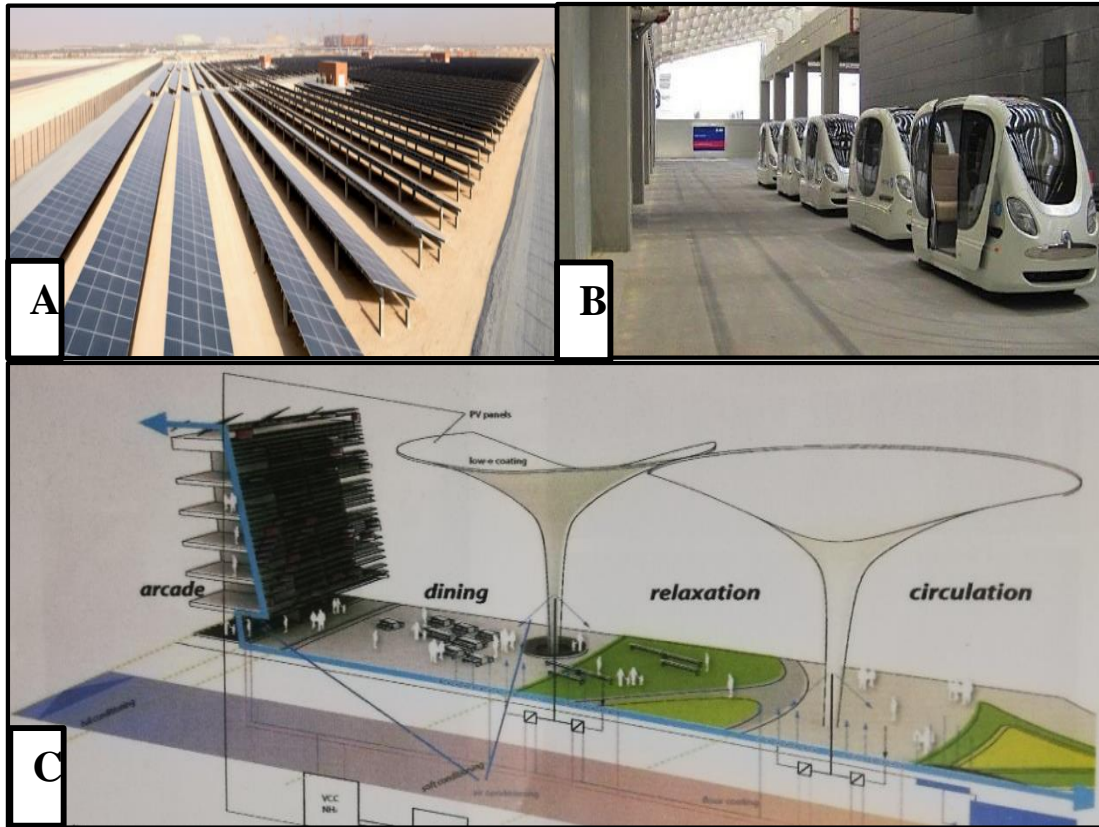


Figure n° 8 : Les techniques utilisées dans la ville de Masdar
Source : <http://www.mase-energy.com> ; <https://periodistas-es.com/>

Pour les concepteurs de la ville, ces principes permettent de réduire en maximum les émissions de carbone, les émissions de gaz à effet de serre, de privilégier les activités de base telles que la marche à pied et l'utilisation du vélo, de reproduire les déchets (**figure n° 9**), d'éviter d'utiliser les énergies fossiles et d'assurer un confort intérieur qui tire son existence de la nature.



Figure n° 9 : Central de traitement des déchets solides
Source : <http://www.masdarcity.org>

• Le quartier de La Ramade

Le quartier de La Ramade, à Lormont, près de Bordeaux (Namias, 2011) est un nouveau quartier qui se développe sur une superficie de 12.6 hectares ; il est composé de 1200 logements, 11000 m² de tertiaire et 7500 m² de commerces étalés sur un total de 19 lots.

De par son emplacement stratégique (**figure n° 10**) (à l'ouest un quartier de grands ensemble, à l'est la rocade bordelaise, et avec un quartier pavillonnaire qui occupe les deux autres côtés), le quartier de La Ramade est en effet un lieu de rencontre pour tous les habitants de la ville. Le site était une feuille blanche : l'usine qui occupait le terrain avait été démolie depuis un moment. La pollution résiduelle de l'activité industrielle dominait (Namias, 2011).



Figure n° 10 : Le quartier La Ramade

Source : Namias, 2011, p.15

Les préoccupations des concepteurs a été celle de la réintroduction de milieux naturels dans cet espace stérile, de mettre en œuvre la qualité du lieu. Ces objectifs sont mis en place par les actions suivantes :

- Développer un réseau doux sur tout le quartier pour réduire la pollution sonore et la pollution de l'air (**figure n° 11 A**),
- Contribuer à un maillage de voies vertes afin d'assurer l'insertion de la nature sur tout le quartier (**figure n° 11 B**) ; ici, le quartier forme une sorte de puzzle.

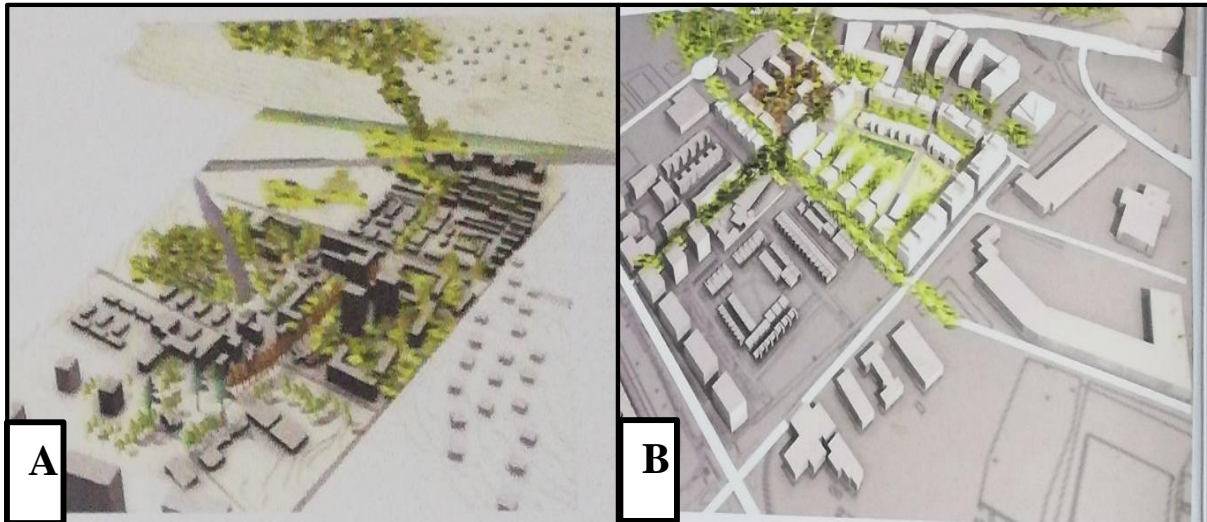


Figure n°11 : Le rapport bâti et le non bâti-le quartier La Ramade-
Source : Namias, 2011, p.19

À travers ces exemples, les techniques utilisées tournent généralement autour : des déplacements maîtrisés, des déchets mieux gérés, d'une offre diversifiée en énergie, d'une ambiance sonore améliorée, d'une gestion raisonnée des ressources en eau, d'une préservation de la biodiversité.

Ainsi, le courant naturaliste offre également une base pour intégrer les autres dimensions telles que les dimensions économiques et sociales du développement durable et contribue à ce que les améliorations environnementales et énergétiques n'aillent pas à l'encontre de ces piliers.

3. Le développement urbain qualitatif, par quels indicateurs ?

La ville, source de tous les maux, objets de toutes les expériences, naît, se croit, atteint le stade de maturité avec une possibilité de se réorienter vers le niveau de déclin ; une telle dynamique négative impose la régénération (Veron, 2006). Lors de la détérioration de morceaux de ville ou la présence de certains indicateurs de déclin urbain, il est nécessaire donc de développer une démarche au sens propre du développement. Il s'agit désormais de rompre avec les anciennes pratiques et de privilégier les méthodes et les démarches qui installent l'ordre qualitatif (Tobelem-Zanin, 1995).

Le concept "développer", a évolué avec l'arrivée des culturalistes, des progressistes et des naturalistes. Pour ces courants, l'assainissement du développement urbain des villes se base sur la restructuration spatiale et fonctionnelle, la rentabilisation du foncier en densifiant là où c'est nécessaire, la mise en valeur du patrimoine, la maîtrise des extensions, l'amélioration et la diversification de l'offre et de services urbains, l'introduction des fonctions comme aérer, verdier et implanter de nouveaux équipements en réponse aux nouveaux besoins.

L'apport de la philosophie de ces trois courants est d'avoir contribué à affirmer les enjeux de développement urbain des villes en proposant des principes et des recommandations fondés sur le sens de la qualité. Les différences géographiques (nord ou sud), culturelles, politiques et scientifiques ont fait que chaque courant voit la qualité par son propre angle de vision, "l'objectif est commun mais les chemins sont différents". Le concept de qualité est un concept transversal dont le sens et la valeur se forgent sur des équations de préservation des ressources, d'optimisation de la consommation, d'amélioration des conditions de vie et de cadre de vie, d'augmentation du service cadré pour les usagers. Il prend donc des connotations très élargies, pouvant être réparties sur huit cibles : le paysage, le patrimoine, l'environnement, le foncier, le confort urbain, le bien-être social, l'énergie et le transport (**tableau n° 1**).

Il semble par ailleurs important de souligner que les cibles des trois courants présentées ci-avant n'engendrent pas des frontières au contraire, elles sont interdépendantes entre elles. En effet, les trois courants affichent une certaine complémentarité même si parfois ils peuvent laisser apparaître quelques antinomies (à l'exemple de l'indifférence entre les culturalistes et les progressistes vis-à-vis la question de la mise en valeur du patrimoine qui est, pour le premier courant un principe fondamental, pour le deuxième, une simple option).

À la lecture du tableau 1, il ressort trois formes de complémentarité entre les trois courants en partant de la complémentarité relative vers la complémentarité totale. En effet, le croisement entre les cibles des trois courants a permis d'identifier des groupes de deux à trois cibles propres à chaque courant qui s'entretiennent dans des relations de dépendances. À l'exemple du trio "Énergie-Transport-Environnement" qui sont primordiales pour une mobilité urbaine qui respecte l'environnement, les duos Patrimoine-Paysage, Foncier-Environnement, Transport-Confort urbain, Confort urbain – Bien-être social, tous convergent vers les enjeux de la qualité. Nous constatons aussi que les trois courants partagent principalement trois cibles/indicateurs, qui sont le confort urbain, l'environnement et le bien-être social. Le passage vers un développement urbain d'ordre qualitatif est conditionné par l'épreuve d'un état de confort, de bien-être et du respect à l'environnement ; l'espace et l'homme y jouent un rôle déterminant car :

- L'espace comme objet, doit afficher d'une part, des indicateurs du respect de l'environnement via l'utilisation de l'énergie renouvelable, la conception durable et la gestion des déchets. D'autre part, il doit afficher des indicateurs de l'attractivité en procurant toutes les conditions du bon usage. Ici, l'espace doit comporter tous les éléments nécessaires pour encadrer les fonctions de la vie quotidienne telle que la marche, la rencontre, l'échange, les conversations, l'interaction sociale, etc.

- L'homme comme sujet : il doit être au cœur de toutes les préoccupations car concevoir des espaces doit avoir un impact direct sur l'état de santé de l'être humain. À titre d'exemple, la fabrication d'une ville où la marche est facilitée contribue à l'amélioration de la santé publique. La forte relation entre l'urbanisme et la santé publique est justement résumée par la Charte internationale de la marche qui précise «*La marche ne pollue pas, consomme peu de ressources naturelles.[...]C'est l'ordonnance sans médicament, c'est le tranquillisant sans le comprimé* ». Promouvoir et encourager la marche en ville sont des actions aux impacts positifs sur l'état de santé d'un côté via le contact, l'échange direct entre les personnes, prise de l'air frais, circulation du sang, etc., de l'autre côté, par la réduction des formes de pollutions de l'environnement en minimisant l'utilisation des modes mécaniques pour se déplacer.

Ainsi, le développement urbain d'ordre qualitatif est né de cette prise de conscience mondiale des conséquences de la dégradation de la qualité de vie et du cadre de vie. Il s'impose avec force, comme une doléance collective portée par la société et comme une préoccupation d'une politique engageant l'État.

CHAPITRE 1 Le développement urbain qualitatif, cible recherchée face aux maux du siècle

Courants		Courant culturaliste						Courant progressiste					Courant naturaliste				
	Cibles	paysage	patrimoine	Environnement	foncier	Confort urbain	Bien-être social	Environnement	foncier	Confort urbain	Bien-être social	transport	Environnement	Confort urbain	Bien-être social	Energie	
Courant culturaliste	<i>Paysage</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Patrimoine</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Environnement</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Foncier</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Confort urbain</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Bien-être social</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Courant progressiste	<i>Environnement</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Foncier</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Confort Urbain</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Bien-être Social</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Transport</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Courant naturaliste	<i>Environnement</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Confort Urbain</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Bien-être Social</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	<i>Energie</i>	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Echelle		■															
		<i>de la complémentarité relative à la complémentarité totale</i>															

Tableau n° 1 : le développement urbain d'ordre qualitatif à la croisée des domaines des trois courants

Source : Benzerara A., 2016

Pour les unes et les autres, il est indispensable aujourd'hui de préciser les seuils de la qualité, au-delà desquels tout développement urbain porterait atteinte (Szalai, 1980 ; Diener, 1997, Peuportier, 2008). Pour que le développement urbain puisse être jugé d'ordre qualitatif, il doit obéir essentiellement aux indicateurs de *confort urbain*, de *bien-être social*, de *équilibre* et de *qualité environnementale*. Ces indicateurs remplissent certains critères : la multi-temporalité, la diversité des échelles géographiques, l'adaptation aux demandes diversifiées et la multi dimensionnalité (Videgrain et Vrignon, 1998 ; Boulanger, 2004 ; Brodhag et Breuil, 2004). Ils constituent les piliers d'une démarche d'une vision globale de toutes les composantes d'une ville (Pissaloux et Orange, 2013).

Conclusion

La prégnance et l'aggravation des effets néfastes d'un processus d'urbanisation accélérée et incontrôlable ont poussé les pouvoirs publics et les spécialistes à reconsidérer les politiques urbaines, à réexaminer les procédures et les manières de faire la ville. Tous les efforts convergent vers la volonté de mettre au cœur des politiques, des dispositifs et des actions et des actes la dimension qualité. Ces changements inaugurent une nouvelle aire où le développement urbain qualitatif s'impose comme un impératif, un enjeu majeur et un défi à relever. Mais la mise en pratique de cet objectif noble est des plus problématiques pour deux séries de raisons. D'abord, il ne s'agit pas seulement de maintenir un équilibre entre les performances économiques, sociales et environnementales mais bien de placer les besoins et le bien-être de l'homme au centre des préoccupations, en somme maintenir un difficile équilibre entre l'environnement, le bien-être social, le confort urbain sans pour autant compromettre le développement économique. Et puis les notions de besoins et de qualité sont des notions évolutives dans le temps et l'espace selon les contextes géographiques, politico-économiques et socioculturels.

Si le développement urbain qualitatif est un objectif de toute politique de ville, le confort urbain en est l'outil direct. Ici, le confort urbain, comme indicateur qualitatif s'impose pourtant non pas comme une seule alternative mais bien parmi plusieurs alternatives. De ce fait, il est fondamental de comprendre le confort urbain qui devient aujourd'hui à la fois, enjeu et objectif.

CHAPITRE 2

La notion du confort urbain, de l'abstrait au distinct

"...une règle commune, c'est que rien ne peut exister ni subsister d'après soi, mais que toute chose existe et subsiste d'après une autre, c'est-à-dire par une autre, et que rien ne peut être contenu dans une forme que d'après un autre, c'est-à-dire par un autre, comme on le voit d'après toutes et chacune des choses de la nature..."

Swedenborg Emmanuel, Traité des représentations et des correspondances. Paris, la différence, 1985, p.45-46.

Introduction

L'aspiration d'occuper et de vivre dans un espace confortable date des premiers établissements humains sur terre (Mongin, 2005). Chaque civilisation cherche à satisfaire certains besoins soit individuels ou collectifs. C'est dire que la notion de confort est aussi ancienne que l'humanité ; et donc une notion complexe, évolutive, flexible et adapté dans un temps donné et dans les limites d'un espace identifié (Veyret et Arnould, 2008).

Toute construction et/ou aménagement a besoin de bâtir ses comforts. L'objectif des architectes et des urbanistes, par exemple, est de construire des œuvres de qualité et offrant du confort à leurs usagers. Mais cette recherche du confort n'est pas seulement une priorité pour les architectes, elle est également une préoccupation de toute stratégie de développement urbain des villes développée par les pouvoirs publics centraux et locaux (Remy, 1992 ; Gehl, 2010 ; Berezowska-Azzag, 2011).

Le confort à l'échelle urbaine s'impose désormais comme l'un des indicateurs de qualité incontournable du développement urbain compte tenu de l'impact de ce dernier (confort urbain) sur la qualité de vie et du cadre de vie (Tobelem-Zanin, 1995).

Le présent chapitre consacre ses propos pour effectuer une lecture amenant progressivement à construire le concept de confort, à en chercher les éléments de mesure pour atteindre le seuil d'un développement urbain qualitatif. Il s'agira ensuite d'élargir le champ et la dimension au confort de l'espace public en introduisant de notions associées moins mesurables telles que la partage, l'évasion, etc. Ce qui nous intéresse ici, c'est surtout de lever quelques ambiguïtés autour de la notion du confort et du confort urbain. Dans ce sens, la lecture du confort se fait en deux temps : le premier à travers les définitions et les savoirs acquis sur ces composantes, le deuxième à travers les définitions liées aux espaces publics.

Il faut noter par ailleurs que la lecture sur le concept du confort urbain risque d'ouvrir une infinité de pistes de réflexion, relatives à une diversité de disciplines (psychologie de l'environnement, psychologie sociale, géographie sociale, sociologie, etc.). Afin de circonscrire les contours le sujet d'étude et d'éviter les égarements, notre l'exercice de définition du confort se focalise principalement sur ses composantes principales relevant des domaines de l'architecture et de l'urbanisme.

Le confort est conditionné essentiellement par l'interaction de deux catégories de variables : série de variables internes (telles que l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, etc.) et une série des variables externes (qui tirent leur présence de l'environnement immédiat tel que le climat, la

structure de l'espace, la culture, etc.) Cela signifie que la définition et l'analyse du confort revient à définir la nature et l'intensité des rapports environnement-être humain.

1. L'environnement et l'être humain, une relation itératif

L'être humain est guidé par des besoins qui ne sont pas désormais énumérables car la physiologie a souligné que nos organismes sont des singularités nerveuse, humorale et immunitaire (Morval, 1981). Selon Maslow (1943), ces besoins peuvent être classés sur une échelle de cinq niveaux. Il s'agit de la survie, la sécurité, l'apparence, l'estime et l'auto-accomplissement¹. Il faut noter que ces besoins, classés dans un ordre hiérarchique, sont continuellement présents mais certains se font plus sentir que d'autres.

Ici, la satisfaction prend une logique de progression c'est-à-dire lorsqu'un groupe de besoins est satisfait, un autre va progressivement prendre place et ainsi de suite (Maslow, 1943). En revanche, la carence prend la descente qui, au fur et à mesure apporte des ressentis comme la frustration, l'angoisse, la peur, etc.

Comment l'être humain exprime ses besoins ? Généralement, il s'agit des sensations de manque ou de satisfaction (Le Breton, 1992). À titre d'exemple, la faim exprime le besoin de manger, la peur exprime le besoin de sécurité, le calme signale le besoin satisfait (Nikolopoulou, 2003). Entre le manque (besoin) et la satisfaction, il existe deux univers : dedans et dehors (Fleurel, 2006). Nous voulons parler ici des besoins qui constituent essentiellement notre "dimension intérieure" comme un univers de dedans et la recherche de les satisfaire qui dépend principalement du monde extérieur comme un univers de dehors (Hall, 1971).

Les deux univers dehors (environnement²) et dedans (être humain) s'entretiennent dans une relation de dépendance où il y a impossibilité de les séparer car il s'agit d'une composition très **complexe** (Bley, 2005). Il semble nécessaire par ailleurs d'expliquer cette relation en répondant

¹ Le psychologue américain a établi une sorte de règle des principaux besoins de l'être humain. Il a représenté son classement sous forme d'une échelle composée de 5 niveaux.

1) *Les besoins de survie* comme respirer, se nourrir, dormir, se loger.

2) *Les besoins de sécurité* : aspiration de chaque être humain à être protégé physiquement et moralement telle que la sécurité de l'emploi, la sécurité des revenus et des ressources, la sécurité physique (violence, agressions), etc.

3) *Les besoins d'appartenance* liés principalement à la relation avec d'autres personnes,

4) *Les besoins d'estime* qui est le besoin de considération, de réputation et de reconnaissance, de gloire,

5) *Le besoin d'auto-accomplissement* qui est le besoin de se réaliser, d'exploiter et de mettre en valeur son potentiel personnel dans tous les domaines de la vie.

² L'environnement où on vit se décrit par ses caractéristiques physiques (le mouvement des personnes, le support spatial, la nature), sensibles (sons, odeurs, lumières) et socioculturelles (Morval, 1981). Chaque partie de l'environnement offre à ses usagers un nombre important de variables qu'il s'agisse d'aspects considérés "objectifs" (tels que l'éclairage, la température, le bruit, etc.) ou totalement "subjectifs" (le climat dit social) (Rapoport, 1977, p.12).

aux questions suivantes : Quelle est la nature de cette relation ? Quelles sont ces liens ? Et comment ça fonctionne ?

Tout d'abord, l'environnement opère en **dessous** du niveau de **la conscience** de l'être humain compte tenu de grand nombre de **facteurs impliqués** et la **limite des compréhensions et d'assimilation** chez l'être humain (Foss, 1971) :

-Complication/difficulté n° 1 : l'environnement signifie une infinité d'informations comparées avec les limites de compréhension et d'assimilation chez l'être humain. En contrepartie, l'être humain fait recours à l'acte de percevoir (M. Foss B., 1971), qui n'est pas juste une action assez simple dans son exercice. La perception est un acte du quotidien basée principalement sur la mobilisation des cinq sens que dispose tout être humain dans son état normal. Plusieurs sens peuvent être mobilisés lors de la perception soit consciemment et/ou inconsciemment (Morval, 1981).

-Complication/difficulté n° 2 : La multi-sensorialité de la perception rend difficile la séparation des sens car chaque sens est lié à l'autre et chaque sens peut déclencher un autre. En effet, la perception nous aide à tirer les informations sur l'environnement qui nous entoure. Bien sûr, la perception est fortement personnalisée car beaucoup de facteurs internes entrent en jeu tels que: la capacité sensorielle et les caractéristiques individuelles (genre, âge, histoire de vie, etc.). De ce fait, les expériences sensibles et la manière dont les gens dessinent leur environnement sont diversifiées et différenciées (Raporport, 1977, p.31). Durant la perception, les sens permettent de transmettre les informations telles qu'elles sont représentées par l'environnement. Bien sûr, ceci dépendra de la capacité sensorielle chez l'individu pendant la période de transportation. L'information peut être modifiée, revisitée par un ensemble de filtres : individuel et culturel (**Figure n°.12**).

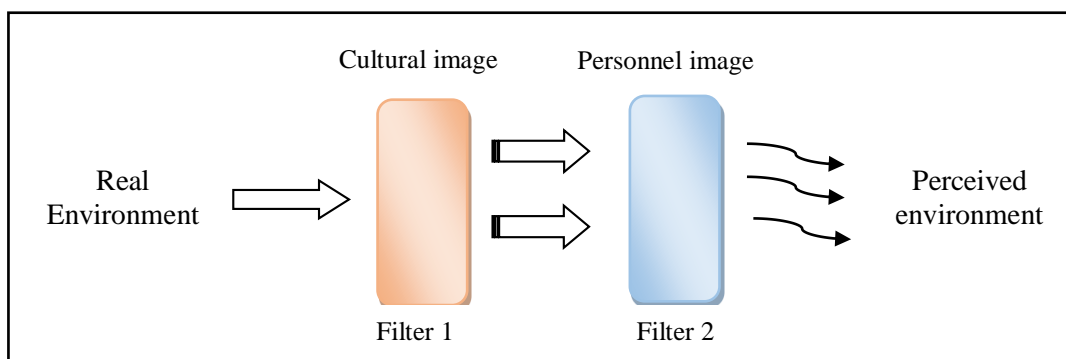


Figure n° 12: De l'environnement réel vers l'environnement perçu

Source : Raporport, 1977, p.38

-Complication/difficulté n° 3 : Des variations existentielles expliquent le fait qu'un même environnement peut être perçu différemment par les divers individus "*...While all people see the world more or less the same way, they structure it and evaluate it quite differently...*" (Gibson, 1968, In : Rappoport A., 1977, p.45). Aussi, l'environnement perçu n'est qu'une **construction mentale (Figure n°14)** qui prend plusieurs appellations : images, schémas, behavior space, behavior environment, spaces perceptions (Foss, 1971 ; Rapoport, 1977). La construction mentale est désormais un résultat obtenu à travers une somme de série de transformations des informations. L'être humain reçoit, codifie, mémorise³, leurs fait appel, les ré-codifie, combine avec les situations vécues pour aider à juger les situations selon les exigences imposées (Rapoport, 1977, p.120), à la condition que l'environnement où l'on se trouve représente une situation convenable (sécurité, usage), ou des situations difficiles à résoudre (nous poussant à réagir, à parler, etc.) (Pezeu-Massbauau, 2002).

-Complication/difficulté n° 4 : Percevoir différemment, implique une construction différente de l'image mentale chez chacun de nous. Des facteurs identiques à ceux de la perception (culture, capacité sensorielle, etc.) conditionnent aussi notre construction mentale de l'environnement. La construction mentale se réalise en deux phases. La première consiste à réduire et transformer l'environnement réel en un ensemble d'images simplifiées, compréhensibles et interprétables : «*... One of the important functions of all these cognitive construction is to reduce information and to make a basically chaotic environment predictable, orderly and manageable. Cognitive categorization is then similar to cultural rules which help to simplify life by making behavior habitual (culture as habit). In the same way as people know how to eat, dress, use their voice and body, and what manners to employ they also know how to use the environment effectively. These cognitive processes are clearly ways of reducing information through imposing a structure on the environment. ...*» (Rapoport, 1977, p.114). La deuxième consiste à jouer le rôle de référence pour les évaluations cognitives et effectives des situations rencontrées.

³ La mémoire est un élément essentiel dans le rapport environnement/être humain. Elle présente des informations qui servent à la comparaison entre le seuil vécu et le seuil présent dans la construction mentale pour une éventuelle évaluation des situations vécues. En réalité, la mémoire n'est qu'une somme d'informations partagées entre l'expérience individuelle et l'apprentissage par l'éducation (Pezeu-Massbauau, 2002). Elle est présente dans toutes les relations qu'entretiennent l'environnement et l'être humain.

Ainsi, les évaluations cognitives et effectives s'inscrivent dans une opération aussi complexe que celle de la perception ou de la construction mentale. La naissance de l'évaluation (**Figure n° 13**) vient de l'interconnexion entre la situation vécue, la construction mentale et les besoins (saisie globale du confort corporel, du jugement d'autrui, du besoin de mettre en relation/d'échange/ère de convivialité) (Tilley, 2002). On peut résumer l'acte d'évaluer en quatre actions : se situer et s'identifier dans l'espace, évaluer et réagir. Elle (évaluation) nous guide, nous fait comprendre voire apprendre l'environnement où l'on se situe (Han, 2015) et ce, en définissant essentiellement dans quelle situation on s'est mis, parle-t-on par exemple d'une situation agréable ou désagréable ?

Selon les résultats des évaluations, une somme de décisions (**Figure n°13**) prend acte sous plusieurs formes : comportementales et verbales (De Certeau, 1999). La nature de ces décisions dépendra principalement des situations vécues. Elle (la nature de ces décisions) est à l'intersection de trois facteurs : la qualité de l'environnement physique/cadre de vie, les exigences de l'environnement social et les besoins de l'individu.

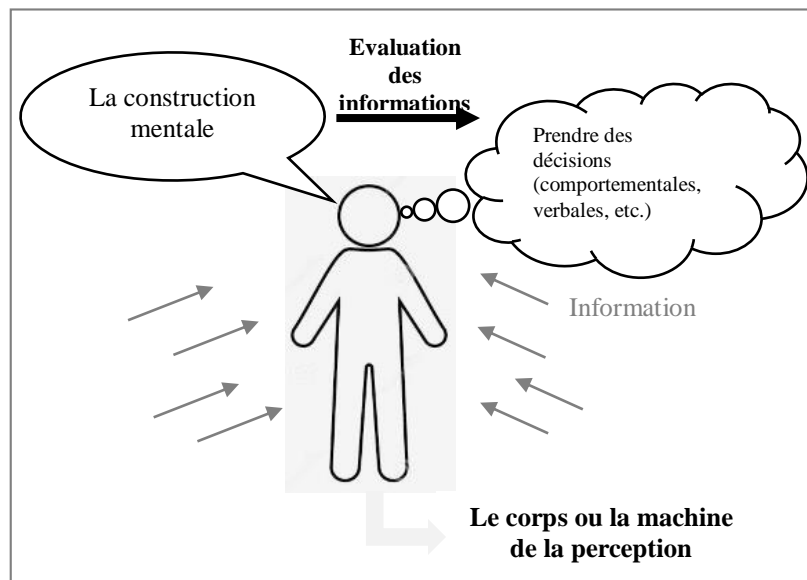


Figure n° 13 : Relation environnement-être humain
Source : Benzerara A., 2015

A titre d'exemple, la nature de la relation environnement-être , à l'échelle d'une place publique peut correspondre soit à une forme d'appropriation soit à une forme de détournement ou de rejet (Toussaint, 2001 ; Hossard, 2005). Ces deux formes témoignent une certaine gestion et redistribution des fonctions sur l'espace. L'appropriation ou le détournement sont des formes comportementales qui dépendent principalement des situations qu'impose l'environnement physique et/ou social à l'utilisateur. Il s'agit d'une situation qui soit satisfait les besoins des usagers,

soit une situation qui ne remplit pas ou peu ses besoins. Ici, l'appropriation⁴ et le détournement sont considérés une certaine réponse vis-à-vis les conditions vécues et qui (appropriation et détournement) peuvent si nécessaire, modifier cet environnement pour l'adapter aux besoins de chaque usager (**figure n° 14**).

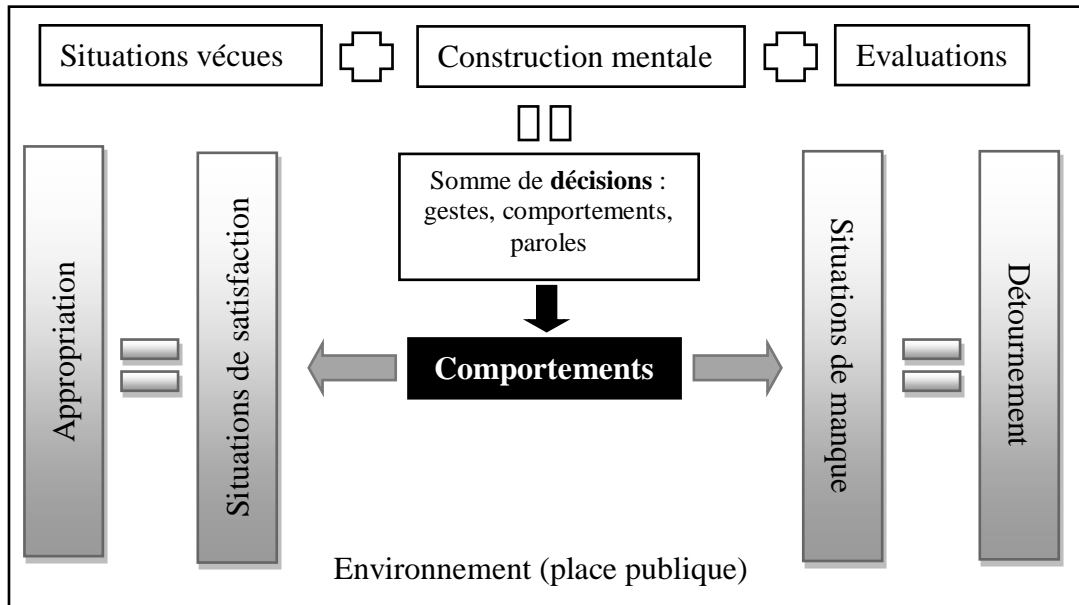


Figure n° 14: Exemple de rapport environnement-être humain

Source : Benzerara A., 2016

Par conséquent, la relation environnement-être humain renvoie à une logique d'influence, d'agir et de réagir, de recherche choisie ou d'imposition où des logiques individuelles/collectives sont rarement séparées de la réalité de l'espace de vie. D'ailleurs, cette relation se définit comme un processus exposé à une somme de facteurs qui le rendent de plus en plus complexe (*complexités n°1, 2, 3, 4*). Ce tour d'horizon sur la relation environnement-être humain n'est que partiel car les pistes de réflexion qui proposent d'autres explications selon leurs champs d'action et leurs méthodes d'analyse sont infinies.

⁴ « ...**L'appropriation** continue et dynamique de l'espace confère au sujet une projection dans le temps et assure la stabilité de sa propre identité(...) L'appropriation englobe le concept de possession du territoire, pas nécessairement juridique, mais en ce qui concerne l'identification et l'attachement de l'individu à l'environnement et à la liberté d'agir sur celui-ci, y laissant son « empreinte personnelle (...) l'appropriation comprend deux concepts qui sont continuellement reliés entre eux : le symbolique (s'identifier au lieu) et l'action/transformation (possibilité de personnaliser les environnements). La manière dont l'individu ou le groupe s'approprient un environnement est le reflet direct des liens affectifs personne-environnement et des relations de pouvoirs inscrites dans ce lieu. Si de tels facteurs constituent un aspect agréable (positif pour la personne ou le groupe), l'appropriation peut se refléter dans des comportements respectueux pour l'environnement ; à l'opposé, quand de telles relations sont déplaisantes (négatives), renvoyant à des sensations d'aliénation et de ségrégation, les efforts d'appropriation (ou cherchant à montrer la capacité à s'approprier un lieu) peuvent revêtir des aspects agressifs («graffitée», invasions et autres) ou se caractériser par un désintérêt envers le lieu... » (Gleice Azambuja, 2013, In : Amphoux P., 2004, p.72).

2. Comment apprécier notre confort ?

Nous avons tous l'expérience du confort dans la vie de tous les jours et pourtant nous avons bien du mal à dire précisément de quoi s'agit-il ! Les préoccupations de notre confort sont désormais un acte quotidien.

Dans la littérature, le confort est synonyme de satisfaction physique, intellectuelle et spirituelle dont il émane principalement de notre corps. Cette notion peut revêtir par ailleurs des vocables divers tels que l'agrément, l'aise, la béatitude, le bonheur, l'euphorie, la félicité, la jouissance, le plaisir, la quiétude et la sérénité (Pezeu-Massabuau, 2002). Le confort se résume donc en une somme de sensations "*positives*" d'ordre cénesthésiques et kinesthésiques (Van Gallen, 2007). En effet, le confort n'est qu'une conséquence de la relation environnement-être humain. Il prend naissance de l'univers de dedans et dépend principalement de l'univers de dehors, de quelle manière ? Tout environnement occupé par un être vivant l'expose à des formes, des couleurs, des températures, des odeurs ou des sons qui le soumettent à un ensemble d'influx de natures diverses. Ces conditions imposées ne deviennent ressenties que si elles suscitent une réaction de notre corps qui n'interprète que celles qui dépassent les centres régulateurs, et provenant du cerveau (Pezeu-Massabuau, 2002, p.20-21).

Cette réaction provient des messages perçus par nos sens (la perception multi sensorielle), évalués par la suite par la construction mentale pour que ces mêmes messages y prennent le caractère de sensation en enregistrant des impressions agréables ou déplaisantes et auxquelles le cerveau nous donne ensuite la conscience de ces sensations. Entre des sensations considérées menaçantes et des sensations considérées parfaites (telle que l'euphorie), se dessine un intervalle dont se trouve notre confort ou l'inconfort (**figure n° 15**).

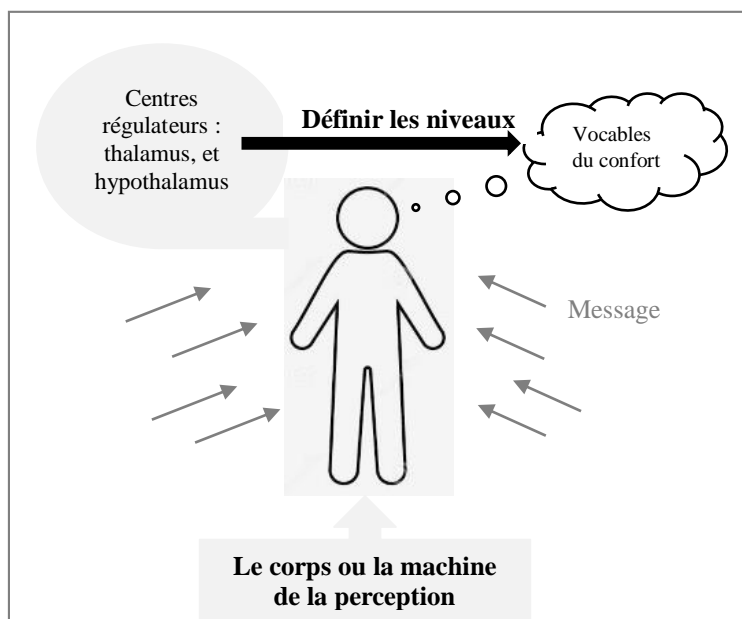


Figure n° 15: Comment apprécier le confort ?

Source : Benzerara A., 2015

Les composantes impliquées dans le processus de l'appréciation du confort sont les mêmes que celles intervenant dans la relation environnement-être humain : le corps, des sens, la construction mentale (comme référence pour les centres régulateurs), les comportements et les paroles (comme réactions régies principalement selon la nature des sensations). D'ailleurs, ce processus repose sur les mêmes actions (conscientes ou inconscientes) : percevoir, évaluer, décider et réagir. Le confort se trouve donc en amont des sensations et en aval des décisions (figure n° 16).

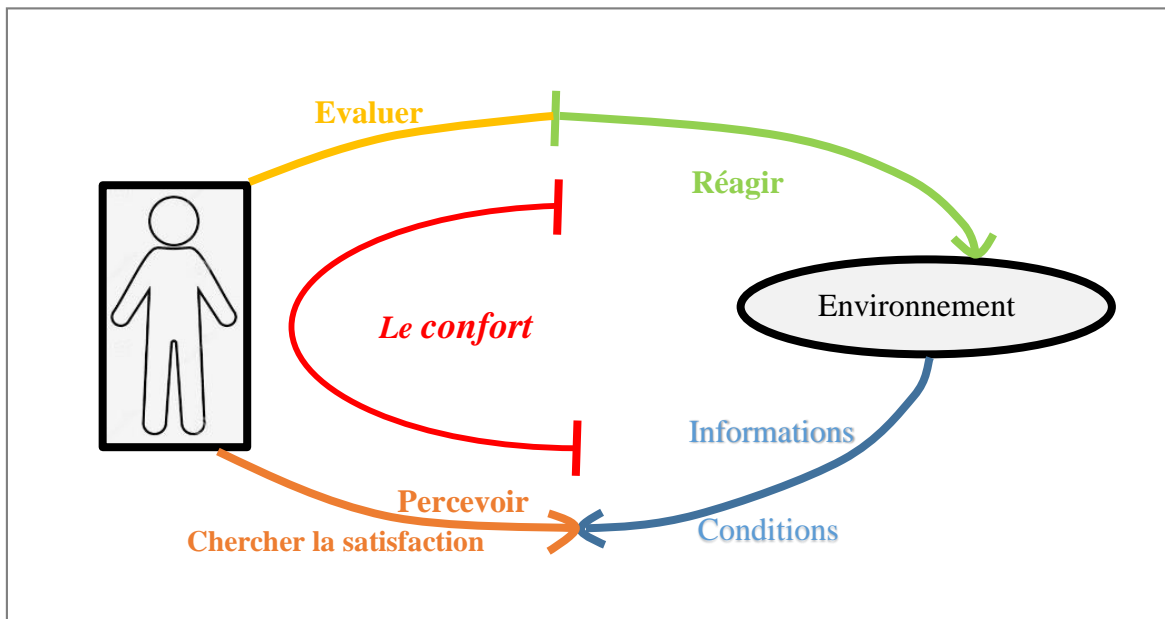


Figure n° 16 : Le confort, l'environnement et l'être humain

Source : Benzerara A., 2015

Notre appréhension d'un intérieur jugé confortable ou non, constituerait d'abord une projection de notre corporéité où cet intérieur lui-même ne prendrait existence en ce qu'il serait à la fois un ensemble de formes immédiatement perçues puis rangées dans une de nos catégories mentales (Pezeu-Massabuau, 2002). Le confort se travaille donc dans une usine purement interne. Il dépend de l'extérieur et naît de l'intérieur. Dans toutes les situations, l'environnement physique et social et/ou la motivation, le désir et les besoins propres à chaque individu poussent notre corps à réagir (Rapoport A., 1977). Seul le cerveau peut être conscient de ces sensations déduites.

Appliqué à un banc public, un usager se trouve dans une situation confortable lorsque son corps s'y détend et/ou ces aspirations esthétiques y sont comblées, et/ou se prêtent à l'isolement comme à une sociabilité choisie. Toute idée de confort recèle des niveaux de nature et d'urgence

diverses. Il s'agit principalement de trois niveaux : le niveau 0 celui de l'agrément physique, le niveau 1 celui de l'appréciation du beau, le dernier niveau est celui du relationnel ou l'entre soi (Raporport, 1977 ; Pezeu-Massabuau, 2002 ; Van Gallen, 2007).

2.1. Le stade élémentaire

Il dépend principalement des caractéristiques du milieu physique (dimension, forme, température, humidité, ventilation, etc.). Ce niveau concerne principalement la satisfaction des sensations d'ordre physiologiques «...nous l'éprouvons avec la tiédeur en hiver, la fraîcheur durant l'été ou le contact de surfaces (...) Outre le chaud et le froid, cette sensation globale d'agrément physique se compose encore du sec ou d'humide, du spacieux ou d'étroit, du dur ou de mou, du clair ou d'obscur, du silence ou de bruit voire d'effluves fades ou agressifs...» (Pezeu-Massabuau, 2002, p.20). Ce niveau du corps⁵ naît de l'environnement où l'on vit. Chacun de nous à son propre niveau qui n'est pas forcément commun. Une condition physique procurée par l'environnement ne peut pas être appréciée de la même façon. Par exemple : à une température de sept degrés, le sans abri de Moscow se sent à l'aise, celui de New York ou de Paris doit se couvrir, celui de Hongkong peut mourir. Un habitant de Sahel ne vivrait pas huit jours dans l'igloo eskimo car le froid arrivant à -30 °C assure un confort estimé acceptable pour les occupants du l'igloo eskimo (Pezeu-Massabuau, 2002 ; Van Gallen, 2007).

2.2. Le plaisir du beau

Ce niveau de confort se réalise à travers quelques éléments que l'environnement met à notre disposition : formes, matières, coloris, sons, odeurs, goûts souvent conjointes. Les aspirations, la culture, les souvenirs et les expériences sont une composante fondamentale pour ce niveau «...il repose davantage sur des pulsions, des besoins, moins naturels qu'acquis et dont l'apparente spontanéité résulte d'une éducation et d'une accoutumance plus longue et subtile que nos soi-disant nécessités élémentaires de chaleur ou de silence. Son degré d'existence et d'intensité dépend ainsi non d'exigences physiologiques mais d'aspirations que nous jugeons complaisamment plus élevées...» (Pezeu-Massabuau, 2002, p.25).

Il faut souligner par ailleurs que ces deux niveaux (niveau 0 et niveau 1 du confort) s'entretiennent dans une relation à la fois complémentaire «...ne s'écarte qu'indistinctement du premier – celui des sensations élémentaires. D'abord parce qu'il en réinvestit la plupart des

⁵ Dormant ou agissant, le corps doue notre confort d'une vertu conative, toujours en quête et poursuivant, sans cesse au bord d'agir. Il cherche toujours une enveloppe où il sentira bien, où il bâtira sa propre satisfaction par tous les moyens. Il joue le rôle de capteur par la perception, évaluateur par la comparaison avec la construction mentale, appréciateur par les résultats de l'évaluation et moteur des mouvements et des gestes. Le corps nous apprend à utiliser l'étendue pour y tailler notre lieu à vivre.

éléments, leur confère presque toujours une aura d'art, de culture...» (Pezeu-Massabuau, 2002, p.25) et contradictoire car on peut apprécier quelque chose et se sentir bien ou bénéficier des impressions agréables même si le niveau du corps ne le permet pas. À ce niveau, on peut même oublier ces mauvaises sensations d'agrément physique.

2.3. Le niveau relationnel

L'homme est un individu de nature social (Raporport, 1977 ; Joseph, 1984 ; Morval, 1981 ; Gehl, 2010). Il cherche à partager ses préoccupations, ses projets de vie avec les autres et aussi, avec qui il entre en relation ou au contraire il évite le contact et cherche l'isolement. Ce niveau de confort peut dans quelques situations être une motivation, un désir qui peut surpasser les autres niveaux (Benzerara, 2012). Dans certaines cultures à l'exemple du monde musulman, ce niveau de confort est fondamental dans la société car les coutumes envisagent voire encouragent à tisser et augmenter l'intensité des relations entre les individus (Hall, 1971 ; Petonnet, 1972).

Ainsi, chaque individu a son propre intervalle de confort compte tenu des types de facteurs impliqués liés aux facteurs internes, aux facteurs externes et au mécanisme de l'appréciation du confort en lui-même. Les facteurs internes sont la capacité sensorielle, le profil socioprofessionnel, l'âge, le sexe, l'expérience personnelle, le niveau d'instruction. Les facteurs externes quant à eux, se présentent dans l'environnement qui nous entoure : conditions climatiques, conditions physiques, la culture, la loi (Raporport, 1977 ; Morvel, 1981).

En ce qui concerne le mécanisme de l'appréciation du confort, les éléments qui rendent le confort une notion fortement personnalisée sont eux-mêmes qui rendent le rapport environnement-être humain très complexe. Nous voulons parler ici de la multi sensorialité de la perception, une construction mentale personnalisée et un environnement réel qui n'est pas celui du perçu.

Par exemple, dans un espace urbain, la majorité des usagers se mettent tous d'accord pour l'identification des choses : arbre, banc, poteau d'éclairage, etc. mais pas sur l'évaluation de l'environnement, sur le confort. L'idée du confort reste assez subjective et changeante dans le temps et l'espace compte tenu de la complexité du système relationnel espace-homme-temps.

Une décomposition du concept confort urbain démontre que les concepts lui étant associés sont nombreux, variés et relevant d'une multitude de domaines différents mais complémentaires.

3. Le confort n'est pas une ambiance

La majorité des études qui portent sur les espaces se penchent actuellement sur l'ambiance (Amphoux, 2004 ; Augoyard, 2004). L'ambiance signifie habituellement une situation animée.

Elle procède fondamentalement du rapport d'immersion au sein du monde environnant d'où elle est un ressenti, liée à la fois à l'environnement et à une situation de comportements qualifiés par une tonalité affective plus au moins positive et cohésive, euphorique ou dysphorique (Duarte, 2013, p.21-30).

Parler de l'ambiance nous conduit automatiquement à faire appel à l'environnement physique et social, au monde des sensations et d'impressions. Mais cette ressemblance apparente entre l'ambiance et confort, ne doit pas masquer leurs différences.

Les pratiques sociales (comportements, usages) sont conditionnées à la fois par le cadre physique où elles se déroulent et où elles tiennent place (Chadoin, 2004) et par les règles individuelles et collectives qui les cadrent (Thibaud, 2013). Ces pratiques sont une somme de logiques de distributions des fonctions et de manières de vivre dans un espace dont «...*leurs rapports au monde physique sont fondés sur des processus modaux inventifs et des règles (...) s'incarnent dans des configurations visuelles, sonores, motrices,...*» (Augoyard, 2004, p. 78).

Entre le monde physique et les règles, il existe tout un *dialogue* entre *le sensible* et *l'intelligible* (Thibaud, 2013). Le sensible relatif aux sens est une somme de sensations. Par contre, l'intelligible relatif au mécanisme de l'identification dans l'espace est lié principalement à la conscience (Augoyard, 2004). Thématiquement parlant, l'intelligible est de nature objectif, facile à comprendre. Le sensible par contre est de nature subjective, difficile à mesurer. C'est vrai que ces deux concepts se contredisent dans le sens mais se complètent dans la pratique installant ainsi avec le temps la notion de ce que l'on appelle "une ambiance".

Comment naît une ambiance ? Par le biais de la récurrence, les pratiques sociales qui tiennent place dans un même lieu physique, donnent un sens/signification à ce lieu. Ici, le sens/la signification est une identité du lieu traduite par une somme de symboles et de sensations, c'est ici que naît l'ambiance "..."*l'ambiance est un mot chargé de significations qui confère à l'espace, entité physique, le statut d'une entité poétique, sensorielle et multidirectionnelle...*" (Amphoux, 2004, p.10). Aisé à éprouver, difficile à expliquer (Augoyard, 2004), l'ambiance appartient au monde sensible qui évoque entre autres notre interprétation de la conscience d'appartenir à un lieu urbain et dont les sensations possèdent des significations.

Ainsi, la relation entre l'ambiance et le cadre physique est d'ordre de complémentarité car le cadre physique représente le corps, l'ambiance représente l'âme"..."*l'ambiance donne vie au monde environnant, le rend véritablement habitable, et renvoie à des aspects extrêmement sensible de la condition humaine...*" (Thibaud, 2013, p.9). Autrement dit, sans ambiance, l'espace n'est qu'un cadre physique (Bordreuil, 2013, p.145 In : Thibaud, 2013). L'ambiance est donc par excellence l'exercice "du sentir" en procédant fondamentalement des relations

empathiques avec l'extérieur. Sans la reconnaissance de ce plan du sentir, la notion d'ambiance perd tout son sens (Amphoux, 2004).

De ce fait, l'identification d'une l'ambiance passe en premier lieu par le canal de la perception multi sensorielle tels que le visuel, le sonore, l'odorat, le toucher, l'ouïe. Par la suite, les sommes d'informations obtenues assistées par des sensations seront enregistrées automatiquement dans la mémoire, en donnant en fin de compte une certaine image (construction mentale) voire une certaine identité au lieu. À titre exemple, une rue commerciale telle que la rue Gambetta, située en plein centre-ville d'Annaba, est reconnue par le bruit, les cris vendeurs, les klaxons des voitures coincées dans la circulation, des gens qui vont et viennent, d'une dominance féminine durant la journée. C'est ainsi, qu'une ambiance née à la croisée de l'espace et l'usage, forme une certaine image propre au lieu.

À travers cette présentation, se dégage une grande ressemblance entre le confort et l'ambiance soit dans la nature (appartenir au monde du sentir) ou de la manière d'exister, comment ? Tout d'abord, les deux concepts sont nés principalement de la relation qui se tient entre l'être humain et son environnement. Ensuite, de la perception jusqu'à la naissance des sensations passant par la construction mentale, l'appréciation du confort ou l'identification de l'ambiance sont parfaitement identique. Ici, le confort et l'ambiance partagent à la fois les mêmes composantes (le corps, les sens, la mémoire) et les mêmes étapes (perception, construction mentale). Tous les deux se travaillent donc dans une usine interne (être humain), et dépendent en grande partie des facteurs extérieurs (l'environnement physique et social).

Malgré ces ressemblances, le confort n'est pas une ambiance pour diverses raisons. Premièrement, sur le plan conceptuel, le confort se définit comme des sensations d'ordre positives (Pezeu-Massabuau, 2002), par contre l'ambiance est une somme de sensations qui ne peuvent pas être forcément positives (Augoyard, 2004 ; Thibaud, 2013).

Deuxièmement, la nature de l'intervention de la mémoire au niveau des deux concepts est très différente. Il est évident que cette dernière (la mémoire) joue un rôle principal pour le confort ou pour l'ambiance mais d'une manière différente. Vis-à-vis de l'ambiance ; la mémoire représente un support d'enregistrement stable/figé et fonctionne uniquement pour faire appel aux sensations déjà produites dès le premier contact avec le lieu. Vis-à-vis du confort ; la mémoire représente un élément de stockage des seuils de confort qui, entre autre, restent toujours en mutation en vue de l'instabilité des facteurs internes (âge, sexe, le niveau d'instruction, le profil socioprofessionnel, l'éducation et l'expérience personnelle) et des facteurs externes (le climat, la position géographique, le temps, etc.) qui interviennent au fur et à mesure dans l'appréciation du confort.

Ici, ce qui représente une instabilité pour le confort, représente désormais des composantes fondamentales de l'ambiance. Nous voulons essentiellement parler des caractéristiques de l'environnement (climat, la sonorisation, etc.) et le temps (la récurrence dont les habitudes s'installent forgent bien l'ambiance mais anesthésient en contrepartie le confort).

Pour terminer, notre âge ne cesse de se confronter à une somme de sensations quoi que sans jamais le définir vraiment. C'est ici qu'on parle soit du confort ou soit d'une ambiance qui ne sont pas indubitablement en soi un exercice facile.

4. Du confort au confort urbain

Les espaces confortables semblent être une des principales missions prioritaires de l'architecte (Gilbert, 2000). Ici, l'objet "espace" signifie bien une construction qui est dans la plupart du temps une structure assez homogène du point de vue physique et usages. De ce fait, la recherche du confort à cette échelle spatiale prend une échelle de mesure stable, de quatre niveaux : l'agrément physique, l'esthétique, le relationnel et l'apparence (Pezeu-Massabuau, 2002). Si la technologie se veut présente, ces niveaux de confort se regrouperont en trois dimensions : maîtrise, commodité et réserve (Amphoux, 1990).

Néanmoins, la question du confort n'est pas uniquement relative à l'espace bâti ni une priorité pour les seuls architectes ; elle s'impose également comme une préoccupation de toute stratégie de développement urbain des villes (Remy, 1992 ; Gehl, 2010 ; Berezowska-Azzag, 2011). Aujourd'hui, le confort urbain constitue l'un des outils pouvant répondre à la revendication du "bien être" et imposer l'intrusion de "la qualité " dans les villes (Da Cunha, Ruegg, 2003). Le confort prend donc un autre sens, une autre échelle avec d'autres niveaux et d'autres exigences sans cesse modulables et rectifiables. Il n'opère pas telle une graduation fixe à la façon d'un thermomètre mais bien tel un système socio-spatial complexe, dynamique et ouvert. La notion de confort s'introduit dans fonctions urbaines telles que se déplacer, travailler et se recréer (Foura, 2003) ; fonctions qui, elles, renvoient à d'autres domaines (le transport urbain, la disponibilité des services, la gestion de proximité et l'espace public (Charlot-Valdieu, Outrequin, 2009 ; Berezowska-Azzag, 2012). Le confort urbain prend donc des connotations très élargies qui sont à la fois climatique, esthétique, d'usage, etc.

Pour le confort urbain, les besoins et les satisfactions ne sont pas vraiment différents de ceux relatifs à l'espace bâti. On parle ici d'un partage imposé des trois niveaux de confort : niveau 0 (agrément physique), niveau 1 (esthétique) et niveau 2 (relationnel) que ça soit pour l'espace bâti, l'espace non bâti ou les équipements (mode mécanique) ; tous doivent assurés la sécurité, une atmosphère thermique et acoustique favorable, un air non polluée, un paysage qui flatte à

nos yeux et un espace convivial. Dans l'équation besoins/satisfactions interviennent les facteurs du temps, de l'offre, de la proximité géographique, de la fréquence et de l'accessibilité.

Le confort urbain tire son existence en premier lieu du domaine de l'exercice (gestion de proximité, espace public, disponibilité de service, transport et accessibilité). Chaque domaine impose certaines conditions, un environnement spécifique et un usage particulier.

À titre d'exemple, si l'on compare entre le confort domestique et le confort au niveau des espaces publics, la notion de confort se différencie par deux composantes :

- *La sécurité ou le besoin de se protéger* : ce niveau de confort est un besoin fondamental (Fleury, 1998). Les caractéristiques spatiales d'un lieu domestique (cloisonnement, le contrôle et la sélection) créent automatiquement le sentiment de sécurité chez l'utilisateur : un sentiment de protection contre les conditions climatiques, les agressions, etc. Autrement dit, un lieu domestique qui n'assure pas la sécurité, risque de pas être habité ou même appelé un lieu domestique (Pezeu-Massabuau, 2002). Cependant, à l'échelle des espaces publics, la sécurité est nécessaire mais difficile à maîtriser. Même si on se retrouve dans une situation appropriée, la sécurité reste toujours difficile à maintenir (Larrouy-Castera, 2004).
- *La sphère privée ou le besoin de l'intimité* : Au niveau 2 du confort celui du relationnel, il existe principalement trois formes de sphères : privée, semi privée, publique où chacune est composée d'un nombre d'individus et de formes de relations très particulières. La sphère privée concerne la famille (les parents, les enfants) et dans certaines cultures, elle est considérée comme un niveau relationnel sacré qui nécessite une éventuelle protection contre les lieux dit publics. En effet, le lieu domestique comme un espace clos favorise bien l'instauration de la sphère privée ainsi que sa protection contrairement aux espaces publics où, ce niveau relationnel est violé voire éliminé.

À travers cette comparaison du lieu domestique avec l'espace public ; chaque espace satisfait un besoin qui n'existe pas chez l'autre. Il se peut qu'ils se partagent, se complètent ou même se contredisent dans quelques dimensions. Ces différences sont principalement dues à la nature socio-spatiale de chaque espace : ouverture/fermeture, l'environnement social (famille, voisins, amis), les conditions physiques (climat, dimensions), etc.

Ainsi, étudier le confort urbain relatif à chaque domaine risque d'ouvrir une infinité de pistes de réflexion. C'est pourquoi, nous avons opté de nous consacrer à l'étude du confort urbain à l'échelle de l'espace public, et ce, pour deux raisons :

- son importance socio-spatiale tant pour la ville que pour les fonctions urbaines (Joseph, 1984 ; Toussaint, 2001 ; Gehl, 2010).
- Dans le contexte algérien, il a perdu son usage de lieu de vie publique pour être assimilé à de simples vides reliant les sites bâtis (Dris, 2002 ; Navez-Bouchanine, 2003 ; Naceur, 2004). Il a cessé d'être équivalent d'un espace d'expression d'une philosophie d'aménagement, pour devenir un espace *libre* ou *libéré*.

5. L'espace public, un lieu quotidien de confort urbain

Il est évident que l'espace public représente une des composantes de la ville, reconnue par ses dimensions multiples : technique, juridique, culturelle (Ghorra-Gobin, 2001). L'espace public signifie communément un espace de regroupement, de rencontre, de convivialité (Bertrand et Listowski, 1994) de vie collective avec ses particularismes (fêtes) ; il se définit, morphologiquement, comme un endroit découvert, dépourvu d'obstacles, offrant ainsi des grandes surfaces dégagées, mises au service du grand public.

Avec toute une série de nuances sur l'intensité et la permanence des caractéristiques des espaces publics, l'espace public est un ensemble d'espaces ouverts en même temps à des fonctions multiples et d'espaces appropriés de manière diverse par catégorie de populations très différenciées (Navez-Bouchanine, 1992). Quelles que soient les caractéristiques individuelles ou collectives des usagers, l'espace public assure un espace de sensibilité à l'altérité, un espace où se déploie la mise en scène de soi et des autres (Joseph, 1984).

À ce niveau de la réflexion, on propose des lectures sur les espaces publics par l'identification des besoins et des satisfactions, tout en répondant essentiellement sur les questions suivantes : Quel est le rapport des différentes fonctions de l'espace public et la satisfaction d'un ou plusieurs besoins ? Plus précisément, quels sont les rapports de la fête, de sortir de chez soi ou rester un laps de temps dehors avec le confort urbain ?

Les lectures effectuées dans ce sens ont permis de déterminer d'autres besoins à satisfaire voire d'autres dimensions de confort urbain recherchées dont le confort de partage, d'évasion, d'identité, d'expression et de festivité.

- *Le confort de partage* : "Partager" veut dire posséder quelque chose avec une ou plusieurs personnes (Larousse, 2013). Ici, "le partage" est incarné dans la terminologie, la morphologie, les aspects juridique et historique de la notion de l'espace public :
 - De point de vue terminologique : Entendu comme parvis, place, rue, avenue, boulevard⁶ ; tout espace public correspond à un espace destiné au grand public " *...espace continu non cadastré, qui inclut la voirie et constitue un élément essentiel de la morphologie urbaine...*"(Guerroudj, 2010, p.13). Ces caractéristiques encouragent le partage que ce soit le partage des activités ou des relations, entre les catégories d'usagers, etc. " *... C'est un espace de libertés celui de circuler et d'y mener une vie collective avec ses particularismes, dans le respect de codes explicites définis par la loi, ou implicite...* ».
 - De point de vue morphologique : l'absence de barrières (Sennet 1979 ; Joseph 1992) encourage à transformer l'espace public en une grande assiette qui regroupe toutes les tranches d'âge, toutes les catégories d'usagers, où il existe une forte chance de rencontre. Cet atout facilite, d'une part, la multiplication des chances d'échange, des rencontres programmées ou non programmées et d'autre part, il favorise une double liberté d'accès et d'usage. De ce fait, le partage prend place, automatiquement et sans contrainte.
 - De point de vue juridique : Ce qui caractérise tout espace public (l'ouverture, l'hétérogénéité, la liberté d'accès et d'usage) sont les conditions appuyées juridiquement pour un partage légale. En Algérie, le cadre juridique de l'espace public tire son profil sur deux éléments : la programmation urbaine⁷ et le droit administratif⁸.
 - De point de vue historique : Un survol dans l'histoire témoigne que l'espace public était des espaces hautement socialisés, des lieux de la participation à la vie collective d'une cité. Ils sont en effet "traités" comme un lieu spécifique, qui cristallise et exprime une

⁶ **Décret exécutif n° 14-27** chapitre 1 section 2 « *...espace public : places, rues, placettes, (...) espaces collectifs de transition : placettes inaccessibles aux véhicules (sauf pour les urgences et la protection civile), rues dessertes et des espaces de convivialité formés par l'agencement des îlots...* » p.5.

⁷ La programmation urbaine : Depuis la promulgation de la loi n°90-29 du 1 décembre relative à l'aménagement et l'urbanisme, l'espace public est statué dans les villes à travers des instruments d'urbanisme (Loi n°90-29 du 1 décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme article 31).

⁸ Le droit administratif : l'espace public relève du domaine public, (Loi n°90-30 du 1 décembre 1990 portant loi domaniale articles 2, 3, 5, 6) considéré comme un bien "inaliénable, imprescriptible, insaisissable" (Loi n°90-30 du 1 décembre 1990 portant loi domaniale, article 4). Aucun usage physique du sol ou construction (acte de privatisation) ne peut se faire en contradiction sous peine de sanctions prévues par la présente loi (Loi n°90-29 du 1 décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme article 10).

forme particulière de sociabilité à travers plusieurs nature de rassemblement (Paquot, 2002, p.28).

- *Le confort d'évasion* : Libre de constructions, libre d'usages et d'accès (Sennet, 1979 ; Joseph, 1992), ce "sens matériel" que dispose tout un espace public permet de créer un environnement qui favorise une pratique essentielle, c'est bien l'évasion. S'évader est un acte qui exprime qu'on échappe/fuit une situation vers une autre situation dite meilleure, en essayant d'assurer une transition entre situation d'insuffisance vers une situation suffisante. S'évader vers l'espace public, se base sur deux raisons :
 - S'évader vers la nature : le domicile de par son espace clos, ses composantes constantes (deux à trois chambres, bloc sanitaire et une cuisine), sa superficie limitée ne permettent pas d'introduire une infime partie de l'environnement naturel, un besoin considéré essentiel chez l'être humain pour sa santé physique et morale. Cependant, les grandes surfaces végétales tels que les jardins publics, les parcs, etc. répondent parfaitement à ce besoin de s'évader dans la nature.
 - S'évader vers le monde social : le domicile avec ses dimensions, sa conception et sa composition limitent toujours une variété d'éléments : le nombre et la catégorie d'usagers, la séparation entre dehors et dedans. Ces caractéristiques sélectionnent et limitent voire contrôlent deux sphères : publique et privée. Le besoin de partage précité, ne peut se satisfaire que dans un espace libre d'usage et d'accès que dispose tout espace public car, chercher à entrer en relation, demande un espace dégagé et une liberté d'accès et d'usages.
- *Le confort d'appartenir* : Le besoin d'appartenir ou ressentir chez soi, est fondamental (Maslow, 1943). Pour les nations, l'espace public est considéré comme un support indispensable pour la construction d'une image architecturale particulière, d'ancrage historique ou même politique qui traduisent, par conséquent, une image particulière voire une identité : drapeau, statut, fontaine, des plaques porteuses des noms des célèbres personnages, des événements qui ont marqué l'histoire d'une nation, etc. Tous ces éléments, soutiennent désormais le sentiment d'appartenir à un espace, à une nation. Mais pourquoi l'espace public ?

Lors d'une visite d'une ville, la première des choses qu'on peut observer, c'est bien l'aspect extérieur des constructions, l'espace public (jardins publics, voies, places publiques, etc.). Généralement cet aspect extérieur partagé entre le vide et le plein, entre l'espace bâti et le non bâti, est le meilleur garant pour communiquer une image particulière d'une époque

historique importante, d'une époque d'architecture particulière ou d'une politique de construction.

À titre d'exemple, dès la proclamation d'indépendance, les nouveaux États mènent une course pour la récupération de leurs identités et voire pour l'effacement des traces du régime colonial. Pour ce faire, ils procèdent à changer des noms de voies, d'implantations du mobilier urbain, à créer de nouveaux jardins, places publiques, porteurs de noms qui "marchent dans l'histoire" tels que les noms des personnages ou les dates des événements (Ghorra-Gobin, 2001 ; Toussaint, 2001).

- *Le confort d'expression* : L'espace public constitue ainsi un lieu de fabrication des identités. Il peut à la fois être porteur des symboles mais aussi un lieu où s'expriment les tensions d'ordre identitaire ou même de souveraineté « ... *l'espace public est un lieu où les problèmes sont signalés et signifiés, un terrain où s'expriment les tensions, où le conflit devient débat, où la problématisation de la vie sociale est mise en scène ...* » (Berdoulay, 2004, p.12-13). Une chose est sûre, qu'à ce niveau le caractère d'ouverture, le libre accès et l'usage porte toujours ces effets car il permet de mettre à la disposition des manifestants un large espace reconnu, facile à médiatiser avec une possibilité de recueillir une large foule (une condition primordiale pour une manifestation). L'exemple illustré est celui qui s'est manifesté déjà dans le monde arabe, (le printemps arabe) de par les regroupements et les multitudes conduites qui traduisent leurs problèmes, leurs soucis, etc.

Le besoin de s'exprimer, de défendre ces droits, de chercher à transmettre ces messages aux politiciens, aux instances concernées, représente un besoin fondamental inscrit dans la démocratie moderne. L'espace public est un support favorable pour l'atteinte de confort d'expression, non seulement, de nos jours mais aussi dans le passé⁹ (Bentrand et Litowski, 1994).

- *Le confort de festivité* : Chaque nation à ses propres fêtes partagées entre des événements d'ordre culturel et d'autres d'ordre national. Qui dit fête, dit un moment de joie partagé entre un groupe d'individus, entre les membres d'une famille, d'une tribu et même d'une nation. Beaucoup d'étude démontre l'importance positive des effets des fêtes sur la psychologie de l'être humain; une dimension considérée importante dans le processus du confort. Elles (les fêtes) permettent d'augmenter le rendement, de changer l'humeur, d'assurer le sentiment d'appartenance, le sentiment de sécurité, etc.

⁹ A titre d'exemple, le forum romain représente un espace public au cœur de rassemblement des citoyens, un lieu de partage de décision, un lieu pour débattre les idées

Généralement, les fêtes favorisent le partage, l'échange, les rencontres, le renforcement des liens sociaux, la "**solidarité sociale**" (Durkheim, 1998). Ces actes demandent un espace accueillant, un espace large, ouvert et accessible pour tous. Il s'agit bien de l'espace public.

Ainsi, les besoins et les satisfactions recherchés à l'échelle des espaces publics appartiennent au monde social, (relation, regroupement, appartenance, partage, fête), tirent profit de la nature sociale de l'être humain et s'inscrivent bien dans la vie de chaque jour.

Conclusion

Les propos développés dans ce chapitre montrent que l'étude du confort doit faire appel à de nombreux domaines relatifs à l'espace, au corps et à la culture. Le confort constitue désormais une pratique complexe, née de soi.

Chercher notre confort est acte quotidien propre à chaque personne dans son état physique et psychique normal. Pour le concepteur, créer un espace qui satisfasse la recherche continue de notre confort, s'impose désormais comme priorité. Tout espace doit réunir des conditions au moins dites minimales pour un confort dit acceptable afin de jeter les bases des usages et des pratiques socio-spatiales dans le support physique. Dès lors, le confort s'impose désormais comme l'un des indicateurs de qualité incontournable du développement urbain. La question de confort s'applique à tous les registres de la vie (le transport urbain, les services, la gestion de proximité, et l'espace public).

Garantir le confort à l'échelle des espaces publics signifie que nos villes puissent offrir de bonnes conditions pour marcher, s'asseoir, observer, parler et entendre (Elias, 1995 ; Gehl, 2010, p.131), autant d'actes relevant des pratiques quotidiennes et exprimant des activités de base que tout être humain réalise dans son quotidien journalier.

De ce fait, il est du devoir du concepteur (l'architecte, urbaniste ou tout autre profil), de bien réfléchir sur le confort des usagers, peu importe l'échelle spatiale : espace public, quartier, ville compte tenu de l'impact de ce dernier sur la qualité de vie et de cadre de vie.

CHAPITRE 3

Le développement urbain qualitatif, l'expérience algérienne

Introduction

Les effets conjugués de la pression démographique, de la politique de l'habitat réduite à une politique de logement, de l'industrialisation massive, et le désengagement des pouvoirs locaux, contribuèrent à accuser un niveau d'inconfort urbain dans les villes algériennes : des valeurs élevées des TOL et TOP, une pauvreté des aménagements et des entretiens d'une majorité d'espaces publics, des détournements d'usage, des problèmes d'assainissement, pollution, insécurité, etc. (Amirèche, 2000 ; Aroua, 2005).

La question du développement urbain d'ordre qualitatif s'impose donc avec force comme une revendication collective portée par la société comme une préoccupation et une politique engageant l'État. Dans ce sens, l'État algérien mobilisa tous les moyens juridiques, institutionnels et financiers pour alimenter la montée de la conscience nationale envers les enjeux de la qualité.

L'opération de l'amélioration et de l'intégration urbaine, toujours en cours, naît de cette nouvelle prise de conscience nationale des impacts des politiques précédentes sur la qualité et l'image des villes algériennes. Plus largement, l'opération vise à assurer une transition urbaine des villes algériennes vers le développement urbain qualitatif (loi n° 10-02, P.A.T.W. Annaba, 2012).

En effet, cette volonté politique, qui date depuis l'année 2000, ne se réduit pas à une simple superposition de dispositions juridiques nouvelles, lancement des nouvelles opérations ou seulement à combler les lacunes. Il s'agit, en fait, de l'entrée en scène de nouveaux concepts, de nouvelles approches, de nouveaux textes et de nouveaux organismes.

Ainsi, ce chapitre consacre ces propos pour décrire cette politique volontariste. Il parcourt essentiellement les principaux concepts, démarches, savoir-faire mobilisés en interrogeant les textes, les institutions, les modes de financement, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre, les cahiers de charges, les appels d'offre par une série de questions : Quels sont ces principes ? Quels sont ces dispositifs de mise en place ? Quelles sont ces nouveautés ?

Il faut souligner par ailleurs que cette démarche de parcourir les principaux concepts en usage ne concerne pas uniquement le domaine d'architecture et d'urbanisme. Elle participe à la compréhension de la thématique et à identifier les tenants et les aboutissants quant l'aménagement de nos villes.

1. La naissance d'une volonté politique

Les politiques de développement urbain appliquées depuis l'indépendance ont généré de nombreux dysfonctionnements dans tous les registres de la vie urbaine (social, économique,

spatial et environnemental) à toutes les échelles spatiales (les centres- villes, les périphéries, les quartiers, etc.). Ces dysfonctionnements ont affecté de la structure urbaine, de l'état de santé des habitants, la qualité paysagère, les fonctions urbaines et la cohérence urbaine.

Les maux de la ville se résument en : «... *insuffisances de l'habitat et des équipements, pollution, pauvreté, exclusion, insécurité, destruction du patrimoine, ...auxquels la gestion urbaine actuelle ne fait que partiellement face...*» (P.A.T.W. Annaba, 2012 - phase III p.87).

Son «... *expansion rapide s'est traduite par une **pression intense** sur les espaces urbains, engendrant un **tissu urbain peu structuré** et faiblement équipé. Des quartiers entiers se trouvent **marginalisés**, aussi bien dans les centres que dans les périphéries... » (P.A.T.W. Annaba, 2012 - phase III p.87).*

«...*Cette croissance s'est accompagnée d'une dégradation du cadre de vie, marquée par l'étalement de tissus urbains non structurés et mal équipés, et par l'abandon des centres anciens. Cette situation conduit à la marginalisation de quartiers entiers, à la prolifération de l'habitat précaire (8% du parc de logement en moyenne) et la construction d'habitat en violation de la législation et la réglementation en matière d'urbanisme, ainsi qu'au développement des problèmes liés aux déplacements, aux transports, à la pollution et à la vulnérabilité aux risques majeurs...*» (Loi n°10-02. p.18_ Cf. annexe 5).

Les villes algériennes présentent ainsi des indicateurs négatifs tels que la dégradation du cadre de vie, les pollutions, l'exclusion, l'insécurité, la précarité, l'insalubrité, la faiblesse des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs ; des indicateurs qui orientent sur les nombreux fronts sur lesquels il faudrait agir juste pour redresser la situation. «... *Non seulement le développement urbain n'est **pas durable** mais il conduit à des risques graves. Le problème est double : l'urbanisation assèche le rural et stérilise l'environnement, les villes croissent sans centralité et **sans qualité**. Elle est un danger pour la cohésion sociale et son évolution dépend de l'accès des villes à la compétitivité internationale...*» (Loi n°10-02. p.38).

Cette réalité indique les faiblesses d'une politique urbaine centralisée dont l'objectif est de répondre quantitativement aux besoins des habitants en logement, et d'un manque de coordination et de concertation effective à la base pour mieux cerner les aspirations des populations. De plus, la pratique urbaine se base sur une logique de mise en place des projets qui s'effectuaient coup par coup, selon un processus d'addition cumulative, et de planification sectorielle. Il en résulte de sérieux problèmes de fonctionnement du système urbain, de maîtrise de l'urbanisation, de qualité de vie et de cadre de vie en ville qui sont à prendre en charge et à prendre en considération en relation d'une croissance démographique soutenue.

«...86% de la population résident dans les agglomérations chefs-lieux (Wilaya-Commune), une tendance qui s'accroîtra dans les décennies à venir (...) en effet, les villes épongèrent la forte croissance démographique conjuguée à l'exode rural. L'urbanisation s'est ainsi généralisée à l'ensemble du territoire national...» (Loi n° 10-02, p.81_ Cf. annexe 5). A titre d'exemple, à Annaba " ...Ayant connu une croissance du fait de sa dynamique propre et de l'exode rural, les villes de la wilaya concentrent plus de 90% de la population totale dont 60% reviennent à la ville d'Annaba, en 2008 et devraient en regrouper 90 % à l'horizon 2030, si la tendance se perpétue..." (P.A.T.W. Annaba, 2012, p.87).

Malgré la nécessité de réagir en urgence, il fallait attendre plus de trois décennies pour pointer le doigt sur la nécessité de transporter les villes algériennes vers la nouvelle tendance de développement urbain d'ordre qualitatif (Loi n°01-20 ; Loi n° 06-06_ Cf. annexe 2). Cette période (à partir de l'année 2000) coïncide bien avec le pic de la croissance en Algérie ; une croissance économique (la hausse des prix du pétrole, principale source de l'économie algérienne de 18.53 dollars/baril en 1989 à plus de 28 dollars/baril en 2001), une croissance démographique urbaine de 16 966 937 habitants et un taux d'urbanisation de 58.3% en 1998 (Berezowska-Azzag, 2012, p.39).

La situation économique performante, la pression démographique et le taux de l'urbanisation ont encouragé à mettre *le développement urbain d'ordre qualitatif* comme une question urbaine prioritaire (Loi n° 10-02). D'ailleurs, une révolution sur tous les niveaux (institutionnels, instrumentaux, juridiques, financement) s'est traduite, porteuse d'actions d'amélioration voire du changement vers l'ordre qualitatif «...Les choix d'un mode d'urbanisation de qualité sont en réalité des choix de société ...» (Loi n° 10-02, p.38). Une volonté politique qui, d'un côté, évite de répéter les erreurs des politiques précédentes et de l'autre côté ; elle assure un développement non seulement économique mais aussi un développement social (bien-être).

Dans ce sens, un arsenal de lois ont été approuvées (de 2001 jusqu'à 2010), de nouveaux organismes sont créés (observatoire national, agence nationale d'urbanisme A.N.URB), des instruments à plusieurs échelles ont été conçus (du S.N.A.T.¹ au P.A.T.W. 2012) lançant ainsi les grandes lignes pour un développement urbain qualitatif bien fondé et annonçant ainsi une nouvelle volonté politique sérieuse présente dans le langage utilisé, l'interdisciplinarité, etc.

Ainsi, la nouvelle politique fait recours à des actions tendant à assurer une transition urbaine vers un développement d'ordre qualitatif. Elle propose d'enclencher des mesures susceptibles

¹ S.N.A.T. : Schéma National d'Aménagement de Territoire,

d'améliorer les pratiques et de réfléchir sérieusement à concevoir une feuille de route pour un développement urbain qualitatif des villes algériennes.

2. La nouvelle politique de développement urbain, les caractères de la performance

Les lectures effectuées sur les fondements de la nouvelle politique (lois, instruments, acteurs, organismes, démarches), présentent beaucoup de nouveautés, de performances sur toutes les échelles (spatiale, décisionnelle) et toutes les dimensions (environnementale, sociale, urbaine). Cette nouvelle politique préconisée pour inscrire les villes algériennes dans le cadre du développement urbain qualitatif, repose principalement sur la restructuration de plusieurs composantes telles que les politiques d'aménagement et d'urbanisme, la maîtrise d'usage, la conception de l'espace vert et de l'espace public.

2.1. La politique d'aménagement et d'urbanisme

La nouvelle politique de réorienter le développement urbain des villes algériennes vers le seuil de la qualité doit impérativement passer par la révision de "la politique d'aménagement et d'urbanisme". Effectivement, la révision s'est effectuée réellement à travers la révision des textes, des instruments et la multiplication des rencontres de concertation : la loi n°06-06, la loi n° 10-02 ; les instruments à l'exemple des P.A.T.W., S.N.A.T. ; les rencontres telles que les assises régionales (19 février 2011 à Constantine, 20 mars 2011 à Ouargla, 30 avril 2011 à Tlemcen) et nationales (19-20 juin 2011) qui rassemblaient plus de 3000 participants entre universitaires, professionnels, responsables locaux et nationaux, élus et représentants de la société civile. En effet, ces assises visent principalement à revoir les pratiques urbaines en Algérie (A.N.URB, 2011 ; Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme, juin 2011) à travers les actions suivantes :

- Améliorer la qualité de maîtrise d'œuvre,
- Élever le niveau d'expertise,
- Développer des instruments de référence dans le processus d'interaction entre les différents acteurs.

Vis-à-vis des nouveaux textes et instruments, la politique d'aménagement et d'urbanisme s'est orientée vers la volonté d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de trois dimensions : la

durabilité, la **compétitivité**, et l'**attractivité** (loi n°06-06² ; loi n°10-02 p.81), en se basant sur les actions suivantes :

- Corriger les inégalités des conditions de vie (Loi n° 01-20 ; loi n°10-02),
- Lutter contre les exclusions et les marginalisations / mettre à niveau les « Zones Urbaines à Handicaps » (Z.U.H.) (Loi n°10-02 -PAT n° 18 ; P.A.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Mettre en œuvre, avec des correctifs si nécessaire du P.D.A.U. intercommunal en fonction de la stratégie d'aménagement du territoire de la wilaya à l'exemple de la wilayat d'Annaba (P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Mettre à niveau des équipements et services de base (raccordement aux réseaux A.E.P. et d'assainissement, éducation, santé, sports, culture etc.) (Loi n°10-02 P.A.T. n° 18, p.79),
- Mettre en valeur les espaces publics (Loi n°06-06, Art.09 ; P.A.W.T. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),

Dans leurs discours, ces nouveaux textes enveloppent la nouvelle politique par une série de concepts. On peut les classer selon la priorité, la nature des actions, l'échelle et les méthodes utilisées. Il s'agit de :

- La priorité : processus de rattrapage pour les villes en crise, correction des inégalités des conditions de vie, **l'amélioration et l'intégration urbaine**, la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes, renouvellement de la forme urbaine, développement de nouveaux modes de gestion (gestion de proximité).
- La nature des actions : développement coordonné et intégré, l'équité sociale-spatiale, la contribution à une véritable culture et identité urbaine, la lutte contre les exclusions et les marginalisations.
- Échelle : la ville, le quartier, l'espace public, l'espace vert,
- Méthode : organisation rationnelle et harmonieuse de l'ensemble du territoire.

Cette diversification des discours nous renvoie à la multi-dimensionnalité de la nouvelle politique : durabilité, économique, sociale, culturelle et urbaine où chaque dimension se décline en série d'actions. Par rapport à la dimension urbaine, les actions tournent autour de :

² « Art.7 : la politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets : le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel. Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre ».

- La correction des déséquilibres urbains,
- La restructuration, la réhabilitation, la modernisation de tissu urbain,
- La préservation et valorisation du patrimoine,
- La promotion et préservation de l'espace public,
- Le renforcement et développement des équipements urbains,
- La promotion des moyens de transports,
- La promotion et le développement du cadastre.

Cette révision de la politique d'aménagement et d'urbanisme a permis par conséquent de se doter d'une nouvelle couverture juridique, d'un nouveau langage et de nouveaux outils. Elle est bien le témoin d'une volonté de changer les pratiques urbaines en se dirigeant beaucoup plus vers la qualité urbaine à la fois dans le discours et dans l'action.

2.2. Le maître d'usage

La nouvelle politique exige ainsi que le maître d'usage doit faire partie de la politique d'aménagement et d'urbanisme car les nouveaux textes, lois et décrets, renforcent le rôle des individus et des associations³. Ils les (individus et associations) appellent à la contribution, à la consultation et à la participation dans :

- La protection des intérêts collectifs relatifs à la protection de l'environnement (Loi n°03-10, Art. 35, 37_ Cf. annexe 1) «... *Les associations légalement constituées et exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, sont appelées à contribuer, à être consultées et à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement conformément à la législation en vigueur...*»,
- La conception et l'élaboration de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable (Loi n° 06-06),
- La gestion et l'évaluation du cadre de vie dans un cadre de la gestion de proximité (Loi n°06-06, Art. 26).

L'implication du maître d'usage prend donc part dans toutes les phases, partant de la planification, passant par la programmation et arrivant à l'étude et la réalisation dans tous les projets : aménagement spatial, protection de l'environnement, projet d'instrument, etc.

³ On parle ici des associations qui exercent leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement (Loi n°03-10, Art.35)

2.3. Espace vert

L'espace vert est le cœur de la nouvelle politique vu son importance cruciale dans l'amélioration de la qualité de vie et de cadre de vie. En effet, la végétation naturelle ou plantée procure de multiples avantages : effets esthétiques, anti-pollution, atténuation des nuisances sonores.

De ce fait, à travers le volet juridique, la nouvelle politique incite à l'intégration des espaces verts dans le cadre de vie des citoyens afin de les rendre plus agréables et plus sains. Il propose une somme d'initiatives telles que la définition des règles de gestion, la protection et le développement des espaces verts, cadrés essentiellement par une série de recommandations:

- Installer un système basé sur les études d'impact des incidences des projets d'aménagement (Loi n°03-10⁴),
- Soigner la qualité des espaces verts urbains existants (Loi n°06-06⁵; Loi n°07-06⁶_ Cf. annexe 4),
- Promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis (Loi n°07-06),
- Promouvoir la création d'espaces verts de toute nature (Loi n°07-06),
- Introduire des espaces verts, dans tout projet de construction (Loi n°07-06),
- Valoriser des espaces verts en ville par la création de parcs et jardins, par des plantations urbaines (alignements d'arbres, etc.) (Loi n°10-02, P.A.T. n°18, p.97).

Ici, l'espace vert représente une composante fondamentale de la nouvelle politique. Son développement ne concerne pas uniquement les nouvelles aires urbaines mais aussi le rattrapage des aires urbaines existantes.

2.4. Espace public

L'espace public, une forme spatiale, qui accueille des fonctions urbaines importantes vis-à-vis la vie quotidienne, joua un rôle important dans le bon fonctionnement socio-spatial des villes (Toussaint, 2001).

⁴ «...Art.15-Les projets de développement, infrastructures, installations fixes, usines et autres ouvrages d'art et tous travaux et programmes de construction et d'aménagement, qui par leurs incidences directes ou indirectes, immédiates ou lointaines sur l'environnement et notamment sur les espèces, les ressources, les milieux et espaces naturels, les équilibres écologiques ainsi que sur le cadre et la qualité de la vie, sont soumis au préalable, selon le cas, à une étude d'impact ou à une notice d'impact sur l'environnement. Les modalités d'application de cet article sont précisées par voie réglementaire...».

⁵ «...Art.09 -Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville (...) en assurant : la correction des déséquilibres urbains ; la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel ; la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville ; la promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts...».

⁶ « ...Art.02 - La gestion, la protection et le développement des espaces verts(...) ont pour objectifs notamment : d'améliorer le cadre de vie urbain ; d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants ; de promouvoir la création d'espaces verts de toute nature ; de promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis ; de faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées...».

Pour que la nouvelle politique d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de développement urbain qualitatif, aboutisse à ses objectifs, elle doit impérativement introduire l'espace public dans ces actions. Dans ce sens, elle propose une série d'actions comme la rénovation, la structuration, l'intégration et l'aménagement. Toutes ces actions se croisent pour : réhabiliter, entretenir et mettre en valeur l'espace public (Loi n° 10-02, PAT n°18 p.79).

Entre textes proposés et instruments en usage, les interventions sur l'espace public doivent prendre en compte plusieurs paramètres :

- Le caractère de l'espace : un espace public peu importe sa morphologie, doit assurer la **festivité**, l'**attractivité**, la **sécurité** et la **mixité** (loi n°06-06),
- Technique : «...*la mise à niveau des équipements et services de base (raccordement aux réseaux A.E.P. et d'assainissement(...)) la modernisation des réseaux d'assainissement et de ramassage des ordures performants permettant de limiter les pollutions et nuisances...*» (Loi n° 10-02, P.A.T. n°18 p.79),
- Usage : en installant un organisme chargé de diagnostiquer, analyser et évaluer l'usage ; on parle ici de "l'observatoire national" (Loi n°06-06, Art.26 ; décret exécutif n°07-05⁷ _ Cf. annexe 3),
- Esthétique : la mise en valeur des paysages urbains, une dimension qui était beaucoup plus un résultat qu'une réflexion en elle-même, montre que la recherche de qualité de cadre de vie dépasse une simple réponse aux besoins de base vers la recherche de la beauté et du plaisir (Loi n° 10-02, PAT n°18 p.79),
- Hygiène et l'entretien : installer un système pour assurer les actions d'entretiens (P.A.T.W. Annaba 2012, phase III, p.60).

2.5. D'autres mesures

Malgré la consistance des textes proposés par l'introduction d'instruments récents ; la nouvelle politique opte désormais pour d'autres mesures et actions. Il s'agit bien de la création de nouveaux organismes, de mettre en place des systèmes de sanction et de nouvelles démarches. Cette réalité indique ainsi l'engagement réel de l'Etat algérien de revoir les pratiques urbaines en les orientant beaucoup plus vers le développement urbain dans son propre sens, le sens de la qualité.

⁷ «...Art.05 Outre les missions prévues par l'article 26 de la loi n°06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006, susvisée, l'observatoire national est chargé (...) d'observer le développement et la structuration urbaine, la fonctionnalité et l'usage des espaces publics et l'utilisation du foncier urbain, d'en analyser les tendances et de proposer toutes mesures ou programmes destinés à améliorer les conditions de vie des citoyens à l'intérieur de la ville...».

- La création de nouveaux organismes : La création de nouveaux organismes ciblent principalement deux échelles : la politique d'aménagement et d'urbanisme et l'espace public. Nous voulons parler ici de "l'Agence Nationale d'Urbanisme A.N.U.R.B." et "l'Observatoire National". Les deux organismes partagent la volonté de mettre en place un nouveau dispositif institutionnel. Pour l'A.N.U.R.B., créé par le décret n°09-344 du 22 octobre 2009, elle cherche à assurer un encadrement de la politique d'aménagement et d'urbanisme défini par les pouvoirs publics. Ici, l'A.N.U.R.B. représente un pôle de compétence et d'expertise technique au service de l'état et des collectivités locales. Pour l'Observatoire National, créé par la loi n°06-06⁸ et le décret exécutif n° 07-05⁹ ; l'organisme est chargé plus précisément à veiller sur la qualité de vie et de cadre de vie à l'échelle des espaces publics. Ses missions se partagent entre des actions de gestion, d'analyse, d'évaluation et d'intervention :
 - Collecter les informations et réaliser des statistiques,
 - Créer des indicateurs d'évaluation relatifs à l'usage d'espaces publics,
 - Proposer des mesures de nature à promouvoir la ville durable via l'espace public.

En effet, ces organismes veillent sur des facteurs qui pèsent directement sur les villes, "la politique d'aménagement et d'urbanisme" et "l'espace public". Ils affichent ainsi un encadrement qui était absent dans le registre des politiques précédentes, mais engendre à présent des changements sur plusieurs dimensions et sur plusieurs composantes liées à la ville.

- Système de sanction : L'installation d'un système de sanction a pour objectif d'établir la loi et le respect de la réglementation en vigueur, à l'exemple de la protection de l'espace vert (Loi n°03-10, Art. 109-110), qui représente une cible principale de la nouvelle politique. En cas de dépassement, le processus de sanction réagit principalement selon des exigences obtenues à la croisée des résultats de l'évaluation et l'étude d'impacts, les prescriptions et les dispositions pénales.

⁸ Art. 26 "il est créé un observatoire national de la ville ci-dessous dénommé "l'Observatoire national". L'Observatoire national est rattaché au ministère chargé de la ville ..."

⁹ «Art. 2: (...) développer de nouveaux modes de gestion , permettant à l'Etat et aux collectivités territoriales d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de valoriser le rôle des villes dans le développement durable ; d'élaborer ou de faire élaborer toutes études , appréciations, indicateurs, statistiques et informations relatives à la ville en vue de proposer toute mesure de nature à promouvoir la politique nationale de la ville ; de proposer toutes mesures visant à prendre en charge les tendances d'évolution de la ville ; d'orienter et de coordonner toutes interventions pour garantir et promouvoir les fonctions de la ville ; d'observer le développement et structuration urbaine, la fonctionnalité et l'usage des espaces publics et l'utilisation du foncier urbain, d'en analyser les tendances et de proposer toutes mesures ou programmes destinés à améliorer les conditions de vie des citoyens à l'intérieur de la ville ».

- Démarche : Il faut souligner que les révisions apportées aux pratiques urbaines, à travers les points exposés ci-avant tels que l'introduction de nouvelles institutions, soigner la conception des espaces publics, l'introduction des espaces verts dans les différents projets, etc. reposent désormais sur une somme de démarches et d'actions. Ici, on propose une classification des démarches selon les cibles citées dans les différentes recommandations juridiques, instrumentales et institutionnelles. Il s'agit de :
 - Comment installer la qualité de vie ? en améliorant l'agrément physique, les effets esthétiques, les nuisances sonores et l'équité territoriale (P.A.T.W. Annaba 2012),
 - Comment réaliser ? la phase réalisation passe par la restructuration (P.A.T.W. Annaba 2012), la rénovation (P.A.T.W. Annaba 2012), la revitalisation (Loi n° 03-10), la requalification des quartiers (Loi n°10-02), la mise à niveau des zones urbaines à handicap (Loi n°10-02), la mise en valeur et l'entretien des espaces publics (Loi n°03-10), l'introduction, l'intégration d'espace vert, l'entretien et l'amélioration des qualités des espaces verts (Loi n°07-06), l'introduction ou la mise à niveau des équipements de bases en matière d'adduction en eau- d'assainissement -traitement d'énergie- de service culturel et des déchets (Loi n°10-02), l'aménagement, la promotion, la revalorisation et la préservation des espaces publics, la reconquête des friches urbaines et la reconquête de l'esprit du quartier (Loi n°10-02).

Les discours de la nouvelle politique encourage l'utilisation des démarches et des actions qui favorisent implicitement "la pratique des normes" et "l'urbanisme participatif" (**Tableau. n° 2**) ; à l'exemple de :

- Réaliser une occupation rationnelle de l'espace (P.A.W.T. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Restructurer le tissu urbain (Loi n°06-06, Art. 09 ; Loi n°10-02, P.A.T. n° 18 ; P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Rénover (Loi n°10-02 P.A.T. n° 18 ; P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Revitaliser (Loi n°10-02, P.A.T. n° 18, P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Requalifier les quartiers périphériques (Loi n°10-02, P.A.T. n° 18, P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Entretien et réhabiliter les espaces publics (P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),

CHAPITRE 3 Le développement urbain qualitatif, l'expérience algérienne

- Réhabiliter les grands ensembles (Loi n°06-06, Art. 09 ; P.A.T.W. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Renouveler la forme et le cadre urbain (Loi n°10-02, P.A.T. n°18 p.81-82, P.A.W.T. Annaba 2012, P.A.T. n°01 -réseau urbain et organisation- p.60),
- Entretien la qualité des espaces verts urbains existants (Loi n°06-06, Art.09 ; Loi n°07-06, Art. 02),
- Aménager les espaces (Loi n°10-02, P.A.T. n°18 p.81-82).

Type de méthode	Objectif principal	Aspect de la ville	Valeurs de références	Intervention	Textes / Instruments	Extraits
Urbanisme participatif	Améliorer la vie quotidienne	Relation espace - homme	Les valeurs d'usage	Conception-évaluation	Loi n°03-10, Loi n°06-06, Décret exécutif n°07-06,	[Loi n°03-10, Art. 35, 37] «... Les associations légalement constituées et exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, sont appelées à contribuer, à être consultées et à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement conformément à la législation en vigueur... »,
La pratique des normes	Conception rationnelle et équitable de l'espace	La ville, le quartier, l'espace public	Efficacité et rendement	Conception	Loi n°10-02, P.A.T.W. Annaba 2012	(Loi n° 10-02, P.A.T. n°18 p.79), « ... mise à niveau des équipements et services de base (raccordement aux réseaux A.E.P. et d'assainissement(...)) la modernisation des réseaux d'assainissement et de ramassage des ordures performants permettant de limiter les pollutions et nuisances...»

Tableau. n° 2 : Les démarches de la nouvelle politique

Source : Benzerara A., 2018

Ainsi, la liste des objectifs et des mesures tracées par cette nouvelle politique, recouvre l'ensemble des problématiques liées à l'aménagement et prend en compte les principes de solidarité urbaine dans le temps et dans l'espace. Elle est conçue d'une manière à donner une

impression que cette politique affiche plutôt des caractères de performances, des caractères qui étaient absents des discours des politiques précédentes. Nous voulons parler principalement de "la pensée globale" même si "les actions sont locales", "l'équilibre et la qualité environnementale", "le bien être quotidien" et en dernier lieu "la concertation".

3. L'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine

En s'engageant dans la nouvelle politique, l'État vise d'une part une remise à niveau (opération de rattrapage) et d'autre part concevoir et réaliser des actions d'aménagement permettant aux villes algériennes de s'inscrire dans une perspective de développement urbain qualitatif (Loi n°10-02).

Les actions de mise en place qui ont suivi ces projets de lois et d'instruments sont principalement incluses dans les deux phases relatives à l'étude et la réalisation. Réparties sur plusieurs échelles (la ville, le quartier, l'espace public, etc.), les actions sont concrétisées par le lancement de "l'opération d'amélioration et l'intégration urbaine" (loi n°10-02 ; P.A.T.W. Annaba, 2012).

Le programme de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine s'installent comme une sorte de réponse à cette nouvelle prise de conscience nationale du développement urbain qualitatif. Il est initié pour pallier les insuffisances des politiques d'aménagement précédentes en changeant leurs images négatives et en rendant la vie plus agréable au sein des quartiers. En effet, la dite opération se décline en une série d'objectifs dont :

- Réintégrer les habitants dans le processus de l'élaboration de l'opération afin de garantir l'acceptabilité du projet et minimiser le sentiment d'exclusion chez les usagers conformément aux textes : loi n°03-10, art. 35-37 et la loi n° 06-06, art. 01- 02,
- Soigner la conception de l'espace public en réhabilitant ses fonctions initiales : festivité, sécurité et mixité selon la loi n°06-06 -art.26 ; la modernisation de son *aspect technique* conformément à la loi n° 10-02, P.A.T. n°18, p.79 ; le renforcement de l'usage selon les textes : Loi n°06-06, art.26 et le décret exécutif n°07-05, art.05 ; la mise en valeur de son aspect esthétique conformément à la loi n° 10-02, P.A.T. n°18, p.79, la garantie de l'entretien et de l'hygiène selon le P.A.T.W. Annaba 2012, phase III, p.60.

Les actions utilisées par l'opération visent ainsi à structurer le tissu urbain en donnant plus d'importance à l'espace public y compris ces diverses formes (voirie, aires de stationnement, aires de jeux, etc.). Elles tournent autour des trois domaines **la sécurité publique, l'usage social, la revalorisation de la voirie et réseau divers.** Nous voulons parler de :

- L'aménagement des espaces extérieurs par la création de nouveaux espaces : espaces verts, places publiques, parkings, aires de jeux,
- Le renforcement de la desserte et des réseaux divers : eau potable, énergie électrique, eaux usées, eaux pluviales, les trottoirs, les allées piétonnes, la voirie urbaine,
- La mise en place du mobilier urbain : bancs, foyers lumineux, abris de bus,
- L'amélioration de la qualité de la circulation piétonne en projetant des trottoirs dont ils sont dotés de plantations d'arbres,
- La mise en valeur de terres pleines centrales par un revêtement en matico longé par des plantations des palmiers,
- La densification du réseau d'éclairage public,
- L'aménagement des talus.

Pour que l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine atteint ses objectifs, l'État a mobilisé tous les moyens nécessaires pour réussir ces programmes et ces projets, répartis essentiellement sur divers niveaux : institutionnel, développement des compétences, le financement, les acteurs impliqués, le phasage du projet et la qualité.

3.1. Sur le plan institutionnel

Les travaux de l'amélioration et l'intégration urbaine existaient avant même l'avènement de des textes et des nouveaux instruments. Ces travaux étaient confiés à l'A.P.C. avec des enveloppes budgétaires très limitées issues du P.C.D. Une autorisation restreinte qui touche les travaux des monuments et des sites à caractère historique ciblant l'embellissement, la réhabilitation. En résumé, l'amélioration et l'intégration urbaine étaient sous forme d'opérations ponctuelles, limitées dans son intervention soit sur le plan quantité ou sur le plan qualité.

Depuis 2005, un nouveau service est créé principalement pour gérer l'opération, attaché à la D.U.C.H., la D.U.A.C. actuellement. Tous les projets inscrits, après la création de ce service, ont bénéficiés d'enveloppes plus importantes que celles attribuées autrefois à l'A.P.C.

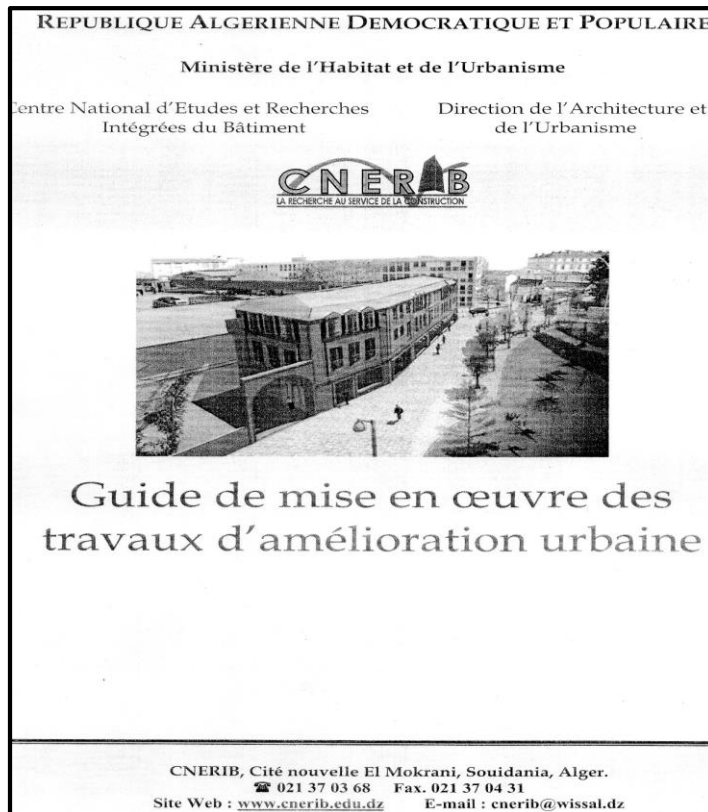
De ce fait, les interventions de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine se sont élargies sur l'ensemble des quartiers les plus dégradés et se sont diversifiées de telle sorte que ces actions passent du caractère ponctuel vers le caractère global. Aussi, le dégagement d'un service chargé principalement de la direction des programmes et des projets a permis à l'opération d'avoir plus d'efficacité, plus de performance, plus d'effets dans ses interventions.

3.2. Développement des compétences

Afin d'éviter les erreurs des politiques urbaines précédentes, le développement des compétences joue un rôle très important dans le renforcement de l'opération, à travers deux éléments : la conception d'un guide qui touche tous les aspects de la mise en œuvre de l'opération (étude et réalisation) et le lancement des regroupements de formation qui ciblaient beaucoup plus les acteurs impliqués. Ces regroupements se présentent sous forme de stages établis entre 2008 et 2010.

3.2.1. Guide de la mise en œuvre de l'amélioration urbaine :

Il est réalisé par le centre national d'études et recherches intégrées du bâtiment¹⁰, rattaché au ministère de l'habitat et de l'urbanisme, le document (**Figure n° 17**) traite tout ce qui est ouvrages d'infrastructures par opposition aux ouvrages de bâtiments : voirie, aire de jeux, espace vert, terrain de sport, etc. Comme tout guide, l'objectif principal est d'apprendre et d'orienter les acteurs pour des projets de qualité sur les deux phases : la phase de conception et la phase de réalisation.



¹⁰ Le centre élabore et réalise les programmes de recherche scientifique et technologique relevant de ses compétences, notamment en matière de mise au point et de développement des matériaux, produits, matériels et procédés dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisme (www.cnerib.edu.dz).

Figure n° 17 : Extrait du guide

Vis-à-vis du document, soigner la conception des espaces publics passe par l'appréhension des différentes techniques qui soulèvent les différentes contraintes rencontrées sur les lieux. A travers une somme d'indicateurs¹¹, le guide vise ainsi à mettre en évidence le caractère exceptionnel de l'espace public. Citons ainsi, les indicateurs de :

- a. Embellissement : en soignant les bordures de la voie, les perspectives, le paysage,
- b. Le facteur acoustique : calme et tranquillité,
- c. Le rapport espace - privé espace public : séparation physique entre les deux espaces par les bordurettes, la clôture serrurerie ou bois (guide de mise en œuvre des travaux d'amélioration urbaine p.09- p.78),
- d. La composition physique : matériaux, limite, conduite et évacuation,
- e. Accessibilité : en s'adressant aux personnes à mobilité réduite (guide de mise en œuvre des travaux d'amélioration urbaine p.65-67),
- f. Eclairage urbain : serve à repérer des lieux et les points particuliers, à créer un espace dynamique, à valoriser les bâtiments et les espaces verts, à encourager les pratiques sportives et les activités nocturnes. Le guide exige que le mobilier urbain d'éclairage doit jouer à la fois un rôle de repérage « **visibilité** », un rôle social « **convivialité** » et un rôle qui assure « **la sécurité** ».

D'une vision techniciste, toutes les propositions visent à instaurer de la qualité au niveau des différentes composantes d'espace public en se basant beaucoup plus sur la pratique de la normalisation.

3.2.2. *Les formations*

À travers des regroupements réalisés entre 2008 et 2010, destinés principalement aux services concernés, la tutelle (Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme) a invité un groupe d'enseignants afin de donner des cours qui portent principalement sur les travaux de viabilisation et d'alimentation en eau potable du point de vue : état de lieu, la technique, le juridique et la normalisation.

- a. les travaux de viabilisation : ces cours exposent principalement deux volets : volet

¹¹ Le guide présente désormais des indicateurs en quatre volets : la prescription, les règles de conception où il propose une démarche de mise en place des projets en étudiant toutes les contraintes : la configuration du terrain, le contexte urbain ou rural, etc. ; les règles d'exécution où il expose le détail constructif, les caractéristiques des matériaux, les méthodes d'implantation. En dernier lieu, il regroupe les prémices de la qualité en trois dimensions : la sécurité, l'hygiène et le confort.

juridique de l'opération et le volet définition des acteurs impliqués (maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprise de réalisation), leurs rôles et leurs relations qui s'entretiennent.

- b. l'alimentation en eau potable : Beaucoup de villes ont eu des problèmes d'ordre technique à cause de nombreuses épidémies (typhoïde : cas de Ouargla, Alger, Oran, Batna, etc.). Ces problèmes sont originaires du mélange entre les eaux usées et les eaux potables.

En effet, les cours proposés semblaient nécessaire pour soulever deux enjeux majeurs : mettre fin à ces problèmes et installer un nouveau système pour un cadre de vie de qualité. Ici, la finalité est d'œuvrer sur une garantie à l'accès en eau potable pour une proportion importante de population, et ce, à travers un taux élevé de raccordement aux réseaux. Ils traitent trois questions :

- Le choix des matériaux,
- La pose et fourniture,
- Le dimensionnement, le système d'assemblage et de raccordement.

Mettre à niveau les acteurs impliqués dans l'opération à travers le guide ou la série de formation coïncide bien à la fois avec les missions de l'A.N.URB et les objectifs des assises régionales et nationales (cités précédemment).

3.3. Sur le plan financier

Cité précédemment, l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine¹² existe depuis l'existence des textes relatifs à l'aménagement urbain (Loi n° 90-29 ; Loi n° 90-30). A cet époque, l'Assemblée Populaire Communale A.P.C. gère l'opération mais avec de petites enveloppes financières. D'ailleurs, ces petites enveloppes limitent la qualité et la quantité des actions de l'opération à de simples actions de réhabilitation et de restauration du vieux bâti.

Bien évidemment, la pièce maitresse de la réussite de tout projet est bien le taux de financement. Installer un nouveau service centralisé au niveau de la wilaya, chargé de l'opération a permis d'avoir plus de budget pour des actions plus importantes. Selon la disponibilité de l'information, on a pu avoir des données entre 1999 et 2009 relatives à la Wilaya d'Annaba. Les lectures portées sur ces données témoignent un bouleversement dans le déroulement de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine, sur deux points :

¹² Un entretien réalisé avec le Chef de Service Monsieur Bouadila (19/09/2018), Service Urbanisme -DUAC Annaba-

Changement de maître d'ouvrage : Avant 2005, l'A.P.¹³ globale inscrite dans le programme quinquennal 1999-2004 était de 23.151.000.000 da. Le P.S.D¹⁴ bénéficie à lui seul de 20.408.000.000 da, dont 636.652.500 da pour l'opération urbaine ; alors que le P.C.D¹⁵ ne dépassant pas le montant de 2.743.000.000 da enregistre un montant 568.400.000 da pour l'opération précitée soit un taux d'investissement de 2.75% (**Figure n° 18**).

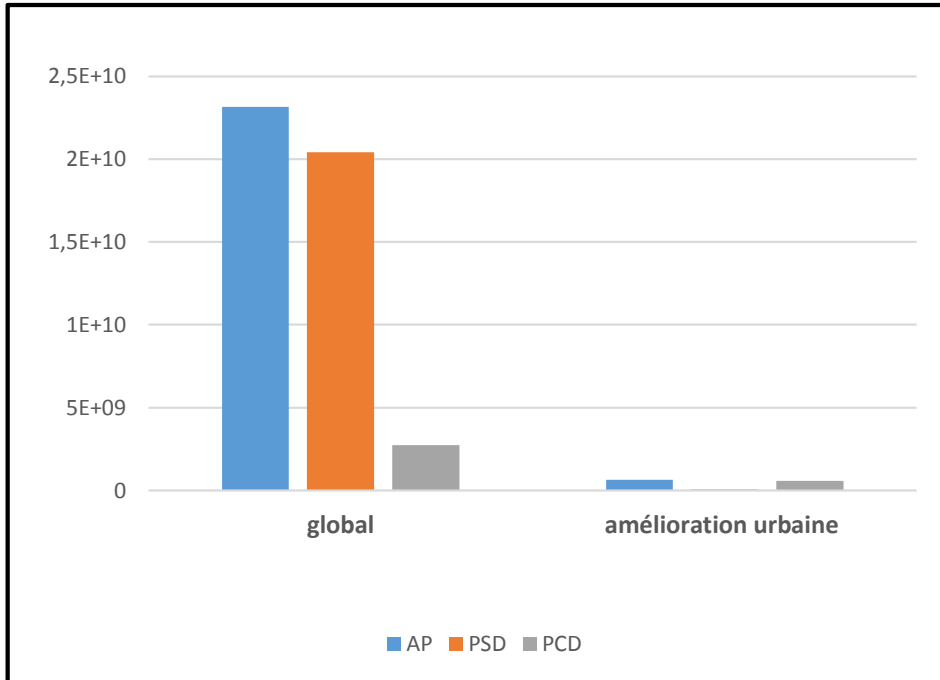


Figure n° 18: Le taux de financement de l'opération par rapport au taux global (1999-2004)
Source : D.P.A.T., 2018

Par contre, le budget dégagé du plan quinquennal 2005-2009 présente une A.P. globale de l'ordre de 109.028.000.000 da dont le P.S.D. avec un montant de 103.311.000.000 da et le P.C.D. avec 5.717.000.000 da.

L'opération ayant bénéficié d'une A.P. de 17.896.552.000 da où le P.S.D jouit d'un montant de 15.734.620.000 alors que le P.C.D s'octroie d'un montant 2.161.932.000 da soit un taux d'investissement de 16.42% (**Figure n° 19**).

¹³ Autorisation de programme

¹⁴ Programme sectoriel décentralisé/déconcentré, il est géré directement par le ministère ; il est composé de plusieurs articles dont les différentes opérations prêtes à la réalisation.

¹⁵ Programme communal de développement, destiné essentiellement à la commune sous forme d'une enveloppe globale ; elle est gérée par la commune pour un ensemble de projets désignés par cette dernière.

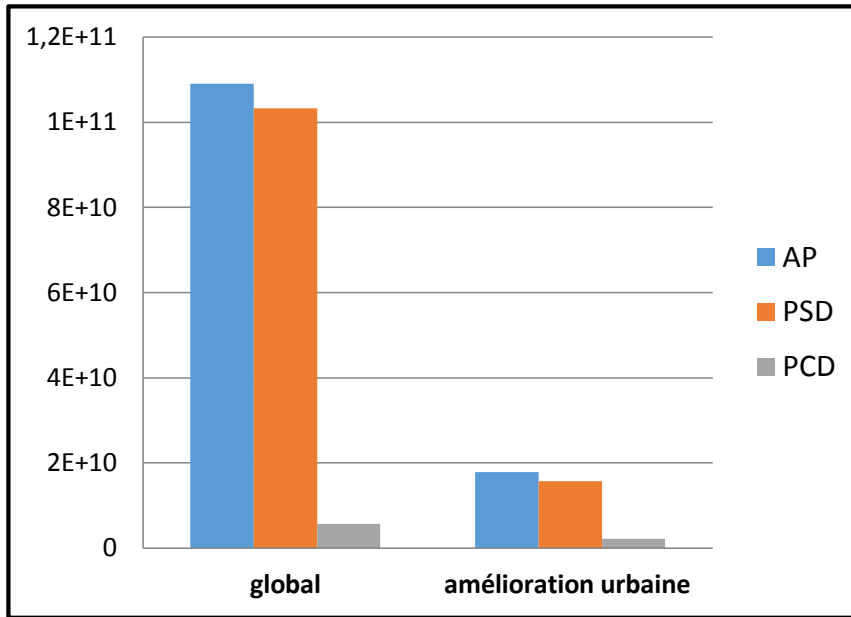


Figure n° 19: Le taux de financement de l'opération par rapport au taux global (2005-2009)
Source : D.P.A.T., 2018

À partir de 2005, le P.S.D. dépasse le P.C.D., c'est-à-dire que l'opération est financée directement par la direction sous tutelle du ministère. Pour l'A.P.C., elle est chargée uniquement de gérer de petites opérations mais dans certains cas, par défaut de ressources financières, elle (A.P.C.) cède ses projets à la DUAC.

- Les périodes : Entre 1999 et 2004, l'A.P. destinée à l'opération était de 636.652.500 da. En revanche, entre 2005 et 2009, l'A.P. était de 17.896.552.000 da, Soit une augmentation de 71.13% (**Figure n° 20**).

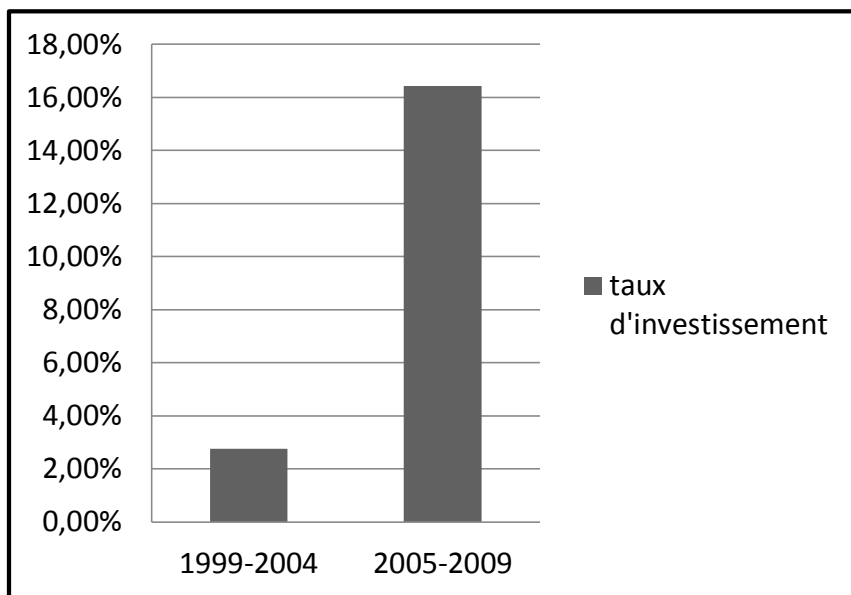


Figure n° 20 : le taux d'investissement de l'opération entre 1999-2004 /2005-2009
Source : Benzerara A., 2018

Le taux d'investissement destiné à l'opération d'amélioration et l'intégration urbaine entre 2005-2009 est très important par rapport à la période 1999-2004. En effet, ces budgets attribués à l'opération durant cette période coïncident avec la période de l'apparition de cette volonté politique de changer les pratiques urbaines dans les villes algériennes en s'appuyant sur une embellie financière

3.4. *Les acteurs*

Les informations citées ci-après sont inscrites dans le cadre de l'interview enregistrée avec l'aide des chefs de services concernés par la gestion de l'opération, appuyées par une analyse documentaire des différentes pièces relatives aux projets inscrits dans le cadre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine.

En effet, les acteurs impliqués dans le processus de mise en place de l'opération sont généralement indiqués au niveau des contrats et des conventions. Il s'agit du wali représenté par le directeur de la D.U.A.C., les Cocontractants (maitre d'œuvre/ les entreprises de réalisation), le trésorier, et avec un degré de participation amoindri, le maitre d'usage.

La coordination entre les acteurs est assurée soit par des correspondances écrites, datées, signées, enregistrées et classées (le cas du contrat étude B.E.T.¹⁶), par des réunions (cahier des charges spécifiques, Art. 02) et par des correspondances de l'ordre de service (cahier des charges spécifiques, Art.18) citées dans le cas de la convention de suivi B.E.T.¹⁷.

Le mode de coordination prend plusieurs formes (concertée, imposée ou autre). Il dépend essentiellement des facteurs suivants : le temps, le budget, les décisions politiques et les compétences professionnelles.

Dans la situation où les conditions budgétaires sont confortables et qui signifient entre autre une programmation allégée, la coordination prend le modèle concerté (**Figure n° 21**) c'est-à-dire que les trois maîtres (ouvrage, œuvre et usage) sont au même niveau ou participent équitablement dans la prise de décision. Ce modèle se concrétise par : des réunions, des expositions, des présentations des travaux dont on assistait généralement à une représentation restreinte du maitre d'usage (les représentants des associations, des comités de quartiers, A.P.C. et A.P.W.¹⁸).

¹⁶ Le contrat comporte principalement 07 parties, 04 d'entre eux d'ordre administratif, le reste d'ordre technique (cahier des prescriptions spécifiques, bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif)

¹⁷ Cette convention comporte la désignation du maitre d'ouvrage, le cocontractant, le numéro et l'intitulé de l'opération. Elle est structurée en 06 chapitres : déclaration à souscrire, lettre de soumission, déclaration de probité, cahier des charges spécifiques, bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et qualitatif.

¹⁸ A.P.W : assemblée populaire de wilayat

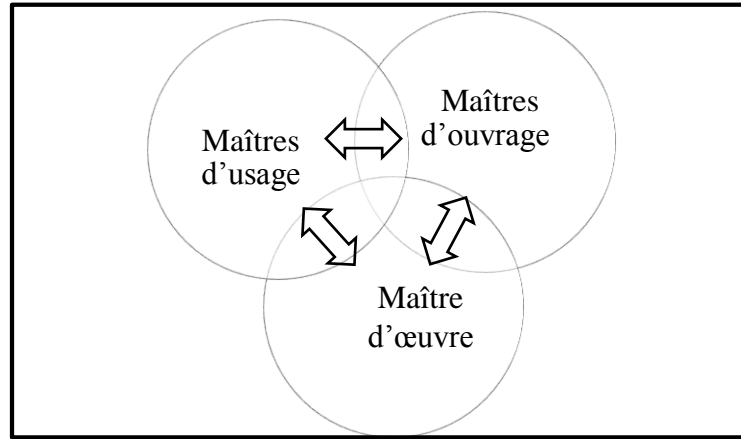


Figure n° 21 : Le modèle négocié
Source : Benzerara A., 2018

Ce modèle permet ainsi l'équilibre et l'échange entre l'ensemble des acteurs intervenants. Il définit principalement trois relations : relation administrative (conventions, contrats des marchés) entre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre et les entreprises, une relation de concertation (réunions, expositions, consultations, informations) entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et le maître d'usage et en dernier lieu, une relation d'évaluation (suivi) entre le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage et les entreprises.

Lorsque le temps et le budget sont limités (un temps limité équivalent à une opération d'urgence, un budget limité où les propositions seront très restreintes dans la quantité et la qualité), le marché passe immédiatement sans impliquer le maître d'usage. Les acteurs impliqués seront donc d'ordre de trois ; il s'agit du Wali, du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre y compris les entreprises de réalisation. Ici, les relations entre les acteurs passent d'un modèle négocié vers le modèle hiérarchique où toutes les décisions sont imposées (**Figure. n° 22**).

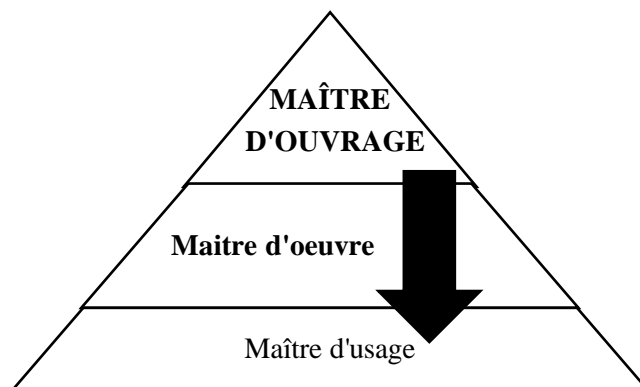


Figure. n° 22 : Le modèle hiérarchique,
Source : Benzerara A., 2018

D'autres facteurs peuvent jouer sur les modes de coordination, surtout lorsqu'on parle des compétences et de la volonté du Wali. Par exemple, à Annaba¹⁹, On s'est retrouvé avec certains walis qui conçoivent des réunions en invitant tout le staff exécutif. Pendant ces réunions, les problèmes seront exposés où chaque représentant du staff exécutif propose une solution dans son domaine. Ces initiatives déterminent un diagnostic d'une situation globale, en impliquant à la fois plusieurs dimensions et plusieurs disciplines. Néanmoins, la majorité des décisions et des solutions dégagées de ces réunions risquent de ne pas donner aucune suite.

3.5. Phasage ou planification opérationnelle

Les interventions de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine sont inscrites à la majorité dans le cadre des plans quinquennaux 2005-2009, 2010-2014, 2015-2019. Certaines d'entre-elles sont exécutées et d'autres, toujours en cours de réalisation. En effet, ces interventions s'étalent sur un calendrier à court, moyen et long terme :

- Les actions à court terme : elles concernent essentiellement la salubrité, la sécurité, le confort sanitaire et l'hygiène du milieu, la réfection des espaces communs et des façades, le réaménagement des espaces extérieurs,
- Les actions à moyen terme : elles tournent autour la réhabilitation des bâtiments et les parties communes, la création des espaces extérieurs immédiats,
- Les actions à long terme : elles ciblent le désenclavement des grands ensembles, l'amélioration de l'aspect esthétique de l'ensemble des immeubles.

A travers ces échéanciers, l'opération classe les priorités dont les plus urgentes concernent les quartiers les plus dégradés. En second lieu ; elles intéressent la création de nouveaux espaces. La moins urgente occupe beaucoup plus l'embellissement.

Soit en amont ou en aval ; le processus de la mise en place de l'opération²⁰ (**Figure. n° 23**) est régie par les réglementations des marchés publics et des délégations de service public n° 10-236 complétées et modifiées par le décret présidentiel n°15-247 et l'ordonnance n°76-103. Ils sont mentionnés au niveau du contrat d'étude B.E.T.²¹, du cahier de charge réalisation, volet

¹⁹ Interview réalisé en Septembre 2018 avec Mme Ben Kahla –chef de service marché – D.EP.

²⁰ Un entretien réalisé avec le chef de service Monsieur Bouadila (19/09/2018), service urbanisme –D.U.A.C. Annaba-

²¹ Le contrat comporte principalement 07 parties, 04 d'entre eux d'ordre administratif, le reste d'ordre technique (cahier des prescriptions spécifiques, bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif).

offre technique²², de la convention entre E.T.B. et M.O.²³, de la convention de suivi B.E.T. et M.O.²⁴.

En amont de l'opération, l'enveloppe financière se constitue lorsque le Ministère des Finances attribue le budget au Ministère de l'Habitat et de la Construction dans un cadre d'A.P. (Autorisation de Programme) notifiée. Cette enveloppe est inscrite déjà dans le cadre de la loi de finance de l'année en cours. A ce moment, le maitre d'ouvrage (D.U.A.C.) réalise un cahier de charge « étude » où il indique la procédure d'attribution du marché et l'aire d'étude (situation et surface). Par la suite, le maitre d'ouvrage lance un avis d'appel d'offre où il est mentionné l'achat du cahier de charge, la date du dépôt et les pièces nécessaires jointes à la soumission.

Les B.E.T. (bureaux d'étude) disposent de deux tâches. D'une part, réaliser un diagnostic auprès de la zone (évaluation de l'état de lieu : les équipements existants, leur état physique, etc.) ; d'autre part, proposer un plan d'aménagement doté d'une fiche technique. La proposition retenue sera modifiée selon l'enveloppe attribuée où il peut y avoir une réduction du nombre, de la forme et du prix de mobiliers urbains proposés, ou même d'éliminer parfois des articles.

Un deuxième appel d'offre sera lancé destiné aux entreprises. Généralement, les E.T.B. (entreprise bâtiment et travaux publics) retenues par le marché, sont sélectionnées par le critère «**le moins disant**» sur la base d'un devis quantitatif et estimatif, et ce, selon un critère de pondération propre à l'offre technique, évalué à plus de 50 points. A ce stade, Le maitre d'ouvrage réalise une attribution provisoire au E.T.B. qui fait appel par la suite au comité de marché et au contrôleur financier afin de remettre un Ordre De Service pour que les travaux puissent s'entamer.

²² Cette partie du cahier des charges est composée de 04 volets : déclaration à souscrire, cahier des clauses administratives générales (34 articles), cahier des prescriptions spéciales (63 articles) et cahier des prescriptions techniques.

²³ Cette convention est l'étape qui suit l'appel d'offre de réalisation et la sélection de la meilleure proposition. Elle est une sorte d'un accord entre le contractant et cocontractant/soumissionnaire. Elle indique la mention du Maitre d'ouvrage (D.U.A.C.), numéro et intitulé de l'opération, le domaine (V.R.D.) ainsi que le projet (nom et longueur). Elle est composée de sept parties indépendantes, les quatre premières d'ordre administratif, le reste d'ordre technique : Déclaration de candidature (informations générales du contractant et le cocontractant), déclaration de probité (informations générales du contractant et le cocontractant), déclaration de souscrire (mentionne le délai), lettre de soumission (mentionne montant H.T et T.T.C.), cahier des prescriptions spéciales (61 articles), cahier des prescriptions techniques (101 articles) et bordereau des prix unitaires.

²⁴ Cette convention comporte la désignation du maitre d'ouvrage, le cocontractant, le numéro et l'intitulé de l'opération. Elle est structurée en 06 chapitres : déclaration à souscrire, lettre de soumission, déclaration de probité, cahier des charges spécifiques, bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et qualitatif.

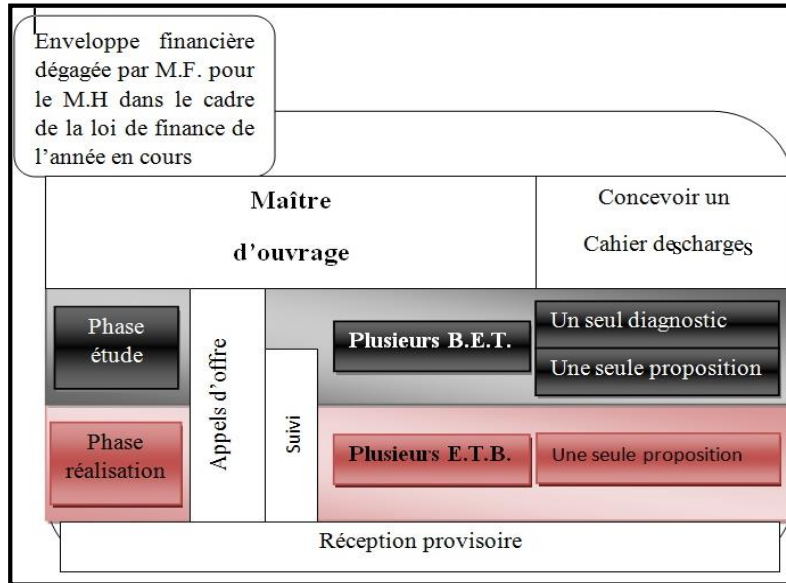


Figure. n° 23 : Les différentes phases de l'opération

Source : Benzerara A., 2018

Les représentants du maître d'ouvrage et B.E.T procèdent au contrôle et suivi des travaux sur terrain. Après l'exécution, la commission composée de techniciens y compris ceux de l'A.P.C. concernée à titre d'organe utilisateur du projet, procède à la réception provisoire conformément aux différents stades de la convention. A compter de cette date, le maître d'ouvrage dispose d'une année de retenue de la garantie pour que l'E.T.B. puisse lever les réserves qui émanent durant la période et entamer ensuite les actes de la réception finale.

Ces procédures administratives s'étalent sur une durée minimale variante entre trois à six mois²⁵. Néanmoins, il existe un autre parchemin plus rapide, celui du -gré à gré- indiqué au niveau du code des marchés publics qui facilite l'octroi de projets, le lancement des travaux de réalisation, gagnant ainsi beaucoup de temps. La procédure est envisagée uniquement dans le cadre d'une convention inférieure ou égale à 12 millions DA.

3.6. La qualité

La qualité est recherchée tout au long du processus de mise en place de l'opération, lors des appels d'offre, cahiers des charges -phase étude, phase réalisation-, conventions et contrats, etc. Elle est mentionnée au niveau des documents officiels signés entre les acteurs impliqués dans l'opération : le maître d'ouvrage, les bureaux d'étude et les entreprises de réalisation.

Vis-à-vis ces documents officiels, la qualité se définit par la stabilité, la bonne utilisation et la durabilité du projet «...Le Cocontractant est seul responsable de la qualité des travaux qu'il

²⁵ Interview réalisé en Septembre 2018 avec Mme Ben Kahla –chef de service marché – DEP

aura réalisé. (...) tous les éléments de stabilité, de bonne utilisation et de durée. (...) Les travaux de finitions (...) conformes aux règles de l'art et aux règlements administratifs ... » (convention Maître d'ouvrage et E.T.B. -cahier des prescriptions spéciales -, Art. 1.36).

On considère, en effet, que le maître d'ouvrage est le maître à bord de l'opération, à chaque niveau, il exige aux maîtres d'œuvre ainsi qu'aux entreprises une ou plusieurs forme(s) de qualité : compétence professionnelle, évaluation, la garantie, etc.

* Exigence de qualité imposée aux maîtres d'œuvre : la qualité se présente sous deux formes: l'évaluation et la garantie des travaux.

- Évaluation : en considérant que le maître d'œuvre est la personne la plus qualifiée car elle a pour tâche de bien vérifier la qualité des travaux en faisant «... *respecter par l'entrepreneur les clauses du marché, (...) Assurer le suivi permanent (...) Conformément au planning général d'exécution (...) Résoudre les difficultés rencontrées...*» (La convention du suivi B.E.T. -des cahiers des charges spécifiques-, Art.2). Sa présence physique et sa signature est indispensable lors de la réception provisoire (P.V. de réception provisoire) ou finale (contrat d'étude B.E.T.-cahier des prescriptions spécifiques -, Art.14-16).

- La garantie : soit l'étude ou le suivi, le B.E.T. est chargé d'assurer un délai de garanti de trois mois. La garanti ici veut dire que le B.E.T. est sous l'autorité du maître d'ouvrage pour un éventuel changement ou addition dans les études ou les travaux sur chantier, et cela jusqu'à la consommation de ce délai (Contrat d'étude -cahier des prescriptions spécifiques- B.E.T., Art.15 ; la convention du suivi BET).

* Exigence de la qualité imposée aux entreprises : les indicateurs de la qualité relative à la réalisation sont : la compétence professionnelle, les moyens humains et matériels, la méthodologie de travail et la garantie.

- La compétence professionnelle : cette forme de qualité est traduite par trois actions : sélection, évaluation, la qualité de l'offre technique et financière.

a. La sélection : Cette action permet d'éliminer les entreprises moins qualifiées. Elle s'établit en premier lieu au niveau de **l'appel d'offre** où se fait le tri des entreprises par leurs qualités professionnelles et par la spécialisation de l'entreprise liée à la nature du projet. En deuxième lieu, la sélection se réalise au niveau du **cahier des charges - dossier de candidature**- car il est exigé à l'entreprise soumissionnaire de présenter des

pièces de qualification sur le plan professionnel (certificat de qualification et de classification, agrément et certificat de qualité), sur le plan technique (moyens humains, techniques et références professionnelles) et sur le plan financier (moyens financiers justifiés) (**Tableau n 3**).

b. L'évaluation : cette action se base essentiellement sur deux critères : les capacités et l'expérience (cahier des charges volet offre technique -cahier des clauses administratives générales-, Art.3-13).

A- Références professionnelles	20 points
B- Capacités financières de l'entreprise	20 points
C- Moyens humains	25 points
D- Moyens matériels	30 points
E- Délai de Réalisation	05 points
Récapitulation de la note technique	100 points

Tableau. n° 3 : Les critères et le barème d'évaluation.

Source : cahier des charges volet offre technique -cahier des clauses administratives générales-, Art. 23-B

L'expérience et les capacités techniques représentent 95% de la note (**Tableau n° 3**). Ce barème permet de favoriser l'entreprise la plus qualifiée techniquement. D'une part, le choix d'entreprise de moyenne ou de grande taille, permet d'améliorer et perfectionner le projet en se basant sur une étude de faisabilité très solide acquit par des projets déjà réalisés. D'autre part, avoir une capacité d'alimenter le projet en mobilisant des moyens humaines et matérielles, consent d'assurer un projet bien fini, sécurisé et esthétique dans un meilleur délai.

c. La nature de l'offre : elle est l'une des critères qui permet l'octroi du projet (cahier des charges –offre technique/dossier de candidature -cahier des clauses administratives générales-, Art.21.2). Son inscription figure dans le nouveau code de marché (décret présidentiel n°15-247). Si l'offre n'obéit pas à certaines conditions, elle risque d'être rejetée. Nous voulons parler de toute offre ne correspondant pas au contenu du cahier de charge (cahier des charges volet offre technique -cahier des clauses administratives générales -, Art.08). Toute offre suppose être établie sur une visite du site en vue d'examiner de près les conditions réelles (cahier des charges volet offre technique - cahier des clauses administratives générales -, Art.09). En dernier, une seule offre pour

une seule entreprise : le soumissionnaire n'a qu'un ou deux lots comme un maximum pour pouvoir soumissionner (cahier des charges –offre technique-).

- La garantie : en cas de défaillance d'un des éléments du projet, soit durant l'exécution ou durant la période qui coïncide entre la réception provisoire et la réception définitive, l'entreprise soumissionnaire prendra en charge ces anomalies dans la crainte d'être exposée aux sanctions. Comment ? L'assurance de la garantie est traduite par une série de recommandations ; il s'agit en effet de :

- a. Un contrat d'assurance, signé par l'entreprise soumissionnaire ; il indique une durée de garantie d'un an qui commence dès la réception provisoire (la convention E.T.B. et M.O. -cahier des prescriptions spéciales- Art.1.11- 1.19-1.42 ; cahier des charges volet offre technique -cahier des prescriptions spéciales- Art.10).
- b. Une caution de bonne exécution de 5% du montant global du projet (cahier des charges volet offre technique -cahier des prescriptions spéciales- Art.15).

- La méthodologie de travail et la composition de l'équipe de projet : Citée uniquement au niveau de la convention signée entre l'entreprise et le maître d'ouvrage, cette dernière mentionne la composition minimale de l'équipe de projet, y compris les horaires et les jours de travail. Le nombre de l'équipage exigé dépend de la taille du projet. Chaque équipe doit assurer huit heures de travail y compris les vendredis et les jours fériés (la convention E.T.B. et M.O. -cahier des prescriptions spéciales- Art.1.06-1.44-1.45-1.46, 1.47). Aussi, l'entreprise doit créer à son niveau **une cellule de contrôle chargée** de la qualité des travaux. Elle est composée d'un personnel qualifié et expérimenté qui peut évaluer et introduire la qualité aux différentes opérations liées au projet.

- La coordination : La coordination prend plusieurs formes : réunions hebdomadaires suivies par la réalisation des P.V. et de cahiers de chantier (cahier des charges –offre technique-), un rapport journalier de l'état de l'avancement des travaux (cahier des charges réalisation -2^{ème} Partie-, Art. 02-04). Ces modes de coordinations permettent à la fois, le respect de l'étude car l'exécution doit, être conforme aux plans, aux règles de l'art et aux règlements administratifs et la déclaration de toutes modifications qui peuvent influencer la qualité des travaux (la convention E.T.B. et M.O.).

Conclusion

Les dysfonctionnements, la dégradation du cadre de vie, les pollutions, l'insécurité, etc. ont résulté d'une vision classique de la politique urbaine en Algérie durant plus de trois décennies. Il a fallu attendre les années 2000 pour que cette question urbaine fasse l'objet de nombreux projets de textes (de la Loi n°01-20 jusqu'à la Loi n° 10-02), d'organismes (A.N.U.R.B., observatoire national), d'instruments (S.N.A.T 2030, P.A.T.W 2012). Cette démarche ne traduit qu'une seule chose, la montée de la conscience nationale relative aux questions liées au développement urbain dans le sens qualitatif.

Les composantes de cette démarche indiquent bien que les caractéristiques de la nouvelle politique présentent une nouveauté sans précédent dans l'histoire de la politique urbaine en Algérie. Le développement urbain qualitatif est recherché à travers une stratégie articulée autour des dimensions de compétitivité, d'attractivité, de durabilité (loi n°01-20 ; loi n°06-06 ; loi n°10-02, P.A.T. n° 18, p.81-82) et de quatre composantes ; à savoir la politique d'aménagement et d'urbanisme, la concertation, l'espace vert et l'espace public.

La dite politique urbaine présente une somme d'indicateurs d'une volonté politique et de la remontée de la conscience nationale qui se résument en quelques points :

- Un arsenal de lois et d'instruments,
- Multiplication des rencontres et des débats,
- Les interventions de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine,
- L'augmentation du taux d'investissement publique (le P.S.D. plus important que le P.C.D.)
- La réalisation d'un document de référence, le recyclage et la formation des acteurs impliqués,
- L'installation des mécanismes de la qualité, de la phase étude jusqu'à la réception finale des projets.

La plupart des objectifs et des actions inscrits dans le cadre de cette politique ont des effets sur la conception de la ville. D'ailleurs, ces actions engendrent progressivement un contexte (réglementaire, institutionnel, instrumental, etc.) porteur d'une volonté d'améliorer les pratiques. Certaines d'entre elles spécifient directement la manière de faire de l'aménagement urbain et émettent des orientations en direction de la ville.

CHAPITRE 4

La démarche algérienne, les indicateurs de faiblesses

Introduction

L'analyse portée sur la politique de développement urbain qualitatif en Algérie, citée ci-avant, indique que ces fondements présentent une nouveauté par rapport aux politiques précédentes. D'une manière générale, les textes et les instruments proposés ont engendré progressivement un contexte législatif porteur d'une volonté d'améliorer les pratiques urbaines et, où certains émettent des orientations en direction de la ville.

En effet, l'État a compris que l'inscription des villes algériennes dans le cadre de cette volonté politique passe obligatoirement par des projets d'aménagement des espaces publics (loi n°06-06 ; décret exécutif n°07-05 ; loi n°10-02). D'ailleurs, les interventions de cette nouvelle politique ont vu le jour à travers l'opération de l'amélioration et de l'intégration urbaine, destinée principalement à mettre à niveau les espaces publics. Cette opération connaît ainsi beaucoup de points positifs : l'augmentation du taux d'investissement, le développement des compétences, etc. Elle a été renforcée à la fois dans l'ampleur et dans l'organisation.

Cependant les modalités optées, semblent aujourd'hui impuissantes à mettre en œuvre cette volonté politique. Beaucoup d'indicateurs témoignent d'une certaine faiblesse voire d'insuffisance vis-à-vis des objectifs planifiés dès le départ. À notre échelle, on peut regrouper ces insuffisances sur plusieurs plans : le choix des instruments, la mise en place de la participation, la pratique de la normalisation, le processus de la qualité, la standardisation et la généralisation.

Ce chapitre consacre ainsi ses propos pour repérer quelques-unes des faiblesses de la politique de développement urbain qualitatif en Algérie, par un exercice de la comparaison avec les expériences étrangères.

1. Le choix des instruments

Dans l'environnement juridique algérien d'aujourd'hui, les instruments d'urbanisme sont le Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (P.D.A.U.¹) et le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.²), définis par la loi n° 90-29, du 1^{er} décembre 1990 et les décrets n° 91-177 et n° 91-

¹ Le plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (P.D.A.U.) est un instrument de planification à long terme, dans la mesure où il prévoit des urbanisations futures (15-20 ans). Il est, à la fois : un guide de gestion et de prévision, pour les décideurs locaux (commune), un programme d'équipements et d'infrastructures, pour la ville ou l'agglomération, et un zonage du territoire communal. Sur le plan juridique, le P.D.A.U. est opposable aux tiers, c'est-à-dire qu'aucun usage du sol ou construction ne peuvent se faire en contradiction avec les dispositions du P.D.A.U., sous peine de sanctions.

² Contrairement au P.D.A.U., le P.O.S. est un plan de détail dont les documents graphiques sont établis, selon leur nature à différentes échelles. Il est constitué d'un ensemble de documents d'urbanisme qui définissent les modalités

178, du 28 mai 1991 ; ils sont ceux qui ont des effets plus directs sur l'espace que ceux des instruments d'aménagement des territoires (S.N.A.T., S.R.A.T.).

L'arsenal de textes proposés et l'installation de nouveaux instruments tels que le P.A.T.W. et le S.N.A.T., relatifs à la nouvelle politique d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de développement urbain qualitatif se basent toujours sur les instruments d'urbanisme en vigueur (P.D.A.U. et P.O.S.), et ce, sur :

- La couverture juridique où les textes incitent à inscrire la politique de développement urbain qualitatif dans les démarches traditionnelles des instruments d'urbanisme en vigueur (P.D.A.U. et P.O.S.) «...*la stratégie s'appuie sur des documents d'urbanisme qu'elle contribue à orienter : schémas directeurs d'Aménagement des 4 grandes villes, P.D.A.U., P.O.S.,...*» (Loi n°10-02, P.A.T. n°18, p.79 Cf. annexe 5).
- La couverture instrumentale où les nouveaux instruments tels que le S.N.A.T, S.R.A.T., P.A.T.W. appellent à se confier aux orientations de P.D.A.U. et P.O.S. «...*Assurer la qualité et le renouvellement du cadre urbain conformément aux instruments de planification : P.D.A.U....*» (P.A.T.W. Annaba 2012 -phase III-, p.60).

Néanmoins, ces instruments d'urbanisme (P.D.A.U. et P.O.S.) ont tellement témoigné leurs défaillances (Sidi Boumediene, 2013 ; Kadri Y. et Madani M., 2015) ; les indicateurs de défaillance se trouvent sur plusieurs niveaux : temps, espace, procédure, moyens, etc.

Vis-à-vis le temps, ces instruments sont toujours en décalage par rapport à ce qui est mentionné dans les pièces et ce qui se passe dans la réalité. Deux raisons expliquent ces décalages :

- Les délais des études des projets fixés par les bureaux d'études sont généralement inadéquats avec la durée réelle de ces projets quelle que soit leur complexité ou leur importance,
- Les délais d'élaboration et d'approbation des instruments d'urbanisme et les détails dans lesquels doivent se réaliser les différentes dynamiques urbaines en présence dont leur rythme (dynamique urbaine) est beaucoup plus rapide que le processus de conception/approbation prévus par la loi (la durée dépasse parfois trois années) (Lakhdar, 2015).

opérationnelles d'aménagement et les règles d'occupation du sol et de construction pour un territoire à moyen terme (5 à 10 ans). Il est opposé aux tiers et a, donc, comme le P.D.A.U., force de loi.

De ce fait, ces décalages temporels ont rendu ces instruments incapables d'assurer la gestion urbaine ; ils ont montré leur inaptitude dans la maîtrise globale des tissus urbains de la ville en formation, surtout dans les périphéries qui croissent et s'étendent très rapidement.

Ainsi, le P.D.A.U. et le P.O.S. restent très généralistes quant à leurs orientations ; l'uniformité et la rigidité dans la méthodologie de l'élaboration des instruments d'aménagement et d'urbanisme créent une transplantation mécanique de plans élaborés dans des conditions socio-économiques particulières.

Quant aux moyens financiers, il est vrai que les budgets dégagés pour réaliser un P.D.A.U. ou P.O.S sont importants. Néanmoins, l'obtention du marché est régie aux règles de la concurrence³ semblable aux projets architecturaux ou projets d'aménagement. Les bureaux d'étude ayant obtenu le marché sont sélectionnés par le critère moins disant⁴ que sur la qualité des moyens humains que doivent disposer ces bureaux d'étude ; nous voulons parler ici des cadres spécialisés, des cellules pluridisciplinaires (environnements, réseaux divers, etc.), nécessaires pour la bonne élaboration de ces instruments (Lakhdar, 2015).

La défaillance de ces instruments s'élargit vers les acteurs ; ces acteurs se classent selon deux niveaux : niveau de la décision et niveau de l'utilisateur. Mettre à l'écart les mécanismes de la concertation à l'échelle de l'élaboration de ces instruments crée une double distance, à deux niveaux, entre les acteurs centraux et les acteurs locaux, entre l'espace vécu et l'espace conçu⁵. En effet, ces instruments confirment leurs défaillances de jour en jour ; ces mêmes instruments ont été utilisés par les politiques précédentes, ont eux-mêmes participé à la situation actuelle des villes algériennes car ils ont engendré et engendrent toujours des dysfonctionnements majeurs.

Le choix des instruments semble faible et se contredit avec les objectifs tracés par cette volonté politique. D'ailleurs, la politique d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de développement urbain qualitatif est condamnée d'être/de suivre les anciennes méthodes, principaux facteurs de l'état actuel des villes en Algérie ; il s'agit bien d'une contradiction flagrante.

2. La mise en place de la concertation

³ Le moins offrant par rapport aux autres peut sans contraintes majeures obtenir l'étude du projet d'où les enveloppes financières préalablement arrêtées par le maître d'ouvrage se font généralement sans tenir compte de l'importance du projet et des contraintes des sites.

⁴ Bien que le nouveau code de marché 15-247 dicte un autre critère "le moins disant et qualifié techniquement".

⁵ La contribution des acteurs consultés est très minime ou parfois absente et se résume en une simple donnée d'informations.

La participation citoyenne (loi n°03-10, Art.35-37_ Cf. annexe 1; loi n°06-06, Art.01-02-07_Cf. annexe 2) est au cœur de la politique de développement urbain qualitatif. L'enquête réalisée auprès des services impliqués, l'analyse des documents relatifs à la mise en place indiquent désormais que les acteurs réellement impliqués sont d'ordre de trois : le wali représenté par le directeur de la D.U.A.C., le trésorier et le Cocontractant (les maîtres d'œuvre et les entreprises de réalisation) (cahier des charges réalisation –offre technique-; convention de suivi⁶; cahier des prescriptions spéciales, Art1.01, Art 1.14; convention entre ETB et le maître d'ouvrage-). Suite à ce constat, la participation du maître d'usage est absente, si elle existe, elle dépend principalement de deux facteurs : le temps et le budget. La disponibilité du temps et le soulagement financier permettent de réaliser des tables rondes, des expositions et des portes ouvertes destinés principalement aux usagers. Ces formes facilitent l'information, la réception des avis et des attitudes «...*les propositions des bureaux d'étude seront exposées devant un jury composé de : maître d'ouvrage, représentants de l'A.P.C. et A.P.W., les associations et les comités de quartier et même la présence du Wali. Ce jury peut être élargi en faisant appel à d'autres services (hydraulique, Sonelgaz,)...*»⁷.

En effet, le maître d'usage est constitué par des représentants des assemblées soit à l'échelle communale ou à l'échelle de la wilaya ; l'implication ne voit le jour que lors de séances de consultations qui restent très timides ; l'implication du maître d'usage se résume uniquement à l'acte d'informer.

Plus largement, l'urgence (une durée limitée du projet) et les limites des enveloppes financières attribuées excluent automatiquement le maître d'usage ; les usagers sont rarement avertis lors du processus de mettre en œuvre ou mettre en place les interventions. Cette situation interpelle une somme de questions : Où sont les outils de médiatisations ? Où sont les outils/modalités qui accueillent les débats publics ? Ici, la moindre initiative de consultations se heurte à l'urgence et aux priorités politiques.

Bien que les textes et les instruments insistent sur la participation citoyenne (loi n°03-10 ; loi n°06-06), la réalité nous témoigne qu'il n'y a aucune proposition de quoi et comment faire, aucun document qui prouve l'implication des usagers dans les différentes phases de cette politique.

3. La rigidité de la politique de développement des compétences

⁶ Cette convention comporte la désignation du maître d'ouvrage, le cocontractant, le numéro et l'intitulé de l'opération. Elle est structurée en 06 chapitres : déclaration à souscrire, lettre de soumission, déclaration de probité, cahier des charges spécifiques, bordereau des prix unitaires et le devis quantitatif et qualitatif.

⁷ Un entretien réalisé avec le chef de service Mr. Bouadila (19/09/2018), service urbanisme –D.U.A.C. Annaba-

Le développement des compétences représente un point fort de cette politique volontariste d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de développement urbain qualitatif. Il se traduit par la proposition d'un guide de mise en œuvre et une série de stages, cités dans le chapitre précédent, qui entre autre consiste à former les acteurs impliqués dans cette nouvelle politique. Néanmoins, le contenu de ces documents ou formations est désormais insuffisant quant aux cibles de la nouvelle politique ; ces insuffisances tirent leurs existences du choix des outils, de la qualité des interventions, des manières de faire les espaces publics ou la définition du confort urbain (principaux indicateurs de développement urbain qualitatif -chapitre 3 –Partie 1).

En effet, l'espace public ou le confort urbain représentent un univers considéré très large, complexe et trop personnalisé (Manusset, Brodach et Marchais, 2007, p.2-3). Ni le guide, ni la série de formations qui sont purement technique (pose et fourniture, description physique des matériaux, etc.) ne peuvent couvrir ces questions d'espace public ou de confort. Pourquoi ? Le développement des compétences à travers le guide et les formations se base désormais sur la pratique de la normalisation «... *la disposition de logements répondant aux normes d'hygiène et de confort, des équipements de base en matière d'adduction en eau, d'énergie, d'assainissement ou de traitement des déchets et de services culturels constituent des aspects fondamentaux de l'équité...* » (Loi n°10-02, p.81) ; l'intervention se résume ainsi au support technique, l'une des composantes soit de l'espace public ou du confort urbain.

La pratique de la normalisation crée par ailleurs des caractères rigides, discriminant ainsi toutes les autres dimensions que constituent les espaces publics ou la notion de confort. Suivre cette logique a induit désormais des aménagements à caractères généraux, standards, répétitifs, créant ainsi une possibilité d'être dans une situation de décalage par rapport à la réalité des pratiques et des attitudes quotidiennes.

Cette discrimination des notions d'espace public et de confort urbain, due principalement à la pratique de normalisation s'élargie même vers la définition de ces dernières. Dans les discours du guide et des formations, l'espace public veut dire la voirie et les réseaux divers ; toute autre forme de l'espace public tel que les aires de jeux, les places publiques, les aires de stationnement, est créée principalement de la voirie ; ils choisissent désormais la voie comme élément de base qui peut déclencher la construction d'autres formes d'espaces publics, malgré que chaque forme a ses propres caractéristiques en matière d'aménagement, de composition et de mobilier urbain.

Vis-à-vis le confort, cette dernière se limite au slogan : "la manière d'être confortable" «...*le confort est assuré par une bonne répartition de bancs publics. Ils doivent être conçus disposés le long des allées, des places et des squares de manière à être confortables. En aucun cas ils*

ne doivent retenir l'eau de pluie...» (Le guide de mise en place de l'amélioration urbaine, p.119). Ici, le confort est général et abstrait, dans sa définition, dans ses formes (thermique, visuel, etc.) et dans ses dimensions (sécurité, ergonomie, hygiène, etc.).

Pour terminer, le développement des compétences qui est sensé d'améliorer les manières et les savoirs faire, a malheureusement présenté l'un des indicateurs de faiblesse via ses caractères de la rigidité, de la standardisation, de l'abstraction et de la vision limitée.

4. La qualité et l'espace public

Atteindre la qualité soit à l'échelle de développement urbain ou à l'échelle des interventions nécessitent l'introduction de la qualité sur tous les niveaux et durant tout le processus, de la planification à la réalisation, de la prise de décision vers la réception finale.

Au niveau des acteurs, parler de la qualité nécessite une diversification des compétences professionnelles mobilisées. Le nombre et le profil des acteurs impliqués à l'exemple du paysagiste, d'un fabricant du mobilier urbain, d'un bureau d'étude intégré aux entreprises responsable de la conception, le suivi et la commercialisation du mobilier urbain sur mesure, etc. sont indispensables par rapport à la sensibilité de l'espace public, centre d'intérêt de cette nouvelle politique.

Ici, la conception des espaces publics se base uniquement sur les architectes d'où ces derniers ont toujours mal à considérer que la conception du vide est un exercice en soi (Dris, 2002 ; Navez-Bouchanine, 2003). Donc, ni le nombre, ni le profil des acteurs impliqués traduisent cette volonté de faire les choses dans un cadre qualitatif.

La question de la qualité s'élargie ainsi vers la maîtrise de l'information. Lors du lancement des concours d'étude qui ciblent l'aménagement des espaces publics, le maître d'ouvrage exige au maître d'œuvre de ne pas se contenter uniquement de proposer des plans et des cartes mais aussi de réaliser un état de lieu du terrain ou du lot à améliorer (viabilisation, éclairage public, surface, forme du terrain, etc.) (Contrat d'étude B.E.T. -le cahier des prescriptions spécifiques- Art. 02). Cette réalité indique que le maître d'ouvrage ignore toutes informations relatives au terrain destiné à l'étude ; d'ailleurs, il y a une grande possibilité de réaliser une estimation provisoire du projet sans avoir connaissance de la nature et la taille du terrain, qui peut par conséquent, conditionner la qualité de l'intervention.

Dans un autre registre, la qualité dans la conception exige un état de lieu qui doit répondre essentiellement à deux questions fondamentales : Quel mobilier urbain pour quel lieu ? Quel mobilier urbain pour quel usage ? Cette phase doit par ailleurs se baser sur une démarche analytique qui porte sur :

- L'espace (relevés divers : tracés des voies, architecture remarquable, végétaux, sols, réseaux techniques souterrains, vestiges) qui aident à définir les critères d'intégration, les dimensions de l'espace et l'accessibilité au P.M.R.,
- Les conditions climatiques,
- Les usages et les comportements sociaux,
- Les qualités de fonctionnalité, d'esthétique et de durabilité du mobilier urbain.

Cette démarche facilite donc à obtenir un maximum d'informations sur la population, les pratiques, les caractéristiques urbaines de la zone d'implantation en permettant ainsi à concevoir des projets durables voire de qualité.

Ici, cette démarche de réaliser un état de lieu de l'aire d'étude est absente ; cette absence traduit par conséquent une double rupture entre les propositions des plans et les caractéristiques de l'environnement immédiat, entre ces mêmes propositions et les pratiques sociales. Cette situation influe négativement sur deux clés de la qualité : l'usage/le fonctionnement de l'espace et la durabilité.

Cette faiblesse que consiste la phase diagnostique se propage même sur la conception des cahiers de charge. L'analyse des contenus de ces derniers (cahiers de charge) indique une certaine rigidité, un certain caractère techniciste. A titre d'exemple, au niveau de la convention entre E.T.B. et le maître d'ouvrage, le volet cahier des prescriptions techniques propose 101 articles pour décrire l'aspect technique du projet ; sur ces 101 plus de 79 articles sont destinés uniquement pour décrire les matériaux. Au niveau des cahiers de charge relatifs à la réalisation, les articles 05 jusqu'au 09 (partie n° 3) proposent en détail les matériaux de construction de par leur propriété, composition, source d'alimentation et de stockage ; dans la partie n°04, ces mêmes cahiers de charge indiquent uniquement les quantités et les prix unitaires des éléments qui composent un projet.

Si on prend par exemple le mobilier urbain (une composante fondamentale de l'espace public et du confort urbain), tous les cahiers de charge inscrits dans les interventions de la nouvelle, politique limitent le mobilier en quatre formes : l'éclairage public, le mobilier de repos, le mobilier de propreté et d'espace vert ; ces formes de mobilier urbain sont brièvement décrits : bancs publics (matériaux), poubelle (matériaux et diamètre) (Cahier de charge –réalisation-, Convention entre E.T.B. et le maître d'ouvrage, 4ème Partie). Ces exigences réduisent désormais la spécificité du mobilier destiné à l'espace, l'entretien et la gestion, la description physique (couleur, modèle, forme, dimension, mode d'assemblage), le fabricant, etc.

Vue les conditions du déroulement des projets, une question nous semble nécessaire à poser quant à la garantie de la qualité : Comment peut-on dire qu'un agent de suivi soit un technicien ou un ingénieur peut vieller sur la qualité⁸ des travaux tout en sachant que son salaire ne représente que 0,01% du coût du projet (sans prime d'encouragement ou de rendement, sans véhicule de service, sans prime de panier et de transport) ? Réponde à cette question nous éclaircit sur la situation au quelle la qualité est désormais privée non seulement sur le diagnostic ou les cahiers de charge mais aussi sur le suivi et l'acte de garantir l'action.

La faiblesse de l'utilisation de la qualité a touché des étapes et des éléments phares processus de mise en place de développement urbain qualitatif. De la phase diagnostique jusqu'au contenu des cahiers de charge, les caractères généraux, sommaires et des fois abstrus mettent en question de la notion de la qualité, qui devient en définitif beaucoup plus un slogan, mentionné dans les textes, les orientations des instruments et des décisions politiques qu'un concept réellement appliqué.

Ainsi, les indicateurs de faiblesses de cette politique volontariste d'inscrire les villes dans le cadre du développement urbain qualitatif s'étalent sur d'autres composantes qui représentent des points forts mais dans leurs fonds représentent des points de faiblesses ; il s'agit de :

- **Financement** : bien que le taux d'investissement soit important, la couverture financière réelle du projet reste toujours immaîtrisable ; ce constat est dû pour plusieurs raisons : l'instabilité de l'offre et la demande qui conditionne la disponibilité du produit, l'importation des matériaux de construction, la dépendance indirecte du marché mondial, l'instabilité de la monnaie, etc. L'instabilité du marché rend le maître d'ouvrage incapable de proposer un barème fixe voire une estimation juste du projet⁹. Par conséquent, la sous-estimation du projet implique une mauvaise programmation budgétaire qui introduit automatiquement un projet sous financé. Ici, le maître d'ouvrage est obligé de lancer le projet selon le taux de la cagnotte attribuée dans une approche ponctuelle ; cette situation explique donc pourquoi certains projets tels que les places publiques peuvent être riches en matière d'aménagement (une place publique de 3930 m² dotée de 18 bancs publics, 35 mobiliers de fleurissement et 21 mobiliers d'éclairage **figure n° 24**) comme elles peuvent être très pauvres (une place publique de 3122 m² sans bancs publics -**figure n° 25**).

⁸ Interview avec Mme Ben kahla –chef de service marché - DEP

⁹ Interview réalisé en Septembre 2018 avec Mme Ben Kahla –chef de service marché – DEP.



Figure n° 24 : La place publique -cité police
Source : Benzerara A., 2018

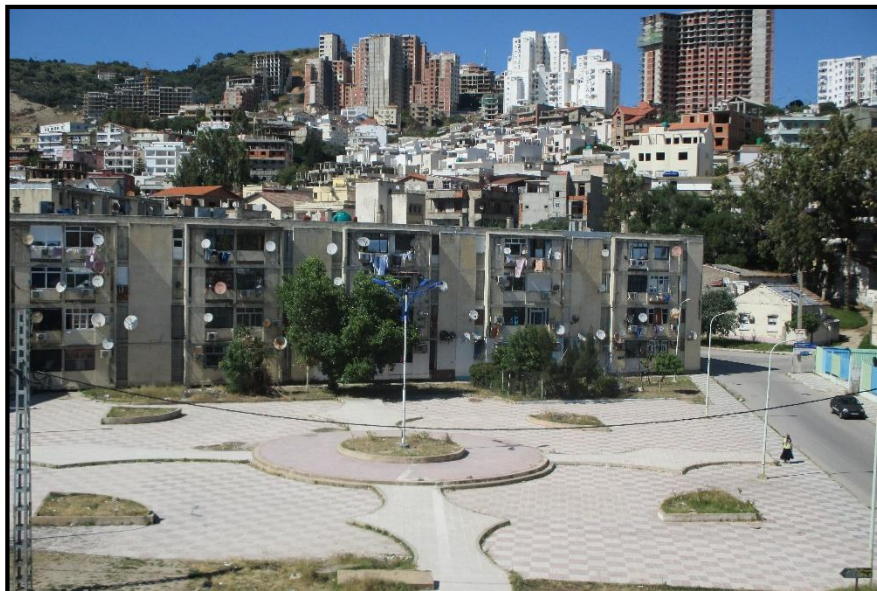


Figure n° 25: La place publique cité Oued Forcha 2
Source : Benzerara A., 2018

- La gestion et la maintenance : Les actions d'entretien et de gestion permettent bien d'optimiser la sécurité, le confort et la durée de vie des projets ; mêmes ces actions sont toujours confiées aux services communaux, elles restent désormais sans encadrement car conformément aux textes relatifs à la nouvelle politique, l'Observatoire National est l'organisme qui est chargé de gérer et d'entretenir les espaces publics, défini par le décret exécutif n°07-06 ; cet organisme n'a pas vu le jour jusqu'à maintenant.

- Les textes : malgré les avancées certaines sur le plan législation, les lois qui concernent le développement urbain qualitatif ne sont pas suivies par des textes d'application ; ces mêmes textes comportent des orientations de nature prospective et réflexive.
- La coordination : l'ambiguïté flagrante dans la définition des services impliqués dans la coordination ou la répartition des tâches entre ces services a engendré l'absence d'un groupe de pilotage (ce groupe rassemble tous les acteurs : élus, techniciens, associations) qui a pour mission de valider les projets aux différentes phases (programme, choix du concepteur, l'entreprise de réalisation, etc.), créant ainsi, une approche sectorielle plus qu'une politique d'une vision globale.

Conclusion

Malgré les efforts fournis par l'état pour transporter les villes algériennes vers le développement urbain d'ordre qualitatif, l'analyse portée sur cette politique, présentée dans ce chapitre, a montré une série de faiblesses qui peut mettre ces objectifs à l'échec. Il s'agit des instruments utilisés qui témoignent de jour en jour leurs défaillances, de l'absence d'un mécanisme clair pour mettre en place la participation, du quasi présence de «la qualité» tout au long du processus et de la faiblesse des méthodes optées pour le développement des compétences.

D'ailleurs, il existe une très grande ressemblance entre les politiques précédentes et celles d'aujourd'hui, et ce, sur plusieurs composantes (les procédures, le contenus des cahiers de charge, etc.) d'où l'existence d'émergence de la question suivante : Comment peut-on parler d'une nouvelle politique en optant pour les mêmes démarches des politiques précédentes ?

Cette nouvelle politique se base désormais sur des méthodes traditionnelles, utilisées par les politiques précédentes, et qui témoignent toujours leurs défaillances. En addition, la mise en œuvre a été en quelque sorte réductrice à une opération de rattrapage ; le temps, l'enveloppe budgétaire attribuée, la hiérarchie, la nature des interventions ont été les facteurs principaux qui ont conditionné le déroulement des interventions. La politique reste désormais générale quant à ces objectifs ; les outils optés semblent, aujourd'hui, impuissants à mettre en œuvre cette volonté politique.

Conclusion de la première partie

Rompre avec les démarches traditionnelles qui privilégient les méthodes quantitatives et opter pour les démarches qualitatives n'est pas uniquement une priorité des pays développés mais aussi des pays en voie de développement. En effet, les démarches qualitatives se sont traduites à travers plusieurs tendances. Chacune se penche pour des principes différents mais pour une seule cible : atteindre le seuil du développement urbain qui affiche une somme d'indicateurs de qualité.

L'Algérie n'est pas en reste de ce mouvement. La conscience nationale d'inscrire les villes dans le cadre de développement urbain qualitatif partage les mêmes principes de celle du monde. Elle s'impose dans un moment décisif où les besoins induits en matière de logements, d'équipements collectifs, de service résultent d'une part de l'évaluation démographique et, d'autre part des changements économiques qui accélèrent le processus de l'urbanisation et cristallisent les demandes sociales.

Après un projet de lois, d'instruments et d'actions, des démarches de mise en œuvre de cette volonté politique s'installent présentant ainsi une somme de points positifs sur plusieurs plans notamment financier, organisationnel, de formation, etc. Elle cible ainsi l'atteinte du seuil du développement urbain qualitatif qui doit passer par un projet d'aménagement des espaces publics. D'ailleurs, les moyens et les outils mobilisés visent principalement à structurer le tissu urbain en donnant plus d'importance à l'espace public par une somme d'actions telles que : la création, l'introduction, l'intégration, l'aménagement, la réhabilitation, la mise en valeur et l'entretien.

Même si des initiatives considérées consistantes, en faveur de nouvelles lois (loi n° 10-02 ; loi n° 06-06, etc.) ou des nouvelles opérations telles que l'amélioration et l'intégration urbaine toujours en cours, les villes algériennes sont cependant encore loin d'une stratégie/de démarche de mise en place de développement urbain qualitatif. A travers l'analyse effectuée, les démarches et les composantes de cette politique sont souvent lancées sur des objectifs ambitieux, des visions élargies et des anticipations pertinentes. De retraits en retraits, pour des motifs politiques, financiers, également des motifs de compétences voire d'outillage très limitées ; ces interventions deviennent une addition de petits mal faits, similaires aux politiques précédentes dont voici quelques indicateurs détectés :

- Les blocages qu'affichent les instruments d'urbanisme en vigueur ne sont pas réactualisés ou qui sont exécutés sans tenir compte des indicateurs qualitatifs,
- La vision techniciste domine le volet de développement de compétence,

- Lorsque le temps et le budget sont les facteurs déterminants dans l'implication du maître d'usage, l'utilisateur risque d'être toujours à l'écart,
- Le caractère général des indicateurs de la qualité tels que : le confort urbain, l'équilibre de la qualité de l'environnement, etc. Ces indicateurs sont uniquement cités, sans aucune recherche approfondie ni des mécanismes de mise en place précis. Ils restent désormais toujours sommaires, flous, descriptifs qu'opérationnels.

Donc, les démarches d'aujourd'hui semblent désormais impuissantes à mettre en œuvre cette volonté politique ; la question ne réside pas au fond dans la présence ou l'absence de textes susceptibles de permettre une politique au sens d'une nouvelle manière de faire les villes mais dans l'insertion de la qualité dans la planification, la gestion et l'intervention. Ici, l'intervention doit donc afficher les indicateurs qualitatifs tels que l'équilibre environnemental, le bien-être social et le confort urbain.

Bien que la recherche de notre confort est un acte quotidien ; développer ce champs semble une démarche directe et efficace pour améliorer la qualité de vie et de cadre de vie par voie d'extension des enjeux d'un développement urbain d'ordre qualitatif. Ceci dit, la prochaine partie expose une proposition modeste pour remettre cette politique volontariste sur la bonne voie en proposant un outil à la fois de mesure et de conception inscrit principalement dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme. Nous voulons parler ici de démarche d'évaluation du confort urbain, et ce, à l'échelle des espaces publics.

DEUXIÈME PARTIE

LE CONFORT URBAIN, VERS UNE DÉMARCHE APPLIQUÉE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF

Introduction de la deuxième partie

La réalisation de tout un arsenal de textes, le lancement des formations, la création des guides, le renforcement budgétaire sont certainement des avancées significatives sans précédent dans la volonté politique d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de développement urbain d'ordre qualitatif. Malheureusement malgré les avancées certaines sur le plan de la législation, sur le plan de la formation, sur le plan institutionnel et même sur le plan financier, le développement urbain qualitatif reste un objectif à atteindre.

Les pratiques actuelles résultant de méthodes traditionnelles sont défailtantes, non opérationnelles, sans normalisation et sans concertation. D'ailleurs, les expériences algériennes dans le domaine (du développement urbain qualitatif) sont récentes ; l'expertise locale demeure plutôt déficiente et la maîtrise des méthodes et des processus enregistrent un taux de faiblesse conséquent.

Face à cette situation, l'élaboration d'un outil de caractère opérationnel s'avère indispensable puisqu'il permet de mettre réellement en place les objectifs tracés par la présente politique, l'évaluation des programmes déjà réalisés, fait sortir les atouts et les faiblesses et bien sûr évite essentiellement les erreurs.

La présente partie propose de construire une démarche d'évaluation d'un des indicateurs de développement urbain qualitatif. Il s'agit bien de la construction de la démarche d'évaluation du confort urbain. Travailler avec une telle méthode, présente à la fois une approche qui consent un passage souple d'un état abstrait vers un état près à la mesure et un outil d'actualité utilisé par plusieurs expériences étrangères à l'exemple des éco-quartiers, des smart cités, des villes durables. L'important sont bien les défis que doit affronter l'outil de mesure du confort urbain : la subjectivité (facteurs subjectifs), le contexte (géographique et culturel) et la réunion à la fois de toutes les autres conditions (climatiques, sociale, physique).

La démarche proposée fera par la suite, l'objet d'une expérimentation au niveau des projets inscrits principalement dans le cadre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine. Les motivations de ce choix relèvent de la volonté de cette présente réflexion d'améliorer les pratiques en pointant le doigt sur les insuffisances qui peuvent apparaître dans des projets nés de cette nouvelle politique lors de l'expérimentation.

De ce fait, la présente étude entreprend comme cas d'étude la ville d'Annaba qui est à la fois l'une des quatre métropoles de l'Algérie et l'une des priorités les plus urgentes de cette nouvelle politique (loi n°10-02 ; S.N.A.T.2030, les missions de l'A.N.URB., P.A.W.T. 2012 Annaba).

Le cas de la ville d'Annaba schématise bien un cas d'étude qui mérite d'être interrogé quant à son cadre de vie et sa qualité de vie, son confort urbain, ses espaces publics. Annaba dispose d'un ensemble d'atouts, soumis à des questions urbaines des plus pressantes et des plus urgentes (P.D.A.U. intercommunal Annaba, 2008 ; P.A.W.T. Annaba, 2012, phase III).

CHAPITRE 5

**Le contexte algérien, présentation et projets
–cas de la ville d'Annaba-**

Introduction

En Algérie, la problématique posée par la nouvelle politique concerne toutes les villes. Vis-à-vis des textes, des instruments ou les programmes d'intervention ; ces villes devront faire l'objet de remodelage, de correction et d'amélioration (Boukhemis K. et al, 2014). La priorité d'intervenir est régie à la fois en fonction du temps et par rapport à la ville : à court terme, les villes cibles sont les quatre métropoles : Alger, Oran, Constantine et Annaba, à moyen et long termes, les villes intérieures et les villes du Sud (loi n° 10-02).

En effet, l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine, porteuse d'actions réelles de la volonté politique d'inscrire les villes algériennes dans le cadre du développement urbain qualitatif, est toujours en cours. Beaucoup de projets sont désormais réalisés à l'exemple des projets relatifs à l'espace public : réseaux de voies, des places publiques de différentes tailles, des aires de jeux pour les enfants, etc.

La ville d'Annaba est à la fois une ville métropole à vocation régionale et un fait historique particulier. La ville témoigne en effet trois grandes périodes de l'histoire contemporaine des villes algériennes : période arabo-musulmane, période coloniale et période postcoloniale (les extensions à partir de 1962). Dans ce contexte, les interventions qui s'inscrivent dans le cadre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine qui nous intéressent, sont réparties sur ces tissus touchant ainsi près de 200 sites. Annaba s'impose donc à la fois par la valeur de sa position géo-administrative, de son évolution urbaine, de son témoignage historique et aussi de l'ampleur de l'intervention de la nouvelle politique.

Par ailleurs, la présente réflexion se veut de présenter les projets d'espaces publics inscrits dans le cadre de la nouvelle politique situés à Annaba chef-lieu. L'objectif est d'analyser ces projets après avoir présenté leurs fiches techniques (situation, photos, composition, environnement immédiat, fonction, etc.) afin de donner une image plus claire sur ce genre d'intervention.

1. Présentation du cadre de l'étude

La ville d'Annaba se situe en Algérie, au Nord Est, entourée des montagnes de l'Edough et disposant d'une cote de 8 km. Plus précisément, elle est située à 36°54'00,00" de latitude Nord et 7°46', 00,00" de longitude Est, à une altitude minimale de 03 mètres. La distance par route est sensiblement de 500km pour Alger, 160 km pour Constantine (**carte n° 01**). La ville s'étale sur une superficie de plus de 4848 hectares. Elle se définit comme étant une grande ville abritant 257.359 habitants (R.G.P.H. 2008).



Carte n° 01 : La situation de la ville d'Annaba

Source : Google maps, 2019

En effet, Annaba présente un cas d'étude qui mérite l'expérimentation, et ce, de par son potentiel naturel, l'histoire et la géographie. En voici quelques données :

- Données climatiques : les informations qui suivent sont celles de la station de Rabah Bitat (Aéroport Annaba), prises en 2012. Les températures moyennes journalières enregistrées respectivement pour le mois de Janvier de 8.22°C, avec une amplitude journalière de 11°C d'environ ; pour le mois d'aout de 30.3 °C, avec une amplitude journalière de 26°C environ. Ici, le minimum est de 7°C, le maximum enregistré est de 32°C. Pour la pluviométrie, la moyenne annuelle des hauteurs de pluie se situe entre 03 Mm et 10 Mm. les extrêmes au maximum de 122 Mm ; au minimum de 87 Mm ; il suffit de 20Mm en quelques heures pour que la ville soit inondée par les eaux. En dernier lieu, les vents d'hivers du Nord-est sont forts, froids, frisquets, et partiellement nuageux. les vents d'Eté du Sud-ouest, sont chauds, lourds, secs et dégagés dans l'ensemble.
- Données Economiques : depuis plus de 50 ans, le développement économique d'Annaba repose désormais sur deux formes d'activités : portuaires (exportation de phosphate, de fer et de produits agricoles) et industrielles (la sidérurgie, la métallurgie et la construction de matériel ferroviaire). Ces activités sont à la base des infrastructures économiques et de services qui sont implantées dans l'agglomération : bases industrielles, entreprises régionales, banques, assurances,

université, aéroport, sans oublier le caractère portuaire dont dispose la ville, qui lui donne la capacité de jouer un rôle de rayonnement et d'échange à différentes échelles : régionale, maghrébine, voire même internationale.

- **Données culturelles :** La diversité culturelle et le profil socio-démographique ne sont que des conséquences d'une juxtaposition de plusieurs facteurs. Ces mutations sont marquées essentiellement par :
 - *L'histoire*, un mélange culturel oriental et occidental hérité des occupations précédentes (Arabes, Turques et ensuite les Français). la dominance de la religion Islamique est totale sur les pratiques sociales et les manifestations de la vie quotidienne.
 - *La situation économique et démographique*, Annaba connaît toujours un flux quotidien considérable des communes limitrophes et des autres wilayas avoisinantes, car elle offre des équipements et des services à vocation régionale.
- **Données urbaines :** Annaba se présente comme l'œuvre d'un long processus de construction de plus de 500 ans. Morphologiquement parlant ; la ville d'Annaba apparaît tracée dans une logique de dualité où la partie Est qui fait face à la mer est séparée de la partie Ouest située sur la plaine. Entre ces deux villes se profile une somme d'équipements et d'espaces publics. Cette dualité demeure présente désormais dans les formes urbaines et dans le style architectural. Diverses raisons¹ d'ordre historique, politique, économique et même démographique expliquent bien cette organisation.

La ville d'Annaba prend de l'ampleur lors de l'injection d'une masse importante de logements dans sa partie Ouest, et ce, sous forme des Z.H.U.N. de 1970. Néanmoins, l'absence de plan de viabilisation favorisa une certaine anarchie dans l'implantation des extensions de constructions qui échappent à ce jour et auxquelles diverses interventions cherchent à les résoudre.

¹L'organisation actuelle de la ville est à l'origine d'un *développement économique* et une *dynamique démographique* sans précédent. Datant des années 70, la construction de l'usine sidérurgique avait amélioré l'offre d'emploi où le taux de chômage a régressé de 36% à 13,8%. Pareillement, le solde migratoire avait atteint le seuil de 10,92% par rapport à un taux d'accroissement naturel annuel de la population de 3,87% de la même époque (Plan directeur d'aménagement urbain intercommunal de la ville d'Annaba 2008, Chapitre 3, P.78). Ce développement économique avait pour corollaire direct une dynamique démographique soutenue par un afflux de main d'œuvre. Finalement, l'urbanisation se manifeste par la densification de certains quartiers précaires (vieille ville, béni m'haffer, la colonne, cité Auzace), mais aussi par la prolifération des bidonvilles aux franges de la ville. La résorption de la crise de logement devient donc une composante essentielle de la stratégie de développement urbaine.

En effet, les mêmes raisons qui expliquent cette évolution urbaine de la ville d'Annaba sont elles-mêmes à l'origine de nombreux dysfonctionnements auxquels la gestion urbaine actuelle ne fait que partiellement face : un étalement urbain mal maîtrisé et encore inachevé, non structuré et mal équipé, abandon des centres anciens, marginalisation de quartiers tout-entiers et des espaces publics². Ces questions urbaines telles que l'affaiblissement de la cohérence urbaine, le sous équipement des quartiers, l'exclusion, la pollution, l'insécurité et l'espace public sont désormais au cœur des préoccupations de la nouvelle politique (P.A.T.W. Annaba 2012, Phase III, p.87).

2. L'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba

A Annaba, de nombreux projets ont été lancés, notamment selon deux programmes quinquennaux 2005-2009 et 2010-2014 avec un budget estimé de 22544,635 M de DA. Il s'agit de plus de 346 sites touchés par l'opération, répartis principalement sur toutes les communes de la Wilaya. Certaines opérations sont achevées et d'autres sont en cours de réalisation.

En effet, l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine est initiée pour pallier aux insuffisances des politiques d'aménagement précédentes (Loi n°06-06, loi n°10-02 - PAT n°18). C'est une sorte de réponse à cette nouvelle prise de conscience nationale du développement urbain qualitatif en général et aux préoccupations des citoyens pour leur qualité de vie et de cadre de vie en particulier (Zahi N., 2012). Il s'agit de rendre la vie plus agréable au sein des quartiers et changer leurs images négatives par l'amélioration de toutes les fonctions et tous les supports relatifs au quotidien des habitants (P.A.T.W Annaba, 2012 – P.A.T. n°01).

De ce fait, les interventions de l'opération ciblent en premier lieu les quartiers dits marginalisés (Loi n°10-02 -P.A.T. n°18), en se basant sur une somme d'actions telles que la structuration du tissu urbain, l'intégration urbaine, l'aménagement des espaces extérieurs, la réhabilitation, la mise en valeur et l'entretien des espaces publics. D'une manière plus explicite, ces interventions visent à investir principalement les espaces non bâtis, non aménagés voire abandonnés, en les transformant en espaces publics statuéés tels que les places publiques, les places de stationnement, les aires de jeux, etc.

²L'espace public n'était pas «public» c'est-à-dire un espace étatique accessible à tous conçu selon une expression philosophique d'aménagement, régi à la loi ; mais un espace «libre » qui signifie un espace assimilé à de simple vide reliant le bâti ou «libéré» à la disposition de toutes activités informelles.

Ici, le type d'intervention dépend principalement des caractéristiques du terrain destiné à l'aménagement : la surface, l'environnement immédiat, les infrastructures existantes, le taux et type de dégradation, s'agit-il de :

- Système de drainage des eaux pluviales et de l'évacuation des eaux usées défectueux,
- Présence d'espace avec des grandes surfaces non traitées ou aménagées,
- Absence de voirie, de parking ou de places publiques pour le stationnement des véhicules,
- Regroupement des constructions résidentielles sans aires de jeux,
- Absence des espaces de rencontre, dotés de toutes les commodités tels le mobilier urbain de repos, de sécurité, d'hygiène, etc.
- Absence de l'éclairage public,
- Présence de déchets,
- Dégradation des couleurs, de la structure des aspects extérieurs du bâti,

Comme beaucoup de villes, les interventions sont vouées essentiellement à l'espace résiduel. Elles se veulent globale et concernent divers lieux de la ville chef-lieu. Pour lancer les bases des programmes de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine, en voici quelques statistiques sur les réalisations établies entre 2005 et 2014, présentées selon la disponibilité de l'information (**figure n° 26**) :

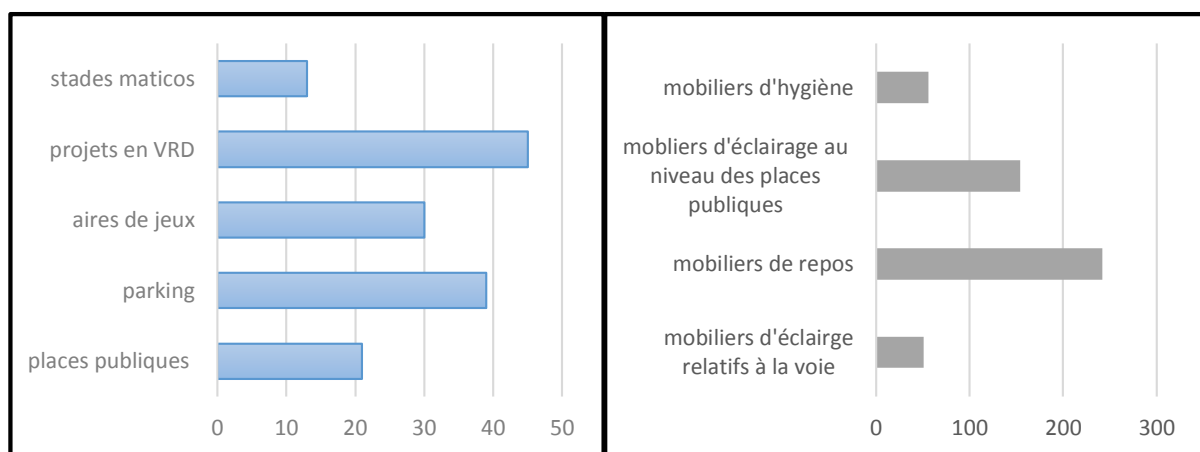


Figure n° 26 : Les projets de l'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba

Source : Benzerara A., 2019

3. Pourquoi les places publiques ?

Vis-à-vis de l'état, faire recours à la réalisation des places publiques, semble un outil pour améliorer la qualité de vie et de cadre de vie pour mieux maîtriser les bases du développement urbain qualitatif. Mais Comment faire ?

La place publique est en effet un espace où se déploie la vie collective avec ses particularités (fêtes, processions), reconnue dans l'histoire comme un espace de regroupement, de rencontre et de convivialité (Billiard I., 1986 ; Bertrand et Listowski, 1994). Passant de l'agora grecque vers le forum romain, d'une place fonctionnelle de la ville médiévale vers un nœud de circulation de l'aire industrielle, la place publique n'a cessé d'être un espace physiquement structurant et un théâtre où la vie sociale avec ses conflits et particularismes est mise en scène (Ghorra-Gobin, 2001).

Sa structure morphologique définit la place publique comme un endroit découvert, dépourvu d'obstacles, offrant ainsi des grandes surfaces dégagées, mises au service du grand public avec la possibilité de libre accessibilité et utilisation. On doit noter en effet qu'il s'agit d'espaces ouverts en même temps à des fonctions multiples et d'espaces appropriés de manières diverses par catégorie de populations très différenciées (Navez-Bouchanine, 1992).

La place publique se transforme donc peu à peu en un théâtre d'usage naturel, spontané, inattendu, voire subversif, plus ou moins réprimé. Dans tous les cas, les places publiques sont des espaces hautement socialisés et des lieux de la participation à la vie collective d'une cité favorisant ainsi l'acte de séjourner. Leur présence est désormais une donnée nécessaire pour la vie du quartier, de la cité car elles permettent de regrouper une somme de fonctions socio-spatiale. Nous voulons parler ici des fonctions telles que l'aération de la ville, la concentration des services de la vie quotidienne, la mise en ordre et hygiène de la vie quotidienne. Encourager les modes de sociabilité ; l'usager se réfère principalement au partage par tous, quel que soit l'âge ou l'origine sociale. Une place publique regroupe, et chacun s'y rend pour être "avec les autres".

De ce fait, la réalisation des places publiques signifient la création des supports physiques pour les activités quotidiennes telles que : s'asseoir, s'échanger, entendre, discuter, rencontrer, écouter, observer, etc. Encourager ces activités quotidiennes, dispose d'un impact positif à la fois sur la santé de l'être humain et le mode de vie par voie d'extension des enjeux de la qualité de vie et de cadre de vie (Gehl, 2010).

4. Les places publiques créées dans le cadre de l'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba, le choix de l'échantillon

En examinant de plus près les places publiques à Annaba ville chef-lieu, on distingue trois périodes d'évolution : précoloniale, coloniale et postcoloniale. Chacune possède ses propres règles physique et codes sociaux.

Les places publiques inscrites dans la période postcoloniale, sont édifiées récemment dans un laps de temps relativement court. 90% de ces places publiques (**carte n° 02**) sont réalisées dans le cadre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine, lancée en 2005 afin de répondre à cette nouvelle prise de conscience nationale des préoccupations des citoyens relatives à leur cadre de vie. Ces attentes expriment les bases d'un développement urbain qualitatif.

Comme beaucoup de villes Algériennes ; la majorité absolue des places publiques sont créées là où se présente l'espace résiduel car tout au long de la période post coloniale l'espace public d'une manière générale et particulièrement la place publique ont été toujours négligés au profit du logement orienté vers les cités dortoirs (Côte M., 1988).

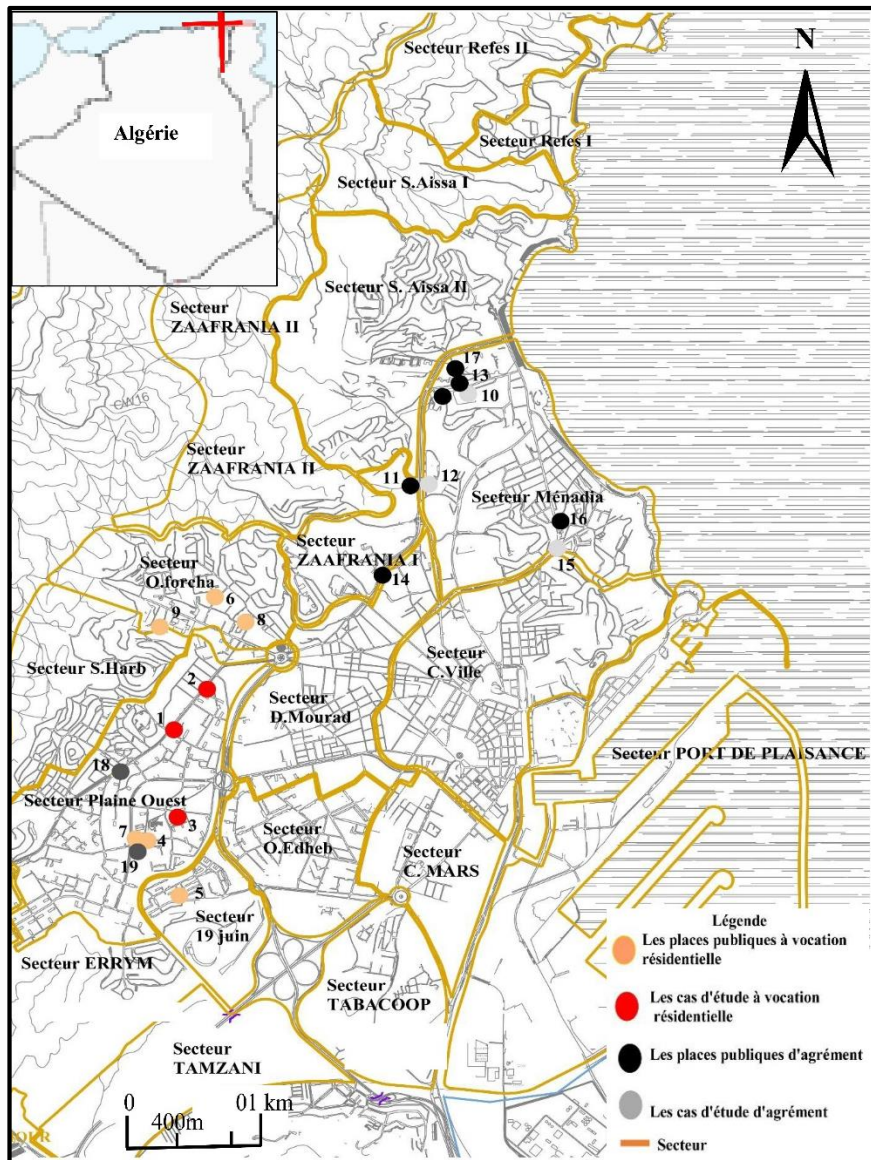
Cette forme d'espace (espace résiduel) fait l'objet de transformation d'un vide urbain mal entretenu, inexploité voire abandonné vers un espace aménagé voire statué telles que les aires de jeux, les places publiques, les aires de stationnement, etc. Cette transformation se décline en une série d'objectifs :

- Moderniser l'aspect technique à travers un revêtement durable et l'implantation de nouveaux mobiliers urbains (Loi n° 10-02, plan d'action territorial (P.A.T.) n°18, p.82),
- Encourager l'usage en renforçant l'attractivité (décret exécutif n°07-05 -article 05-),
- Garantir l'entretien et l'hygiène (Loi n° 10-02, plan d'action territorial (P.A.T.) n°18, p.82).

C'est vrai que sur le plan morphologique, ces places publiques sont ouvertes, dépourvues d'obstacles, dotées de certains mobiliers urbains, prêtes à accueillir les activités sociales de base mais thématiquement parlant (selon les pensées de Vitruve, Camillo Site, Le Corbusier), ces places publiques sont désormais définies administrativement.

Entre 2005 et 2012 ; 19 places publiques sont nouvellement créés, réparties essentiellement sur toute la ville (**carte n° 02**). Par rapport à leur emplacement ; on peut classer ces places publiques

en deux fonctions : 47.36% (soit 9 places) à vocation résidentielle, 52.63 % (soit 10 places) d'agrément.



Carte n° 02: Les places publiques inscrites dans le cadre de l'amélioration et l'intégration urbaine à Annaba

Source : fond de carte PDAU 2008, modifié par Benzerara A., 2018

Constitution d'un échantillon représentatif

Pour les architectes et les urbanistes dont leur mission est de concevoir, savent que l'aspect fonctionnel et formel d'une place publique reste lié aux critères morphologiques. Le degré d'enclosure, les champs d'observation, les rapports dimensionnels, le mobilier urbain de repos (Borie, 2006 ; Sitte, 1996 ; Panerai, 1999) forment les mêmes critères qui définissent les places publiques.

Du coup, la classification morphologique (**tableau n° 4**) semble nécessaire dans la mesure où elle nous aide à la sélection et où la finalité de cette étude est essentiellement qualitative. La classification des cas d'étude se déroule essentiellement en quatre étapes :

- L'état général des places publiques décrit leurs caractéristiques morphologiques (forme, dimension), leurs aménagements (nombre et type de mobilier urbain) et leurs environnements immédiats (bâti et non bâti, hauteurs et fonctions).
- Découpage en classes : classer les données relatives à chaque critère sur une échelle de trois niveaux. Pour ce faire, cette étape s'est fondée sur la méthode des regroupements en classes³.
- La codification : codifier les trois classes de 0 à 2 selon le degré d'importance.
- Analyse hiérarchique (en utilisant le logiciel IBM « SPSS » Statistiques -Version 22-) : croiser l'axe relatif aux différents critères avec l'axe des cas d'étude afin d'identifier les différents groupes des places publiques qui partagent les mêmes critères (figure 1).

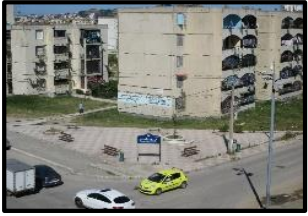
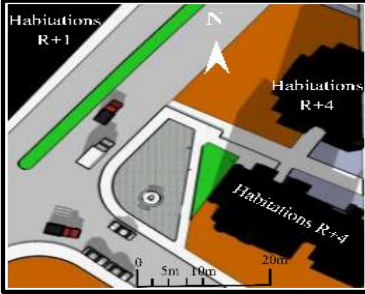
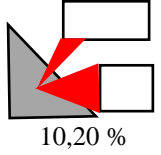
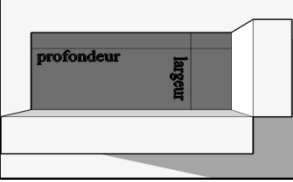

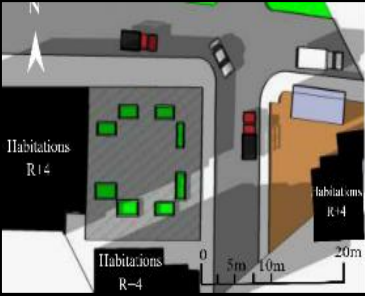
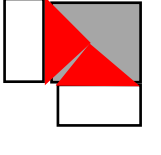
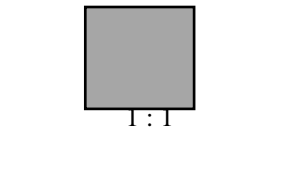
Les échantillons obtenus par la suite sont présentés selon la fonction : les places publiques nouvellement créées à vocation résidentielle et les places publiques d'agrément.

a. Les places publiques à vocation résidentielle

Le tableau suivant présente en détails les caractéristiques des différentes places publiques à vocation résidentielle nouvellement créées dans le cadre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine. Il repose sur une somme de règles et d'équation telles que : degré d'enclosure, les différents rapports : nombre de mobilier urbain/m², la longueur/la largeur.


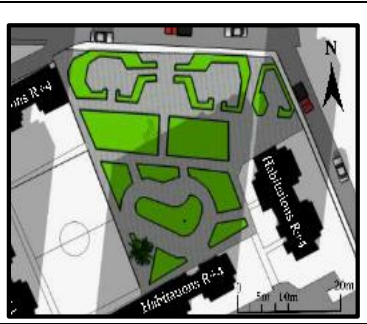
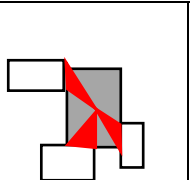
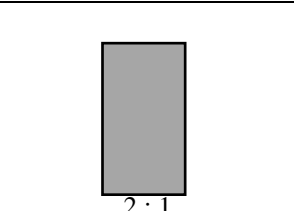

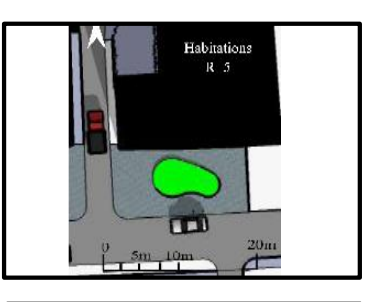
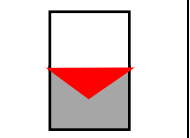
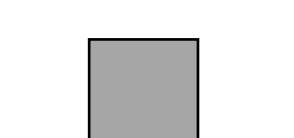

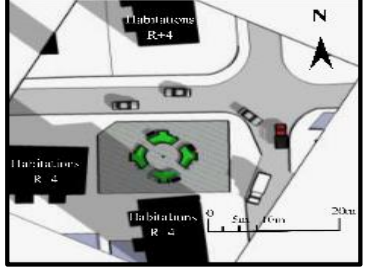
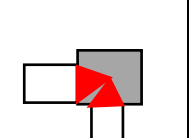
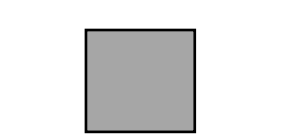

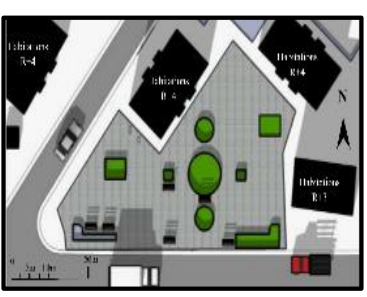
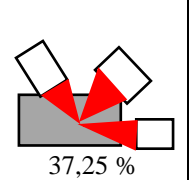
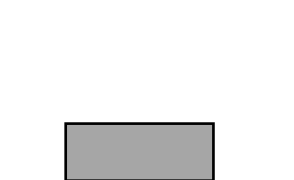
³ La méthode de regroupement en classes passe par la détermination de : l'étendue (E) de la distribution (la plus grande valeur - la petite valeur) ; l'amplitude de la classe (A) = E/ n (n : nombre de classe) ; la valeur la plus petite de la première classe.

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-

N°	Les places publiques	Période de réalisation	Environnements immédiats	Mobilier urbains de repos existants par 100 m ²	Degré d'enclosure ⁴	Direction privilégiée d'observation	Rapport profondeur-largeur (P : L)
1	 <p>La place Boudebza Salah</p>	2007-2009		1,66 bancs publics ; 0,41 0,83 rebords	 <p>10,20 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>
2	 <p>La place Cité 687 logements</p>	2007-2009		0,55 bancs publics, 2,20 rebords	 <p>43,92 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>

4 Le degré d'enclosure est un indicateur du degré d'ouverture de l'espace. Il est le rapport entre la somme des surfaces ouvertes et la somme de toutes les surfaces. L'évaluation du degré d'enclosure passe par trois étapes : (1) identification de la surface entière occupée par l'espace public, (2) identification des éléments verticaux qui entourent l'espace public ainsi que son centre, (3) la surface comprise entre les secteurs projetés du centre et les éléments verticaux de l'enveloppe est calculée. Finalement, la surface obtenue est divisée par la surface totale (Zawidzki, 2016).

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-

3	 <p>La place 50 logements OPGI</p>	2007-2008		1,65 bancs publics	 <p>27,47 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>2 : 1</p>
4	 <p>La place CEM Saf Saf 2 Ouest</p>	2008-2010		4,27 bancs publics	 <p>25 %</p>	03 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>
5	 <p>La place Cité 19 juin</p>	2008-2009		0,75 bancs publics	 <p>22,77 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>
6	 <p>La place cité Oued Forcha 1</p>	2008-2010		1,35 bancs publics	 <p>37,25 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1 : 3</p>

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-


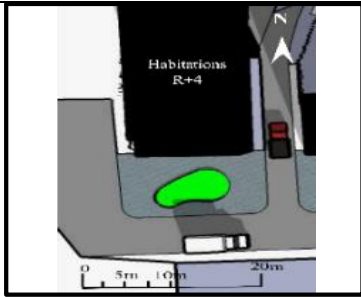
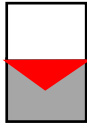


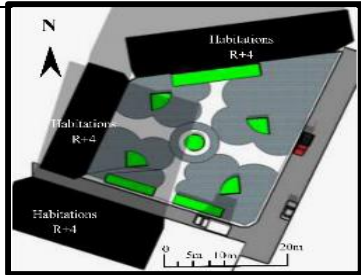
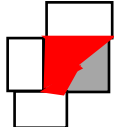
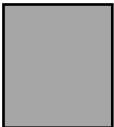

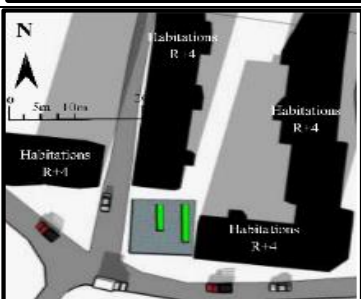
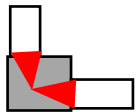

7	 <p>La place CEM Saf Saf 2 Est</p>	2008-2010		4,27 bancs publics	 <p>25 %</p>	03 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>
8	 <p>place cité Oued Forcha 2</p>	2008-2010		0,7 rebords	 <p>52,40 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1,5 : 1</p>
9	 <p>La Place cité Sidi Harb</p>	2008-2010		0,24 bancs publics	 <p>29,92 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>

Tableau n° 4 : Fiches techniques des places publiques à vocation résidentielle

Source : Benzerara A., 2018

Le croisement de l'axe des cas d'étude avec l'axe relatif aux différents critères, le logiciel IBM « SPSS » Statistiques -Version 22- permet d'identifier des groupes (**figure n° 27**) de cas d'étude qui signifie que ces places publiques partagent les mêmes caractéristiques morphologiques.

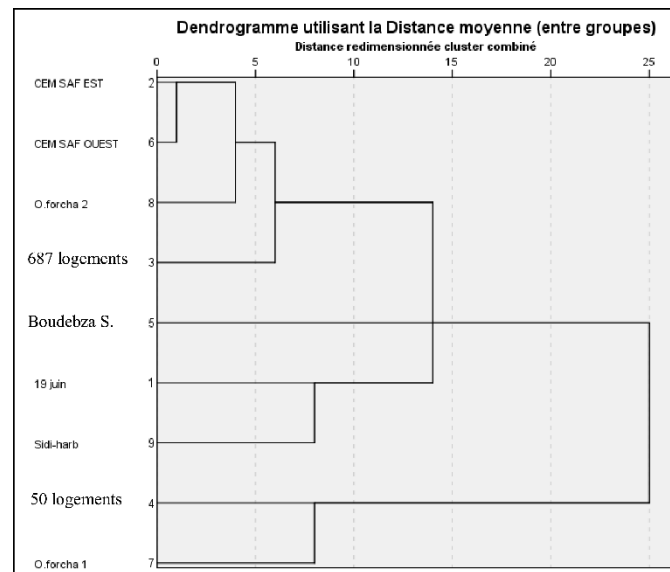


Figure n° 27 : Classification des places publiques à vocation résidentielle

Source : Benzerara A., 2018

Il s'agit bien de trois groupes (**figure n° 27**). Le premier se caractérise par un degré faible d'enclosure, le deuxième se distingue par un rapport équilibré entre la largeur et la longueur ; et le dernier se caractérise par un rapport où la profondeur prime sur la largeur.

Dans cette optique, on a tiré de chaque classe un cas d'étude pour représenter l'ensemble. Il s'agit de la place Boudebza Saleh (A), la place de la cité 687 logements (B) et la place des 50 logements OPGI⁵(C) (**figure n° 28**). Ces places publiques se situent dans un rayon de moins de 2 kilomètres du centre-ville d'Annaba, une distance correspondant à 15 minutes en voiture (**carte n°02**).

Les places publiques choisies, situées dans le secteur Plaine Ouest au sud de la ville, sont traversées par deux rues et entourées d'immeubles à usages résidentiels de 5 niveaux. Elles abritent des ménages résidant depuis plus de 20 ans, originaire des villes de proximité (ElTarf, Skikda, Guelma), immigrés lors de la période de la révolution industrielle algérienne. Ces places publiques sont à la disposition des quartiers résidentiels et une part relativement

5 OPGI: Office de la promotion et de la gestion immobilière, maître d'œuvre et d'ouvrage, spécialisé principalement dans la construction des logements en Algérie.

importante de fonctionnaires de niveau socio-économique moyen y vit depuis la création du quartier ou depuis plusieurs années.

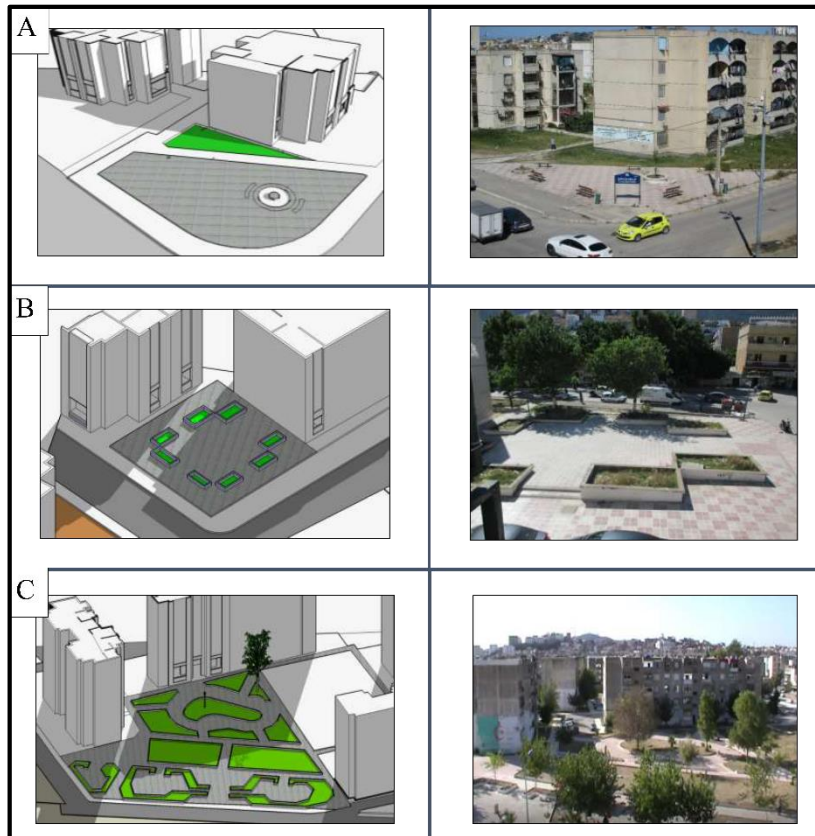


Figure n° 28 : L'échantillon représentatif des places publiques à vocation résidentielle.

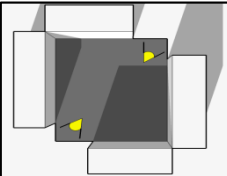
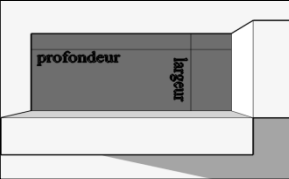
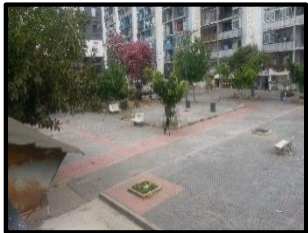
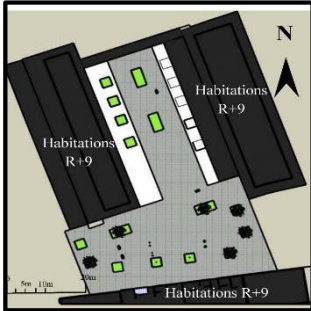
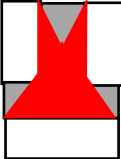
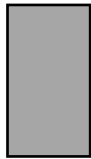

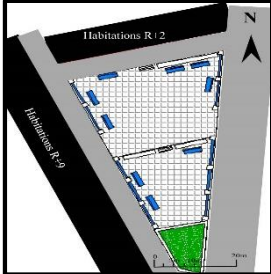
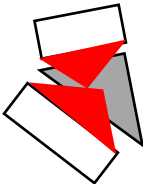


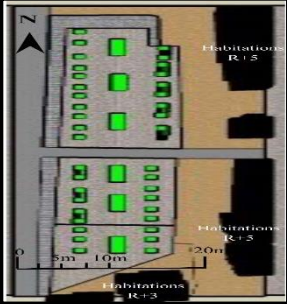
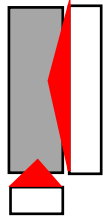
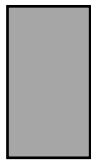
A : Cas de la place Boudebza Salah ; B : Cas de la place 687 logements ; C : Cas de la place des 50 logements OPGI

Source : Benzerara A., 2018


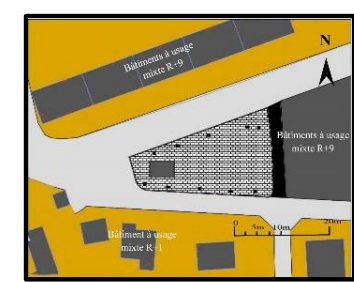
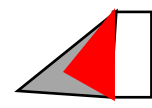


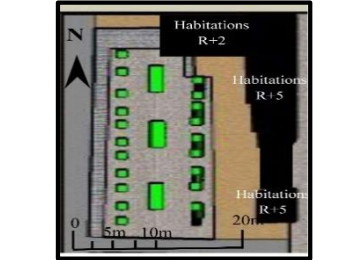
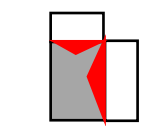
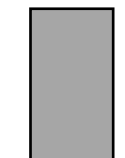

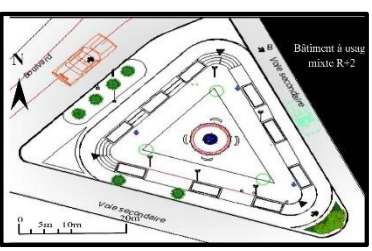
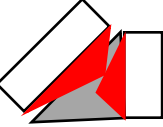
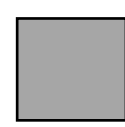

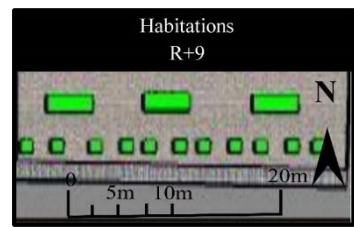
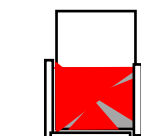

a. Les places publiques d'agrément

Le tableau suivant présente en détails les caractéristiques des différentes places publiques d'agrément nouvellement créées dans le cadre de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine ; il est basé sur une somme de règles et d'équation semblable au tableau précédent.

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-

N°	Les places publiques	Période de réalisation	Environnements immédiats	Mobiliers urbains de repos existants par 100 m ²	Degré d'enclosure Habitation La place	Direction privilégiée d'observation 	Rapport profondeur-largeur (P : L) 
10	 La place oued couba	2009-2010		0.07 banc public ; 0.02 mobilier d'hygiène ; 0.03 mobilier d'éclairage	 32.44 %	03 champs visuels dégagés	 2 : 1
11	 La place Valmascort	2007-2008		0.09 bancs publics ; 0.01 mobilier d'hygiène ; 0.05 mobilier d'éclairage	 37.32 %	01 champ visuel dégagé	 1 : 1
12	 La place *cité police	2010-2012		1,8 bancs publics ; 2.1 mobilier d'éclairage	 09.80 %	02 champs visuels dégagés	 5 : 1

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-

13	 <p>La place Oued Couba à proximité du kiosque</p>	2009-2010		0.04 banc public	 <p>57.7 %</p>	01 champ visuel dégagé	 <p>1 : 1</p>
14	 <p>La place Zaafrania</p>	2008-2009		0,01 banc public	 <p>19.06 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>2 : 1</p>
15	 <p>La place 03 horloges</p>	2011-2012		0.06 banc public ; 0.03 mobilier d'hygiène ; 0.07 mobilier d'éclairage	 <p>45,25 %</p>	02 champs visuels dégagés	 <p>1 : 1</p>
16	 <p>La place Menadia -la banque CPA</p>	2008-2010		0.04 banc public	 <p>93%</p>	/	 <p>1 : 1</p>

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-


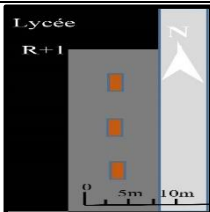
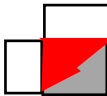


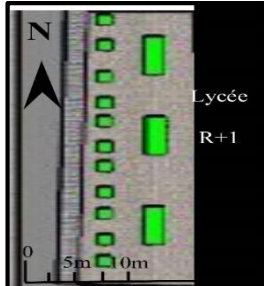
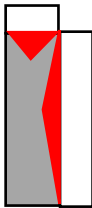


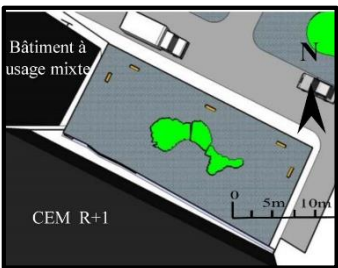


17	 La place Lycée Oued Couba	2008-2010		0,02 banc public ; 0,01 mobilier d'éclairage	 50 %	02 champs visuels dégagés	 2 : 1
18	 La Place Lycée safsaf 1	2008-2010		0,06 banc public	 24.60%	02 champs visuels dégagés	 2 : 1
19	 La Place de l'école base 2 safsaf 2	2008-2010		0,24 bancs publics	 29,92 %	02 champs visuels dégagés	 2 : 1

Tableau n° 5 : Fiches techniques des places publiques d'agrément
Source : Benzerara A., 2018

Le croisement de l'axe des cas d'étude avec l'axe relatif aux différents critères, le logiciel IBM « SPSS » Statistiques -Version 22-, nous a permis d'identifier trois de groupes (**figure n° 29**).

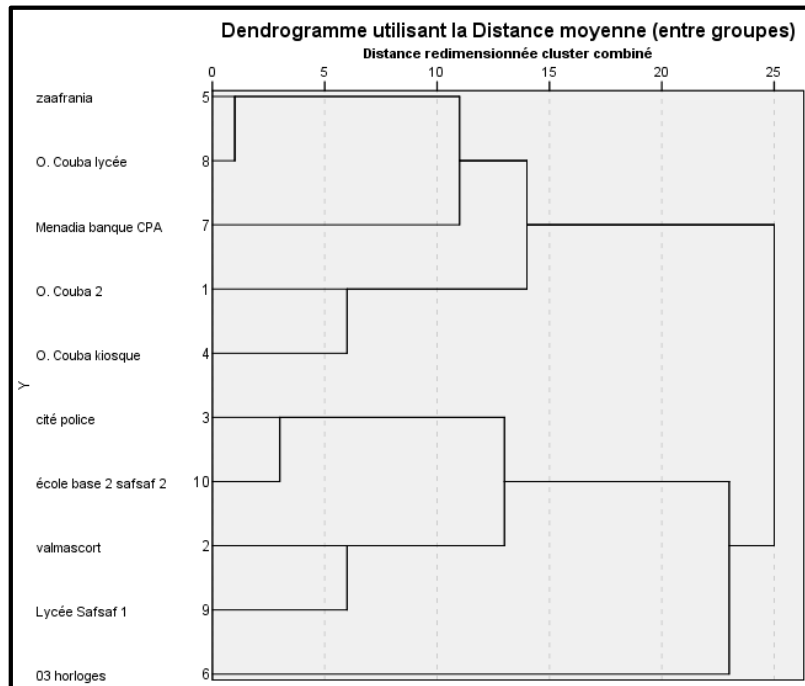


Figure n° 29 : Classification des places publiques d'agrément

Source : Benzerara A., 2018

Le premier se caractérise par la richesse en matière de mobilier urbain, le deuxième se distingue par un champ d'observation très élargi et le dernier groupe partage la même forme. Dans ce sens, on a tiré de chaque classe un cas d'étude pour représenter l'ensemble. Il s'agit de la place publique Cité Police (A), la place publique Oued Kouba (B) et la place publique des 03 horloges (C) (**figure n° 30**). Ces places publiques se situent dans un rayon de moins d'un kilomètre du centre-ville d'Annaba, une distance correspondante à 8 minutes en voiture (**carte n° 02**).

Les places publiques sélectionnées, situées dans le secteur Nord de la ville, sont entourées d'immeubles à usages mixtes résidentiels, bureaux, commerces. Elles abritent des résidents dont l'ancienneté varie entre 2 et 20 ans, originaire des villes de proximité soient installés sous l'exigence des postes occupés ou sous la contrainte du loyer (Benzerara, 2012).

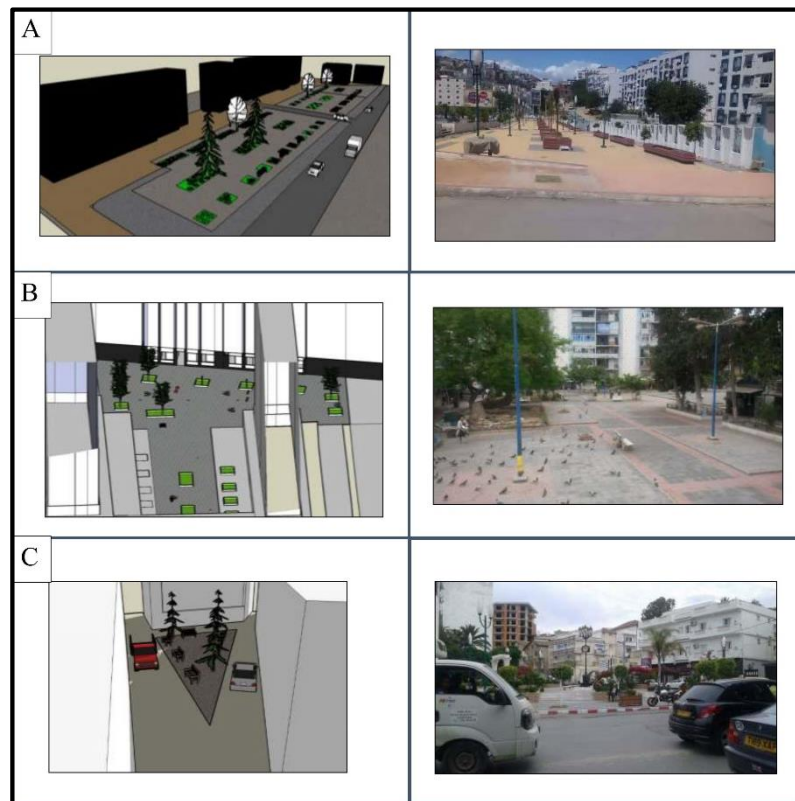


Figure n° 30: L'échantillon représentatif des places publiques d'agrément.
A : cas de la place de la Cité Police ; B : Cas la place Oued Kouba ; C : Cas de la place des 03 horloges

Source : Benzerara A., 2018

Conclusion

A Annaba, les interventions de la nouvelle politique via l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine sont importantes. Entre Annaba d'hier et d'aujourd'hui, à titre d'exemple, les places publiques se sont triplées, les aires de jeux se sont doublées. Ici, les quartiers dit marginalisés sont devenus des quartiers aménagés, dotés d'espaces extérieurs, desservis et sécurisés.

En effet, ces projets ciblaient principalement trois aspects : technique, esthétique et usage. En premier lieu, ils renforcèrent le réseau technique (les différents raccordements en A.E.P. et eaux usées) et désenclavèrent les quartiers, en édifiant les voiries pour plus d'accessibilité. Par la suite, ces projets changèrent l'image (aspect extérieur) négative qui enveloppait ces quartiers, par une série d'action de revêtement, de peinture, d'implantation des espaces verts. De ce fait, l'usage est renforcé automatiquement par la présence des supports physiques sous une enveloppe qui flatte aux yeux de l'utilisateur. Ces quartiers deviennent de plus en plus attractifs, vivables et dynamiques.

CHAPITRE 5 Le contexte algérien, présentation et projets –cas de la ville d'Annaba-

Les différentes formes de projets réalisés tels que les aires de jeux, les aires de stationnement, les espaces destinés aux activités sportives, les places publiques indiquent une volonté de renforcer, diversifier et intensifier les activités quotidiennes. Nous voulons parler ici de la pratique du sport, d'échange et de rencontre, de la marche, etc. Encourager ce type de fonctions relève bien des objectifs de l'amélioration du cadre de vie qui supposent de jeter les bases d'un développement urbain qualitatif.

Ainsi, conformément aux synthèses de la Première Partie, et aux objectifs de la Deuxième Partie de la thèse ; une sélection d'échantillon prête pour l'expérimentation s'est établie. Selon le type d'espace public, la fonction et les caractéristiques morphologiques, les places publiques nouvellement créées, d'agrément ou à vocation résidentielle feront l'objet d'application d'un échantillon représentatif de 31,57 % des places publiques réparties sur toute la ville d'Annaba et inscrites dans le cadre de l'amélioration et l'intégration urbaine. Il s'agit bien de la place publique Boudebza Saleh, la place publique 687 logements, la place publique 50 logements O.P.G.I., la place publique Oued Kouba, la place publique de la Cité Police et la place publique des 03 horloges.

CHAPITRE 6

Le confort urbain, du concept à la mesure

Introduction

En Algérie, quoi qu'il en soit, les actions d'aménagement urbain futures doivent se conformer aux orientations du S.N.A.T. (2030) (Loi n°10-02). L'espace public va jouer un rôle majeur, en sa qualité d'objet de mise en œuvre d'un développement urbain qualitatif (Loi n°10-02, ligne directrice n°04, P.A.T. n°18 ; Beresowska-Azzag, 2011, p.95). Une telle volonté doit désormais s'appuyer sur des outils réels, opérationnels dans toutes les phases du projet (étude, réalisation et suivi) que sur de simples orientations ou un article dans un texte.

Vis-à-vis de la présente politique, la construction des indicateurs qualitatifs tels que le confort urbain, le bien être social ou l'équilibre environnemental pour le contexte local fait désormais défaut en première ligne, à l'exemple du "confort urbain" qui reste désormais mal défini. Pourtant, le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme met en place un guide qu'il publie en 2008 sous le titre "guide de mise en œuvre des travaux de l'amélioration urbaine". L'ouvrage réalise une somme de recommandations sur le plan étude et réalisation et vise à mettre en évidence le caractère exceptionnel de l'espace public où le confort urbain apparaît très sommaire loin de l'opérationnalité.

Bien que le confort urbain s'impose pourtant non pas comme une seule alternative mais bien parmi plusieurs alternatives (Cheung, 1997; Rogerson, 1998 ; Macia, 2010) ; il reste donc encore non reconnu en Algérie. C'est pourquoi il devient particulièrement important de bien développer un outil de mise en place du confort urbain dans toute sa complexité et de bien proposer autant, une démarche de mesure malgré les difficultés à son élaboration.

La méthode d'évaluation du confort urbain se veut à mettre en lumière les défaillances des projets déjà réalisés et d'améliorer les pratiques de la conception. Ceci dit, le présent chapitre propose une méthode qui en amont permet le passage des discours politiques vers une démarche appliquée en constituant en aval un outil d'aide à la décision et à la conception. Inscrite principalement dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme, la proposition de grille de lecture est un outil à la fois de mesure et de conception.

1. Mesurer le confort urbain dans les espaces publics : quelle logique à suivre ?

Se trouver à l'extérieur, implique automatiquement une confrontation de sensations : visuelle, olfactive, auditive, thermique, etc. Cette confrontation est née principalement de divers influx qui représentent l'espace public : l'aspect extérieur des bâtisses, le bruit des véhicules, l'odorat

mixte de plantes et de déchets, le soleil et le vent qui règnent, les surfaces lisses ou dures du mobilier urbain et du socle. Mesurer le confort à cette échelle spatiale soulève donc des enjeux majeurs, et ce, pour trois raisons : le caractère que dispose chaque espace public celui de l'ouverture sur tous ce qui structure notre environnement c'est à dire une confortation d'une infinité d'informations, l'hétérogénéité d'usage et d'usager qui se tiennent place, sans oublier l'exercice du confort urbain qui est en lui-même complexe en soi (chapitre 2, 1^{ière} partie).

Ainsi, la recherche bibliographique (plus de 55 articles, 20 ouvrages, 05 guides) sur les différentes études menées sur le confort à l'échelle des espaces publics, malgré leurs nombre restreint, nous a aidé à tirer les points essentiels pour toute étude de ce genre. Il s'agit bien de quatre points :

- **Les objectifs** : peu importe la forme du confort urbain à étudier, toutes les recherches visent à concevoir un état de lieu pour une éventuelle évaluation afin de corriger voire améliorer les conditions de vie et du cadre de vie synonyme à un niveau de confort urbain acceptable. Ils (les objectifs) sont mises en place soit par le biais de la comparaison avec des normes déjà préétablies (Rossi, 2015 ; Bellia, 2016 ; Lamarca, 2016 ; Hoof, 2017 ; Coley, 2017 ; Gene- Harn, 2017) ou par la construction des normes propres aux cas d'étude (Bosselmann P., 1984 ; Meng, 2016).
- **Les méthodes** : Généralement, pour évaluer le niveau de confort urbain, on ne peut pas utiliser une seule méthode, toutefois deux à trois peuvent être incluses ; pourquoi ? les méthodes sont diversifiées essentiellement pour étudier les deux dimensions qui composent le confort urbain : la dimension objective et la dimension subjective (Meng, 2016 ; Lamarca, 2016). Pour la dimension objective, les méthodes utilisées visent à évaluer le contexte physique/matériel (Lamarca, 2016 ; Gene- Harn, 2017) car les espaces publics incluent tous les éléments artificiels et naturels que constituent l'environnement, les conditions météorologiques et les conditions matérielles qui influencent automatiquement nos sensations soient de confort ou d'inconfort. Ici, le cadre physique est indispensable pour toute réflexion qui tourne autour du confort urbain.

Pour la dimension subjective, les démarches optées tournent autour de l'implication de l'usager en se basant sur plusieurs formes d'enquête sociologique (questionnaire, sondage, interview, observation, etc.) (Hanum Abdullah, 2016; Van Hoof, 2017). L'objectif est d'évaluer le degré de satisfaction vis-à-vis de l'environnement physique

tout en prenant en considération les renseignements générales des enquêtés (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, etc.) (Chan, 2017 ; Gene- Harn, 2017).

Pour déterminer les composantes du confort urbain, les résultats issus des deux démarches objective et subjective feront l'objet de comparaison, c'est-à-dire les points en communs entre les conditions physiques de l'environnement et les attitudes des usagers qui sont par ailleurs les fondements du confort urbain (Han, 2015 ; Rossi, 2015 ; Bellia, 2016).

- **Le facteur temps** : les exigences météorologiques et l'implication des usagers dans toute étude de confort urbain font appel au facteur temps (Lamarca, 2016). D'un côté, les exigences météorologiques dépendent de la saison, des horaires du jour ou de la période diurne et nocturne, de l'autre côté, le taux de fréquentation se diffère d'une saison à une autre, d'un horaire du jour à un autre. Il est régi principalement par les activités quotidiennes de chaque usager. Ici, le facteur temps est une composante indispensable, à bien définir avant tout acte de recherche dans ce domaine.
- **Le mécanisme de la perception** : défini précédemment (Chapitre 2, Première Partie), se sentir à l'aise ou mal-à-l'aise dépend en premier lieu sur la qualité des capteurs (les sens) chez l'être humain (Han, 2015). Ces sens sont classés en «*distance senses*» et «*close senses*» (Gehl, 2010, p.33). La première classe comprend les actes d'observer, écouter et renifler ; la seconde classe comprend les actes de sentir et déguster en sollicitant la peau et les muscles qui nous donnent par la suite l'identification des caractéristiques de l'environnement (très chaud, trop froid, doux, etc.). Soit "the distance senses" ou "the close sens", les deux classes sont elles-mêmes qui déterminent les formes qui peuvent avoir le confort urbain ; nous voulons parler ici de:

- *La vue => le confort visuel*

Un sens très dominant chez l'être humain (T.Hall, 1966). Il l'aide à acquérir des informations plus que les autres sens. Le confort visuel est synonyme au deuxième niveau de confort celui du goût (Pezeu-Massabau, 2002) (Chapitre 2, 1^{ière} Partie).

- *L'ouïe => le confort sonore*

Classé derrière la vue, ce sens représente la source de toute information verbale et toute source de bruit qui viennent de l'environnement immédiat (Rapoport, 1977, p.187). Il permet bien d'établir une classification de l'espace en lieu calme, lieu dynamique, etc. Cette répartition facilite l'identification des zones où l'utilisateur se sent en confort synonyme au niveau acceptable de bruit (lieu calme procurant le repos, la relaxation,

favorise les conversations) ou en situation d'inconfort synonyme à un seuil inacceptable (bruit mécanique, industriel, etc.).

- *Le toucher/ le confort tactile*

A ce niveau, la peau est la principale machine de la perception. Elle joue un double rôle d'une part celle de percevoir les conditions météorologiques en appréciant la température, le vent, l'humidité. Cette forme correspond parfaitement au premier niveau du confort celui de « l'agrément physique » (Pezeu-Massabuau, 2002). D'autre part, en addition à la vue ; elle détermine les autres propriétés de l'objet : doux et dur, lisse et rugueux (T.Hall, 1966).

- *L'odorat => le confort olfactif*

Ce sens est considéré comme une émotion primitive et immédiate. Dans la construction du confort, l'odorat positive ou négative sera enregistré automatiquement dans la mémoire et fera l'objet d'appel dès la présence d'une autre odeur. Sur le plan pratique, l'odorat détermine la qualité de l'espace soit en invitant les usagers lorsqu'elle est positive ou soit en les pourchassant lorsqu'elle est négative (Morval, 1981).

- *Le kinesthésique => le confort kinesthésique*

Cette forme sollicite beaucoup plus les muscles entre flexion et extension. Elle est responsable de nos mouvements et nos comportements (vitesse, arrêt, changement de direction, marcher ou s'asseoir) (Rapoport, 1977, p.229). Il nous aide à sculpter notre environnement, et ce, à travers les comportements et la recherche des positions où on se sent relaxé.

Pour conclure, toute étude de confort urbain à l'échelle des espaces publics doit à la fois partager les mêmes objectifs, utiliser des démarches complémentaires, prendre en considération le facteur "temps" et en dernier lieu, basculer vers les cinq formes de confort.

2. Quelle forme de confort urbain à mesurer ?

Durant la dernière décennie, les recherches sur le confort urbain dans leur majorité, basculent toutes vers les thématiques bioclimatiques car les changements climatiques qui touchaient et touchent encore les villes sont au cœur des préoccupations les plus urgentes des politiques urbaines (Ahmed Ouameur F., 2007 ; Radhi, 2013 ; Cotana, 2014 ; Jamei E., 2016). A un degré moindre, des recherches récentes sur les autres formes de confort à l'exemple de l'acoustique, visuelle et l'olfactive sont en évolution (Castellani, 2014 ; Frascarolo, 2014).

La récurrence et l'ancienneté ont permis par ailleurs de produire beaucoup de normes relatives à la conception de solutions basées sur l'utilisation de la technologie et qui se concentrent

toujours sur trois formes du confort urbain : thermique, acoustique et olfactive (Swaid, 1993 ; Cervera, 1999 ; Zacharias, 2001 ; Spagnolo, 2003 ; Nikolopoulou, 2003 ; Rossi, 2015).

En effet, un espace public dit confortable ne peut en aucun cas se limiter à ces trois formes (thermique, acoustique et olfactive) tout en sachant que d'un côté, notre monde du confort est basé sur nos cinq sens, et de l'autre côté, le caractère d'ouverture qui dispose chaque espace public l'expose à une infinité de facteurs au même temps. Aussi bien, le confort urbain en lui-même est une somme de confrontation de diverses sensations et des différents niveaux qui, en réalité, ne peuvent pas se séparer (Section 2, Chapitre 2, 1^{ière} Partie).

Ainsi, le discours partagé entre les recherches sur le confort urbain détermine d'une manière ou d'une autre cette complexité de mener un sujet de réflexion dans ce sens. Dans le domaine de l'architecture et d'urbanisme ; étudier tous les formes de confort semble nécessaire. Cependant, ni le temps, ni la disponibilité des informations, ni les moyens ne permettent de les développer tous dans un seul travail ("tous" veut dire développer chaque forme de confort y compris la méthode de mesure appropriée). La recherche sur les formes de confort urbain risque donc d'ouvrir une infinité de pistes de réflexion. Ici, la forme de confort développée régit essentiellement selon deux choix :

- Premièrement, cette forme doit être incluse dans les propositions des textes et les recommandations des instruments, les orientations des organismes, inscrits dans le cadre de cette volonté politique d'assurer un développement urbain qualitatif des villes algériennes via les projets d'espaces publics. Nous voulons parler ici de :
 - **Caractère de l'espace** (Loi n°06-06),
 - **L'usage** (Loi n°06-06, Art.26 ; décret exécutif n°07-05¹),
 - **L'aspect technique** (Loi n° 10-02, P.A.T. n°18 p.79),
 - **L'hygiène et l'entretien** (P.A.T.W. Annaba 2012, phase III, p.60).
- Le deuxième choix régit par les exigences des domaines de l'architecture et d'urbanisme ; c'est-à-dire que tout produit (projet) doit respecter impérativement trois conditions : la sécurité, la beauté et l'usage.

D'emblée, la forme de confort urbain concernée par la présente réflexion, est à la croisée des discours locaux et des exigences architecturale et urbanistique. Elle se veut donc globale. La globalité se réalise horizontalement et verticalement. Horizontalement car elle regroupe à la

¹« ...Art.05 Outre les missions prévues par l'article 26 de la loi n°06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006, susvisée, l'observatoire national est chargé (...) d'observer le développement et la structuration urbaine, la fonctionnalité et l'usage des espaces publics et l'utilisation du foncier urbain, ...».

fois les cinq formes de confort : thermique, sonore, olfactif, visuel et kinesthésique. Verticalement où elle rassemble/touche à la fois les trois niveaux de confort : niveau 0, 1 et 2 (Section 2, Chapitre 2). Nous voulons parler du niveau d'agrément physique, esthétique et social. L'implication des formes et des niveaux de confort urbain se diffère d'une situation à une autre pour diverses raisons d'ordre biologiques, psychologiques, physiques et sociales.

Donc, le confort urbain développé à ce niveau se définit comme une forme de satisfaction qui implique à la fois la majorité des sens et toutes les conditions de l'environnement immédiat qui peuvent exister. Il nous oriente par ailleurs à constituer un état général, et essentiel afin de concevoir un espace de qualité (Cherfaoui, D., 2010). Ici, la qualité veut dire une somme d'éléments et de facteurs réunis tous pour au moins un seuil de confort dit acceptable, c'est-à-dire que l'espace et l'espace public d'une manière précise doivent assurer un certain niveau de confort minimal d'ordre olfactif, visuel, sonore, climatique et d'usage².

3. Le confort urbain : Dépasser les clivages conceptuels pour proposer une démarche de recherche appliquée,

En soi, la Méthode d'Evaluation du Confort Urbain D.E.C.U. n'est pas porteuse d'un référentiel normatif préétabli posant les conditions d'un niveau acceptable du confort urbain. Il ne s'agit pas de proposer une grille d'évaluation définitive, figée, transposable à tout contexte local, une position qui l'exposerait à la critique scientifique.

Bien au contraire, il s'agit de diversifier les entrées entre objectifs locaux mentionnés au niveau des instruments, des guides d'aménagements et les différentes sources bibliographiques :

- Entrée par des textes attachés aux espaces publics et inscrits dans le cadre d'une politique de développement urbain qualitatif,
- Entrée par les objectifs locaux : ces objectifs sont déterminés après la consultation des documents d'urbanisme : le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030 (S.N.A.T.), Plan d'Aménagement Territorial de la Wilaya d'Annaba 2012 (P.A.T.W.), Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme d'Annaba 2008 (P.D.A.U.),
- Entrée par les "acteurs universels" : identification de critères issus de l'état des savoirs (revue de la littérature scientifique sur le sujet).

²A l'échelle des espaces publics, l'usage comprend toutes activités sociales : nécessaire, optionnelle et sociale (Gehl, 2010, p.22) ; ces principaux actes sont : parler/discuter, s'asseoir, rester debout, marcher, écouter, observer les gens ou observer ce qui nous entoure «...*purposeful walks from place to place, promenades, short stops, longer stays, window shopping, conversations and meetings, exercise, dancing, recreation, street trade, children's play, begging and street entertainment...*» (Gehl, 1971, p23).

- Entrée par les guides d'aménagement des espaces publics (Bailly A. S., 1988 ; Brenac, 1992 ; Boyer, 1994 ; Boutou, 2003 ; Hoyet J.-M., 2006 ; COFACE SCRL, 2011 ; Pochon, 2012 ; Broto, 2012 ; C.E.R.T.U., 2006, 2007, 2012; Gyejacquot, 2015) qui proposent des tableaux de bord dans un cadre de projet d'aménagement.

Ainsi, la mise en œuvre de la Méthode d'Evaluation du Confort Urbain suit principalement quatre étapes : (1) ancrage de la méthode dans un référentiel d'objectifs dont découle une grille de dimensions, (2) choix d'indicateurs statistiques permettant de quantifier ces dimensions, (3) attribution d'une valeur pour chaque indicateur, (4) calculer le score final relatif à chaque dimension du confort urbain.

3.1. Définition d'un système d'objectifs et choix d'une grille de dimensions

Dans un premier temps, il faut poser les objectifs d'aménagement de la politique de développement urbain qualitatif. Nous ancrons notre démarche sur une partie de ces thèmes relatifs aux espaces publics mis en avant par un arsenal juridique et instrumental :

- Soigner les usages à l'échelle des espaces publics (Loi n°06-06, Art.26 ; décret exécutif n° 07-05, Art. 02-05),
- Améliorer l'environnement (Loi n°03-10 ; Loi n° 01-20, loi n°10-02 ; Plan d'Aménagement Territorial de la Wilaya d'Annaba (P.A.T.W.) 2012 -phase III),
- Favoriser l'attractivité (Agenda 21 local ; Loi n°06-06, Art. 09 ; Loi n°10-02 - Plan d'Action Territorial P.A.T. n° 18 ; Plan d'Aménagement Territorial de la Wilaya d'Annaba (P.A.T.W.) 2012 – Plan d'Action Territorial (P.A.T.) n°01),

Sur la base de ces objectifs et après le croisement des différentes entrées citées tout à l'heure, nous dégageons une liste courte de dimensions sur la base de la fréquence de leur apparition dans les diverses sources. Ce choix d'une courte liste raisonnée de critères s'explique par la volonté de faciliter la mise en œuvre de la Méthode d'Evaluation du Confort Urbain. Nous retenons par ailleurs sept dimensions (**Tableau n° 6**).

Les objectifs du développement urbain qualitatif à l'échelle des espaces publics	Principaux critères	Dimensions
Soigner les usages	Degré d'ouverture	Accessibilité
	Accessibilité aux personnes à mobilité réduite	
	Mobilier urbain	Ergonomie
	Mobilier urbain	Sécurité
	La qualité des vues	Perception visuelle
	l'occupation du rez de chaussée	
	Sources de nuisances	Le niveau de sonorisation
	condition climatologique (température, air et humidité)	Confort thermique
Améliorer l'environnement	Entretien	Hygiène
	Gestion des déchets	
	Mobilier urbain d'hygiène	
Favoriser l'attractivité	Confort urbain	Cette dimension englobe les sept dimensions citées au-dessous

Tableau n°6: Les dimensions du Confort Urbain
Source : Benzerara A., 2018

3.2. Choix d'indicateurs spécifiques à chaque dimension

Cette étape consiste à traduire le confort urbain tel qu'il est défini par ces dimensions (**figure. n° 31**) en indicateurs mesurables, qui sont des outils d'évaluation de qualité (Hetzel J., 2001) afin de répondre à des objectifs de développement urbain qualitatif. Ils permettent de mesurer, évaluer et corriger les projets déjà réalisés.

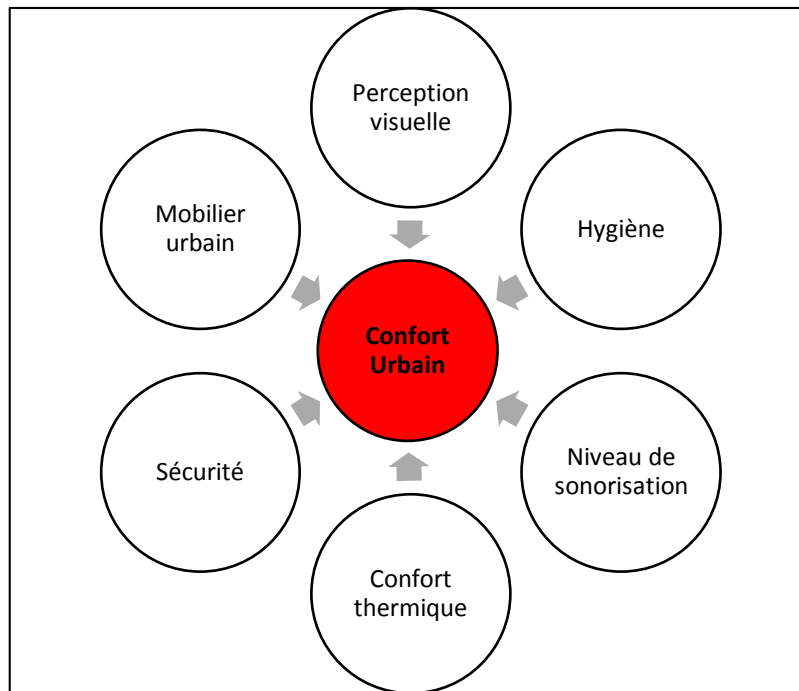


Figure. n° 31: Les dimensions du confort urbain.

Source :Benzerara A., 2018

La démarche suivie consiste à établir une matrice d'indicateurs d'évaluation du confort urbain. Ces indicateurs doivent répondre aux préconisations mentionnées dans le tableau suivant (Tableau n° 7).

Dimensions	Préconisations
Ergonomie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ proposer un mobilier de repos dont témoigne une variété de positions, ➤ Proposer un nombre de bancs qui satisfait la majorité des usagers, ➤ Utiliser des matériaux résistants aux vandalismes,
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diversifier le mobilier de sécurité entre borne, potelet et clôture, ➤ Repenser sur la conception et le mode de fixation afin d'éviter le risque de basculement ou d'avoir des blessures, dues aux angles et arêtes vifs, ➤ Edifier des écrans végétaux entre l'espace interne et les voies de circulation, ➤ Implanter un mobilier d'éclairage fonctionnel, réparti sur tout l'espace,
Hygiène	

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Implanter le mobilier d'hygiène dans des points visibles de l'espace, ➤ Choisir un mobilier d'hygiène avec une protection contre les pluies, et un système d'évacuation, ➤ Calculer le taux de déchets par rapport aux taux de fréquentation, ➤ Assurer un entretien quotidien car le fait que <i>le mobilier urbain</i> est implanté dans des espaces soumis aux intempéries et à des usages intensifs, voire au vandalisme, il doit non seulement être très résistant, mais aussi régulièrement entretenu. La maintenance et l'entretien permettent d'optimiser la durée de vie d'un mobilier urbain. L'entretien du mobilier urbain est un élément stratégique de sécurité et de confort pour les usagers. En effet, un mobilier dégradé suscite le vandalisme, devient inutilisable et source de danger.
Accessibilité	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'accessibilité pour tous, ➤ Concilier l'utilisation aux personnes à mobilité réduite,
La perception visuelle	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Promouvoir une architecture de qualité, ➤ Favoriser l'animation au niveau du rez de chaussée ➤ Renforcer les vues par un emplacement du mobilier urbain bien étudié
Le niveau de sonorisation	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire les sources des nuisances,
Confort thermique	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser l'utilisation des espaces verts, ➤ L'implantation des bancs en évitant d'être exposé au soleil ou en les installant sous des espaces permet de réduire en grande partie les effets thermiques ou implanter un mobilier urbain dans un espace ensoleillé ou ombragé peut rendre son usage délicat et même décourager les éventuels utilisateurs, ➤ Choisir des bancs ajourés avec des couleurs froides favorisant ainsi la circulation de l'air et un degré moins de capteur de chaleur.

Tableau n ° 7 : Les Objectifs Relatifs Aux Indicateurs Des Dimensions Du Confort Urbain
Source :Benzerara A., 2018

3.3. Notation et valeurs d'indicateurs

Après la définition des indicateurs, ceux-ci doivent d'emblée faire l'objet de mesures. L'évaluation quantitative des indicateurs rend possible l'identification des seuils de confort et d'inconfort afin de noter les cas d'étude selon une échelle de notation.

Pour procéder aux évaluations, chaque indicateur dispose d'une unité de mesure qualitative et quantitative. On utilise l'échelle nominale où on introduit présence-absence équivalente 1-0 (la valeur 1 veut dire positive/existante/performante, et la valeur 0 veut dire négative/absence/faible performance) (Chancerel, 1988, p.227 ; Erahimzadeh, 2016, p.06). Ici, le poids de chaque indicateur est max de 01 (Angers, 1997; Talavera-Garcia, 2015, pp.07-17). L'exercice de notation est, par essence un exercice subjectif mais qui se base nécessairement sur la description, la simulation, la mesure et le calcul. Une fois établie, la valeur « mesurée » des indicateurs doit être comparée à une valeur de référence (ratios, normes, standards, exemples).

Pour cela, nous avons besoin d'un référentiel multi-sources issu des différentes recherches bibliographiques et webographies, qui servira de guide du confort urbain selon les dimensions et les indicateurs retenus.

3.4. Calcul du score final

Les résultats du calcul des scores obtenus par le projet dans chacune des dimensions sont présentés sous la forme d'un radar. On calcule la valeur de chaque dimension en fonction des valeurs obtenues de chaque indicateur.

Le score final de chaque dimension sera calculé selon la méthode de regroupement en classes. Cette méthode passe par la détermination de : l'étendue (E) de la distribution (la plus grande valeur - la petite valeur), l'amplitude de la classe ($A = E/n$ (n : nombre de classe), la valeur la plus petite de la première classe ()). En dernier lieu, on déclenche une étude comparative entre la valeur des dimensions calculées entre chaque cas d'étude.

3.5. Quel est l'efficacité de la grille de lecture par indicateurs ?

La grille de lecture par indicateur permet d'évaluer la prise en compte des objectifs dans les opérations d'aménagement des espaces publics, en identifiant les niveaux de performance atteints, leurs points forts et leurs points faibles en vue de les faire progresser le cas échéant.

Les niveaux de performances s'adressent aux dimensions ainsi qu'aux indicateurs du confort urbain. Nous avons sélectionné une batterie avec grand nombre d'indicateurs (21 indicateurs). Il s'agit d'une sélection d'indicateurs phares. L'outil prend alors des allures d'une «liste représentative» et s'avère facile à s'approprier et à utiliser.

Il est d'usage de distinguer les types d'indicateurs utilisés (synthétiques, quantitatifs ou qualitatifs) car ils peuvent poser le problème des choix de pondération et peuvent être difficiles à calculer.

Ici, l'évaluation par indicateurs, outil de management à la mode, constitue l'un des moyens, parmi d'autres, de mise en œuvre et de mesure des projets inscrits dans le cadre de cette volonté politique d'inscrire les villes algériennes dans le cadre de développement urbain qualitatif.

4. Une approche multi-variée pour une image globale du confort urbain

La complexité de la notion de confort et de confort urbain ne peuvent en aucun cas la mesurer par une seule méthode ou se baser sur un seul aspect (Marans et Couper, 2000; Van Poll et Van Kamp, 2001).

Vis-à-vis les recherches menées sur le confort d'une manière générale, l'acte d'évaluer/mesurer nécessite l'utilisation des méthodes partagées entre les deux dimensions objective et subjective, physique et socio-psychologique (Meng, 2016 ; Lamarca, 2016) pour une approche plus globale, à proximité de la réalité.

Même si l'environnement physique (l'espace bâti et le non bâti) représente un facteur déterminant dans le monde du confort urbain, l'être humain comme une principale machine de la perception et de l'évaluation du confort (Cummins, 2000) doit être impliqué dans le processus d'évaluation qui est indispensable. Seule l'intégration des approches objectives et subjectives du confort urbain et leur complémentarité peuvent produire un système d'évaluation validé et adéquat.

Ainsi, après la proposition de l'outil de mesure de confort urbain ; le travail propose deux autres outils d'ordre sociologique (observation ethnographique et enquête sociologique par questionnaire). Leur mission consiste à compléter la première méthode par des informations sur l'espace vécu et l'espace perçu dans la mesure où le confort urbain est déterminé par la qualité de l'espace proposé/conçu (physique), la nature des comportements trouvés au niveau de l'espace vécu et l'image intérieure située à l'échelle de l'espace perçu.

4.1. Enquête sociologique par questionnaire

Cette approche propose une vision du confort urbain basée sur la connaissance des préférences et de la satisfaction des individus. Ces études quantitatives permettent un élargissement de la compréhension du confort urbain. Des questionnaires directement soumis à la population ou des entretiens, sources d'informations plus approfondies, permettent de saisir les opinions des individus.

Il ne s'agit pas d'évaluer la satisfaction mais de prendre connaissance des éléments qui engendrent cette satisfaction. À travers une enquête sur les avis du plus grand nombre, la perception du confort urbain devient saisissable. Cette méthode fixe une identification claire des priorités et des préférences des différents groupes de la société selon par exemple le sexe, l'âge ou la localisation géographique. Cela permet d'identifier selon des types de profils socio-démographiques les éléments subjectivement structurants du confort urbain.

Ici, il s'agit d'un questionnaire auto-administré. Il consiste à donner à chaque informateur un formulaire de questions à remplir. Il répond aux quatre grandes interrogations : à quoi va-t-elle servir ? Qu'en attend-on ? Que veut-on savoir exactement ? Qui fait la démarche ? Quels enjeux ? (**Tableau. n° 8**)

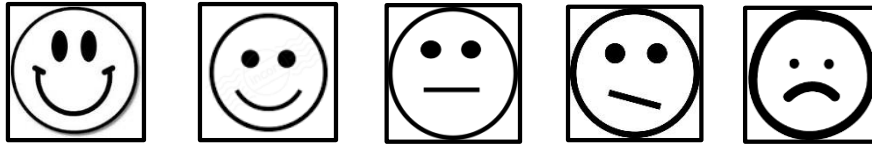
A quoi va-t-elle servir ?	concerter l'utilisateur et intégrer l'aspect subjectif dans la conception
Qu'en attend-on ?	Des informations complémentaires
Que veut-on savoir exactement ?	le degré de satisfaction des différentes catégories d'utilisateurs vis-à-vis les dimensions de confort urbain recherchées dans un cas d'étude : mobilier urbain, hygiène, sécurité, perspectives visuelles, niveau de sonorisation
Qui fait la démarche ?	Auto-administré/ distribution du formulaire
Quels enjeux ?	- Le refus de répondre - Des réponses stéréotypées
Calendrier/durée	Partagé entre le jour de semaine et le weekend ordinaires, durant une saison où les conditions climatiques sont favorables,

Tableau n° 8 : La faisabilité du questionnaire
Source : Benzerara A., 2017

Cette technique permet d'interroger les individus de façon directe et de **faire un prélèvement quantitatif** en vue de trouver des relations mathématiques (Berthier N., 2010), de faire des comparaisons chiffrées, des compléments aux deux techniques précédentes (grille de lecture et observation ethnographique).

Le questionnaire comportera trois rubriques (Cf. annexe 6). Chacune comporte une moyenne de trois questions. Les deux premières traitent les renseignements généraux (sexe, âge, etc.), les

informations sur l'usage du lieu (taux de fréquentation personnes/semaine). La dernière rubrique touche les opinions et le degré de satisfaction des dimensions du confort urbain. Ces degrés de satisfaction sont classés sur une échelle de cinq niveaux : *très satisfait, assez satisfait, modéré, peu satisfait, pas de tout satisfait* (Walton, 2007 ; Nagy, 2016 ; Meng, 2016). Ces cinq niveaux sont représentés dans le formulaire par cinq icônes de Smiley:



Ces questions seront réparties entre des questions à une seule réponse permise, à choix multiples, à énumération d'items (on parle du volet des opinions sur le degré de satisfactions), et des questions à énumérations pour classement (il s'agit des raisons d'appropriations).

4.2. L'observation ethnographique

L'approche ethnographique a été privilégiée (Angers M., 1997, p.130-131 ; Thibaud, 2001 ; Fortin C., 2011). Son caractère visuel (Laplantine, 2006 ; Dao, 2012) favorise l'observation directe et une description dense de la vie réelle (Geertz, 1973) qui permettent toutefois de comprendre profondément les pratiques sociales.

Il s'agit de noter et d'analyser à intervalles réguliers les personnes et les actions à caractères aléatoires qui prennent place : arrêt, changement d'allure, l'emplacement préféré de la majorité des personnes assises, la fréquence, le rythme, le nombre moyen de personnes afin de réaliser des comptages (Personnes Par Séquence «P.P.S.») des descriptions de flux ou d'analyser les cheminements piétons et les changements d'attitude qui les rythment.

La vidéo représente ici un outil très efficace au service de cette démarche. Ce choix est justifié par deux raisons :

- Observer sans perturber la situation dans son cadre naturel délimité par les lieux et les conditions de vie ordinaire des personnes observées,
- Percevoir la réalité immédiate en objectivité, en spontanéité et en authenticité. Pour ce faire, les caméras sont installées sur les toits des immeubles qui entourent la place publique afin d'assurer une certaine discrétion.

L'observation a eu lieu au cours de l'automne (Septembre 2017(T 24-27°C)) et printemps (mars-avril 2018 (25-27°C))³, en dehors de tout événement particulier⁴. Elle s'est déroulée en cinq étapes :

- a. Décrire le milieu à observer : on cherche à réunir toutes les informations trouvées sur le terrain d'investigation (relevés, photos, inventaire des mobiliers existants),
- b. Observation préliminaire : cette phase permet d'identifier les différentes activités avec leurs durées moyennes qui peuvent exister dans une place publique (**Tableau. n° 9**).

Nombre de personnes	Activités statiques	Activités mobiles
Une ou plusieurs personnes	Attendre, manger, se reposer, écouter, se repérer, discuter travailler, rêvasser,	Déambuler, s'informer, écouter, se repérer,
Personne seule	Lire, téléphoner,	Téléphoner et accrocher un vélo,
En groupe	Jouer, discuter,	Jouer,

Tableau. n° 9: Définition des activités statiques et mobiles

Source : Benzerara A., 2018

- c. Réaliser une grille d'observation : cette étape donne à l'observation un caractère plus efficace et plus précis. La grille se compose de trois rubriques qui correspondent aux deux activités qu'on veut étudier : les activités statiques et mobiles (Cf. annexe 7).
- d. L'observation : l'acte d'observer cible chaque sujet à part entière. Il s'agit de noter l'itinéraire et les actions en prenant en considération les directions des regards, les façons de s'asseoir, le temps de la traversée, le point de départ, le point d'arrivée ; 3061 sujets ont été observés individuellement pendant 4 heures par place publique.

Avec trois angles de prises de vues, des séquences audio-visuelles de l'espace sont prises à intervalles constants pendant la journée. Ici, Les séquences sont standardisées à durées pondérées pour les quatre périodes suivantes : [8h00h-11h00 (période de pointe du matin), 11h00h-14h00 (période de pointe de la mi-journée), 14h00h-17 h00 (après-midi), 17 h00-20 h00 (période de pointe du soir) ; la division des périodes était en fonction des considérations propre à l'Algérie : les heures de travail (de 8:00 à 12:00 le matin, de 13:00 à 17:00 l'après-midi), les jours libres (vendredi et samedi). A chaque

³ Généralement, les enquêtes menées au niveau des espaces publics se réalisent dans les saisons où les conditions climatiques (vent, ensoleillement, humidité) favorisent les séjours urbains (Lamarca, 2016).

⁴ En Algérie, les jours de semaines sont du dimanche au jeudi ; les jours du weekend sont le vendredi et le samedi.

période, on enregistre une séquence de 30 minutes (sans interruption) car elle correspond à la longueur moyenne des activités d'un séjour urbain (selon l'observation préliminaire). A partir de ces enregistrements vidéo, des photographies sont extraites chaque minute afin d'en obtenir un maximum de détails.

- e. Les notes complémentaires : tout complément d'informations était acquis par prise de notes. Cette étape est nécessaire car certains renseignements n'étaient pas visibles.

4.3. La démarche arrêtée

Ainsi, l'espace conçu représente les conditions matérielles qui modifient les seuils du confort. L'espace vécu, quant à lui, est celui des usages ou l'espace transformé par l'utilisateur. Son étude nous aidera à réaliser une classification des comportements et de conduites en les basculant vers le monde du confort et d'inconfort. Et en dernier lieu, l'espace perçu qui nous donne l'image mentale de l'espace conçu chez les usagers en essayant de se rapprocher du monde du sensible/des ambiances qui jouent aussi dans la détermination des situations de confort ou d'inconfort (Section 3 - Chapitre 2, 1^{ère} Partie) (**Figure n° 32**).

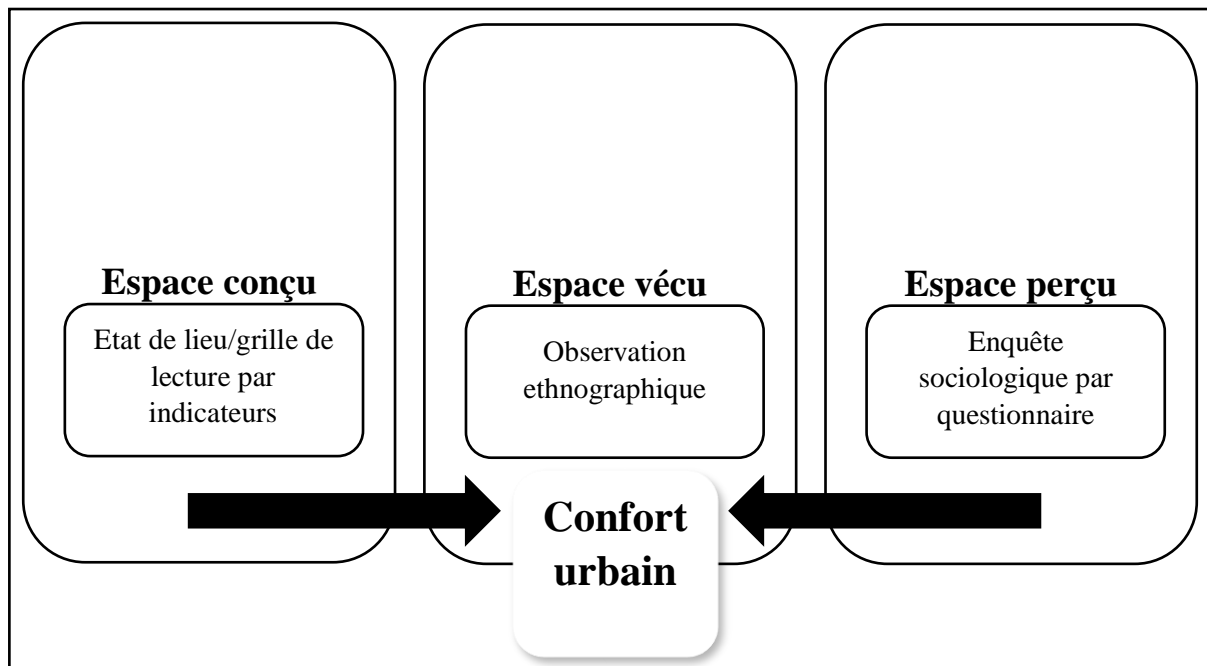


Figure n° 32: La démarche arrêtée pour mesurer le confort urbain

Source : Benzerara A., 2018

Le traitement de la question du confort urbain suppose de mener un travail de réflexion et d'analyse sur plusieurs fronts : *état de l'objet matériel* évalué en qualité et en quantité, et *manières de faire individuelles et collectives* des différents catégories d'utilisateurs ainsi que leurs de degré de satisfaction (**tableau n° 10**).

CHAPITRE 6 Le confort urbain, du concept à la mesure

Les méthodes	Objets d'analyse	Les outils	Les éléments
Grille de lecture par indicateurs	Espace physique	Prises de Relevés, prises de photos	Minéral, végétal
	Le climat	Chercher les données climatiques (ensoleillement, vent, humidité, précipitation) par mois et durant toute l'année	Température, vitesse du vent, taux d'humidité
	Niveau de sonorisation	Recenser des activités et des sources de nuisances ; Ces sources dépendent principalement de trois critères : les fonctions urbaines existences, le niveau du trafic et la présence d'isolant acoustique, exemple des écrans végétaux.	La place publique et son environnement
	Les vues	Décrire l'occupation du RDC, les fonctions existences, perceptions visuelles	le plein et le vide en troisième dimensions,
	Sécurité	Recensement des composantes de l'espace	Mobilier urbain de repos, hygiène, sécurité, décoration, information, ...etc.
	Mobilier urbain		
	La pollution		
Enquête sociologique	Besoins et degré de satisfaction classé sur une échelle de 5 niveaux par dimension	Questionnaire auto-administré, entretiens informels	Usagers
L'observation ethnographique	Usages	Observations/séquences	Usagers et usages : Activités statiques/mouvements, primaires/secondaires ; taux de fréquentation.

Tableau n° 10 : Les outils de la démarche arrêtée
Source : Benzerara A., 2018

La démarche proposée consiste donc à récolter des informations sur :

- L'état physique de l'espace(s) étudié(s) : prendre des relevés et des mesures, décrire le nombre et type de mobiliers proposés, le paysage, le niveau de sonorisation, le climat, l'environnement immédiat, l'ouverture de l'espace, les accès en s'appuyant sur les tableaux, photos, plans, profils et façades.
- L'observation ethnographique afin d'inventer les usagers et les usages, leurs intensités, formes et natures,
- L'enquête sociologique par questionnaire peut ressortir les degrés de satisfaction et les classer par la suite par dimensions (sécurité, niveau de sonorisation, hygiène, etc.) sur une échelle de cinq.

Conclusion

Notre volonté étant d'adopter une dynamique qui tend à développer une méthodologie d'objectivation du jugement en matière de la conception de l'espace public. Elle s'inscrit autour des indicateurs de conditions matérielles, de l'usage réel et de l'appréciation du degré de satisfaction.

L'approche proposée est avant tout architecturale et urbanistique. Elle se fonde sur la mesure, prise de relevé, cartographie, l'observation, la description, la comparaison et l'évaluation où elle s'efforce de cerner les différentes dimensions objectives et subjectives que constitue la notion du confort urbain.

La méthode d'évaluation du confort urbain à l'échelle de l'espace public se veut à améliorer les pratiques de la conception architecturale des espaces publics. Elle est scientifiquement valide et en mesure d'aider les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre ainsi que les professionnels dans leurs choix, et ce, dans une perspective de développement urbain qualitatif.

En soi, la démarche d'Evaluation du Confort Urbain n'est pas porteuse d'un référentiel normatif préétabli posant les conditions d'un niveau acceptable du confort urbain : il ne s'agit pas de proposer une grille d'évaluation, un questionnaire ou une grille d'observation définitive, figée, transposable à tout contexte local. Bien au contraire, il s'agit de diversifier, les méthodes d'analyse, les entrées entre objectifs locaux mentionnés au niveau des instruments, des guides d'aménagements et les différentes sources bibliographiques.

CHAPITRE 7

Expérimentations et orientations, cas des places publiques

"...Qui veut s'améliorer doit se mesurer, qui veut être le meilleur doit se comparer..." Robert C. Camp

Introduction

Ainsi, la démarche arrêtée pour mesurer le confort urbain fera l'objet ci-après d'une application à l'échelle des projets réalisés. Il s'agit en effet, d'appliquer la grille de lecture par indicateurs sur le support physique. Les usagers feront l'objet d'une double participation : enquêter auprès d'eux en leur distribuant des formulaires auto administrés, et observer leur quotidien dans un cadre très authentique. Les résultats obtenus des trois outils feront, par la suite, l'objet de comparaison.

Il faut noter par ailleurs que l'expérimentation c'est-à-dire l'application des trois outils relatifs à la démarche arrêtée doit être réalisée dans des conditions favorables. Ici, "conditions favorables" veut dire les conditions qui encouragent à la fois les usagers pour qu'ils puissent être présents et les usages pour qu'ils tiennent place. Nous voulons parler des conditions climatiques, facteur déterminant de l'usage, car les pratiques quotidiennes peuvent être privées dans les conditions défavorables (pluie, vent violent, température et taux d'humidité très élevés). D'ailleurs, sans les conditions climatiques favorables, on ne peut ni observer ni distribuer les questionnaires.

Les projets, concernés par la présente application, s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement urbain qualitatif, mise en œuvre par l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine. Nous voulons parler ici des places publiques nouvellement créées d'agrément et de vocation résidentielle. Opter pour ce choix régit principalement par deux critères : premièrement, l'importance de la fonction socio-spatiale des places publiques dans la ville (Section 3, Chapitre 5, 2^{ème} Partie), deuxièmement, elles sont parmi les réalisations les plus importantes par rapport aux autres projets tels que les aires de jeux, les aires de stationnement, etc. (Section 2, Chapitre 5, 2^{ème} Partie).

Sur 19 places publiques nouvellement créées, les cas d'étude, destinés à l'expérimentation sont sélectionnés selon une classification morphologique (Section 4, Chapitre 5, 2^{ème} Partie). Il s'agit de la place publique Boudebza Saleh, la place publique de la cité 687 logements, la place publique 50 logements O.P.G.I., la place publique Cité Police, la place publique des 03 horloges et la place publique Oued Kouba.

1. Mesurer le confort urbain, pour quel usage et usager ?

Pour mesurer le confort urbain, nous avons proposé une démarche multicritère basée principalement sur trois outils : grille d'indicateur, l'enquête par questionnaire et l'observation

CHAPITRE 7 Expérimentations et orientations, cas des places publiques

ethnographique. Une telle démarche a nécessité de mener, d'une part, une observation sur 3061 sujets y compris leurs comportements statiques et mobiles, leurs activités statiques primaires et secondaires, d'autre part, une enquête sociologique auprès d'un échantillon de 134 personnes (**tableau n° 11**) désignées aléatoirement mais directement impliquées dans l'appropriation de l'espace (le taux d'enquêtés est égal à la moyenne de la fréquentation journalière/cas d'étude). La taille de l'échantillon, bien que relativement faible, peut être jugée acceptable dans la mesure où la finalité de cette étude est essentiellement qualitative.

variables	Place publique Boudebza Salah		Place publique 687 logements		Place publique 50 logements		Place publique Oued Kouba		Place publique Cité Police		Place publique 03 horloges		
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	Nombre	%	
Sexe	homme	24	96%	6	100%	44	88%	9	90%	8	67%	28	90%
	femme	1	4%	0	0%	6	12%	1	10%	4	33%	3	10%
Age	< 15 ans	1	4%	1	17%	1	2%	0	0%	1	10%	0	0%
	15-20 ans	6	24%	0	0%	15	30%	5	50%	1	10%	2	7%
	20-35 ans	16	64%	4	67%	25	50%	2	20%	4	40%	17	59%
	35-60 ans	1	4%	1	17%	7	14%	3	30%	6	60%	9	31%
	>60 ans	1	4%	0	0%	2	4%	0	0%	0	0%	1	3%
Statut	habitant	24	96%	4	67%	39	80%	10	100%	11	92%	18	62%
	passant	0	0%	2	33%	9	18%	0	0%	1	8%	10	34%
	touriste	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	expositeur	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
	autre	1	4%	0	0%	1	2%	0	0%	0	0%	1	3%
Profil socio-professionnel	élève	3	8%	1	17%	6	13%	1	10%	2	17%	0	0%
	étudiant	9	24%	2	33%	14	29%	0	0%	2	17%	10	33%
	salarié	7	19%	1	17%	10	21%	4	40%	7	58%	13	43%
	retraité	7	19%	1	17%	4	8%	1	10%	0	0%	4	13%
	chômeur	3	8%	1	17%	13	27%	4	40%	0	0%	2	7%
	autre	1	3%	0	0%	1	2%	0	0%	1	8%	1	3%

Tableau n° 11: Les profils des enquêtés
Source : Benzerara A., 2016-2018

En effet, les premiers résultats obtenus de l'observation ethnographique ont permis d'esquisser une première image des cas d'étude. Nous voulons parler ici du taux de fréquentation moyenne par jour, taux d'activités mobiles et statiques, et ce, entre jour de semaine et jour de weekend.

- *Taux de fréquentation*

D'une manière générale, le nombre d'usagers qui fréquente ces places publiques est identique soit pendant la semaine ou durant le weekend. Dans l'ensemble, il n'existe pas un grand écart

entre le taux de fréquentation au niveau des places publiques à vocation résidentielle et les places publiques d'agrément (**figure n° 33**).

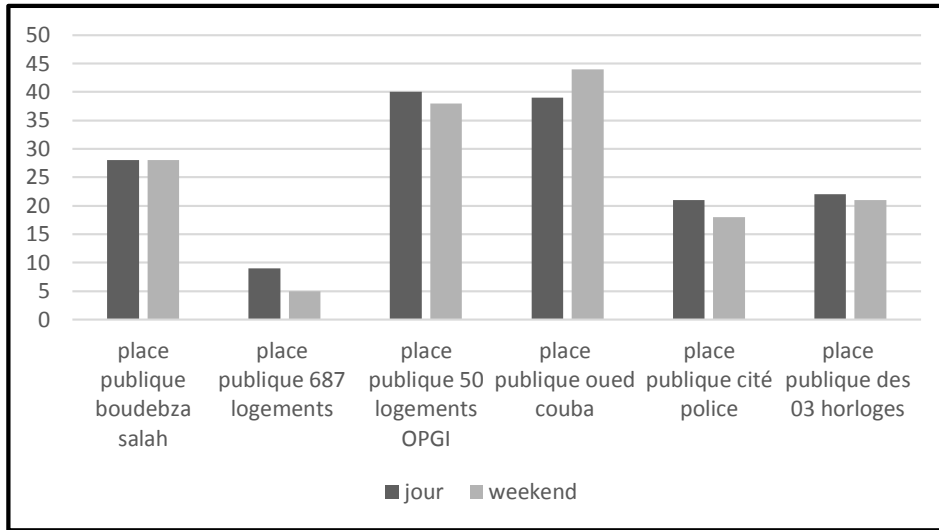


Figure n° 33: Taux de fréquentation journalière
Source : Benzerara A., 2018

Ces résultats obtenus, démontrent que certains d'entre eux, présentent un taux élevé par rapport aux autres. La fréquentation reste désormais faible voire insignifiante par rapport à la superficie des places publiques étudiées (**tableaux n° 4- 5**). Il s'agit d'une moyenne de 0.005 à 0.065 usager/m² d'une place publique (**figure n° 34**) c'est-à-dire un usager sur 16 m².

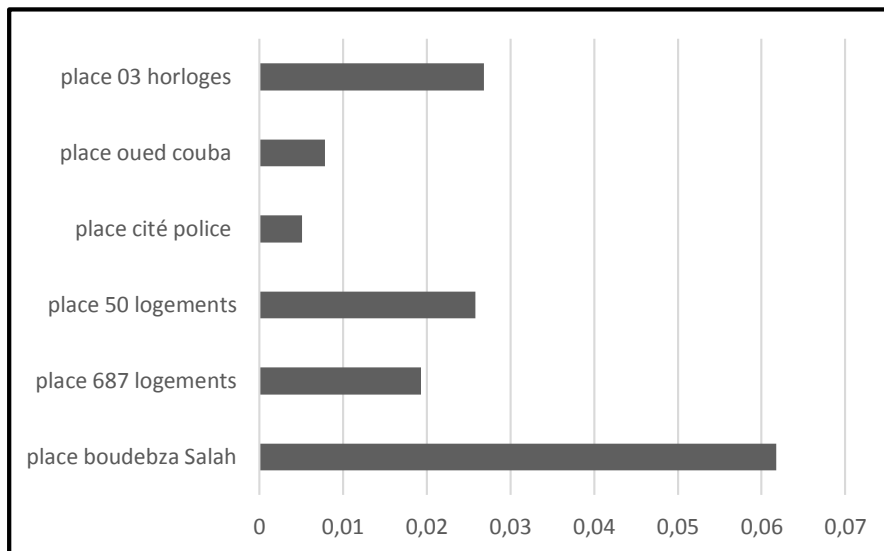


Figure n° 34 : Nombre d'usagers / m²
Source : Benzerara A., 2018

- *Taux d'activités :*

Ici, on distingue deux classes : la 1^{ière} classe comprend les places publiques où l'activité mobile est 3 à 5 fois supérieure par rapport à l'activité statique. Il s'agit principalement des places

publiques d'agrément. La 2^{ème} classe indique un équilibre entre l'activité statique et l'activité mobile ; il s'agit des places publiques à vocation résidentielle (**Figure n° 35**).

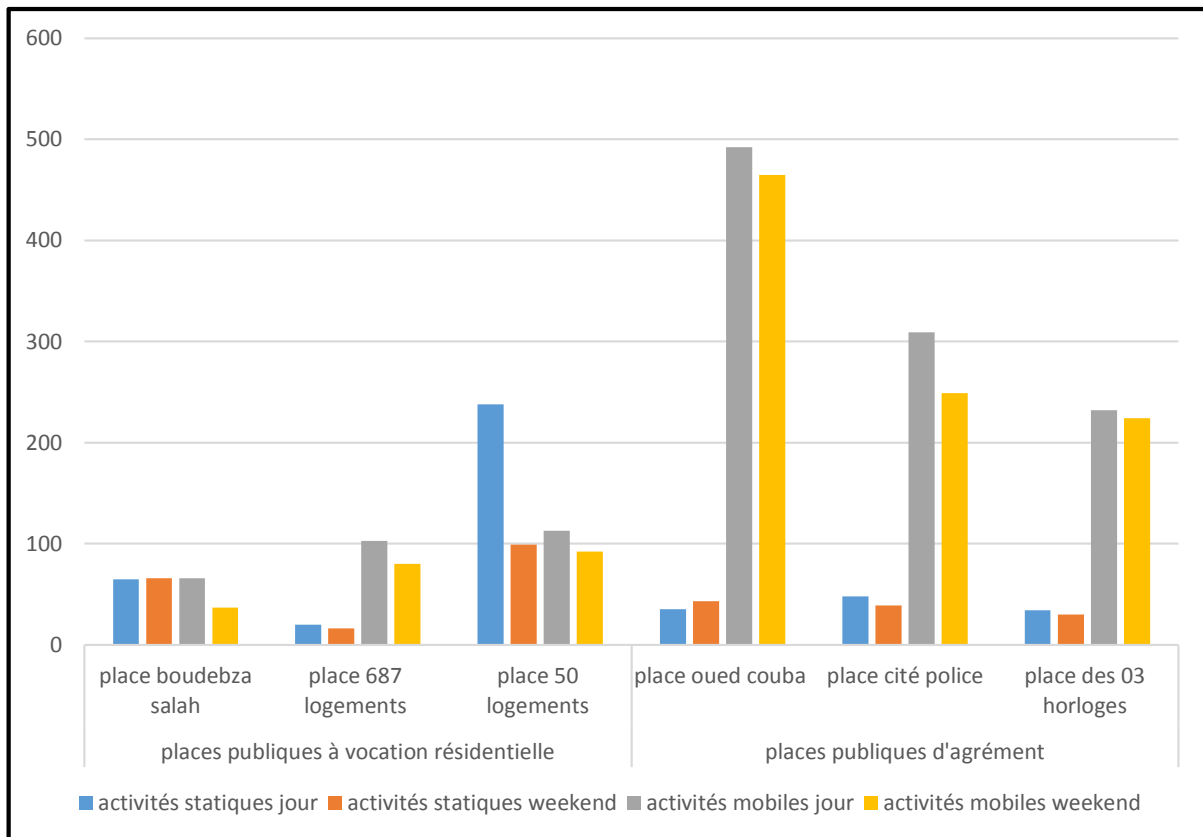


Figure n° 35 : Taux d'activités statiques et mobiles
Source : Benzerara A., 2018

La différence réside bien dans la fonction de l'environnement immédiat qui enveloppe l'espace. Pour les places publiques d'agrément, l'environnement immédiat procure une certaine mixité fonctionnelle entre commerce de proximité, les services et les administrations. Cette situation favorise, par conséquent, une certaine mobilité voire une certaine dynamique (**photos n° 1**).



Photos n° 1 : L'occupation du R.D.C et 1^{er} étage –cas de la place publique Oued Kouba-
Source : Benzerara A., 2017

Dès lors, les premières lectures effectuées ci-avant, indiquent principalement des indicateurs de faiblesse. D'une part, le taux de fréquentation journalière est très faible par rapport aux potentiels que disposent ces places publiques (superficie), d'autre part, les places publiques sont de plus en plus des espaces de transition que des espaces qui favorisent les activités statiques c'est-à-dire que ces places publiques encouragent beaucoup plus l'acte "go, go" au lieu de "stop, stay here" (un grand écart entre les activités mobiles et les activités statiques, (**figure n 36**)).

2. Les places publiques et le confort urbain, entre faiblesse et performance

Les **Tableaux n° 12, 13 et 14** ci-dessous présentent les dimensions et indicateurs retenus dans l'application de la grille de lecture par indicateurs, destinée à évaluer le confort urbain à l'échelle des places publiques sélectionnées. Il s'agit de six dimensions et 21 indicateurs. Il faut remarquer par ailleurs que les données doivent être accessibles, disponibles, mesurables et lisibles. Les résultats sont ainsi classés selon la fonction de chaque cas d'étude : des places publiques d'agrément et de vocation résidentielle.

a. Les places publiques à vocation résidentielle

Tableau n° 12 A : la place publique Boudebza Saleh			
Dimensions/mobiliers urbains	Indicateurs	Note	échelle¹
Ergonomie (mobilier de repos)	➤ Dimensions	9	3
	➤ matériaux		
	➤ forme d'assises		
Sécurité (mobilier urbain de sécurité, de repos, d'éclairage et de fleurissement)	➤ fonction	3	1
	➤ conception et fixation		
	➤ couverture		
Hygiène (mobilier urbain de propreté)	➤ nombre	5	5
	➤ structure		
	➤ dimension		
	➤ présence/absence		
	➤ entretien et maintenance		
Accessibilité	➤ implantation	1	1
	➤ Présence de cheminement		

¹ Ici, l'échelle est calculée selon la méthode de regroupement en classes qui passe par la détermination de : l'étendue (E) de la distribution (la plus grande valeur - la petite valeur) ; l'amplitude de la classe (A) = E/ n (n : nombre de classe) ; la valeur la plus petite de la première classe.

	➤ Accessibilité au PMR		
La qualité des vues	➤ Le degré d'ouverture de l'espace	2.5	3
	➤ Taux de circulation piétonne et mécanique		
	➤ Occupation du rez-de-chaussée		
	➤ La qualité de la visibilité vis-à-vis le mobilier de repos		
Le niveau de sonorisation	➤ Présence des isolants	0	1
	➤ La qualité sonore des fonctions urbaines environnantes		

Tableau n° 12 B : la place publique 687 logements

Dimensions/mobiliers urbains	Indicateurs	Note	Echelle
Ergonomie (mobilier de repos)	➤ Dimensions	9	3
	➤ matériaux		
	➤ forme d'assises		
Sécurité (mobilier urbain de sécurité, de repos, d'éclairage et de fleurissement)	➤ fonction	7	5
	➤ conception et fixation		
	➤ couverture		
Hygiène (mobilier urbain de propreté)	➤ nombre	4	4
	➤ structure		
	➤ dimension		
	➤ présence/absence		
	➤ entretien et maintenance		
	➤ implantation		
Accessibilité	➤ Présence de	1	1

	cheminement		
	➤ Accessibilité au PMR		
La qualité des vues	➤ Le degré d'ouverture de l'espace	3	4
	➤ Taux de circulation piétonne et mécanique		
	➤ Occupation du rez-de-chaussée		
	➤ La qualité de la visibilité vis-à-vis le mobilier de repos		
Le niveau de sonorisation	➤ Présence des isolants	2	1
	➤ La qualité sonore des fonctions urbaines environnantes		

Tableau n° 12 C : la place publique 50 logements O.P.G.I.			
Dimensions/mobiliers urbains	Indicateurs	Note	Echelle
Ergonomie (mobilier de repos)	➤ Dimensions	9	3
	➤ matériaux		
	➤ forme d'assises		
Sécurité (mobilier urbain de sécurité, de repos, d'éclairage et de fleurissement)	➤ fonction	7	5
	➤ conception et fixation		
	➤ couverture		
Hygiène (mobilier urbain de propreté)	➤ nombre	4	4
	➤ structure		
	➤ dimension		
	➤ présence/absence		
	➤ entretien et maintenance		

	➤ implantation		
Accessibilité	➤ Présence de cheminement	1	1
	➤ Accessibilité au PMR		
La qualité des vues	➤ Le degré d'ouverture de l'espace	1	1
	➤ Taux de circulation piétonne et mécanique		
	➤ Occupation du rez-de-chaussée		
	➤ La qualité de la visibilité vis-à-vis le mobilier de repos		
Le niveau de sonorisation	➤ Présence des isolants	2	5
	➤ La qualité sonore des fonctions urbaines environnantes		

Tableaux n° 12 A, B, C : Evaluation des seuils des dimensions du confort urbain – places publiques à vocation résidentielle

Source : Benzerara A., 2018

Au-dessous du seuil de performance (échelle de 3) (**tableaux n° 12, 13, 14**), les dimensions tels que la sécurité, l'accessibilité et le niveau de sonorisation -cas de la place publique Boudebza Saleh-, l'accessibilité et le niveau de sonorisation -cas de la place publique 687 logements-, sont considérées comme non performantes. D'ailleurs, ces dimensions sont confirmées par les usagers qui malgré leurs différences (âge, sexe, statut et profil socio-professionnel) ; ils leurs attribuent des échelles inférieures ou égales à trois (**figure n° 36**)

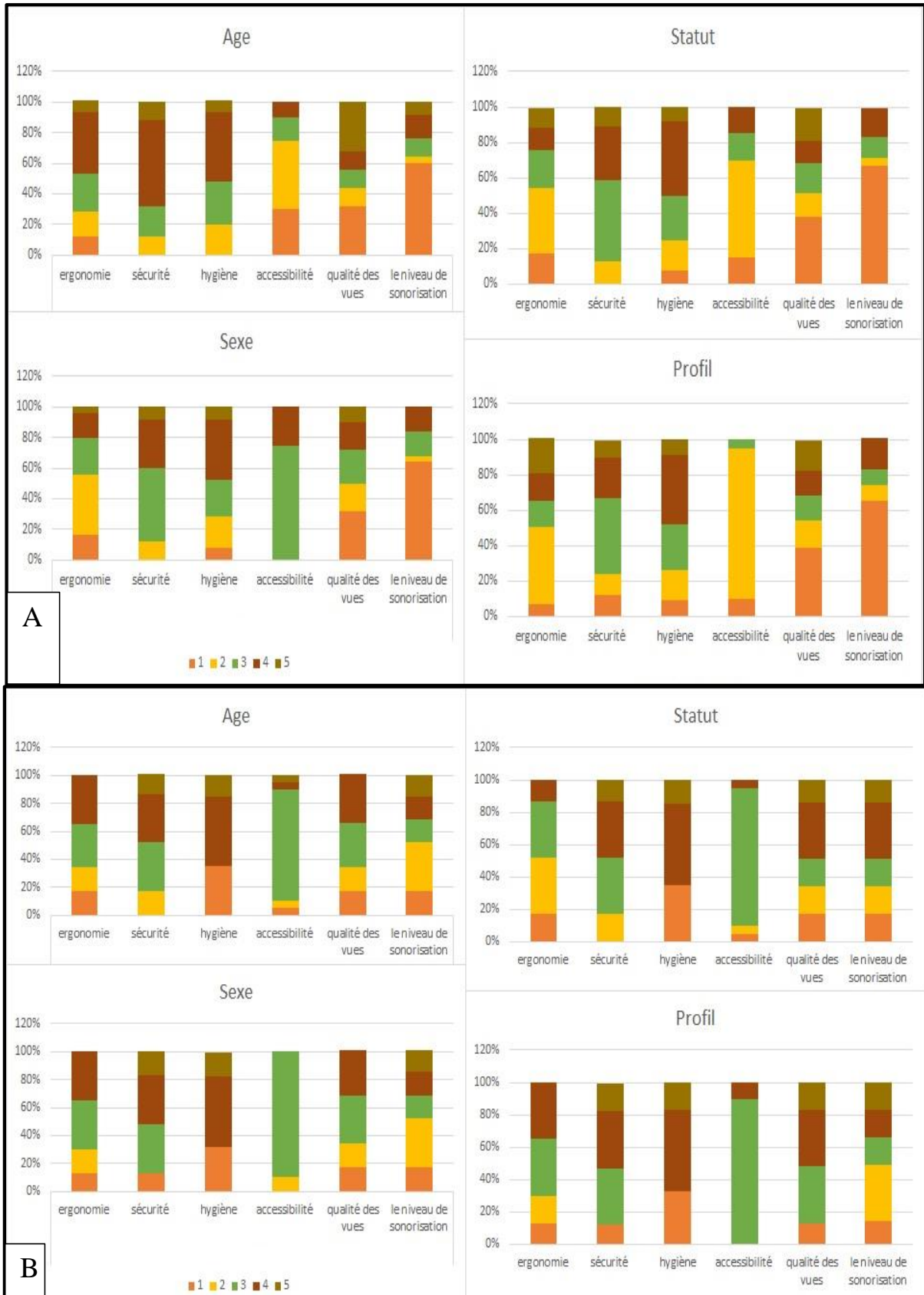


Figure n° 36 : Degré de satisfaction par catégories (Cf. annexe 8)

A: cas de la place publique Boudebza Saleh ; B: cas de la place publique 687 logements

Source: Benzerara A., 2018

Dans le cas de la place publique 50 logements O.P.G.I., la faiblesse des valeurs de l'ergonomie, a encouragé, par conséquent, l'augmentation du taux d'activités statiques secondaires (**figure n° 37**).

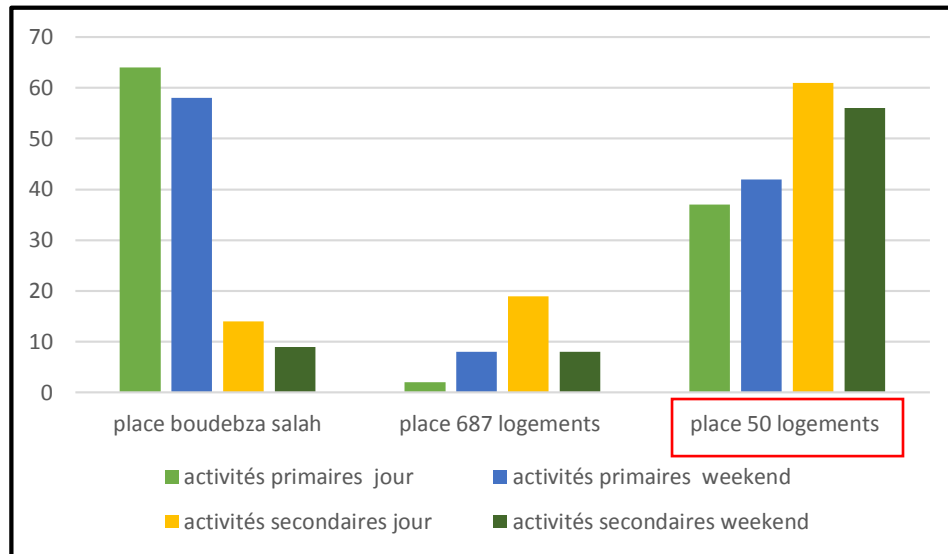
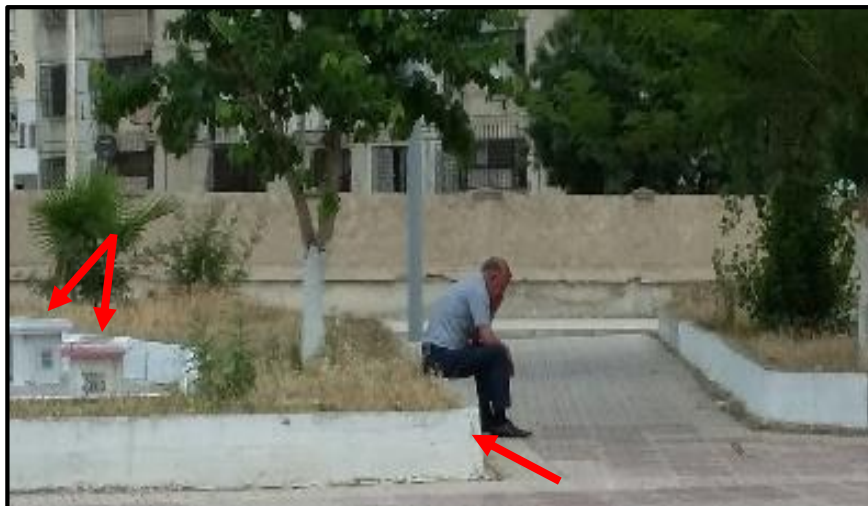


Figure n°37: Taux d'activités statiques primaires et secondaires

Source : Benzerara A., 2018

Cette réalité signifie par ailleurs que les usages s'orientent beaucoup plus vers le détournement d'usage² que d'utiliser le mobilier urbain existant. On trouve désormais des usagers qui s'assoient sur le dossier du mobilier urbain de repos, que sur le siège, par terre ou sur un muret (**photos n° 2**).



Photos n° 2 : Acte de s'asseoir -cas de la place publique 50 logements O.P.G.I.

Source : Benzerara A., 2017

²La répartition des activités statiques secondaires sont : 100% position ½ assis durant la journée ; en weekend, 16,66% debout, 66,66% assis sur la terre, 16,66% position ½ assis (observation ethnographique, 2016-2018).

b. Les places publiques d'agrément

Tableau n° 13 A : la place publique –Cité Police			
Dimensions/mobiliers urbains	Indicateurs	Note	échelle
Ergonomie (mobilier de repos)	➤ Dimensions	8.5	2
	➤ matériaux		
	➤ forme d'assises		
Sécurité (mobilier urbain de sécurité, de repos, d'éclairage et de fleurissement)	➤ fonction	5	3
	➤ conception et fixation		
	➤ couverture		
Hygiène (mobilier urbain de propreté)	➤ nombre	1	1
	➤ structure		
	➤ dimension		
	➤ présence/absence		
	➤ entretien et maintenance		
	➤ implantation		
Accessibilité	➤ Présence de cheminement	1	1
	➤ Accessibilité au PMR		
La qualité des vues	➤ Le degré d'ouverture de l'espace	3	4
	➤ Taux de circulation piétonne et mécanique		
	➤ Occupation du rez-de-chaussée		
	➤ La qualité de la visibilité vis-à-vis le mobilier de repos		
Le niveau de sonorisation	➤ Présence des isolants	0	1
	➤ La qualité sonore		

	des fonctions urbaines environnantes		
--	--	--	--

Tableau n°13 B : la place publique Oued Kouba			
Dimensions/mobiliers urbains	Indicateurs	Note	échelle
Ergonomie (mobilier de repos)	➤ Dimensions	8	1
	➤ matériaux		
	➤ forme d'assises		
Sécurité (mobilier urbain de sécurité, de repos, d'éclairage et de fleurissement)	➤ fonction	7	5
	➤ conception et fixation		
	➤ couverture		
Hygiène (mobilier urbain de propreté)	➤ nombre	4	4
	➤ structure		
	➤ dimension		
	➤ présence/absence		
	➤ entretien et maintenance		
	➤ implantation		
Accessibilité	➤ Présence de cheminement	2	5
	➤ Accessibilité au PMR		
La qualité des vues	➤ Le degré d'ouverture de l'espace	1	1
	➤ Taux de circulation piétonne et mécanique		
	➤ Occupation du rez-de-chaussée		
	➤ La qualité de la visibilité vis-à-vis le mobilier de repos		
Le niveau de sonorisation	➤ Présence des isolants	1	3

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La qualité sonore des fonctions urbaines environnantes 		
--	--	--	--

Tableau n°13 C : la place publique des 03 Horloges

Dimensions/mobiliers urbains	Indicateurs	Note	échelle
Ergonomie (mobilier de repos)	➤ Dimensions	8.5	2
	➤ matériaux		
	➤ forme d'assises		
Sécurité (mobilier urbain de sécurité, de repos, d'éclairage et de fleurissement)	➤ fonction	8	5
	➤ conception et fixation		
	➤ couverture		
Hygiène (mobilier urbain de propreté)	➤ nombre	5	5
	➤ structure		
	➤ dimension		
	➤ présence/absence		
	➤ entretien et maintenance		
	➤ implantation		
Accessibilité	➤ Présence de cheminement	2	5
	➤ Accessibilité au PMR		
La qualité des vues	➤ Le degré d'ouverture de l'espace	3	4
	➤ Taux de circulation piétonne et mécanique		
	➤ Occupation du rez-de-chaussée		
	➤ La qualité de la visibilité vis-à-vis le mobilier de repos		
Le niveau de sonorisation	➤ Présence des	1	3

	isolants		
	➤ La qualité sonore des fonctions urbaines environnantes		

Tableaux n° 13 A, B, C : Evaluation des seuils des dimensions du confort urbain – places publiques d'agrément

Source : Benzerara A., 2018

Les places publiques d'agrément, dans l'ensemble, présentent des performances dans la majorité des dimensions relatives au confort urbain, à l'exception du niveau de sonorisation qui reste relativement faible. Les usagers de ces places publiques soulèvent pratiquement cette faiblesse (**figure n° 38**). Pourquoi ?



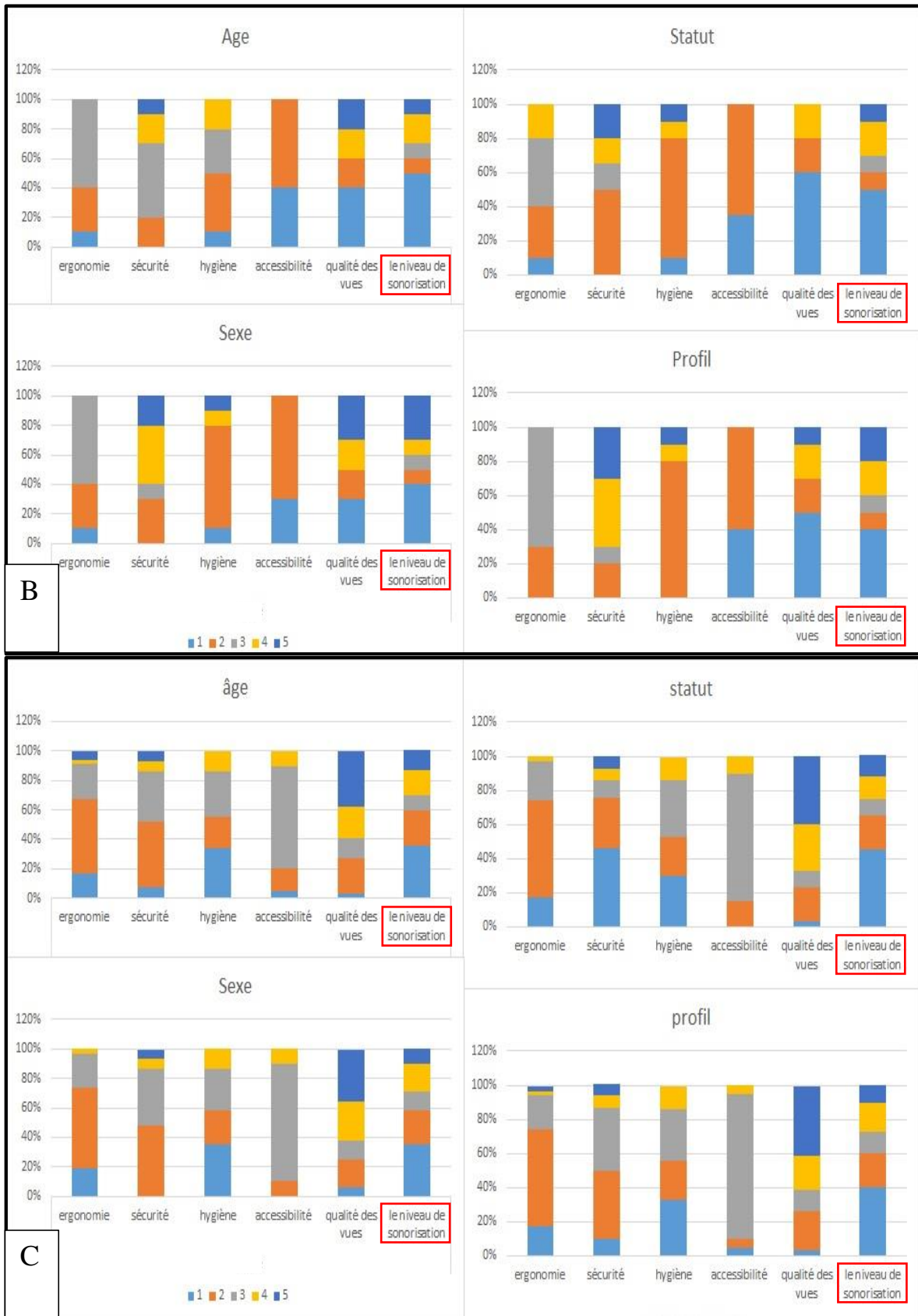


Figure n° 38 : Degré de satisfaction/catégorie sociale (Cf. annexe 8)

A: cas de la place publique –Cité Police ; B: cas de la place publique Oued Kouba ; C: cas de la place publique des 03 horloges

Source: Benzerara A., 2018

En effet, les cas d'étude sont implantés dans des quartiers où les grands boulevards de la ville traversent et les commerces de toute forme sont présents. La circulation mécanique et les mouvements commerciaux représentent par conséquent des sources de nuisances. Ici, ces places publiques dont leur rôle d'assurer une certaine tranquillité, l'appréciation de l'air et des vues ou toutes activités de relaxation, s'exposent directement à ces nuisances sans aucune présence de protection à l'exemple des écrans végétaux.

D'une manière générale, les valeurs faibles, trouvées dans les six cas d'étude, marquent les défaillances de ces projets qui ne sont pas du tout acceptables ni dans leurs fonctions ni pour leur avenir et qui sont dues formellement à l'absence volontaire ou involontaire d'un équilibre entre les dimensions que constituent le confort urbain. Cette réalité a créé ainsi l'indifférence quant aux maîtres d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises de réalisation face aux objectifs tracés par la volonté politique d'améliorer la qualité de vie et de cadre en réalisant des espaces confortables.

Malgré ces faiblesses, les résultats partagés entre la grille de lecture et l'enquête sociologie ont pointé le doigt uniquement sur deux dimensions performantes où l'échelle est de 4 à 5. Nous voulons parler ici de la sécurité -cas de la place publique Oued Kouba et la place publique 50 logements O.P.G.I.-, la qualité des vues -cas de la place publique des 03 horloges- (**figure n° 39 A, B, C**).

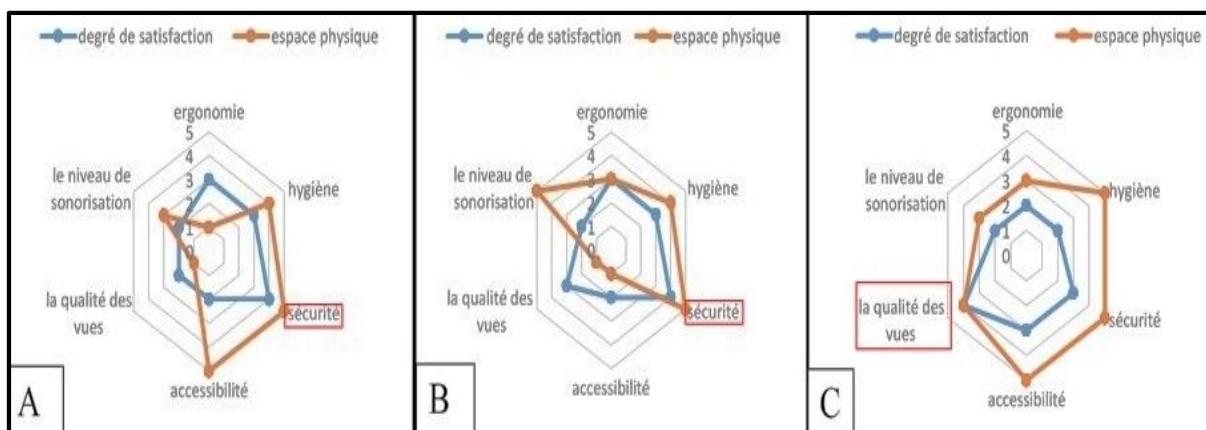


Figure n° 39: Les dimensions performantes du confort urbain

A : cas de la place publique Oued Kouba ; B : cas de la place publique 50 logement O.P.G.I. ;
C : cas de la place publique des 03 horloges

Source: Benzerara A., 2019

- *La sécurité*

Ici, la sécurité veut dire une triple protection physique contre l'agression, contre les conditions climatiques et contre les véhicules (Broto, 2012). Il s'agit bien d'une protection contre les risques internes et risques externes (Outrequin et Charlot-Valdieu, 2009, p.95 ; Gyejacquot, 2015). Pour les risques externes, la sécurité consiste à protéger l'utilisateur des voies rapides et du stationnement des véhicules. Pour le risque interne, il est propre à l'espace car il se matérialise soit par :

- un mobilier mal installé engendrant un risque de basculement,
- par un mobilier mal conçu engendrant des coincements ou pincements-angles ou arêtes vifs (trop petit ou trop grand espacement entre les lattes qui mettent en risque les doigts),
- par un mobilier conçu avec un matériau dont le coefficient d'émissivité est très élevé causant des températures élevées qui peuvent occasionner des brûlures surtout s'il est exposé au soleil.

Dans notre cas, la sécurité n'est pas installée principalement par le mobilier urbain de sécurité (bornes, potelets, etc.), mais par l'insertion des cas d'étude dans leurs environnements immédiats (**figure n° 40 A, B**).

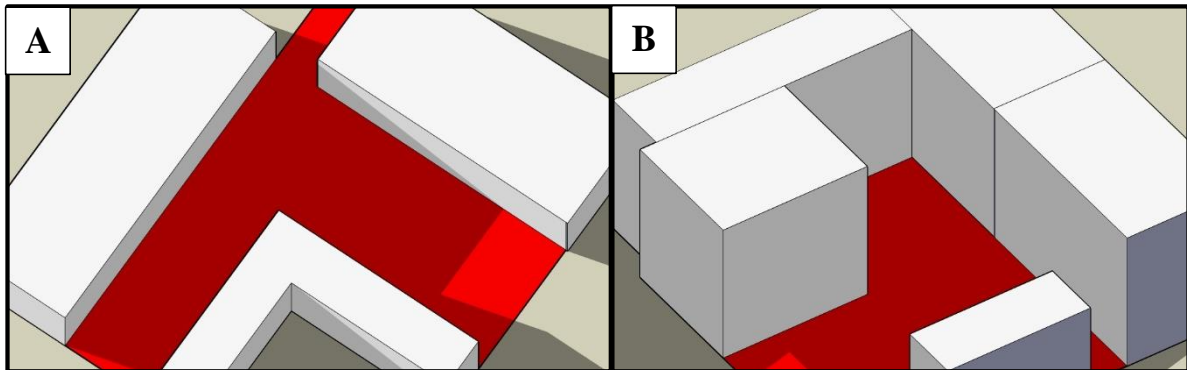


Figure n° 40: La sécurité

A : cas de la place publique Oued Kouba ; B : cas de la place publique 50 logement O.P.G.I. ;
Source: Benzerara A., 2019

Le support des cas d'étude est inséré à l'intérieur d'où les parois (environnement immédiat) couvrent la totalité de l'espace ; ce dispositif permet à la fois de créer un espace semi ouvert et de s'éloigner des voies mécaniques en installant ainsi une atmosphère de sécurité.

- *La qualité des vues*

Généralement, le plan frontal est le lieu dont on observe quotidiennement lors d'une marche à pied ou en s'asseyant. Ce plan est composé d'une mixité de forme et de couleur entre le bâti et le non bâti, entre le naturel et l'artificiel. Il peut être d'ordre statique (les magasins, le

paysage naturel) comme il peut être mobile à l'exemple des voies de circulation piétonne et mécanique.

Dans le cas de la place publique des 03 horloges, les parois qui encadrent la place publique sont composées de commerce à divers services et séparées par des voies mécaniques dont l'une est considérée comme une artère principale (**figure n°41**).

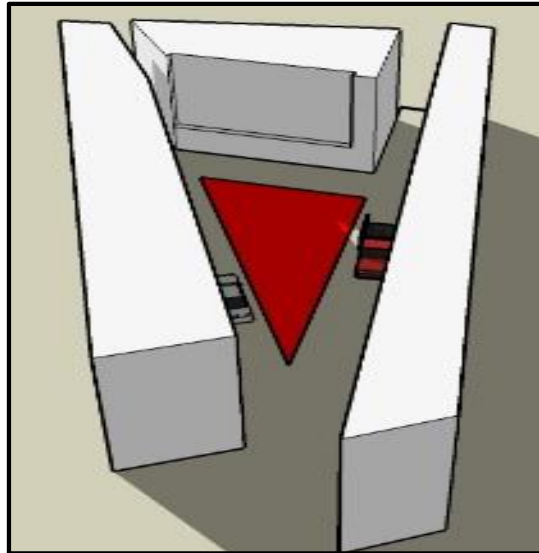


Figure n° 41: La qualité des vues
Source: Benzerara A., 2019

Ce dispositif a permis par ailleurs de mettre à la disposition des usagers de la place publique, un paysage très animé à la fois par la mobilité mécanique, piétonne et par les échanges commerciaux, entre sorties et entrées.

Conclusion

Certes, la mesure de confort urbain soit un exercice complexe né de soi ; la démarche d'évaluation du confort urbain D.E.C.U. présentée dans ce chapitre a réduit cette difficulté en synthétisant les composantes principales du confort urbain en 6 dimensions et 21 indicateurs en impliquant l'être humain (usager) d'une manière directe et cadrée (enquête sociologique par questionnaire auto-administré et l'observation ethnographique par grille d'observation).

Bien que ces outils sont indépendants dans leurs contenus, objectifs et logiques d'application, la D.E.C.U. a réussi de lier, de créer des relations de complémentarité, de confirmation, de causes à effets entre ces derniers (grille de lecture par indicateurs, enquête sociologique par questionnaire et observation ethnographique).

A titre d'exemple, lorsque la dimension de l'ergonomie dans le cas de la place publique 50

logements O.P.G.I., est considérée faible c'est-à-dire inférieure ou égale à 3 (**tableau n° 14** - grille de lecture par indicateur) et appuyée par les avis des usagers (**figure n° 40B**– enquête sociologique), le taux d'activité statique secondaire (détournement d'usage) est élevé et localisé (**figure n° 38 ; photos n° 2**- l'observation ethnographique).

L'application de la D.E.C.U. a permis par ailleurs de détecter les faiblesses voire les insuffisances afin de voir "où et comment" faut-il agir ? Elle est caractérisée par une simplicité d'utilisation agréant de réduire le temps de réflexion des maitres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre en ciblant les indicateurs défaillants.

En effet, il ne s'agit pas uniquement de signaler les insuffisances mais aussi de détecter les points forts (les atouts) à l'exemple de la manière dont on conçoit la sécurité, cas de la place publique Oued Kouba et la place publique 50 logements O.P.G.I. (**figure n° 41 A, B**), ou la manière dont il faut exploiter les plans frontaux, cas de la place publique des 03 horloges (**figure n°42**).

CHAPITRE 8

Le confort urbain et les places publiques : usages et règles

"...le lieu sans corps n'est qu'un simple système de données géométriques..." J.P. Thibaud, 2004,
p.145

Introduction

En effet, l'application de la démarche de l'évaluation du confort urbain à l'échelle des places publiques sélectionnées nous conduit de facto à réaliser des études de comparaison entre des résultats de trois outils différents. Malgré les limites de la démarche, ces résultats se répartissent principalement en deux classes. La première où la corrélation est assez rapprochée, à l'exemple de la sécurité -cas de la place publique Oued Kouba, la place publique 50 logements O.P.G.I.- (**figure n° 40 A, B**) et la deuxième où les différences sont marquées à l'exemple de l'ergonomie -cas de la place publique Oued Kouba- (**figure n° 38 B/figure n° 39 A**).

La seconde classe s'interroge ainsi sur les facteurs qui satisfassent les usagers bien que les conditions physiques ne sont pas favorables et vice versa, à l'exemple de la place publique Oued Kouba où elle encourage les usagers à rester et à fréquenter les lieux même si les mobiliers urbains destinés aux activités statiques ne remplissent pas les conditions minimales de confort urbain. Ici, comprendre les motivations cachées derrière ces usages permet par ailleurs de définir les autres facteurs qui interviennent dans le monde du confort urbain.

A titre d'illustration, certaines usages observés dans des places publiques à vocation résidentielle ; les espaces tendent à se clore, à se limiter dans leurs comportements et par usager selon les heures de la journée, l'âge et le sexe. Ici, la place publique semble se transformer d'un «espace de sociabilité» à un espace où cette même sociabilité pose problème. Le caractère problématique peut s'expliquer en répondant aux interrogations suivantes :

- L'usage des espaces est-il conflictuel entre les différents usagers ? Y-t-il un consensus dans les usages tendant à attribuer tel espace à telle catégorie ? Ces usagers investissent-ils ces lieux en fonction de leur confort urbain ou les assiègent-ils pour d'autres causes ?

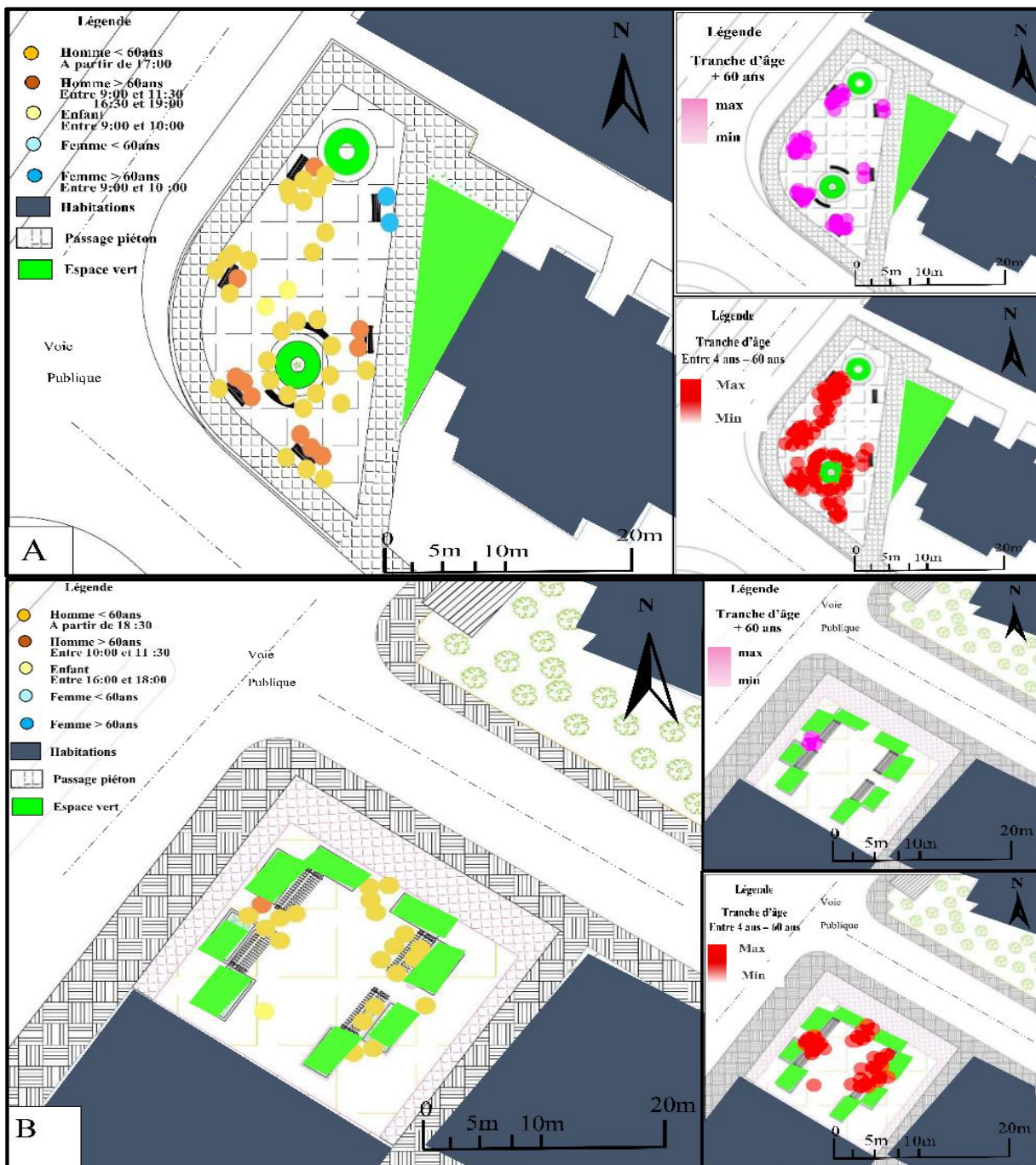
Dans cette optique, ce chapitre demeure particulièrement important car il nous permet d'analyser les espaces utilisés « par » les usagers. Une telle démarche semble un moyen pour détecter les facteurs cachés, responsables de notre confort urbain afin de les compléter par la suite dans la démarche arrêtée (Chapitre 7, 2^{ème} Partie) et de développer une architecture plus consciente des usages réels, plus ouverte aux règles morales, et ce, pour un niveau de confort urbain plus proche de la réalité.

A titre d'exemple, nous dresserons un état des lieux des pratiques socio-spatiales à l'échelle des places publiques, nouvellement créées, à vocation résidentielles dans la ville d'Annaba : En s'appuyant sur l'observation ethnographique et des entretiens informels, nos enquêtes ont porté

sur la place publique Boudebza Saleh, la place publique 50 logements O.P.G.I. et la place publique 687 logements.

1. La place publique, un espace de convivialité par excellence

L'observation ethnographique nous a permis de dessiner un paysage de regroupements par classe d'âge et genre. En l'occurrence, pendant la matinée, les personnes âgées s'installent aux extrémités de la place. L'après-midi, les femmes avec les enfants et peu d'hommes, de différents âges, partagent l'espace mais d'une manière séparée. Par contre le soir, la catégorie jeune gagne et s'empare totalement de l'espace (**figure. n° 42 A, B,C**) (Cf. annexe 8 A, B, C ; CD-Rom).



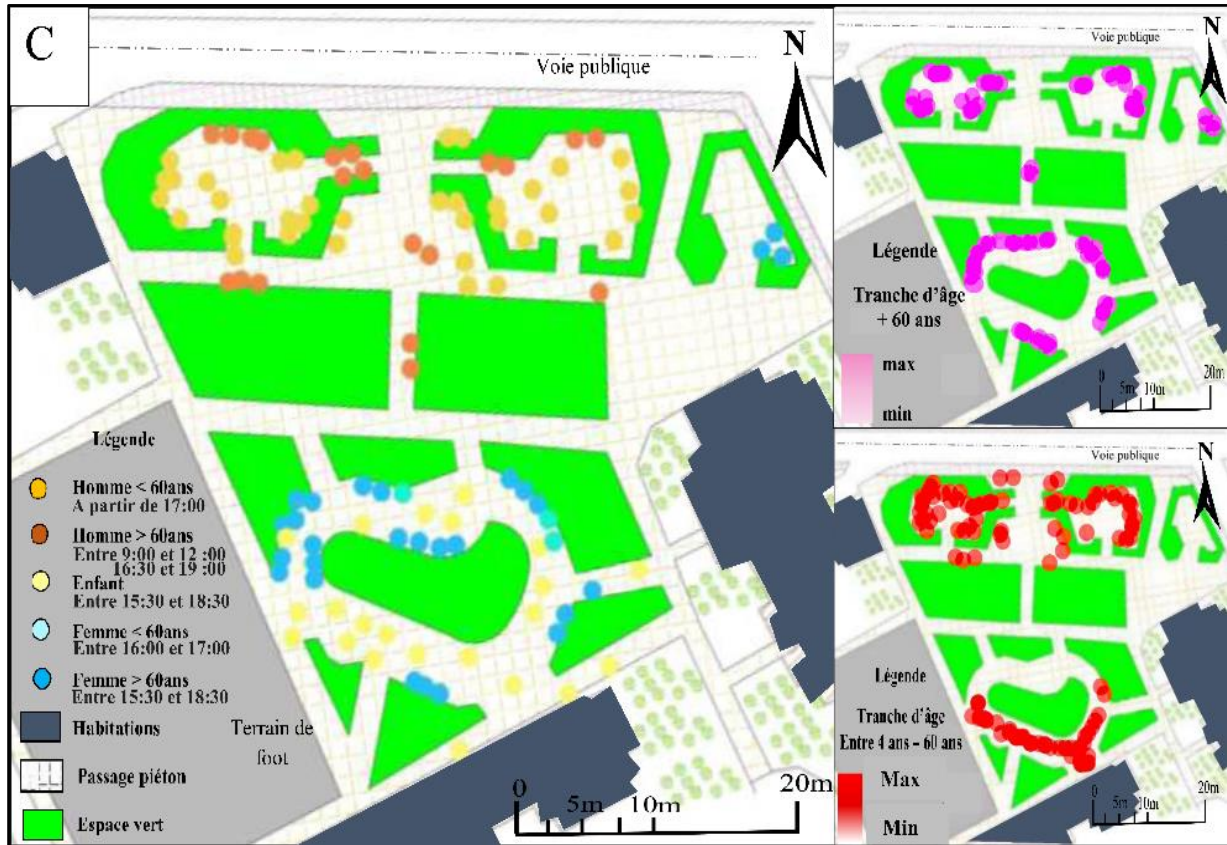


Figure n° 42: La fréquentation journalière

A : Cas de la place Boudebza Salah ; B : Cas de la place 687 logements ; C : Cas de la place des 50 logements OPGI

Source : Benzerara A., 2018

La fréquentation des places publiques s'évalue par la dynamique des rencontres. Au cours de la semaine, ce sont les élèves et les fonctionnaires qui remplissent l'endroit après les heures de travail jusqu'à vingt heures du soir. Pendant le weekend, la configuration des lieux change et à partir de dix-sept heures, l'affluence des étudiants devient prépondérante. Par contre, la présence des femmes (ménagères), enfants, hommes âgés (retraités) et chômeurs demeure quasi permanente.

Les places publiques étudiées montrent alors leur capacité à être un espace de regroupement, de rencontres : les personnes âgées y discutent, les femmes échangent et regardent les enfants jouer, les adolescents et les jeunes adultes observent la voie, etc. Elles demeurent comme un espace-temps où les usagers croisent majoritairement leurs voisins. Ceci permet d'un jour à l'autre de rester en contact avec la vie locale qui facilite une sociabilité de voisinage. Ces places publiques apparaissent effectivement comme un élément clef de la structuration de la vie quotidienne.

Pour les usagers, le désir de renforcer une partie ou la totalité de la place publique reste désormais à satisfaire : à titre d'exemple, des supports d'animations pour les jeunes tels que les kiosques de tabac et des espaces d'activités récréatives comme les aires de jeux pour les enfants. Les hommes âgés, quant à eux, cherchent plus de verdure, de commodités de repos et de mobiliers d'hygiène qui rentrent dans leur quête du bien-être.

Toutefois, l'usage de tels lieux (les places publiques) est caractérisé par la rapidité, la spontanéité de leur appropriation par les usagers de différentes catégories. Ce qui frappe le plus souvent l'observateur, c'est bien la facilité d'identifier les regroupements de femmes et enfants, de jeunes, de personnes âgées. La question de la mixité entre ces regroupements ou de leur indépendance, de la présence ou d'absence se conditionnent principalement par deux facteurs : le genre et l'âge.

2. Le confort urbain, une distinction par le genre

L'occupation homme-femme s'accompagne d'un processus de domination territoriale perçu comme irréversible. Les comptages réalisés dans un premier temps indiquent un taux de fréquentation masculine supérieur, atteignant à certain moment deux fois la fréquentation féminine (**figure. n° 43**).

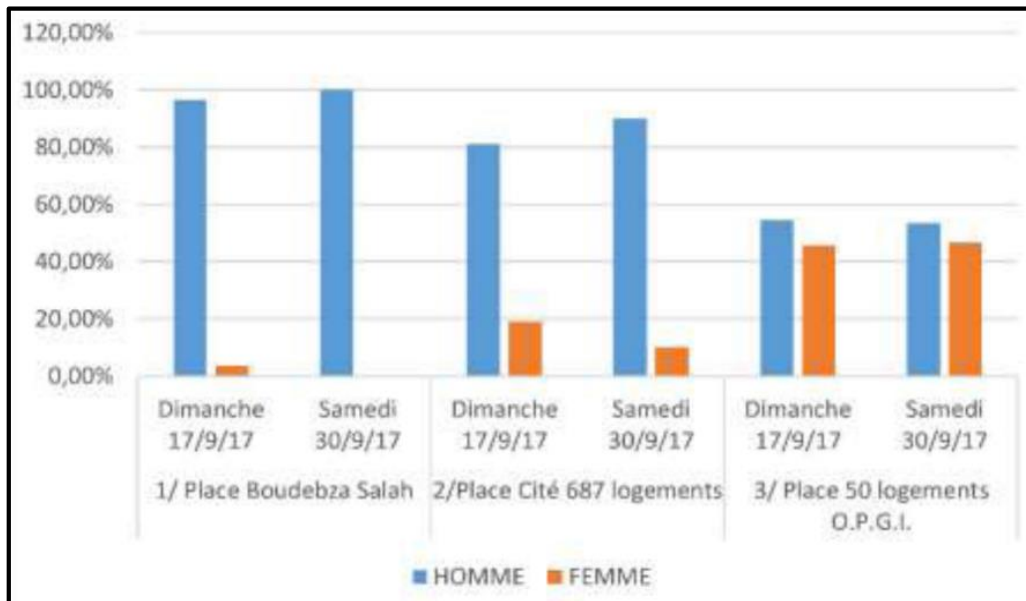


Figure. n° 43 : Le taux de fréquentation par sexe
Source : Benzerara A., 2018

C'est notamment le cas des places publiques Boudebza Salah et 687 logements (des places publiques morphologiquement ouvertes (**tableau. n°4, Chapitre 5, 2^{ème} Partie**) où les femmes de toutes catégories sont quasi absentes. Numériquement parlant, on retrouve plus d'hommes

que de femmes. Ce premier constat signifie une prédominance de la population masculine et des disparités d'usage au détriment des femmes.

Dans certains cas où les activités féminines existent (le cas de la place publique 50 logements O.P.G.I., une place publique morphologiquement semi-ouverte (**tableau. n° 4, Chapitre 5, 2^{ème} Partie**), elles se présentent généralement sous formes des groupes de deux jusqu'à dix femmes assises l'une près de l'autre pour y discuter et surveiller les enfants, formant ainsi une position particulière au sein de l'espace. Cette situation sert indirectement à un marquage territorial pour « des occupations segmentées » clairement visible par « une distance physique » qui les sépare : des lieux où règnent les femmes ; tandis que d'autres constituent des lieux purement masculins (**figure. n° 42**).

Nous voulons parler ici de l'occupation féminine des alentours des habitations (cas de la place publique 50 logements O.P.G.I. et la place publique Boudebza Salah) qui semble permanente : il s'agit de femmes d'apparence modeste majoritairement plus âgées (plus de 60 ans), qui viennent des blocs d'habitation donnant sur la place publique (**figure. n°44**). Ces femmes assistent toujours des enfants qui jouent à proximité d'elles, là où cependant les extrémités de la place publique deviennent un espace purement masculin (**figure. n° 44**) à partir desquels les jeunes hommes commentent ce qu'ils voient autour d'eux et les hommes âgés s'y regroupent pour discuter le quotidien (Cf. annexe 8 A, C ; CD-Rom).



Figure. n° 44 : Les lieux féminins

A : Cas de la place des 50 logements OPGI / **B** : Cas de la place Boudebza Salah

Source : Benzerara A., 2018

Au-delà des activités statiques, on remarque que les femmes, le plus souvent, évitent de traverser l'espace dans les itinéraires quotidiens même si c'est le plus court chemin pour se rendre chacune à une destination précise. Accompagnées majoritairement d'un enfant, les femmes franchissent l'espace rapidement sans lever les yeux ou regarder dans les deux sens. La fréquence de ces traversées a permis de dessiner des itinéraires nettement visibles sur les trois cas d'étude (**Figure. n° 45**) : l'axe AA' contourne l'espace, par contre l'axe BB' franchit l'espace (Cf. annexe 8 A, B, C ; CD-Rom).

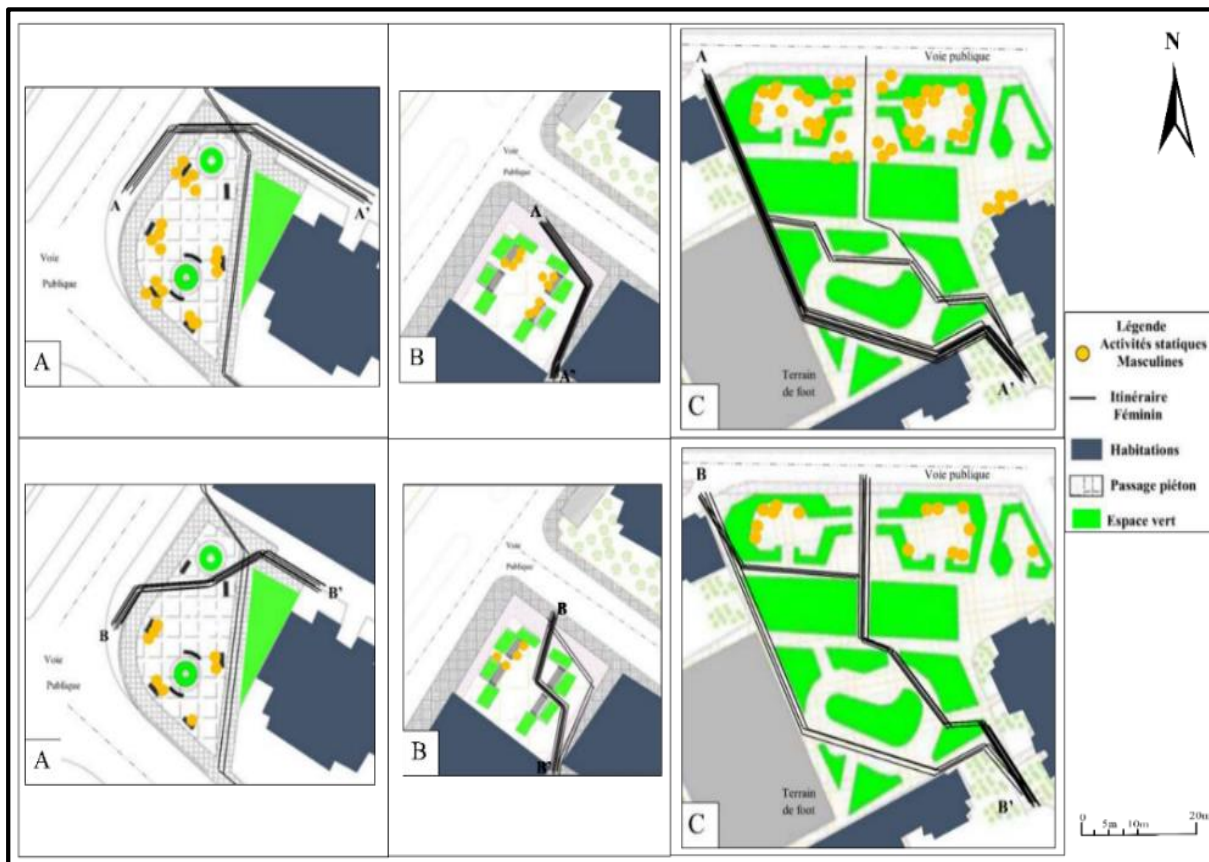


Figure. n°45: Les itinéraires féminins versus activités statiques masculines

A : Cas de la place Boudebza Salah ; **B** : Cas de la place 687 logements ; **C** : Cas de la place des 50 logements OPGI

Source : Benzerara A., 2018

Numériquement parlant, les femmes mobiles franchissent l'espace (axe BB') en fonction de la faiblesse de l'intensité de l'activité statique masculine. A l'opposé, elles contournent l'espace (axe AA') lorsque les hommes sont intensivement présents (**Figure. n°47**).

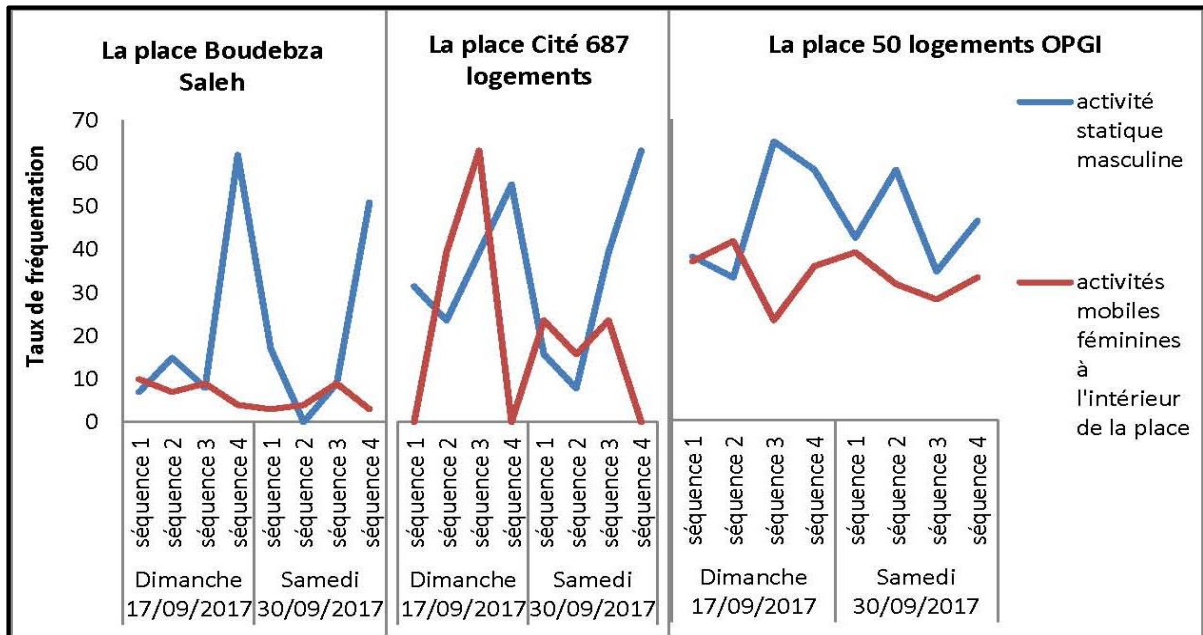


Figure. n° 46 : Femme mobile versus homme statique.

Source : Benzerara A., 2018

Dans un contexte de plus en plus ouvert à l'échange, dû principalement aux évolutions qu'ont connues les places publiques en Algérie, les hommes et les femmes apprennent à marquer leur territoire et à mettre en place des techniques qui leur permettent de conserver le rapport établi entre eux.

Cela ne veut pas dire que les femmes ont le même droit d'usage qu'on pourrait accorder aux hommes (cas de la place 687 logements où on constate une disparité d'usage au détriment des femmes) ; entre temps, elles ne sont pas exclues totalement puisqu'elles peuvent tout à fait pénétrer dans les places publiques et s'y installer de concert avec les autres (cas de la place 50 logements O.P.G.I. et la place Boudebza Salah).

En effet, la dichotomie entre hommes et femmes est apparue à travers les relations inversement proportionnelles entre les activités statiques et activités mobiles des deux sexes (figures. n° 45 et n° 46), etc. Le regard ethnographique a donné une autre valeur ajoutée à cette dichotomie en présentant la distribution des lieux différenciés dans un même espace ; il s'agit principalement de deux genres de lieu : « lieu dedans », purement féminin, localisé aux alentours des habitations, et « lieu dehors », purement masculin, localisé aux extrémités de la place (figure. n° 44). Mais pourquoi cette localisation ?

Vis-à-vis des femmes, les espaces qui entourent les lieux de la sphère domestique génèrent de la sécurité. Ils sont le règne du contrôle social traditionnel (famille, voisinage)¹ et représentent l'endroit d'existence de la non-sociabilité (homme et femme) et du non-public (**Photos n° 3**).



Photos.n° 3 : « Lieu dedans », cas de la place 50 logements O.P.G.I.
Source : Benzerara A., 2020

La création de tels lieux représente « une stratégie d'évitement » (Allami N., 1988 ; Di Méo, 2011) voire « d'isolement » entre les deux sexes. Pour les femmes, la présence des hommes/sexe masculin est quasi systématiquement assimilée à une présence des étrangers.

Cette situation (présence masculine) provoque chez les femmes statiques une recherche d'une bonne distance de certains angles (**Figure. n° 44**), et engendre sur les femmes mobiles une restriction des déplacements à certaines heures et une fragilité en termes de mobilité à l'intérieur des places publiques (**Figures. n° 45 et n° 46**). La question du genre prend la logique de répulsion semblable à la logique du magnétisme ; le pôle homme repousse le pôle femme (Naceur, 2004 ; Raibaud, 2011).

La même logique se superpose à une lecture ethnique : « la mixité entre sexe » est considérée comme une menace à la protection de « Horma »² (Beyhum N. et David J.-C., 1993 ; Paquot, 2009, p.59-60) ; elle est jugée comme « interdite » : les femmes ne doivent pas côtoyer les hommes ; ne pas être exposées ; ne pas observer les lieux publics (Dris, 2002 ; Naceur, 2004).

¹ Si un étranger au quartier, qui paraît suspect, s'attarde devant une maison, un voisin s'inquiète de sa destination et l'incite à quitter cette zone c'est-à-dire le périmètre qui recouvre la maison et ses alentours immédiats.

² Horma : terme dont la racine « h.r.m. » est aussi celle de « haram », « sacré » et « illicite ». Sens que l'on retrouve dans le mot « harem » (gynécée), qui désigne la partie spatiale purement féminine (harim).

Ainsi, dans certains cas d'étude, la séparation entre homme et femme va de soi, alors que dans d'autres cas c'est l'étanchéité qui se révèle absolue. Il s'agit de la place publique 50 logements O.P.G.I. qui est la seule à permettre une intensité féminine ainsi qu'un côtoiement des regroupements masculins et des regroupements féminins au même temps, mais distanciés (**figure. n° 44**). Contrairement à d'autre cas d'étude, le cas de la place Boudebza Salah ou la place publique 687 logements, ne permettent pas telles pratiques.

Malgré la grande ressemblance socio-spatiale des cas d'étude, la place publique 50 logements O.P.G.I. permet bien un éloignement des lieux publics (les extrémités de la place publique) par rapport aux lieux privés (les blocs d'habitation). C'est paradoxal au sens où les femmes ne sont jamais plus visibles sur cette place publique qu'elles ne le sont dans les autres cas d'étude.

La différence réside bien dans la condition morphologique c'est-à-dire la question d'ouverture (rapport équilibré entre la largeur et la longueur, le degré d'enclosure faible) ou de fermeture (espace en profondeur) de la place publique, qui est un facteur important car plus l'espace est ouvert, plus il est exposé aux publics ; plus les besoins de l'anonymat et de la protection chez les femmes sont violés (La place 687 logements et la place Boudebza Salah) et vice versa.

L'absence totale de toute possibilité de séparation entre les deux sexes qui auparavant, se concrétise par un réseau de filtres de nature physique (des façades aveugles, une hiérarchisation des voies (Ravereau, 1989)) et de nature sociale (Sidi Boumedene 1986 ; Ilbert, 1991), laisserait supposer que les hommes et surtout les femmes disposent d'autres moyens pour s'isoler (tourner le dos, la distance physique, etc.). De ce fait, on assiste à « une forme de résistance » qui cherche à maintenir ce « rapport homme-femme » face un environnement extraverti où les femmes peuvent fréquenter l'espace, peuvent se sentir en confort.

3. Le confort urbain par la règle, le droit de la rue

En effet, les activités quotidiennes, expliquées précédemment, témoignent de formes de sociabilité qui se nouent timidement car les relations entre les deux sexes restent très prudentes et exigent de maintenir « une bonne distance physique ». A l'opposé, des regroupements du même sexe sont collés les uns aux autres ; on peut les identifier uniquement par un seul critère déterminant, l'âge.

Ici, le critère de l'âge ne se pose pas de la même manière chez les femmes que chez les hommes. L'observation ethnographique en déduit que les femmes âgées dominent l'occupation de l'espace. Par contre, chez les hommes les regroupements sont de différents âges ; collés les uns aux autres, ils partagent le même espace.

Ces regroupements se localisent principalement dans les lieux considérés comme masculins (**figure.n° 44**). Il s'agit des extrémités de la place qui sont d'une part un observatoire à partir desquels les jeunes commentent ce qu'ils voient, et, d'autre part un espace d'échange et de rencontre où les hommes âgés (+ de 60 ans) constituent de petits groupes de deux jusqu'à six personnes. C'est notamment les cas des places publiques Boudebza Salah, 50 logements O.P.G.I. (**figure. n° 42**) et à un degré moindre la place publique 687 logements qui semblent nous présenter une mixité de groupes dans une image globale purement masculine.

Les hommes accordent un rôle important à leur place publique dans les activités des liens sociaux. Ces activités sont des moments de socialisation et de mise en scène de soi dans un contexte de voisinage où s'actualise une part importante quoique routinière de la vie sociale. Cependant, ce qui nous frappe le plus souvent est bien la manière dont les hommes âgés (+ de 60 ans) investissent la place publique pour afficher des comportements particuliers.

Ces comportements se développent différemment selon les cas d'étude ; citons ainsi la place publique Boudebza Salah (une place publique morphologiquement ouverte) qui contraint volontairement les hommes âgés à s'asseoir sur des bancs publics donnant sur les voies mais en tournant le dos (**Photos. n° 4**). Par contre, cette même catégorie peut s'installer aussi en face des voies publiques sans comportement particulier mais avec une certaine distance de recul (le cas de la place publique 50 logements O.P.G.I., une place publique morphologiquement semi ouverte).



Photos n° 4: Les comportements des hommes âgés – Cas de la place publique Boudebza Salah

A : Cas de la place Boudebza Salah ; **B :** Cas de la place des 50 logements OPGI

Source : Benzerara A., 2018

Toutefois l'installation dans un lieu en particulier (tous les hommes aux extrémités des places publiques) est l'une des stratégies d'évitement entre homme et femme, expliquée ci-dessous. En revanche, être jeune ou âgé ne pose pas de problème particulier, l'observation ethnographique a mis le doigt sur cette « cohabitation pacifique » (**figure. n°42**) : le côtoiement entre les générations ne pose aucune contrainte.

Le seul point observé est bien le comportement particulier des hommes âgés (+ 60 ans) : s'asseoir en tournant le dos (cas de la place 687 logements) ou en face des voies publiques avec une certaine distance de recul (cas de la place publique 50 logements) (**figure. n° 42**).

En effet, les extrémités de la place publique sont des lieux de la mixité sociale, de la sociabilité, du public : tout le monde y traverse et circule, etc. Tourner le dos à ces lieux, comme forme de détachement de l'environnement (un comportement souvent considéré chez les arabes comme une forme d'impolitesse (T. Hall, 1971, p.127)), ou s'installer en face d'eux mais à une certaine distance signifie que cette catégorie d'usagers cherche à « éviter d'observer catégoriquement » l'environnement immédiat ou « observer avec condition » sans être exposée aux publics. Dans les deux cas de figure, ces comportements indiquent des « limites d'usage aux détriment des hommes âgés ». Pourquoi ?

Selon les dires des usagers, les hommes âgés ont une vie quotidienne largement consacrée à des activités culturelles. Les journées sont organisées de façon à rythmer et donner du sens au quotidien d'un pratiquant. Ils vivent dans un temps où les contraintes ethniques et culturelles pèsent. Parmi ces contraintes « le droit de la rue »³ : observer les passants, en particulier les femmes est considéré comme « interdit »⁴.

Par rapport à un environnement plus permissif, s'asseoir en tournant le dos ou en face des lieux publics permet de respecter les valeurs ethniques et culturelles. Cette attitude gestuelle révèle une certaine éthique voire un équilibre entre ces valeurs et l'usage des places publiques. Elle transcrit cette volonté d'assurer une répartition équilibrée entre le bien commun et les libertés individuelles. Tels comportements confirment une autre forme de résistance vis-à-vis des

³Le Prophète a dit : « Méfiez-vous de cette pratique qui consiste à vous asseoir dans les rues ! » Ils dirent : « Ô Messager d'Allah ! Nous ne pouvons-nous en passer car c'est là pour nous l'occasion de parler entre nous ». Le Prophète leur dit alors : « Si vous tenez absolument à cette pratique, donnez alors à la rue son droit ». Ils dirent : « Et quel est le droit de la rue ô Messager d'Allah ? » Il dit : « Baisser son regard, s'abstenir de faire du tort, répondre au salam, ordonner le convenable et interdire le blâmable. » (Annawawi, 676)

⁴Le code d'honneur est le respect des adultes, les personnes âgées et l'obligation de la baisse des yeux voire le détournement rigoureux omniprésent du regard au passage d'une femme (Dris, 2002).

nouvelles conditions que procurent actuellement les places publiques dans un contexte comme l'Algérie.

Dans certains cas, s'asseoir dans les places publiques va de soi ; alors que dans d'autres cas la morale se révèle nécessaire. La condition offerte pour l'usage de la place publique 50 logements O.P.G.I. s'avère que cette catégorie est moins exposée qu'elle ne l'est aux autres cas d'étude : plus l'espace est ouvert, plus cette catégorie est exposée aux publics ; plus elle tourne le dos et vice versa.

Nous voyons ici comment les usages des places publiques sont liés à leur configuration morphologique qui fait l'objet d'un véritable facteur dans l'utilisation de l'espace par âge ou sexe. Même si les différences morphologiques retrouvées dans ces places publiques génèrent à présent des conduites spécifiques tels que la présence ou l'absence des femmes, s'asseoir en tournant le dos ou en face des voies publiques, etc. ; le respect des rapports de genre et le droit de la rue sont toujours maintenus.

Conclusion

La série d'usages obtenue par le biais de l'observation ethnographique telle que la prédominance masculine, les occupations segmentées, les comportements des hommes âgés ou autres conduites, n'est pas une source du hasard mais bien le produit d'un choix ou d'une recherche active.

Entre manière individuelle et réaction collective ; ces usagers ne cessent de composer l'espace, d'en vérifier, de confronter et déplacer les frontières. Ils divisent la place publique en lieux. Chaque lieu possède ses limites, son périmètre, sa durée, ses modes d'appropriation. Il ne s'agit pas d'actions provisoires mais d'opérations bien permanentes marquées essentiellement par la présence, les regroupements et les comportements particuliers.

La question du « respect » entre les usages et les usagers, considérée comme un enjeu individuel et collectif, s'effectue par des règles morales plus que par d'autres facteurs : les usagers entre eux ne sont pas des ordonnateurs, l'espace n'est pas à l'origine de leurs comportements et les agents municipaux ne dictent rien. Effectivement, ces usages ne sont pas des signifiants vides, mais plutôt un ordre créé et régi par des cultures particulières. Cet ordre trace arbitrairement des «... *limites constitutives de l'ordre social et de l'ordre mental...* » (Bourdieu, 1982, p.122). Ici, la question de la stabilité des usages, pour une « paix entre les usagers », dépend essentiellement du maintien du rapport homme-femme et du respect du droit de la rue.

Bien que les conditions physiques/le support matériel de ces places publiques dictent certains niveaux de confort urbain, elles ne peuvent faire occulter les règles morales. Ces mêmes règles, qui sont à la base des rapports interindividuels, des sentiments et des activités, imposent des comportements inconscients, des distances et des ordres à l'échelle de l'espace.

D'ailleurs, certains contextes semblables aux villes maghrébines ont largement démontré que les usages, les formes et les interactions sociales dépendent essentiellement des besoins d'ordre culturel tels que le besoin de séparer les espaces publics des espaces privés (Sidi Boumediene, 1985 ; David J.-C., 2002 ; Vincent L., Kerrou M., , 2002 ; Benhassine-Touam N., 2009), ou le besoin de positionner respectivement le rapport entre le masculin et le féminin (Didillon H. et J. M., Donnadiou P., 1977 ; Raibaud, 2011 ; Naceur F., 2017). La préservation de ces référents culturels s'est incarnée dans les qualités physiques et formelles de l'espace (Ravereau, 1989) car l'objet matériel a été fortement dépendant des conduites et des pratiques sociales (Ledru, 1984 ; Berdoulay V., 1997; Berdoulay V., 2001; Roncayolo, 2002 ; Fremond A., 2010).

Les usages de tel lieu s'enveloppe donc dans des cultures (coutumes, codes et lois) où la recherche du confort urbain est conditionnée. Autrement dit, il ne serait y avoir de confort urbain—relaxation physique, plaisir esthétique et convivialité sans donner, en priorité, du respect aux règles morales ou aux manières du groupe, et qui sont, en définitive, jugées inévitables.

Conclusion de la deuxième partie

La mise en place du programme de l'opération de l'amélioration et l'intégration urbaine doit passer par un projet d'aménagement des espaces publics qui obéit aux règles de bases de développement urbain qualitatif, régies par une législation conforme et adéquate (loi n°06-06 ; loi n° 10-02 ; P.A.W.T. Annaba, 2012). Cependant, les modalités optées semblent, aujourd'hui, impuissantes à mettre en œuvre cette volonté politique. La multiplicité d'usages à satisfaire, les enjeux de vie relevant de l'espace public, les seuils de confort sont rarement exprimés de façon explicite dans ces discours juridiques, instrumentaux ou institutionnels.

La présente partie avait donc pour objectif de proposer une solution pour parer aux insuffisances de cette nouvelle politique, d'inscrire les villes algériennes dans le cadre d'un développement urbain qualitatif à travers la conception d'une démarche qui permet de mesurer le confort urbain à l'échelle des places publiques ; l'un des indicateurs qualitatifs du développement urbain. En contrepartie, cette démarche d'évaluation du confort urbain devrait soulever à la fois les enjeux de l'espace public, les enjeux du contexte (géographie et histoire) et la subjectivité du confort urbain.

Ainsi, la démarche d'évaluation du confort urbain D.E.C.U. proposée se compose d'un corps méthodologique de six volets, se référant ainsi aux principaux composants du confort urbain : ergonomie, sécurité, accessibilité, qualité des vues et niveau de sonorisation. Basée principalement sur trois outils, la D.E.C.U. vise à cadrer voire cerner le confort urbain à l'échelle des places publiques à travers trois différents angles de vision : le support physique, les images intérieures (degrés de satisfactions chez les usagers) et les règles morales (culture), surtout que la place publique n'est pas juste un espace vide de construction ; elle est aussi un bien en partage, un bien commun et un espace qui possède ses propres règles d'usage (chapitre n°8, 2^{ème} partie).

Lors de son application, la D.E.C.U. a démontré sa simplicité d'utilisation, sa flexibilité, sa souplesse et son pragmatisme. Elle peut, par conséquent, être mobilisée pour capturer les progrès dans la correction de certaines défaillances initiales qu'elle permet de détecter. Elle réalise aussi une comparaison nuancée des avantages et des inconvénients de plusieurs projets d'aménagement des places publiques. Ces caractères peuvent ainsi introduire la démarche dans les phases suivantes :

- Le diagnostic dont l'objectif est d'identifier les principaux enjeux du l'aire d'étude,
- La conduite de projet, basée sur des orientations et des mesures,
- L'exécution, qui permet de traduire les résultats de la D.E.C.U.

Dans ce cas, la D.E.C.U. n'est pas un outil importé ou un substitut venu se superposer à l'existant. Bien au contraire, elle complète et enrichit ces derniers avec une approche locale, environnementale concertée qui permet sitôt de prendre réellement en considération les recommandations des textes, des instruments et même des organismes inscrits dans cette nouvelle politique.

Partant prioritairement des enjeux la nouvelle politique, la D.E.C.U., œuvre pour une qualité de vie et de cadre de vie qui se caractérise par : des activités de base du quotidien à encourager, des déchets mieux gérés, une ambiance sonore et visuelle mieux exploitée, une utilisation raisonnée et durable de matériaux de construction et de mobiliers urbains.

D'autres thématiques, telles que le respect à la fois des pratiques quotidiennes et des rapports sociaux, ne doivent pas être négligées pour autant, du moment qu'elles offrent également une base pour intégrer les dimensions sociales et contribuent à ce que les projets d'aménagement des places publiques n'aillent pas à l'encontre de la vie quotidienne.

Par ailleurs, la D.E.C.U. consent aux concernés qui s'engagent dans une démarche d'aménagement des places publiques, d'identifier et d'évaluer l'environnement dans lequel s'inscrit le projet en matière de confort urbain ainsi que les mesures et les actions à mettre en œuvre pour mieux les maîtriser.

De part son fondement ; elle consiste à ne pas considérer le confort urbain comme de simples concepts mais comme autant d'indicateurs décisifs de nature à orienter toute action d'aménagement. Donc, la D.E.C.U. s'adresse :

- Aux maîtres d'ouvrage assurant des missions de suivi, d'appel d'offre et de conception des cahiers de charges,
- Aux collectivités locales qui s'engagent de mettre en place les bases de la nouvelle politique,
- Aux bureaux d'étude qui interviennent dans le secteur des espaces publics et essayent d'améliorer leur compétence dans ce sens,
- Aux professionnels de l'architecture et de l'urbanisme qui souhaitent intégrer le confort urbain dans leurs pratiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE

"...il n'existe pas de recette miracle pour réussir un espace public- un lieu urbain. Chaque citadin l'éprouve, telle place lui semble plus agréable que telle autre, tel quai plaît qu'il évite cet escalier, ou cette ruelle. Pourquoi ? Parce qu'il a le sentiment de n'y trouver point sa place, d'être toléré du bout du trottoir !

L'aménageur ou le concepteur doit observer le site et tenir compte des saisons du jour et de la nuit, bref des usages temporels du lieu, questionner les riverains et les passants, enquêter sur ce qui manque ou fait défaut, élaborer plusieurs propositions qu'il soumet à la critique publique, éviter le standard, refuser d'appliquer ici ce qui a été réalisé pour là, choisir les matériaux, les couleurs, les plantations, l'éclairage, la signalisation, le mobilier urbain, selon ce qui existe déjà à proximité, pour marquer une rupture ou au contraire se fondre dans l'existant, veiller à l'accessibilité et offrir des possibilités de détournement, de surprise d'étonnements et assurer le bien-être.

C'est parce qu'un lieu est hospitalier qu'il devient urbain. Il murmurer à l'oreille de chacun : "vous êtes le bienvenu ! ..." Paquot, 2009, p.105

Conclusion générale

La présente réflexion a traité la question du développement urbain des villes dans son sens qualitatif, à travers des lectures portées sur les expériences étrangères et l'exploration des pensées et des pratiques urbaines locales mobilisées pour transporter les villes algériennes vers une voie de développement urbain qualitatif (en alliant principalement l'équilibre environnementale, le bien-être social et le confort urbain).

Le travail de recherche part d'une analyse critique de la politique nationale d'amélioration urbaine engagée par l'Algérie, depuis les années 1990 en réaction au phénomène de dégradation du cadre de vie urbaine. La volonté politique d'une transition urbaine vers une meilleure qualité de vie urbaine est indiscutable ; il suffit de se référer aux différents textes, institutions et moyens techniques et financiers portant sur le traitement des questions de déstructuration urbaine (affaiblissement de la cohérence urbaine), d'exclusion (sous-équipement et marginalisation de quartiers urbains), de pollution et d'insécurité. Mais les retombées de cette noble intention à l'échelle locale (ville, quartier, espace public urbain) sont mitigées. Cette politique s'est réduite, dans les faits, à un urbanisme de rattrapage, à du saupoudrage matérialisé par la réalisation d'une multitude d'opérations ponctuelles ; l'urgence d'intervenir, la prégnance de la rationalité, la récurrence dans la conception et donc une standardisation du paysage urbain produit et le caractère formalisé des projets d'aménagement, la faiblesse de la gestion et de la maîtrise des problématiques urbaines des villes, sont autant de facteurs qui ont contribué à limiter la portée de la politique nationale d'amélioration urbaine. Les faiblesses et insuffisances de cette politique ont été mises en exergue par l'analyse du produit -places publiques- réalisées à Annaba et ont servi d'expériences et d'arguments pour rechercher un contenu opérationnel du développement urbain qualitatif.

Il a été observé des écarts observés entre les fonctions dévolues des places publiques (espace de rencontre, d'échanges et espace de séjour), entre la qualité des aménagements préconisés et celle de l'espace produit et entre l'espace conçu et l'espace vécu et perçu (les usages de ces lieux. Ces écarts à l'échelle des places publiques d'Annaba se sont exprimés sur le terrain par la faiblesse du taux de fréquentation, par les espaces destinés aux activités statiques sont de plus en plus des espaces de transition, les actes de détournement d'usage (chapitre 7 et 8), viennent confirmer la 1^{ère} et la 2^{ème} hypothèse selon lesquelles *l'intention sans implémentation effective et donc sans actions réfléchies et cohérentes ne saurait être porteuse de qualité et quand bien même d'importants moyens institutionnels, juridiques et financiers sont engagés. La réponse*

aux besoins de la population par la quantité est une condition nécessaire mais qui reste très largement insuffisante pour assurer le confort urbain et le développement urbain qualitatif.

Une coordination plus efficiente entre le niveau décisionnel (textes, institutions et instruments) et le niveau opérationnel (études, exécution) s'impose comme une condition fondamentale. Les méthodes et les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'articulation entre les échelles nationale et locales sont à réinventer et à réajuster sans cesse pour une adaptation au plus près des particularités des contextes locaux. Par conséquent, si la prise de conscience et la volonté d'agir constitue déjà un grand pas, ce n'est pas suffisant pour garantir un développement urbain qualitatif durable ! Cela démontre que **la volonté de penser** n'induit pas automatiquement **un art de faire** ; la problématique de **la qualité** des produits finaux (les projets), du développement urbain qualitatif réside moins dans la présence des textes, ou dans la création des institutions, ou dans la mise en place d'instruments ou encore dans l'allocation d'un budget conséquent que dans l'opérationnalité des outils et des mécanismes d'intervention sur le terrain.

S'inscrivant dans cette problématique générale, le présent travail de recherche intitulé « **Du confort urbain au développement urbain qualitatif -cas des espaces publics à Annaba** » a mis traité de la relation entre le confort urbain et le développement urbain qualitatif. Il s'est fixé comme double objectif : dresser un état des lieux de l'espace matériel (un échantillon représentatif de 19 places publiques récemment créées à Annaba dans le cadre du programme de l'amélioration urbaine) et contribuer à la compréhension de l'usage et de la perception individuelle et collective de l'espace produit pour s'orienter vers l'expérimentation d'une ébauche de démarche à caractère opérationnel fondée sur une sélection d'indicateurs qualitatifs du confort urbain. Une telle démarche pourrait servir de jalons pour construire une démarche intégratrice des acteurs d'aménagement et de gestion urbaine, garante d'un développement urbain qualitatif et d'une qualité de vie urbaine via une élévation du niveau de confort urbain. La motivation pour ce type d'exercice expérimental est la volonté de se rapprocher au plus près des spécificités du terrain : c'est-à-dire privilégier la pratique plutôt que la théorie, d'agir au lieu de se contenter uniquement de réfléchir. Aussi, la finalité de l'étude est de dessiner les contours d'une démarche d'évaluation du confort urbain à l'échelle des places publiques - D.E.C.U.- Dans cette perspective, ce travail de doctorat réalise et croise une somme de passages, d'étapes : du concept à la mesure, de l'abstrait au concret, de la théorie à la pratique, des objectifs aux recommandations relevant d'une diversité de disciplines dont l'aménagement, l'architecture, l'urbanisme, la sociologie, anthropologie et ethnographie.

Pour la mesure du confort urbain, il a été mobilisé la grille de lecture par indicateurs, l'enquête sociologique par questionnaire et l'observation ethnographique. Sans les relations de complémentarité, de dépendance, de causalité, d'affinité entre ces outils, l'appréciation du confort urbain reste sommaire et hâtive. Donc, la corrélation entre ces outils nous a permis de présenter une démarche évolutive, nourrie essentiellement par **les fondements théoriques** d'actualité mais aussi de **l'art du quotidien**. Cela conforte la 3^{ème} hypothèse selon laquelle *le confort urbain s'exprime dans les relations subtiles entre le cadre matériel, les usages de ce cadre matériel par les usagers et la règle d'usage*.

Dans cette démarche d'évaluation, le confort urbain est, à la fois, un indicateur qualitatif de développement urbain et un domaine d'action dans la mesure où la D.E.C.U. ne se contente pas uniquement d'être un tableau de bord ; elle fonde également une plateforme semblable à celle de la voirie, destinée à supporter le chemin qui mène vers le développement urbain qualitatif, et ce à travers l'intégration des domaines suivants :

- *La durabilité* en faisant recours aux actions suivantes :
 - Éviter de reporter les problèmes actuels sur les générations futures ;
 - Intégrer l'usager dans les projets d'aménagement, en aidant à dépasser le strict respect de la norme vers des projets plus ouverts aux usagers et plus conscients de l'usage ; permettant ainsi de s'orienter beaucoup plus vers des solutions souples, adaptées aux évolutions potentielles du contexte ;
 - Repérer les éventuels décalages entre l'offre existante et la demande future pour que l'offre puisse être améliorée et pérennisée dans le temps.
- *La gestion des risques* en pointant en amont les risques potentiels et en traitant en aval les problèmes à la source ;
- *L'économie* en agissant en amont pour éviter des actions de corrections trop coûteuses ;
- *La protection de l'environnement* où l'utilisation du mobilier urbain d'hygiène devient plus efficace ;
- *Projet de société* en instaurant une réelle participation des usagers ;
- *La santé et le bien-être by "safety and healthy projects"* : lorsque le projet répond aux exigences du confort urbain, ceci permet d'améliorer la santé des usagers par l'encouragement des activités de base à l'exemple de la marche, sortir pour prendre de l'air, s'asseoir dans la nature, etc.

La D.E.C.U. n'a pas donc pour vocation que de se substituer aux démarches visant à satisfaire les seuils réglementaires (loi n° 01-20 ; loi n° 06-06 ; loi n° 10-02), les recommandations des instruments (S.N.A.T. 2030, P.A.W.T., 2012) ou les objectifs des institutions (A.N.U.R.B, observation national) mais également à intégrer d'une façon directe et indirecte les exigences internationales à l'exemple du développement durable (équilibre environnemental, équité social et l'efficacité économique).

Ainsi, le travail réalisé se veut, par l'application de la D.E.C.U., à améliorer la performance de confort urbain dans des places publiques sélectionnées en détectant à la fois les défaillances et les atouts. La finalité est d'œuvrer pour des projets confortables. Le modèle de place publique confortable doit réunir à la fois trois conditions :

- Qualité de l'espace : visuelle, thermique, sonore et olfactive ;
- Aide aux usages : sécurité, attractivité ;
- Respect de la culture : âge, sexe.

C'est vrai que consciemment ou inconsciemment, les usagers de l'espace public recherchent des lieux confortables et offrant tous les attraits : le tiède et le frais, les sons et le silence, la clarté et la pénombre, la solitude ou la convivialité. Mais tous ces attributs pourraient-ils coexister simultanément et rester immuables ? La réponse à cette question est non. Pourquoi ? La situation idéale n'existe pas et tout équilibre atteint n'est que momentané. Les fluctuations et les évolutions socio-spatiales et socio-temporelles impactent sans cesse le niveau de confort et les attributs qualifiant le confort. Les facteurs explicatifs peuvent être classés en quatre catégories de raisons. Premièrement, la grande variabilité des variables internes et externes, expliquées précédemment prouve que le confort urbain reste et restera toujours une notion et une pratique fortement personnalisées, contextualisées et territorialisées. Deuxièmement, l'"anti-confort" peut s'atténuer avec les pratiques routinières, avec les habitudes : ici, plus on utilise/ on fréquente le lieu, plus les sensations de confort ou d'inconfort s'arrêtent de nous provoquer des réactions vis-à-vis l'espace ou l'objet. La récurrence réduit donc nos sensations de confort. Troisièmement, le fait et les effets technologiques qui modifient, corrigent voire améliorent les niveaux de confort et ce, selon trois critères : la commodité (une adaptation fonctionnelle de l'objet technique au corps), la maîtrise (appropriation de l'objet technique par le corps) et la réserve (incarnation de l'objet technique dans le corps).

Quatrièmement, la mise en œuvre d'une démarche méthodologique efficace, flexible, adaptable, renouvelable n'est ni évidente ni simple. La D.E.C.U., élaborée et présentée dans ce

travail de recherche, ne devrait pas être considérée comme pas un simple catalogue de recettes à appliquer dans tous les cas de figure ; elle est indicative d'un ensemble de questions à aborder et à traiter lorsqu'on cherche à réaliser/mettre en place le confort urbain. Garantir le confort urbain suppose un protocole d'actions évolutives et adaptées cas par cas, suivant les contextes géographique et socioculturel, les spécificités de chaque ville, de chaque quartier, et les aspirations des usagers. Ces variations imposent que les composantes de la D.E.C.U. soient sans cesse revues et renouvelées.

Par ailleurs, il faut souligner que la D.E.C.U. ainsi élaborée présente des limites : elle est entachée d'un certain degré de subjectivité inhérent au système de notation et aux effets non mesurés du thermique, visuel, sonore ou olfactif sur la perception du confort urbain. Les descriptions sur les conditions climatiques, les sources de nuisances et la composition du paysage dépassaient les objectifs du présent travail de recherche. Elles auraient nécessité l'utilisation de logiciels tels que Archi Wizard, ClimaWin, Design Builder, pour mesurer et calculer le confort thermique, des appareillages à l'exemple de sonomètre pour les bruits.

Malgré ses limites, la DECU, elle est porteuse d'enjeux. Les pensées doivent être améliorées voire revues. Les pratiques urbaines ont besoin d'être renforcées, non pas techniquement seulement, mais au niveau des portages politique et administratif. Un meilleur portage global permettra par ailleurs, une meilleure diffusion des pratiques qualitatives sur tous les niveaux, de la décision jusqu'à la réception finale.

Cette situation qui soulève à priori des contraintes à défier pourrait devenir des supports de soutien au présent travail. C'est-à-dire que ce qui représente des limites voire des enjeux pour la démarche et des exigences à améliorer pour les pensées urbaines, peuvent devenir un processus qui peut déclencher une somme de pistes de recherche à (re)découvrir et à exploiter, telles que l'utilisation des logiciels de simulation et des appareillages de mesure, la qualité de formations des compétences, les modalités de concertation, la définition des rôles et missions des acteurs impliqués¹, les codes de marchés, les cahiers des charges et les chartes. Plus globalement, les actions d'aménagement et d'urbanisme sont à reconsidérer. La pratique

¹ Citant ainsi quelques acteurs nécessaires : *Maitre d'ouvrage* chargé de réaliser des diagnostics, l'élaboration des cahiers des charges (fonctionnels et techniques), le lancement des appels d'offre, le suivi, mettre les critères du choix des BET & ETB, le financement. *Maitre d'œuvre* (architecte, designer, paysagiste) chargé de l'étude, le suivi, le dessin de nouveaux objets. L'entreprise a pour mission la mise en place du mobilier urbaine ainsi que l'aménagement de l'espace. *Le fabricant* pour proposer un mobilier urbain standard (accompagné d'un catalogue) et *Bureau d'étude intégré aux entreprises* afin proposer un mobilier urbain sur mesure, la commercialisation du produit et le suivi de la fabrication.

Conclusion générale

effective de la concertation et des audits et la réhabilitation de l'Agenda 21 Local sont des facteurs déterminants de la qualité de la gestion territoriale, du degré d'adhésion de la société aux projets d'aménagement et d'urbanisme et du degré de cohésion sociale. Des confrontations et des débats jailliront le consensus ; et le développement urbain qualitatif passe par le développement de la culture de la concertation, du partage, du respect et par la capacité de se réinventer sans cesse.... Ces pistes de réflexion sont quelques-unes des orientations pour redresser la situation et jeter les bases de développement urbain qualitatif dans le contexte algérien.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

A.N.URB, juin 2011, "Ettamir", *Bulletin d'information de l'agence nationale de l'urbanisme*, n°01, 42p.

AHMED OUAMEUR Farid, 2007, Morphologie Urbaine Et Confort Thermique Dans Les Espaces Publics, Etude comparative entre trois tissus urbains de la ville de Québec, école d'architecture faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels Université Laval Québec. Alger, 331p.

ALLAMI Noria., 1988, "Voilées, dévoilées, Etre femme dans le monde arabe", *Hommes & Migrations*, N°1127, pp.61-62

AMIRECHE Mohamed., 2000. La question des espaces urbains publics dans les grands ensembles à Constantine, Mémoire de Magister, Département d'Architecture et d'Urbanisme, Université de Constantine.

AMPHOUX Pascal, THIBAUD Jean-Paul, CHELKOFF Grégoire, 2004, Ambiance en débats, Bernin, A la croisée, 309p.

AMPHOUX Pascal., 1990, "vers une théorie de trois confort", *Annuaire 90*, département d'architecture l'EPFL (école polytechnique fédérale de Lausanne), pp.27-30

ANGERS Maurice, 1997, *Initiation Pratique A La Méthodologie Des Sciences Humaines*, Ed. Casbah, 198p.

ANNAWAWI Mohieddîne, 676, Riyad as-Salihin (le jardin des vertueux), Tunisie.

AROUA Noura, "Politique de l'habitat en Algérie", *Vies de villes*, Printemps 2005, N°2, Edition les alternatives urbaines ALUR, pp.38-40.

ASCHER François., 2001, les nouveaux principes de l'urbanisme, l'Aube, Paris, 99 p.

AUGOYARD Jean-François, 2004, "Vers Une Esthétique Des Ambiances Architecturales Et Urbaines", in : ambiances architecturales et urbaines, pp.7- 30

BAILLY Antoine, 1988, "Qualité de la vie, bien être, indicateurs sociaux territoriaux : L'homo géographique entre choix et contraintes", In : *l'espace géographique*, n° 03, pp.232-240,

BAJEROWKI Tomasz, 2003, Fondements théoriques de la gestion spatiale et de la privation d'espace, maison d'édition de l'Université Warmian-Masurian, 244 p.

BASTIE J. et DEZERT B., 1980, l'espace urbain, Ed. Masson, 106 p.

BELLIA Laura, FRAGLIASSO Franscesca, STEFANIZZI Emanuela, 2016, "Daylit offices: A comparison between measured parameters assessing light quality and users' opinions ", In : *Building and Environment xxx*, pp.1-15

- BENZERARA Amine et BOUKHEMIS Kaddour, 2012, Vivre En Ville, Le Lien Social A L'épreuve Des Nouvelles Formes D'habitat, étude comparative entre le quartier AADL Sidi Achour et les résidences Géni-Sider Oued Couba –Annaba-, Université Badji Mokhtar Annaba. 150 p.
- BERDOULAY Vincent, 1997, "Le lieu et l'espace public", *Les territoires dans l'œil de la postmodernité*, Volume 41, numéro 114, pp.301-309
- BERDOULAY Vincent., 2004, L'espace Public A L'épreuve, Régressions et Emergences, éd. Maison de la Science de l'Homme d'Aquitaine. 224 p.
- BERDOULAY, Vincent., CASTRO Ina et GOMES Da Costa. 2001, "L'espace public entre mythe, imaginaire et culture", *Cahiers de géographie du Québec*, 45(126), pp.413–428.
- BEREZOWSKA-AZZAG Eva, 2011, Projet Urbain, Guide Méthodologique, Connaitre le contexte de développement durable, synergie. 243p.
- BEREZOWSKA-AZZAG Eva, 2012, PROJET Urbain, Guide Méthodologique, Comprendre la démarche du projet urbain, synergie. 388p.
- BERTHIER Nicole, 2010, Les Techniques D'enquête En Sciences Sociales, Armand Colin, 350p.
- BERTRAND Michel Jean et LISTOWSKI Hiéronim., 1994, Les Places Dans La Ville, les pratiques de l'espace, Dunod, 82 p.
- BEYHUM Nabil et DAVID Jean-Claude, 1993, "espaces publics dans les villes arabes", *CAHIERS DE L'IRMAC*, N°2, 70 p.
- BILLIARD Isabelle, 1986, "L'espace public", *Les Annales de la recherche urbaine*, N°32, pp.87-94
- BLEY Daniel (dir.), 2005, Cadre de vie et travail. Les dimensions d'une qualité de vie au quotidien, Aix-en-Provence, Edi. Sud, Ecologie Humaine, 280p.
- BORIE Alain, MICHELONI Pierre , PINON Pierre, 2006, Forme et déformation, des objets architecturaux et urbains, Marseille, Parenthèses, 256p.
- BOSELTMANN Peter (al.), 1984, "A Study of Open Spaces and Sidewalks in Four Downtown Areas", pp.19 – 23, In : Sun, Wind and Comfort.
- BOUKHEMIS Kaddour, CARO Pascal, HERIN Robert, RAOULX Benoit et ZEGHICHE Anissa, 2014, d'Algérie & d'ailleurs, lectures, croisées sur la ville d'aujourd'hui et de demain, programme HUBERT CURIEN- TASSILI n°10MDU805, 325p.

- BOULANGER Paul-Marie, 2004, "les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique", *Gouvernance mondiale* n °21.
- BOURDIEU Pierre, 1982, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard. 248p.
- BOUTOU Olivier, LEVEQUE Laurant, 2003, *Miniguide des indicateurs et tableaux de bord*, AFNOR, Paris, 55 p.
- BOYER Annie et ROJAT-LEFEBVRE Elisabeth, 1994, *Aménager Les Espaces Publics, Mobilier Urbain*, Le Moniteur, 327 p.
- BRENAC, 1992, *Sécurité des routes et des rues*, C.E.T.U.R. (centre d'études des transports urbain) 436p.
- BRODHAG Cristian (al.), 2004, *Dictionnaire du développement durable*, AFNOR, Paris, 283p.
- BROTO Charles, 2012, *Eléments De Mobilier Urbain*, Links, Spain, 311p.
- C.E.R.T.U., 2006, *de la qualité de vie au diagnostic urbain : vers une nouvelle méthode d'évaluation –le cas de la ville de Lyon-*, 131 p.
- C.E.R.T.U., 2007, *comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement – approches sensibles*, 172 p.
- C.E.R.T.U., 2012, *Aménager la voirie -10 principes essentiels pour la sécurité*, 51 p.
- CERVERA L., 1999, *Multiple Definitions of Open Space. Open Space Issues in Expanding Urban Environments: an Integrated Assessment for the Municipalities of Tucson and Vail, Prima County, Arizona*, University of Arizona, Tucson.
- CHADOIN Olivier, 2004, *La ville des individus – Sociologie, Urbanisme et Architecture, propos croisés*, L'Harmattan, Paris, 158 p.
- CHAN S.Y., CHAU C.K., LEUNG T.M., 2017, "On the study of thermal comfort and perceptions of environmental features in urban parks: A structural equation modeling approach", in: *Building and Environment* 4942, 10.1016/j.buildenv.2017.06.014. pp.171-183.
- CHANCEREL Jean-Louis, 1988, *Théorie de la mesure et objets*, "*l'espace géographique*", n° 03, pp.218-231
- CHARLOT-VALDIEU Catherine et OUTREQUIN Philippe, 2009, *L'urbanisme Durable, Concevoir Un Eco quartier*, Editions Le Moniteur, 295p.

CHERFAOUI D., 2010, L'attractivité urbaine, par l'accueil de l'événementiel sur les espaces publics, Cas d'Alger. Mémoire de Magister, option : urbanisme et développement durable, école polytechnique d'architecture et d'urbanisme d'Alger, E.P.A.U.

CHEUNG CK, 1997, "Toward a theoretically based measurement model of the good life", *J. Gen. Psychol.* 158 (2), pp.200–215.

COFACE SCRL, 2011, Le Mobilier Urbain, l'observatoire des entreprises, 111p.

COLEY David, HERRERA Manuel, FOSAS Daniel, LIU Chunde, VELLEI Marika, 2017, "Probabilistic adaptive thermal comfort for resilient design", *Building and Environment*, volume 123, pp. 109-118.

COTANA F., ROSSI F., FILIPPONI M., COCCIA V., PISELLO A.L., BONAMENTE E., PETROZZI A., CAVALAGLIO G., 2014, "Albedo control as an effective strategy to tackle global warming: a case study" , *Appl. Energy* 130, pp.641-647.

COUDRAY-BETOULLE Catherine, BERTHIER MC-LAUGHLIN Cécile, 2008, Réussir Ses Etudes Supérieure, EYROLLES, 210p.

CUMMINS RA, 2000, Objective and subjective quality of life: an interactive model, *Soc. Indicators Res* , 52, pp.55–72.

DA CUNHA Antonio et RUEGG Jean, 2003, développement durable et aménagement du territoire, Presses Polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 350 p.

DAO Thien-My, 2012, les observations instantanées (sondage) – conception des systèmes manufacturiers, école de technologie supérieure, 32p.

DAVID Jean-Claude, 2002, “Espace public au Moyen-Orient et dans le monde arabe, entre urbanisme et pratiques citadines“, *Géocarrefour*. Vol. 77, N°3, pp.219-224.

DECERTEAU Michel, 1990, L'invention Du Quotidien, Arts De Faire, Ed. Gallimard, 349 p.

Décret exécutif n° 14-27 de l'Aouel Rabie Ethani 1435 correspondant au 1^{ier} février 2014 fixant les prescriptions urbanistiques, architecturales et techniques applicables aux constructions dans les wilayas du Sud.

Décret exécutif n° 91-175 du 28 mai 1991 définissant les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction.

Décret exécutif n° 91-176 du 28 mai 1991 définissant les modalités d'instruction et de délivrance du certificat d'urbanisme, du permis de lotir, du certificat de morcellement, de permis de construire, du certificat de conformité et du permis de démolir.

Décret exécutif n°07-05 du 08 janvier 2007 portant composition, organisation et fonctionnement de l'observatoire de la ville,

Décret n°09-344 du 22 octobre 2009 pour la création de l'agence nationale de l'urbanisme

Décret présidentiel n°10-236 du 07 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics,
DERDOUR H'sen, 1983, Annaba, 25 siècles de vie quotidienne et de luttes : menus appendices sur l'histoire générale du Grand Maghreb, Vol. 01, Alger, SNED, 380p.

DIDILLON Henriette et Jean Marc, DONNADIEU Pierre et Catherine, 1977, Habiter le désert, les maisons mozabites, Pierre Margada, 249 p.

DIENER E., SUH E., 1997, Measuring quality of life: economic, *Soc. Indicators Res*, 40 1 (2), pp.189–216.

DORIER-APPRILL Elisabeth (dir.), 2002, Ville et Environnement, éditions SEDES, 512p.

DRIS Nassima, 1999, citadinités et codes culturels dans le centre d'Alger. Les ambivalences d'un espace public, *les annales de la recherche urbaine*, pp.132-139

DRIS Nassima, 2002, La ville mouvementée : espace public, centralité et mémoire urbaine à Alger, Paris, le Harmattan, 435 p.

DRIS Nassima, 2004, espaces publics et limites : les implications du genre dans les usages de la ville à Alger, *Femmes et villes*, Presses universitaires François-Rabelais, pp.246-264

DUARTE Cristiane Rose et THIBAUD Jean Paul., 2013, Ambiances Urbaines En Partage, pour une écologie sociale de la ville sensible, Genève, Métis Presses, 286 p.

DUARTE Cristiane Rose, COHEN Regina, 2008, "exploiter les ambiances : dimension et possibilité méthodologiques pour la recherche en architecture", 1st international Congress on Ambiance, Grenoble, France, pp. 1-9

DURKHEIM Emile, 1998, De la division du travail social, Quadrige. 35 p.

EBRAHIMZADEH Issa, SHAHRAKI Abdol Aziz, SHAHNAZ Ali Akbar, MANOUCHEHRI MYANDOAB Ayoub, "Progressing urban development and life quality simultaneously", *City, Culture and Society xxx* (2016), Istanbul, Turkey, pp.1-8

ELIAS Nobert et JAVEAU Claude, 1995, Sur le concept de vie quotidienne, *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.99, pp. 237-246,

FLEUREL S. (dir.), 2006, Espaces, qualité de vie et bien être, Presses de l'université d'Angers. 318 p.

FLEURY Dominique, 1998, Sécurité Et Urbanisme –La Prise En Compte De La Sécurité Routière Dans L'aménagement Urbain, Presses de l'école nationale des ponts et chaussées, 299p.

FOOT WHITE William, Street Corner Society – the social structure of an italian slum, 4th Edition, The university of Chicago press (1943, first published), 398p.

FORTIN Christain, "Exemples d'utilisation de la technique des observations instantanées", *la prévention : un investissement qui rapporte* (33^{ème} congrès annuel de l'AQHSST) les 11,12&13 mai 2011.

FOUCHIER Vincent, 1997, Les densités urbaines et le développement durable, Edition Secrétariat général du groupe central des villes nouvelles, Paris, 212 p.

FOURA Mohamed, 2003, Histoire critique de l'architecture –Evolutions et transformations en architecture pendant les 18e et 19e siècles-, Edition Office des Publications Universitaires, Algérie, 334 p.

FRANSPTON Kenneth, 1985, L'architecture moderne, une histoire critique, Ed. Philippe Sers, 319p.

FRASCAROLO Marco, MARTORELLI Stefano, VITALE Valeria, 2014, "An innovative lighting system for residential application that optimizes visual comfort and conserves energy for different user needs", *Energy Build.* 83, pp. 217-224.

FREMOND Armand, 2010, "A Propos de L'espace Vécu", *Communications*, Vol. 87, N° 1, pp. 161-169,

GEERTZ Clifford, 1973, Interpretation of cultures, New York, Basic Books, 470p.

GEHL Jan, 1971, Life Between Buildings: Using Public Space, Island press, 208 p.

GEHL Jan, 2010, Cities for People, Island Press, 260 p.

GENE- HARN L., INANGDA MANYAM KEUMALA N., AB. GHAFAR N., 2017, 'Energy Saving Potential and Visual Comfort of Task Light Usage for Offices in Malaysia', *Building and Environment* 7585, <http://dx.doi.org/doi:10.1016/j.enbuild.2017.05.004>

GHERRAZ Halima, 2013, les espaces publics entre forme et pratique dans les villes arides et semi-arides – cas des places publiques de la ville de Ouargla- (mémoire de magister, université Mohamed Khider –Biskra/ Architecture).

GHORRA-GOBIN Cynthia (dir.), 2001, Réinventer Le Sens De La Ville, Les espaces publics à l'heure globale, L'Harmattan, 267 p.

GUERROUDJ Toufik, 2010, Petit Vocabulaire De L'urbanisme, éd. Confluences, 80p.

GYEJACQUOT Jean Pierre., 2015, Guide des bonnes pratiques mobilier urbain, projets, équipements, installations, maintenance, Le Moniteur, 140 p.

HAN Jieun, KWON Soon Bark, CHUN Chungyoun., 2015, "Indoor environment and passengers' comfort in subway stations in Seoul", *Building and Environment* 4482, 10.1016/j.buildenv.2016.05.008

HANUM ABDULLAH Fauziah, HANITA ABDUL MAJID Noor, ROSNIZA Othman, 2016 "Defining Issue of Thermal Comfort Control through Urban Mosque Façade Design", *Social and Behavioral Sciences* 234, pp. 416 – 423

HETZEL Jean, 2001, Bâtiment et aménagement durable, Editions Afnor, 469 p.

HIESMTRA N.W., MC FARLING L.H., 1974, Environmental psychology, Brooks Cole Publishing Company, Californie, 277 p.

HOLZCHUCH Myriam-Hossay (al.), 2007, une géographie des espaces publics dans les pays intermédiaires, [Rapport de recherche] Centre Géophile, fhal-00591141f, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00591141/document>.

HOSSARD Nicolas, MAGDALENA Jarvin, 2005, C'est Ma Ville. De l'appropriation et du détournement de l'espace public, L'Harmattan. 285 p.

HOYET Jean Michet (dir.), 2006, NEUFERT les éléments des projets de construction, Le Moniteur, 9^{ème} édition, 648p.

ILBERT Robert, 1991, "le miroir des notables", in I. Joseph (éd.), *l'espace public. Les compétences du citoyen*, plan Urbain-Editions recherches, pp.104-107.

JAMEI E., RAJAGOPALAN P., SEYEDMAHMOUDIAN Mohammad M., JAMEI Y., 2016, "Review on the impact of urban geometry and pedestrian level greening on outdoor thermal comfort", *Renewable and Sustainable Energy Reviews* 54, pp.1002–1017

JENCKS Charles, 1979, Mouvements modernes en architecture, Margada, Bruxelles, 551p.

JOSEPH Isaac, 1984, Le passant considérable, essai sur la dispersion de l'espace public, Paris, Méridiens Klincksieck, 146 p.

JOSEPH Isaac, 1992, "L'espace public comme lieu d'action", *Les Annales de la recherche urbaine*, n°57-58.

- JOSEPH Isaac, 1998, *La ville sans qualités*, Editions de l'Aube, 280 p.
- KADRI Youcef et MADANI Mohamed, 2015, "L'agglomération oranaise (Algérie) entre instruments d'urbanisme et processus d'urbanisation", *EchoGéo*, pp. 1-19
- LACAZE Jean Paul, 2012, *Les Méthodes De L'urbanisme*, Ed. PUF, Paris, 128 p.
- LACOSTE Yves, 2003, *De la géopolitique aux paysages*, dictionnaire de la géographie, Armand Colin, Paris, 413 p.
- LAMARCA Cristobal, QUENSE Jorge, HENRIQUEZ Cristian, 2016, "Thermal comfort and urban canyons morphology in coastal temperate climate, Concepción, Chile", *Urban Climate*, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S2212095516300487>.
- LAPLANTINE François, 2006, *La description ethnographique*, Paris, Armand Colin, 128p.
- LARROUY-CASTERA Xavier et OURLIAC Jean Pierre, 2004, *Risques et Urbanisme*, Le Moniteur, 237p.
- LE BRETON David, 1992, *La sociologie du corps*, PUF, Paris, 127 p.
- LEDRUT Raymond, 1984, *La forme et le sens de la société*, Paris, Librairies des méridiens. 192 p.
- LEGRAND Christian, CHENE Françoise, 2003, *Développement durable et haute qualité environnementale*, dossier d'experts techniques, 199 p.
- LEVEILLER Thomas et LONG Nathalie, 2013, "Vers un développement durable de l'aire urbanisée de la région Ile-de-France : une démarche amorcée", *Environnement Urbain / Urban Environment*, vol. 7, pp. 18-37.
- LIVIAN Ives, 2015, *Initiation A La Methodologie De Recherche En Shs : réussir son mémoire ou thèse*, pp.80, in <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01102083>
- Loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire,
- Loi n° 02-02 du 05 février relative à la protection et à la valorisation du littoral
- Loi n° 02-08 du 08 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et leur aménagement,
- Loi n° 03-10 du 19 juillet relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable,

Loi n° 04-03 du 23 juin 2004 relative à la protection des zones de montagnes dans le cadre du développement durable,

Loi n° 04-05 du 14 août 2004 modifiant et complétant la loi n°90-29 du 1^{er} décembre relative à l'aménagement et l'urbanisme,

Loi n° 04-06 du 14 août 2004 portant abrogation de certaines dispositions du décret législatif, n°94-07 du 18 mai 1994 relatif aux conditions de la production architecturale et à l'exercice de la profession d'architecte,

Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville,

Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts,

Loi n° 10-02 du 29 juin 2010 portant approbation du schéma national d'aménagement du territoire,

Loi n° 87-03 du 27 janvier 1987 relative à l'aménagement du territoire,

Loi n° 90-25 du 18 novembre 1990 portant orientation foncière,

Loi n° 90-29 du 1^{er} décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme,

Loi n°90-30 du 1^{er} décembre 1990 portant loi domaniale,

M.FOSS Brian (dir.), 1971, les nouvelles voies de la psychologie –la perception et le comportement, tome1, Marabout service. 256 p.

MACIA Enguerran, DUBOZ Priscilla, G UEYE Lamine, 2010, "-Les dimensions de la qualité de vie subjective à Dakar", *Sciences sociales et santé*, Volume 28, n°3, pp. 41-73,

MANCEBO Foss, 2006, Le développement durable, Armand Colin, Paris, 268 p.

MANUSSET Sandrine, BRODASH Ari et MARCHAIS Laurent, 2007, "Pour une approche des inégalités écologiques à travers les définitions de la « qualité du cadre de vie »", *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 9 | mis en ligne le 04 janvier 2013, consulté le 27 octobre 2016. URL : <http://developpementdurable.revues.org/3439> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.3439

MARANS Robert, 2000, Measuring the quality of community life: a program for longitudinal and comparative international research. In: Proceedings of the Second International Conference on Quality of Life in Cities, vol. 2. Singapore.

MASLOW Abraham, 1943, "A Theory of Human Motivation", *Psychological Review*", 50, pp. 370-396.

MENG Qi, KANG Jian, 2016, "Effect of sound-related activities on human behaviours and acoustic comfort in urban open spaces", *Science of the Total Environment* 573, p.481–493, 10.1016/j.buildenv.2017.05.008

MERLIN Pierre et CHOAY Françoise, 2005, dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, PUF, Paris, 963 p.

Ministère de l'habitat et de l'urbanisme, 19-20 juin 2011, actes des assises nationales de l'urbanisme, CNDRI, Alger, 258P.

MONGIN Olivier, 2005, La condition urbaine – La ville à l'heure de la mondialisation, Ed. Seuil, 323 p.

MONIN Eric, DESCAT Sophie, SIRET Daniel, 2002, "L'émergence du développement durable au regard des mutations de l'histoire urbaine", *Annales de la Recherche Urbaine*, N 92, pp.7-15

MORVAL Jean, 1981, Introduction à la psychologie de l'environnement, Pierre Margada, Belgique, 188p.

N.BENHASSINE Touam, 2009, "les squares de Constantine, image(s) et pratique ", *Sciences & Technologie D*, N°29, pp.19-32

NACEUR Farida, 2004, "La problématique de la dominance masculine au niveau des espaces urbains : cas des villes Algériennes", In : S. Denèfle (eds.), *Femmes et villes*, Tours, MSH/Presses universitaires François –Rabelais (Villes et Territoires), pp. 239-248.

NACEUR Farida, 2017, "Des femmes dans l'espace public, places et jardins à Batna", *les annales de la recherche urbaine*, N°112, le genre urbain, pp.106-115

NAMIAS Olivier, 2011, Eco-quartiers, S.N.A.L., 95 p.

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 1991, "L'espace limitrophe : entre le privé et le public, un no man's land ?" , *Espaces et sociétés*, n° 62-63, pp.135-158.

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 1992, "les espaces publics des villes marocaines", *les annales de la recherche urbaine*, No. 57-58, pp.185-190.

NAVEZ-BOUCHANINE Françoise, 2003, "Les espaces publics des villes maghrébines, enjeu et partie prenante de l'urbanisation", *Critique économique*, n° 11, pp.65-87.

NIKOLOPOULOU Marialena, STEEMERS Koen, 2003, "Thermal comfort and psychological adaptation as a guide for designing urban spaces" , *Energy Build.* 35, pp. 95-101.

PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Claude., DEMORGON Marcelle, 1999, Analyse urbaine, Edition Parenthèse, Marseille, 189 p.

- PAQUOT Thierry, 2009, L'espace public, Paris, La découverte, 125p.
- PETONNET Colette, 1972, Espace, Distance, Dimension Dans Une Société Musulmane, L'Homme n°2. Tome XII, pp.47-85
- PEUPOORTIER Bruno, 2008, Eco-Conception Des Bâtiments Et Des Quartiers, Ed. Les Presses Mines Paris Tech, 336p.
- PEZEU-MASSABUAU Jacques, 2002, Du Confort Au Bien-Etre, La dimension intérieure, L'Harmattan, 351p.
- PISSALOUX Jean-Luc. et ORANGE Gerald, 2013, La Ville Durable Après Le Grenelle De L'environnement, L'Harmattan, 258 p.
- POCHON M., SCHWEIZER T., 2012, "s'asseoir dans l'espace public, panorama autour du séjour urbain", www.Mobilitépiétonne.ch
- R. TILLEY Alvin et DREYFUSS Henri, 2002, "The Measure of Man and Woman -Human Factors", In : Design, Ed. John Wiley et Sons, New York, 112p.
- RADHI Hassan, FIKRY Fayze, SHARPLES Stephen, 2013, "Impacts of urbanisation on the thermal behaviour of new built up environments: a scoping study of the urban heat island in Bahrain", *Landsc. Urban Plan*, 113, pp. 47-61.
- RAIBAUD Yves, 2011, Géographie socioculturelle, L'Harmattan, Paris, 292 p.
- RAPOPORT Amos, 1977, Human Aspects Of Urban Form, Ed. Pergamon Press, 448p.
- RAVEREAU André et ROCHE Manuelle, 1989, La casbah d'Alger, et le site créa la ville, Sindbad, Paris, 220p.
- REMY Jean et VOYE Liliane, 1992, La ville : Vers une nouvelle définition ?, L'Harmattan, Paris, 173 p.
- ROGERSON R.J., 1998, "Quality of life and the global city", International Conference on Quality Of Life in Cities – ICQOLC'98 – Volume 1, School of Building and Real Estate
- RONCAYOLO Marcel, 2002, Lectures de ville, formes et temps, Parenthèses, Marseille, 386p.
- ROSSI Frederico, ANDERINI Elisabatta, CASTELLANI Beatrice, NICOLINI Andrea, MORINI Elena, 2015, "Integrated improvement of occupants' comfort in urban areas during outdoor events", *Building and Environment* 93, pp.285-292,
- SENNETT Richard, 1995, Les tyrannies de l'intimité, Seuil, Paris, 282p.
- SIDI BOUMEDIENE Rachid, 1985, "Morphologies urbaines pré- et postcoloniale, quelques réflexions", *Villes et Méditerranée*, colloque de Venise, 10-12 octobre 1985, pp.1-12.

SIDI BOUMEDIENE Rachid, 1986, "Cadre bâti et société", *Les cahiers de l'aménagement*, N°0, pp.15-27.

SITTE Camillo, 1996, L'art de Bâtir les villes, urbanisme selon ses fondements artistiques, Ed. Essais, 188 p.

SPAGNOLO Jennifer, DE DEAR Richard, 2003, "A field study of thermal comfort in outdoor and semioutdoor environments in subtropical Sydney Australia", *Build and Environment* 38, pp.721-738.

SWAID H., BAR-EL M., HOFFMAN M.E., 1993, "A bioclimatic design methodology for urban outdoor spaces", *Theor. Appl. Climatol.* 48, pp. 49-61.

SZALAI Alexander, 1980, "The meaning of comparative research on the quality of life", In: Szalai, A., Andrews, F. (Eds.), "The Quality of Life", *Sage Beverly Hills*, CA, pp. 7-24.

T. HALL Edward, 1966, *The Hidden Dimension -Garden City*, New York-, Ed. Doubleday, 217p.

T.FITZGERALD William, G.COLOMB Gregory, BIZUP Joseph, M.WILLIAMS Joseph, C.BOOTH Wayne, 2008, *The Craft Of Research*, Ed. The University of Chicago Press, 336p.

TALAVERA-GARCIA Ruben, SORIA-LARA Julio A., Q-PLOS, 2015, "Developing an alternative walking index. A method based on urban design quality", *Cities* 45, pp.7-17

THEYS Jacques (dir.), 2000, *Développement Durable Et Territoires*, Innover et décroiser pour anticiper les ruptures, Ed. Equipement, 135 p.

THEYS Jacques et EMELIANOFF Cyria, 1999, "Les contradictions de la ville durable", *Le débat*, Paris, pp.122-135,

THIBAUD Jean Paul, 2001, *L'espace Urbain En Méthodes*, Ed. Cabsah, 223 p.

THIBAUD Jean Paul, 2004, "Une Approche Pragmatique Des Ambiances Urbaines", In AMPHOUX Pascal et CHLKOFF Grégoire, Editions à la ROISEE, pp.145-158.

TOBELEM-ZANIN Christine, 1995, *Qualité de la vie dans les villes françaises*, Publication Univ Rouen Havre, 288 p.

TOUSSAINT Jean-Yves et ZIMMERMANN Monique, 2001, *User, Observer, Programmer Et Fabriquer L'espace Public*, éd. Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, 201 p.

TROCHE Jean Paul et DIDIER N., 2006, *Réussir un projet d'urbanisme durable*, Le moniteur, 354 p.

- VAN GALEN Gerard, LIESKER Hanneke, DE HAAN Ab., 2007, "Effects of a vertical keyboard design on typing performance, user comfort and muscle tension", *Applied Ergonomics* 38, pp.99–107,
- VAN HOOFF J., SCHELLEN L., SOEBARTO V., WONG J.K.W., KAZAK J.K., 2017, "Ten Questions Concerning Thermal Comfort And Ageing", *Building and Environment* 4978, 10.1016/j.buildenv.2017.06.050
- VAN POLL R., 1997, *The Perceived Quality of the Urban Residential Environment, A Multi-Attribute valuation*, Rijksuniversiteit Groningen, Groningen, 229 p.
- VERON Jacques, 2006, *L'urbanisation du monde, La découverte*, Paris, 119 p.
- VEYRET Yvette, 2005, *Le développement durable, Approches plurielles*, Hatier, Paris, 288 p.
- VEYRET Yvette, ARNOULD Paul, 2008, *Atlas des développements durables*, Autrement, Paris, 288 p.
- VIDEGRAIN Jean François, 1998, *Qualité, certification et qualification en B.T.P., Guide Pratique Des Normes Iso 9000*, Ed. EYROLLES, 204p.
- VINCENT L., KERROU Mohamed (dir.), 2002, *Public et Privé en Islam*, IRMC, Maisonneuve et Larose, 343 p.
- ZACHARIAS John, STATHPOULOS Ted, WU Hanqing, 2001, "Microclimate and downtown open space activity", *Environment and Behaviour* 33 , pp.296-315,
- ZAHI Nassira, 2012, *les retombées de l'amélioration urbaine sur le cadre de vie par la réhabilitation des quartiers de la plaine ouest de la ville d'Annaba*, (mémoire de magister, université badji mokhtar annaba/ aménagement de territoire.
- ZAWIDZKI, 2016, *Discrete optimization in Architecture: architectural and urban layout*, Springer briefs in architectural design and technology.
- "المشاريع الكبرى في الجزائر قطاع السكن و , 2009 (C.N.D.P.I)المركز الوطني لوثائق الصحافة و الأعلام العمران" الجزائر

ANNEXES

Annexe n°1 "Loi n°03-10"

<p>l'environnement ainsi que sur les règlements, mesures et procédures destinés à assurer et à organiser la protection de l'environnement.</p> <p>Les modalités de communication de ces informations sont précisées par voie réglementaire.</p> <p style="text-align: center;">Section 2</p> <p style="text-align: center;"><i>Droit spécifique à l'information environnementale</i></p> <p>Art. 8. — Toute personne physique ou morale, en possession d'informations relatives à des éléments environnementaux susceptibles d'affecter directement ou indirectement la santé publique, est tenue de communiquer ces informations aux autorités locales et/ou aux autorités chargées de l'environnement.</p> <p>Art. 9. — Sans préjudice des dispositions législatives en la matière, les citoyens ont un droit à l'information sur les risques auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de protection qui les concernent.</p> <p>Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles.</p> <p>Les conditions de ce droit ainsi que les modalités selon lesquelles les mesures de protection sont portées à la connaissance du public, sont précisées par voie réglementaire.</p> <p style="text-align: center;">Chapitre 2</p> <p style="text-align: center;">De la définition des normes environnementales</p> <p>Art. 10. — L'Etat assure une surveillance des différentes composantes de l'environnement.</p>	<p style="text-align: center;">Chapitre 3</p> <p style="text-align: center;">De la planification des actions environnementales</p> <p>Art. 13. — Le ministère chargé de l'environnement élabore un plan national d'action environnementale et de développement durable (P.N.A.E.D.D).</p> <p>Ce plan définit l'ensemble des actions que l'Etat se propose de mener dans le domaine de l'environnement.</p> <p>Art. 14. — Le plan national d'action environnementale et de développement durable est établi pour une durée de cinq (5) ans.</p> <p>Il est initié, élaboré et adopté selon des modalités fixées par voie réglementaire.</p> <p style="text-align: center;">Chapitre 4</p> <p style="text-align: center;">Du système d'évaluation des incidences environnementales des projets de développement : Etudes d'impact</p> <p>Art. 15. — Les projets de développement, infrastructures, installations fixes, usines et autres ouvrages d'art et tous travaux et programmes de construction et d'aménagement, qui par leurs incidences directes ou indirectes, immédiates ou lointaines sur l'environnement et notamment sur les espèces, les ressources, les milieux et espaces naturels, les équilibres écologiques ainsi que sur le cadre et la qualité de la vie, sont soumis au préalable, selon le cas, à une étude d'impact ou à une notice d'impact sur l'environnement.</p> <p>Les modalités d'application de cet article sont précisées par voie réglementaire.</p>
--	--

la faune, des écosystèmes ou de façon générale, de l'environnement.

Art. 30. — Les régimes particuliers prévus à l'article 29 ci-dessus sont constitués de règles restrictives en matière d'établissements humains, d'activités économiques de toute nature et de toute mesure destinée à garantir la conservation des composants de l'environnement que le classement au titre de ces régimes particuliers vise à protéger.

Art. 31. — Les aires protégées comprennent :

- les réserves naturelles intégrales ;
- les parcs nationaux ;
- les monuments naturels ;
- les aires de gestion des habitats ou des espèces ;
- les paysages terrestres ou marins protégés ;
- les aires protégées de ressources naturelles gérées.

Art. 32. — Sur rapport du ministre chargé de l'environnement, sont précisées, pour chaque catégorie d'aire protégée, les mesures de protection qui leur sont propres, les règles de surveillance et de contrôle des prescriptions qui les concernent, ainsi que les modalités et conditions de leur classement ou de leur déclassement dans chacune des catégories concernées.

Les modalités d'application de cet article sont fixées par voie réglementaire.

Art. 33. — L'acte de classement visé ci-dessus, peut soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire à l'intérieur de l'aire protégée, toute action susceptible de nuire à la biodiversité et, plus généralement, d'altérer le caractère de l'aire protégée,

Chapitre 6

De l'intervention des individus et des associations en matière de protection de l'environnement

Art. 35. — Les associations légalement constituées et exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie, sont appelées à contribuer, à être consultées et à participer à l'action des organismes publics concernant l'environnement conformément à la législation en vigueur.

Art. 36. — Sans préjudice des dispositions légales en vigueur, les associations visées à l'article 35 ci-dessus sont habilitées à agir devant les juridictions compétentes pour toute atteinte à l'environnement même pour des cas ne concernant pas leurs membres régulièrement affiliés.

Art. 37. — Les associations légalement agréées peuvent exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elles ont pour objet de défendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de l'environnement, à l'amélioration du cadre de vie, à la protection de l'eau, de l'air et de l'atmosphère, des sols et sous-sols, des espaces naturels, à l'urbanisme ou ayant pour objet la lutte contre les pollutions.

Art. 38. — Lorsque des personnes physiques ont subi des préjudices individuels qui ont été causés par le fait d'une même personne et qui ont une origine commune, dans les domaines mentionnés à l'article 37 ci-dessus, toute association agréée au titre de l'article 35 ci-dessus peut, si elle a été mandatée par au moins deux (2) des personnes physiques concernées, agir en réparation devant toute juridiction au nom de celles-ci.

Annexe n° 2 "loi n°06-06"

Vu la loi n° 01-18 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise ;

Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;

Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;

Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;

Vu la loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement ;

Vu la loi n° 03-10 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondant au 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

Vu la loi n° 04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;

Après adoption par le Parlement,

Promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er. — La présente loi a pour objet de fixer les dispositions particulières visant à définir les éléments de la politique de la ville dans le cadre de la politique de l'aménagement du territoire et du développement durable.

La politique de la ville est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné.

Elle est mise en œuvre dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité.

CHAPITRE I

DES PRINCIPES GENERAUX

Art. 2. — Les principes généraux de la politique de la ville sont :

La coordination et la concertation : selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés œuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale, à partir des choix arrêtés par l'Etat et des arbitrages communs.

La déconcentration : selon laquelle des missions et

La gestion de proximité : selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés.

Le développement humain : selon lequel l'Homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.

Le développement durable : selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.

La bonne gouvernance : selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.

L'information : selon laquelle les citoyens sont informés, de manière permanente, sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives.

La culture : selon laquelle la ville représente un espace de création, d'expression culturelle, dans le cadre des valeurs nationales.

La préservation : selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville doit être sauvegardé, préservé, protégé et valorisé.

L'équité sociale : selon laquelle la cohérence, la solidarité et la cohésion sociale constituent des éléments essentiels de la politique de la ville.

CHAPITRE II

DES DEFINITIONS ET DE LA CLASSIFICATION

Art. 3. — Il est entendu au sens de la présente loi par :

Ville : toute agglomération urbaine ayant une taille de population et disposant de fonctions administratives, économiques, sociales et culturelles.

Economie urbaine : toutes activités de production de biens et de services localisées dans le milieu urbain ou dans son aire d'influence.

Contrat de développement de la ville : une convention souscrite par une ou plusieurs collectivités territoriales, et un ou plusieurs acteurs ou partenaires économiques, dans le cadre des actions et programmes réalisés au titre de la politique de la ville.

Art. 4. — Outre la métropole, l'aire métropolitaine, la grande ville, la ville nouvelle et la zone urbaine sensible,

<p>habitants.</p> <p>Un quartier : partie de la ville délimitée sur la base d'une combinaison de données relatives à l'état du tissu urbain, de sa structure, de sa composition et du nombre d'habitants y résidant.</p> <p>Les modalités d'application du présent article sont, en tant que de besoin, précisées par voie réglementaire.</p> <p>Art. 5. — Outre leur classement selon la taille de leur population, les villes sont classées selon leurs fonctions et leur rayonnement au niveau local, régional, national et international particulièrement leur patrimoine historique culturel et architectural.</p> <p>Les modalités d'application du présent article sont fixées par voie réglementaire.</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE III DU CADRE ET DES OBJECTIFS</p> <p>Art. 6. — La politique de la ville vise à orienter et à coordonner toutes les interventions, particulièrement celles relatives aux domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la réduction des disparités inter-quartiers et la promotion de la cohésion sociale ; — la résorption de l'habitat précaire ou insalubre ; — la maîtrise des plans de transport, de déplacement et de circulation dans et autour des villes ; — le renforcement des voiries et réseaux divers ; — la garantie et la généralisation des services publics, particulièrement ceux chargés de la santé, de l'éducation, de la formation, du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs ; — la protection de l'environnement ; — la prévention des risques majeurs et la protection des populations ; — la lutte contre les fléaux sociaux, la marginalisation, la délinquance, la pauvreté et le chômage ; — la promotion du partenariat et de la coopération entre les villes ; — l'intégration des grandes villes aux réseaux régionaux et internationaux. <p>Art. 7. — La politique de la ville, conçue comme un ensemble pluridimensionnel, plurisectoriel et multilatéral vise à réaliser le développement durable et se concrétise à travers plusieurs volets : le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.</p> <p>Chaque volet susvisé comporte des objectifs précis intégrés à l'action globale à mettre en œuvre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> — la sauvegarde de l'environnement naturel et culturel ; — l'exploitation rationnelle des ressources naturelles ; — la promotion de la fonction économique de la ville ; — la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication. <p>Art. 9. — Le volet urbain et culturel a pour objectif de maîtriser la croissance de la ville en préservant les terres agricoles, les zones du littoral et les zones protégées, en assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la correction des déséquilibres urbains ; — la restructuration, la réhabilitation et la modernisation du tissu urbain pour le rendre fonctionnel ; — la préservation et la valorisation du patrimoine culturel, historique et architectural de la ville ; — la promotion et la préservation des espaces publics et des espaces verts ; — le renforcement et le développement des équipements urbains ; — la promotion des moyens de transport en vue de faciliter la mobilité urbaine ; — la mise en œuvre d'actions foncières prenant en compte la fonctionnalité de la ville ; — la promotion et le développement du cadastre. <p>Art. 10. — Le volet social a pour objectif l'amélioration des conditions et du cadre de vie de la population en assurant :</p> <ul style="list-style-type: none"> — la lutte contre la dégradation des conditions de vie dans les quartiers ; — la promotion de la solidarité urbaine et la cohésion sociale ; — la promotion et le développement des activités touristiques, culturelles, sportives et de loisirs ; — la promotion et la préservation de l'hygiène et la santé publiques ; — la prévention de la délinquance urbaine ; — le renforcement des équipements sociaux et collectifs. <p>Art. 11. — Le volet de la gestion a pour objectif de promouvoir la bonne gouvernance à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> — le développement des modes de gestion rationnelle en utilisant des moyens et procédés modernes ; — le renforcement et l'amélioration de la qualité des prestations de service public ; — la réaffirmation de la responsabilité des pouvoirs publics et la participation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville ; — le renforcement de la coopération intervilles.
--	--

Annexe n° 3 "décret exécutif n°07-05"

<p>— remblais : 4.338.800 m³ ;</p> <p>— béton : 29.100 m³ ;</p> <p>— forage et injection : 104.000 ml.</p> <p><i>* Réalisation et mise en service du barrage Tabellout, wilaya de Jijel :</i></p> <p>— excavation : 649.000 m³ ;</p> <p>— remblais : 338.800 m³ ;</p> <p>— béton : 1.010.000 m³ ;</p> <p>— forage et injection : 330.100 ml.</p> <p><i>* Réalisation du transfert entre les barrages de Tabellout et Draa Diss, wilayas de Jijel, Sétif et Mila :</i></p> <p>— conduites de transfert de 42.17 km ;</p> <p>— cinq (5) stations de pompage d'une puissance totale installée de 92.500 kw ;</p> <p>— galerie d'amenée de 13.42 km ;</p> <p>— canal de liaison de 365 m.</p> <p>— bassin tampon de l'oued El Halib.</p> <p>Art. 4. — Les crédits nécessaires aux indemnités à allouer au profit des intéressés pour les opérations d'expropriation des biens immobiliers et droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation du projet visé à l'article 1er ci-dessus doivent être disponibles et consignés auprès du Trésor public.</p> <p>Art. 5. — Le présent décret sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République algérienne démocratique et populaire.</p> <p>Fait à Alger, le 19 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 8 janvier 2007.</p> <p style="text-align: center;">Abdelaziz BELKHADEM. -----★-----</p> <p>Décret exécutif n° 07-05 du 19 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 8 janvier 2007 portant composition, organisation et fonctionnement de l'observatoire national de la Ville.</p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p>Le Chef du Gouvernement, Sur le rapport du ministre chargé de la Ville, Vu la Constitution, notamment ses articles 85-4* et 125 (alinéa 2) ; Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;</p>	<p>Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;</p> <p>Vu la loi n° 02-08 du 25 Safar 1423 correspondant au 8 mai 2002 relative aux conditions de création des villes nouvelles et de leur aménagement ;</p> <p>Vu la loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la Ville ;</p> <p>Vu le décret présidentiel n° 06-175 du 26 Rabie Ethani 1427 correspondant au 24 mai 2006 portant nomination du Chef du Gouvernement ;</p> <p>Vu le décret présidentiel n° 06-176 du 27 Rabie Ethani 1427 correspondant au 25 mai 2006 portant nomination des membres du Gouvernement ;</p> <p style="text-align: center;">Décète :</p> <p style="text-align: center;">CHAPITRE I</p> <p style="text-align: center;">DISPOSITIONS GENERALES</p> <p>Article 1er. — Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006, susvisée, le présent décret a pour objet de fixer la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'observatoire national de la Ville, dénommé ci-après « l'observatoire national ».</p> <p>Art. 2. — L'observatoire national est un établissement public à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.</p> <p>Art. 3. — L'observatoire national est placé sous tutelle du ministre chargé de la Ville.</p> <p>Art. 4. — Le siège de l'observatoire national est fixé à Alger.</p> <p>Art. 5. — Outre les missions prévues par l'article 26 de la loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006, susvisée, l'observatoire national est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> — de développer de nouveaux modes de gestion, permettant à l'Etat et aux collectivités territoriales d'améliorer le cadre de vie des citoyens et de valoriser le rôle des villes dans le développement durable ; — d'élaborer ou de faire élaborer toutes études, appréciations, indicateurs, statistiques et informations relatives à la Ville en vue de proposer toute mesure de nature à promouvoir la politique nationale de la Ville ; — de proposer toutes mesures visant à prendre en charge les tendances d'évolution de la Ville ; — d'orienter et de coordonner toutes interventions pour garantir et promouvoir les fonctions de la Ville ;
---	--

Annexe n° 4 "loi n°07-06"

<p>Vu la Constitution notamment ses articles 119, 120, 122 (19 et 20) et 126 ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-154 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure civile ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code de procédure pénale ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966, modifiée et complétée, portant code pénal ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-58 du 26 septembre 1975, modifiée et complétée, portant code civil ;</p> <p>Vu l'ordonnance n° 75-74 du 12 novembre 1975 portant établissement du cadastre général et instituant le livre foncier,</p> <p>Vu la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, relative au régime général des forêts ;</p> <p>Vu la loi n° 87-17 du 1er août 1987 relative à la protection phytosanitaire ;</p> <p>Vu la loi n° 90-08 du 7 avril 1990, complétée, relative à la commune ;</p> <p>Vu la loi n° 90-09 du 7 avril 1990, complétée, relative à la wilaya ;</p> <p>Vu la loi n° 90-25 du 18 novembre 1990, modifiée et complétée, portant loi d'orientation foncière ;</p> <p>Vu la loi n° 90-29 du 1er décembre 1990, modifiée et complétée, relative à l'aménagement et l'urbanisme ;</p> <p>Vu la loi n° 90-30 du 1er décembre 1990 portant loi domaniale ;</p> <p>Vu le décret législatif n° 93-03 du 7 Ramadhan 1413 correspondant au 1er mars 1993 relatif à l'activité foncière ;</p> <p>Vu la loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel ;</p> <p>Vu la loi n° 01-19 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à la gestion, au contrôle et à l'élimination des déchets ;</p> <p>Vu la loi n° 01-20 du 27 Ramadhan 1422 correspondant au 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ;</p> <p>Vu la loi n° 02-02 du 22 Dhou El Kaada 1422 correspondant au 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ;</p> <p>Vu la loi n° 03-03 du 16 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 17 février 2003 relative aux zones d'expansion et sites touristiques ;</p>	<p>Vu la loi n° 04-20 du 13 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 25 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable ;</p> <p>Vu la loi n° 06-06 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville ;</p> <p>Après avis du Conseil d'Etat ;</p> <p>Après adoption par le Parlement ;</p> <p>Promulgue la loi dont la teneur suit :</p> <p>Article 1er. — La présente loi a pour objet de définir les règles de gestion, de protection et de développement des espaces verts dans le cadre du développement durable.</p> <p style="text-align: center;">TITRE I</p> <p style="text-align: center;">DISPOSITIONS GENERALES</p> <p>Art. 2. — La gestion, la protection et le développement des espaces verts dans le cadre du développement durable ont pour objectifs notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> — d'améliorer le cadre de vie urbain ; — d'entretenir et d'améliorer la qualité des espaces verts urbains existants ; — de promouvoir la création d'espaces verts de toute nature ; — de promouvoir l'extension des espaces verts par rapport aux espaces bâtis ; — de faire de l'introduction des espaces verts, dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées. <p>Art. 3. — Au sens de la présente loi, on entend par :</p> <p>Jardin botanique : Institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement.</p> <p>Jardin collectif : Représente l'ensemble des jardins de quartier, les jardins des hôpitaux, les jardins d'unités industrielles et les jardins d'hôtels.</p> <p>Jardin ornemental : Espace aménagé où l'échantillon végétal ornemental prédomine.</p> <p>Jardin résidentiel : Jardin aménagé pour le délassement et l'esthétique, rattaché à un ensemble résidentiel.</p> <p>Jardin particulier : Jardin rattaché à une habitation individuelle.</p>
--	--

Annexe n° 5 "loi n°10-02"

Ainsi après le retour à la stabilité macroéconomique en 2000, les performances économiques de l'Algérie ont été soutenues entre 2001 et 2008 comme en témoignent les performances de croissance économique hors hydrocarbures robustes tirées par les plans de relance et de soutien de la croissance. Les performances macro financières de l'Algérie quant à elles ont été plus marquées.

L'Algérie a connu neuf années d'amélioration et de consolidation de sa position financière extérieure capitalisant sur les acquis de la stabilité macro économique. La balance des paiements courants a été excédentaire durant les années 2000 à 2008. Les réserves de change ont fortement progressé durant les quatre dernières années, ce qui, conjugué à la forte réduction de la dette extérieure a permis à l'économie algérienne d'être résistante face à la grave crise économique internationale.

Le contexte d'amélioration de la situation des finances publiques et de la conduite coordonnée de la politique monétaire en 2008 a permis de résorber l'excès de liquidité de manière effective maintenant l'inflation sous contrôle et confortant davantage la stabilité financière. En particulier la stabilité du taux de change effectif réel du dinar ancrée sur une consolidation marquée de la position financière extérieure en 2008, a permis d'atténuer substantiellement l'effet du choc externe inhérent à l'inflation importée.

Par ailleurs, les fondamentaux économiques de l'année 2008 indiquent la poursuite de la croissance tirée par l'expansion du secteur du bâtiment et travaux publics BTP et du secteur des services. La forte dépendance de l'Algérie des exportations d'hydrocarbures et du budget de l'Etat, la faible couverture des besoins alimentaires par la production agricole, la croissance industrielle insuffisante au regard de la demande pesent sur le rythme de croissance réelle.

Un cours de l'année 2008, caractérisée par la crise financière internationale, l'Algérie a poursuivi ses bonnes performances économiques. En dépit de la récession du secteur des hydrocarbures, qui enregistre sa troisième année consécutive de baisse de la valeur ajoutée et la contre performance de l'agriculture due à la sécheresse récurrente le produit intérieur brut a progressé grâce au dynamisme des secteurs du bâtiment et travaux publics et des services. La croissance hors hydrocarbures tirée par le programme d'investissements publics, s'est située au dessus de 6% pour la deuxième année consécutive pendant que l'inflation est restée sous contrôle (4,8% en moyenne annuelle contre 3,5% en 2007) rythme le plus élevé depuis quatre ans en contexte d'excès de liquidité structurelle.

Pour l'avenir capitalisant sur les acquis de la stabilité macroéconomique, il s'agira pour l'Algérie de continuer à gérer au mieux face à cette crise économique et financière internationale tout en poursuivant la mise en place des conditions nécessaires pour davantage de diversification de l'économie nationale et de meilleure répartition des activités et de la population à travers le territoire national.

DIAGNOSTIC : L'ALGERIE, UN TERRITOIRE CONTRASTE

La société algérienne a connu de profondes mutations, en particulier dans l'ouverture à l'économie libérale et dans une nouvelle phase démographique, de plus faible croissance. Malgré la baisse de la croissance démographique, les pressions se feront ressentir sur les ressources naturelles au sein des espaces densément peuplés : 63 % des Algériens vivent dans le Nord, soit 4 % du territoire national 28 % sur les Hauts-Plateaux soit sur 9 % du territoire alors que le Sud, c'est-à-dire 87 % du territoire n'accueille que 9 % de la population. Les grandes villes notamment Alger, Oran, Constantine et Annaba continuent d'attirer les migrants. On relève l'émergence d'un «retour» des populations vers les Hautes Plaines mais qui ne suffit pas à provoquer un inversement de la tendance à la litoralisation.

La concentration de la population et des activités sur la frange littorale produit des déséquilibres coûteux à la collectivité et conduit à de fortes tensions dans l'usage des ressources : l'eau, les sols et l'ensemble des espaces sensibles sujets aux risques majeurs, naturels et technologiques.

Pour cette raison, le mot d'ordre de l'aménagement du territoire national doit être : le rééquilibrage et les principaux choix et arbitrages qui président à ce rééquilibrage sont précisés ci-après :

Le territoire étant l'articulation entre les systèmes qui y sont représentés tels que l'eau, le sol, la population les villes etc..., le diagnostic a été dès lors mené, selon une approche systémique qui s'est intéressée aux interactions, aux enchaînements des problèmes, dans un même système.

Ce diagnostic est articulé en six systèmes :

1. Le système de l'eau et des sols,
2. Le système écologique,
3. Le système patrimonial,
4. Le système relationnel des transports, de communication, d'enseignement et de formation,
5. Le système productif,

6. Le système urbain

Les villes et les campagnes algériennes ont connu de profondes mutations sous l'effet de la croissance démographique et des évolutions socio-économiques des dernières décennies. Les tissus urbains se sont distendus et dégradés, ne permettant pas aux villes d'assumer l'ensemble de leurs fonctions et de développer les services et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur rayonnement.

6.1 L'Algérie en transition urbaine

86% de la population réside dans les agglomérations chefs lieux (Wilaya-Commune), tendance qui s'accroît dans les décennies à venir. C'est, en effet, les villes qui ont épongé la forte croissance démographique, conjuguée à l'exode rural. L'urbanisation s'est ainsi généralisée à l'ensemble du territoire national, avec une densification du réseau dans la zone tellienne et une croissance spectaculaire dans le Sud et sur les Hauts Plateaux.

Cette croissance s'est accompagnée d'une dégradation du cadre de vie, marquée par « engager des processus l'étalement de tissus urbains non structurés et mal de rattrapage pour les équipes, et par l'abandon des centres anciens. Cette villes en crise ou en repli situation a conduit à la marginalisation de quartiers entiers, à la prolifération de l'habitat précaire (8% économique du parc de logement, en moyenne) et la construction d'habitat en violation de la législation et la réglementation en matière d'urbanisme, ainsi qu'à un développement des problèmes liés aux déplacements, aux transports, à la pollution et à la vulnérabilité aux risques majeurs.

6.2 Un système urbain aux fonctions mal assumées

L'armature urbaine :

L'évolution démographique exceptionnelle connue, depuis l'indépendance a eu des effets significatifs sur l'organisation urbaine et la répartition spatiale des agglomérations. Elle a engendré au plan de l'organisation et de la taille des agglomérations, des distorsions diverses qu'il importe de traiter, telles :

- La localisation des principales agglomérations sur la côte ;
- La concentration naturelle des populations sur le territoire.

Bien que le nombre d'agglomérations se soit accru dans les dernières décennies, l'armature urbaine reste dominée par Alger et, dans une moindre mesure, Oran, Constantine et Annaba. C'est par la croissance de leur périphérie, et la l'acroissance de grandes villes, que ces agglomérations continuent de croître. Ailleurs, les villes de plus de 100 000 habitants (Séif - Djelfa - Blida - Skikda - Bama - Tiemcen...) se multiplient et construisent le niveau fort de l'armature urbaine actuelle. Mais, il leur manque une assise économique suffisante pour diffuser la croissance. A cela s'ajoute leur inadaptation fonctionnelle du fait de l'absence de centralité, une croissance incontrôlée, illégale, des périphéries porteuses de risques de déstabilisation sociale ainsi que des carences dans la gouvernance urbaine. Parallèlement, le passage d'une Algérie rurale à une Algérie urbaine se traduit par la multiplication des petites villes, à partir des bourgs ruraux.

En dehors de quatre grandes agglomérations, les villes restent incaptes à remplir leurs fonctions économiques et sociales, au-delà de l'enclavement administratif. L'objectif est donc, en tenant compte du profil de chacune, de développer les potentialités et d'engager des processus de rattrapage pour les villes en crise ou en repli économique.

Les villes se trouvent en première ligne dans la bataille pour le développement, et de plus en plus impliquées dans les flux d'échanges internationaux, ayant ainsi la responsabilité du développement de leur territoire. Cette situation amène des modifications radicales dans le positionnement des grandes agglomérations et entraîne une recomposition profonde des systèmes urbains. Par ailleurs, le système urbain actuel ne permet pas d'amortir le doublement de la population urbaine, annoncé d'ici 20 ans. Cette situation nécessite un rééquilibrage du territoire national et une adaptation du système actuel, fondée sur les enjeux suivants : la création d'un réseau des villes algériennes et la réussite de la mise à niveau et de la modernisation des grandes villes.

6.3 Le monde rural

Le devenir du système urbain est étroitement lié aux tendances socio-économiques qui caractérisent le monde rural. Représentant 30% de la population algérienne, la population rurale connaît un net ralentissement démographique et tend à s'agglomérer, de plus en plus, dans les bourgs ruraux. Néanmoins, les dynamiques démographiques et économiques relevées sont très différenciées, selon les zones. Si les conditions de vie se sont globalement améliorées, l'impact réel de la politique d'équipement en milieu rural n'a pas atteint les objectifs escomptés, au regard de la persistance de la pauvreté, du chômage, et de la précarité sociale, malgré leurs diminutions significatives ces dernières années.

SYNTHESE :
LES ENJEUX NATIONAUX

Au plan national et à toutes les échelles du territoire, notre pays fait l'objet de contradictions : sociales, sociétales, rurales et urbaines. Les écarts entre catégories sociales et entre espaces sont patents : rural, urbain, Hauts Plateaux, littoral,

montagne, steppe ; il s'agit de problèmes de toute société, et leurs solutions passent par une politique fondée sur l'équité et la solidarité.

« L'Algérie est de plus en plus urbaine, à un moment où il faut rattraper les retards du rural, tout en concentrant de grandes ressources pour la maîtrise de la croissance urbaine et du développement qualitatif des villes

Entre social et sociétal, le pays est à un point et décisif de son évolution : celui du passage de la majorité de la population à l'urbain, aspirée par les villes. L'Algérie est de plus en plus urbaine, à un moment où il faut rattraper les retards du rural, tout en concentrant de grandes ressources pour la maîtrise de la croissance urbaine et du développement qualitatif des villes. C'est une

autre contradiction majeure, entre le rural et l'urbain, que le pays doit également gérer afin de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.

Or, de nouvelles exigences s'imposent, en termes de création d'emplois et de stabilité économique, d'équité et de compétitivité territoriales, d'économie de l'eau et des sols, et de développement de l'ensemble du territoire. Face à ces perspectives, il est difficile de fixer des objectifs quantitatifs ou des solutions idéales ; le diagnostic du territoire national fait ressortir un enjeu majeur : le rééquilibrage du territoire.

La croissance de la population des franges littorales résulte d'une croissance naturelle encore élevée malgré un sensible ralentissement de son rythme et de celui des flux migratoires venant des zones intérieures. La littoralisation de l'urbanisation constitue une tendance lourde. Aussi, entre une évolution tendancielle qui tend à accentuer les déséquilibres actuels et une politique qui romprait avec cette évolution, il n'y a pas de véritable alternative : le rééquilibrage des principales composantes du territoire national constitue l'enjeu majeur d'une nouvelle géographie du territoire. L'objectif est ambitieux, car il s'agit d'infléchir profondément une tendance à l'œuvre depuis plus d'un siècle et qui tend spontanément à s'amplifier.

Le freinage de la littoralisation ne peut se réaliser que si le développement des Hauts Plateaux et du Sud est suffisant pour maintenir les populations sur leur territoire, voire s'il peut attirer les populations telliennes. L'autonomie se traduit par le fait que la nouvelle configuration du Tell repose sur des facteurs qui lui sont spécifiques, comme la restructuration du système urbain et l'établissement de nouvelles relations littoral-montagne. Le système urbain devra assumer le rôle de moteur du développement économique national, tout en assurant la qualité de vie de ses habitants et en préservant le capital des ressources et des milieux naturels de la zone. Parallèlement, la montagne tellienne deviendra une zone intermédiaire entre le littoral et les Hauts Plateaux, avec sa propre logique de développement. Les piémonts et les massifs pourraient accueillir les populations venant du littoral, moyennant des systèmes de communication permettant de faire bénéficier l'arrière-pays de la diffusion de la croissance économique des zones littorales.

Le développement des Hauts Plateaux a pour objectif de maintenir la population sur son territoire, ce qui implique une croissance égale au croît naturel et un solde migratoire nul ; une vision plus optimiste peut envisager une attractivité des Hauts Plateaux qui drainerait vers eux les populations de la zone littorale. Le succès de ce développement des Hauts Plateaux dépend de leur aptitude à accueillir les populations nouvelles, à satisfaire ses demandes économiques et sociales, en particulier celles concernant l'emploi et l'eau. C'est à partir d'estimations de la charge réaliste et supportable des transferts possibles que pourra alors se dégager une répartition des populations nouvelles sur les différents espaces des Hauts Plateaux, du Sud et des piémonts.

« le rééquilibrage des principales composantes du territoire national constitue l'enjeu majeur d'une nouvelle géographie du territoire [...] il s'agit d'infléchir profondément une tendance à l'œuvre depuis plus d'un siècle et qui tend spontanément à s'amplifier

Le développement du Sud constitue un enjeu spécifique. Il s'agit plutôt d'une conquête que d'une reconquête car ces espaces n'ont pas bénéficié de programme de développement économique et humain à la mesure des potentiels importants qu'ils recèlent. Comme pour les Hauts Plateaux, l'importance du développement du Sud est fonction de sa capacité à répondre aux besoins des populations nouvelles. Le Sud, dont les principaux handicaps sont la dureté du climat et l'accessibilité, possède des potentiels importants à valoriser.

LES SIX ENJEUX MAJEURS DU SNAT

Le territoire national fait face à une série de contradictions. Aux tensions sociales et sociétales, rurales et urbaines, s'ajoutent des problématiques, de nature structurelle, identifiées par le SNAT : véritables « nœuds du futur », elles ont permis de mettre en évidence six enjeux majeurs.

Pour les identifier, la démarche suivie a consisté à :

- repérer les causes des « nœuds »,
- évaluer les solutions déjà appliquées, les causes de leurs échecs et de leurs réussites,

« L'enjeu ne réside pas dans le constat des problèmes présents, ni même émergents mais de trouver des réponses durables, à la fois opérationnelles dans le temps et supportables par l'économie, la société et l'environnement.

- identifier de nouvelles solutions,
- détailler leur mise en œuvre.

L'enjeu ne réside pas dans le constat des problèmes présents, ni même émergents mais de trouver des réponses durables, à la fois opérationnelles dans le temps et supportables par l'économie, la société et l'environnement.

1. L'épuisement des ressources,

principalement de l'eau.

La fragilité des ressources et patrimoines nécessite d'engager des mesures de protection et de valorisation, afin de minimiser l'exposition aux risques majeurs et de pérenniser les activités économiques. Jusqu'ici, les options de développement ont privilégié l'exploitation des ressources et l'équipement massif du pays, sans prise en compte du long terme et de l'impact écologique. L'Algérie se trouve à des points de rupture, pour certains irréversibles :

- rareté de la ressource en eau,
- fragilité des sols (soumis à l'érosion), et des écosystèmes,
- exposition aux risques majeurs, liée à une urbanisation incontrôlée,
- délaisement du patrimoine culturel

Le principe de durabilité environnementale doit devenir un facteur d'arbitrage dans les stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique. La transition environnementale est parallèle à la réussite de la transition économique.

2. La crise du rural

En dehors des campagnes périurbaines et des secteurs compétitifs, le monde rural est frappé par l'exode rural et se trouve dans une situation délicate. Deux perspectives apparaissent : le départ vers les petites et moyennes villes, ou la reconquête rurale. Cette dernière n'est pas un retour à l'habitat dispersé mais la consolidation de la vocation agricole des villages ruraux. Dans les deux cas, le renouvellement rural suppose un maillage rural/urbain fort.

3. Le décrochage démo-économique

Le décrochage démo-économique constitue aujourd'hui le grand défi national. Le problème de la croissance démographique reste entier : faire face à l'arrivée, sur le marché du travail, des générations nées il y a vingt ans, et ce, avec des taux de croissance économique insuffisants. Une génération de jeunes actifs se trouve actuellement confrontée au chômage et à des conditions de vie parfois précaires, et ne trouvent pas les conditions capables de valoriser leur capacité au service du territoire, ni de satisfaire aux besoins de qualité de vie. La structure économique est elle-même affectée de handicaps qui la rendent incapable de faire face aux besoins du pays, aussi bien en termes de création de richesses que d'offres d'emplois à la jeunesse.

4. La crise urbaine

La question urbaine est une priorité du SNAT : non seulement le développement urbain n'est pas durable mais il conduit à des risques graves. Le problème est double : l'urbanisation assèche le rural et stérilise l'environnement, les villes croissent sans centralité et sans qualité. Elle est un danger pour la cohésion sociale et son évolution dépend l'accès des villes à la compétitivité internationale. Le système urbain apparaît largement déséquilibré, entre faitage de grandes villes hypertrophiées et une base indistincte de villes aux fonctions et aux relations peu structurées. Les choix d'un mode d'urbanisation de qualité sont en réalité des choix de société et de modèle économique.

5. L'ouverture de l'économie nationale et ses enjeux

L'Algérie s'inscrit dans des espaces économiques de proximité et établit des relations commerciales privilégiées avec l'Union Européenne et le Maghreb. Cette situation accompagne les réformes de son appareil productif, vers une économie de marché, libre et concurrentielle. L'appareil productif a vocation à s'inscrire dans des complémentarités économiques de plus en plus vastes. Une économie de la connaissance accompagne ces mutations, avec une dématérialisation croissante des échanges et des créations de valeurs ajoutées décisives, dans le champ de la création, du traitement et de la diffusion du savoir. L'attractivité et la compétitivité deviennent essentielles pour s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques et constituent des facteurs de recomposition territoriale importants. Les espaces apparaissent alors comme les bases de production et d'échange.

Les villes, constituent des espaces d'inégalités, notamment du fait de leur importante croissance récente qui a multiplié la pression sur les logements et accru l'habitat précaire et spontané sans que les bases productives, services et équipements suivent au même rythme. Des quartiers entiers se trouvent ainsi exposés à l'exclusion.

Enfin, des zones à handicaps spécifiques qui se distinguent, que ce soit par leur caractère enclavé comme certains espaces de montagne ou par leur implantation dans certaines poches des Hauts Plateaux.

Le SNAT entend faire du territoire national un espace commun à tous les algériens garantissant un niveau élevé de solidarité territoriale.

La réalisation de l'équité territoriale suppose l'existence de systèmes de redistribution et de péréquation entre les espaces les mieux dotés et ceux qui le sont moins.

Elle passe par la mise en place de mesures territorialisées permettant de réduire et de compenser les disparités. Il s'agit ainsi d'éviter les ruptures, les ségrégations et le décrochage des espaces fragiles.

Les principaux axes d'intervention de l'équité territoriale portent sur :

- l'habitat et les services basiques: la disposition de logements répondant aux normes d'hygiène et de confort, des équipements de base en matière d'adduction en eau, d'énergie, d'assainissement ou de traitement des déchets et de services culturels constituent des aspects fondamentaux de l'équité.
- l'accessibilité, le transport et la communication : l'enclavement contribue à la ségrégation territoriale et à l'abandon des espaces en raison de la distance avec les services de base ou les activités. Des infrastructures de base et des services de transports adaptés et élargis aux TIC sont ainsi nécessaires à l'équité territoriale.
- l'accès aux services : l'accès aux services constitue un enjeu essentiel de viabilité d'un territoire, par l'existence de services de base sur le territoire ou par les capacités d'accès aisés et rapides à des services. L'éducation, la santé, l'administration et le commerce constituent ainsi la base de services nécessaires à l'équité territoriale.
- les bases productives propres : la capacité d'un territoire à assurer ses bases productives est essentielle pour lui permettre d'exister dans les échanges et de conserver une population active occupée.
- La ligne directrice relative à l'équité s'inscrit en complémentarité étroite avec les trois autres lignes directrices du SNAT. La politique d'équité territoriale constitue la contrepartie et le complément d'une politique de compétitivité et d'attractivité du territoire.

La ligne directrice « Réaliser l'équité territoriale » se décline en trois Programmes d'Action Territoriale (PAT) :

PAT 18 : le renouvellement urbain et la politique de la ville

PAT 19 : le renouveau rural

PAT 20 : le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicap.

PAT n°18 : Le renouvellement urbain et la politique de la ville

Ayant connu une croissance urbaine exceptionnelle en raison de leur croit naturel et de l'apport de l'exode rural, les villes concentrent actuellement 70% de la population totale ; une concentration de la population qui a pour conséquence l'étalement démesuré du tissu urbain, le développement de la périurbanisation, la formation d'un tissu urbain débride et composite et l'induction de déséquilibres intra et interurbains préoccupants.

Objectifs

- Mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine

Stratégie

- Promouvoir une Ville durable ;
- Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine ;
- Adapter la ville aux exigences des activités économiques ;
- Préserver et valoriser l'écosystème urbain ;
- Mettre la ville « hors risques » ;
- Maitriser la gestion urbaine ;
- Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les « Zones Urbaines à Handicaps » (Z.U.H).

Programme d'action

- La rénovation urbaine,
- Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps,
- La réforme de la gestion et du management urbains.

- l'amélioration de l'intégration urbaine ;
- la participation des habitants à l'élaboration des projets.

Compte tenu de la complexité urbaine, le développement de la ville figure parmi les principaux enjeux du schéma national d'aménagement du territoire, que nous devons relever à la faveur d'une démarche réfléchie et innovante. Cette démarche relie la ville dans sa dimension la plus significative à travers l'élaboration et la mise en œuvre de programmes ambitieux. Ils sont déclinés dans le programme de la politique de la ville qui s'articule autour des segments suivants :

- la rénovation urbaine,
- le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps,
- la réforme de la gestion et du management urbains.

Cette transition urbaine rapide, mal maitrisée et encore inachevée engendre de nombreux dysfonctionnements auxquels la gestion urbaine actuelle ne fait que partiellement face.

L'enjeu essentiel est de rétablir la ville dans sa dimension fonctionnelle et de réunir les conditions favorables pour l'amorcer vers une ville durable.

Pour cela, il sera mis en place une politique de la ville pour des villes de plus de 100 000 habitants qui se declinera en stratégie de développement urbain à partir d'une vision à long terme de la ville. Cette stratégie sera par la suite concrétisée à travers un plan d'action multisectoriel à court, moyen et long terme.

Inéluctablement, la politique de la ville intégrera la dimension sociale dans les zones à handicaps à travers les actions suivantes :

- la résorption de l'habitat précaire ;
- l'accès aux équipements collectifs ;

18.1. La rénovation urbaine

La stratégie de rénovation urbaine s'appuie sur des documents d'urbanisme qu'elle contribue à orienter : schémas directeurs d'Aménagement des 4 grandes villes, PDAU, POS, la rénovation urbaine constitue une problématique d'urgence dans la politique de la ville dans notre pays en raison de l'existence d'un tissu urbain vétuste et dégradé dans pratiquement l'ensemble des villes et particulièrement à Alger, Oran, Constantine et Annaba.

Une partie importante de leur parc logement présente de grands risques pour la population en raison de son état de fragilisation, une situation qui a amené les Pouvoirs Publics à établir un diagnostic sur l'état des constructions en vue d'envisager des actions de rénovation avec les acteurs concernés (Direction de l'Urbanisme et de la Construction, Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière, Assemblée Populaire Communale, population).

Différentes opérations appuient la requalification des quartiers périphériques :

- réhabilitation des grands ensembles et résorption de l'habitat insalubre,
- mise à niveau des équipements et services de base (raccordement aux réseaux AEP et d'assainissement, éducation, santé, sports, culture etc.),
- affectation des immeubles abandonnés en vue de les réintégrer dans le fonctionnement urbain,
- structuration du tissu urbain, intégration urbaine et aménagement des espaces publics : voirie, espaces verts, reconquête des friches urbaines
- amélioration des liaisons avec l'espace central urbain et des liaisons inter-quartiers, tant par des infrastructures que des services adaptés (transports en commun).

Outre l'amélioration du cadre urbain, la rénovation urbaine va contribuer à l'amélioration de l'image de la ville et sa promotion à travers la réalisation des équipements et des activités structurantes qui sont indispensables à son rayonnement.

Cette action de rénovation doit être accompagnée par des actions liées à :

- la réhabilitation, la mise en valeur et l'entretien des espaces publics,
- la réhabilitation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine historique et culturel en leur affectant des usages compatibles avec leur statut et en permettant leur ouverture au public ;
- la protection et la mise en valeur des paysages urbains (naturels et bâtis) avec la mise en place de plans de paysages urbains inclus dans les documents d'urbanisme et leurs prescriptions (PDAU, POS),
- la valorisation des espaces verts en ville par l'entretien ou la création de parcs et jardins, par des plantations urbaines (alignements d'arbres,...), par la valorisation des espaces non urbanisés,
- la modernisation des réseaux d'assainissement et de ramassage des ordures performants permettant de limiter les pollutions et nuisances.

18.2. Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps

Ce programme vise la réduction des disparités pour assurer une cohérence et l'intégration des différents quartiers de la ville. Afin de donner une meilleure lisibilité à ce phénomène, un outil a été mis en place à travers l'élaboration d'une carte nationale de l'exclusion sociale. Cette carte a permis d'identifier les zones urbaines sous équipées et qui nécessitent la mise en œuvre de programmes destinés à l'amélioration des conditions de vie de la population dans les zones marginalisées.

Les zones urbaines à handicap font l'objet d'interventions dotées de moyens spécifiques. Les interventions concernent dans un premier temps les villes de plus de 100 000 habitants, soit une quarantaine de villes, avant leur généralisation sur l'ensemble des villes.

Les interventions sur les Zones Urbaines à Handicap (ZUH) mettent en place différentes actions :

- La résorption de l'habitat précaire et la réalisation de logements sociaux.
- L'équipement de base des quartiers est réalisé ou complété afin d'assurer la santé et l'hygiène publique.
- L'accès aux équipements collectifs (éducation, santé, sports, culture ...).
- L'intégration urbaine des quartiers est améliorée, tant sur le plan du fonctionnement et de la forme urbaine que de l'intégration sociale et économique des habitants :

• La desserte des quartiers par les infrastructures et réseaux de transports en commun est améliorée afin d'assurer leur intégration au reste de la ville,

« rétablir la ville dans sa dimension fonctionnelle et réunir les conditions favorables pour l'amorcer vers une ville durable.

• Des équipements de proximité de type "Maisons de Quartiers" permettent l'accompagnement social et culturel et la promotion d'une culture urbaine,

• La participation des habitants aux projets les concernant permet de mieux les ajuster aux besoins et d'en assurer une meilleure gestion.
















18.3. La réforme de la gestion et du management urbains
















Compte tenu du poids de la population urbaine et le nombre de villes, il va sans dire que l'amélioration des modes de gestion de nos villes nécessite de nouveaux types d'intervention de gouvernance à travers :

- l'amélioration des capacités de management municipal,
- la généralisation des outils de prise de décision dans le développement de la ville,
- de nouveaux instruments réglementaires pour les zones urbaines spécifiques,
- la promotion de l'urbanisme participatif à travers la concertation avec les acteurs de la ville.

<p align="center">ETAPES ET OBJECTIFS DE L'ELABORATION DU SNAT 2030</p> <p>Le Schéma National d'Aménagement du Territoire « SNAT » est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial. Le SNAT montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique, à l'échelle du pays tout entier pour les vingt années à venir.</p> <p>Il est, de ce fait, un instrument qui traduit et met en forme les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire.</p> <p>Le SNAT est l'aboutissement d'un long processus de maturation marqué par plusieurs étapes élaborées conformément à ses objectifs.</p> <p>1. Les objectifs du Schéma National d'Aménagement du Territoire</p> <p>Ils découlent des obligations de l'Etat définies notamment par la loi n° 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. L'état doit assurer la compensation des handicaps, la correction des inégalités des conditions de vie, le soutien aux activités économiques selon leur localisation, la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes, la correction des déséquilibres territoriaux, le palliatif aux tendances d'aménagement héritées du passé.</p> <p>2. Le SNAT se décline en schémas sectoriels et territoriaux</p> <p>Sur le plan institutionnel, cette démarche incarne une étape clé de la définition collective d'un projet d'avenir.</p> <p>Quatre (4) schémas seront déclinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les schémas directeurs sectoriels, • les schémas d'aménagement des espaces de programmation territoriale, • les schémas directeurs d'aménagement des grandes villes, • les Plans d'Aménagement de Wilaya. <p>Sur le plan conceptuel, cette démarche démontre une volonté de renouvellement et de modernisation inscrite dans les principes contenus dans le développement durable.</p> <p>3. La démarche participative: pour une plus grande appropriation du SNAT</p> <p>La démarche d'élaboration d'un SNAT constitue une opportunité rare et fortement fédératrice pour l'ensemble des départements ministériels.</p> <p>Il convient de rappeler la large démarche participative dans laquelle s'est inscrite l'élaboration du SNAT. Un comité intersectoriel réunissant les différents ministères sectoriels impliqués dans l'aménagement du territoire s'est tenu très régulièrement et une démarche de concertation avec les acteurs territoriaux a été menée pendant tout le long de son élaboration. Parallèlement une démarche de prospective participative s'est déroulée au cours de séminaires thématiques et des échanges réguliers.</p>	<p>Cette démarche permet la cohérence entre les objectifs et programmes du SNAT avec ceux des différents Ministères à travers leurs schémas directeurs.</p> <p>Le SNAT est le produit d'une démarche transversale, intersectorielle, interministérielle. Ce caractère doit se manifester dans les deux grandes phases du SNAT :</p> <p>a/ Lors de son élaboration d'où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion du Comité Intersectoriel • Réunion de travail entre l'équipe ABI 21, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et les différents Ministères <p>b/ Lors de sa mise en œuvre</p> <p>Le SNAT repose sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation d'opérations spécifiques au SNAT • La réalisation de programmes des autres secteurs, intégrés dans le SNAT <p>La déclinaison sectorielle s'appuie sur le Tableau de Bord du SNAT qui propose un dispositif technique de suivi permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'évaluer périodiquement le niveau de réalisation du SNAT • De vérifier les cohérences, d'identifier les incohérences, les contradictions voire les incompatibilités entre les stratégies sectorielles et projets du SNAT avec les stratégies en projets mis en œuvre dans les différents Ministères. <p>L'objectif visé à travers cette démarche interactive consistait dans l'appropriation par tous les acteurs des dimensions territoriales du SNAT.</p> <p>4. Les cinq missions qui ont abouti à l'élaboration du SNAT</p> <p>Mission 1: Bilan, diagnostic, tendances, problématiques et enjeux</p> <p>Cette mission est constituée du bilan sectoriel et spatial, du diagnostic territorial, des enjeux territoriaux, des tendances, ruptures et alternatives, du jeu des acteurs et éléments de régulation. Ces travaux qualitatifs ont été complétés par une approche qualitative basée sur des indicateurs socio-économiques et environnementaux.</p>	<p align="center">13 Dhoul El Kaada 1431 21 octobre 2010</p> <p align="center">JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 61</p> <p align="center">97</p>
<p>Au niveau du Sud</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'Espace de Programmation Territoriale « Sud-Ouest » comporte 3 wilayas : Béchar, Tindouf, Adrar • L'Espace de Programmation Territoriale « Sud-Est » comporte 4 wilayas : Ghardaïa, Biskra, El Oued, Ouargla • L'Espace de Programmation Territoriale « Grand-Sud » comporte 2 wilayas : Tamarasset, Illizi <p>L'élaboration des Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale comporte 5 phases principales :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1 - Le diagnostic, les tendances et les enjeux majeurs pour les 20 ans à venir. 2 - Les scénarios de développement et le choix d'alternatives pour le futur possible et souhaitable 3 - Les orientations clés et les axes stratégiques d'aménagement 4 - Le Plan-Programme d'aménagement et les priorités de mise en œuvre 5- Le tableau de bord de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma <p>En termes d'avancement, les études d'élaboration des Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale sont actuellement à différentes phases de réalisation :</p> <p>Le Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Ouest : les 4 premières phases de l'étude sont réalisées (diagnostic, scénarios, axes stratégiques et le plan-programme), la 5ème phase (tableau de bord) en cours.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Centre : les 4 premières phases réalisées à ce stade concernent le diagnostic, les enjeux, les scénarios et axes stratégiques préliminaires.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale Nord-Est : les 5 phases réalisées et en cours d'examen et de concertation au niveau des wilayas concernées et des secteurs.</p> <p>Les Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale des Hauts Plateaux (Centre et Ouest) : les travaux réalisés concernent les phases diagnostic, enjeux, scénarios et axes stratégiques.</p> <p>Le Schéma d'Aménagement de l'Espace de Programmation Territoriale des Hauts Plateaux-Est : Les travaux réalisés concernent les phases de diagnostic et de définition des scénarios de développement.</p> <p>Les trois Schémas d'Aménagement des Espaces de Programmation Territoriale du Sud : Les travaux en cours concernent la phase diagnostic.</p>	<p>L'ensemble des travaux réalisés sont actuellement en phase de concertation et d'étude par les comités de suivi des wilayas des neuf (9) espaces de programmation territoriale et par le Comité Intersectoriel composé de représentants de Départements Ministériels, d'Institutions Publiques, des élus et des Experts.</p> <p>6.3 Schémas directeurs d'Aménagement des 4 grandes villes : Alger, Oran, Constantine et Annaba</p> <p>Les quatre (4) Schémas d'Alger, de Constantine, d'Oran et de Annaba sont engagés et les études d'élaboration sont en cours.</p> <p>Le contenu du Schéma Directeur d'Aménagement des 4 grandes villes</p> <p>Le Schéma Directeur d'Aménagement des grandes villes comporte quatre (4) axes majeurs :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La délimitation de l'aire des grandes villes 2. Le diagnostic sectoriel, territorial, social et économique 3. Le schéma directeur d'aménagement de la grande ville et le programme prioritaire d'intervention 4. Les outils de mise en œuvre et de suivi. <p>Ces 4 axes sont appuyés par des documents graphiques à l'échelle du 1/50000 pour la représentation de la grande ville et de l'atlas du Schéma Directeur d'Aménagement des Grandes Villes.</p> <p>La politique de la ville</p> <p>La politique de la ville a été consacrée par la loi 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville et réaffirmée par le schéma national d'aménagement du territoire à travers la déclinaison d'un programme spécifique qui prend en charge les problèmes auxquels est confrontée la ville algérienne. Elle s'appuie sur des institutions et des actions.</p> <p>I - L'Observatoire National de la Ville</p> <p>L'Observatoire National de la Ville a fait l'objet du décret exécutif n° 07-05 du 8 janvier 2007 et a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le suivi et la mise en œuvre de la politique de la ville ; • l'élaboration d'études sur le développement des villes ; • la production et la tenue à jour d'une nomenclature des villes ; • la proposition au Gouvernement de toutes mesures de nature à promouvoir la politique nationale de la ville. 	<p align="center">13 Dhoul El Kaada 1431 21 octobre 2010</p> <p align="center">JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 61</p> <p align="center">10</p>

Annexe n° 6 : Questionnaire

Questionnaire							
Bonjour,							
Je prépare un travail de thèse de doctorat en urbanisme. J'ai besoin de votre collaboration pour accomplir et réussir mon travail. La recherche porte sur les places publiques. Si vous voulez bien répondre aux questions qui suivent, cela ne prendra que quelques minutes de votre temps. C'est anonyme. Merci à l'avance. --BENZERARA A. université de Badji Mokhtar Annaba—							
Pour chaque réponse, veuillez svp, mettre un X dans la case qui vous convient. Merci.							
1. genre	homme			femme			
2. Age	<15 ans		15-20 ans		20-35 ans		35-60 ans
	> 60 ans						
3. Statut de l'usager	habitant		passant		touriste		
	expositeur		autre				
4. Profil socioprofessionnel	élève		salarié		chômeur		
	étudiant		retraité		autres		
Pour chaque réponse, veuillez svp, mettre un X dans la case qui vous convient. Merci.							
BANC PUBLIC					OBSERVATION		
							
Forme							
matériaux							
dimension							
nombre							
Position							
LA QUALITE DES VUES					OBSERVATION		
							
la qualité des vues							
MOBILIER D'HYGIENE					OBSERVATION		
							
dimension							
nombre							
Position							

MOBILIER D'ECLAIRAGE					OBSERVATION	
						
nombre						
Position						
SECURITE					OBSERVATION	
						
Sentez vous en sécurité ?						
NIVEAU DE SONORISATION					OBSERVATION	
						
Niveau De Sonorisation						
MERCI POUR VOTRE COLLABORATION						

Annexe n° 7: Grilles d'observation

Grille d'observation n° 1

1- Le taux de fréquentation : ...

Remarque :

2- Le nombre d'activité :

- a/ loisirs
- b/ se restaurer ...
- c/ travailler ...
- d/ se socialiser/regrouper
- e/ observer
- f/ rêvasser
- g/ communiquer
- h/ lire
- i/ attendre

remarque :

3- Modes d'utilisation*

3-1. Activités Primaires :

- Debout
- Assise
- couchée

3-2. Activités Secondaires

- **debout**

- type de support :
 - a/ banc public e/muret
 - b/autre élément de M.U f/œuvre d'art
 - c/ sur le sol g/ autres
 - d/ escalier

- **assise**

- type de support :
 - a/ banc public e/muret
 - b/autre élément de M.U f/œuvre d'art
 - c/ sur le sol g/ autres
 - d/ escalier

- **assise 1/2 position**

- type de support :
 - a/ banc public e/muret
 - b/autre élément de M.U f/œuvre d'art
 - c/ sur le sol g/ autres
 - d/ escalier

- **assise en hauteur**

- type de support :
 - a/ banc public e/muret
 - b/autre élément de M.U f/œuvre d'art
 - c/ sur le sol g/ autres
 - d/ escalier

- **Couchée**

- type de support :
 - a/ banc public e/muret
 - b/autre élément de M.U f/œuvre d'art
 - c/ sur le sol g/ autres
 - d/ escalier

Remarque :

Grille d'observation n° 2 Répartition selon les usagers statiques/séquence						
Usagers	Catégorie d'âge	Séquences				Total
		08-11h	11-14h	14-17h	17-20h	
Enfant (s)	03-15 ans					
Femme	15- 60 ans					
	>60 ans					
Homme	15-60 ans					
	>60 ans					
Paire homme-femme	15-60 ans					
	>60 ans					
Femme-femme	15-60 ans					
	>60 ans					
Femme-enfant/adolescent	15-60 ans					
	>60 ans					
Homme-enfant/adolescent	15-60 ans					
	>60 ans					
Plusieurs personnes masculines	15-60 ans					
	>60 ans					
Plusieurs personnes féminines	15-60 ans					
	>60 ans					
Groupement mixte	15-60 ans					
	>60 ans					
Total						

Grille d'observation n° 3 Répartition selon les usagers en mouvement/ séquence					
Usagers	Séquences				Total
	08-11h	11-14h	14-17h	17-20h	
Enfant (s)					
Femme					
Homme					
Paire homme-femme					
Femme-femme					
Femme-enfant					
Homme-enfant					
Plusieurs personnes masculines					
Plusieurs personnes féminines					
Plusieurs personnes – hommes/femmes-					
Total					

Annexes n° 8 : degré de satisfaction –cas d'étude place 687 logements

a. Age

Rép. < 15 ans	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité des vues	niveau de sonorisation				
	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité								
	forme	matériaux	dimension	nombre	position			dimension	nombre	position			nombre	position									
1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	2,3333333	2	1	1				
éch / Dim/cate.					1		1				1				2		2	1	1				
rép.20-35 ans	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité des vues	niveau de sonorisation				
	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité								
	forme	matériaux	dimension	nombre	position			dimension	nombre	position			nombre	position									
1	1	2	3	5	1	2,4	2	2	1	1,3333	1	1	2	5	2,666667	3	3	4	4				
2	3	4	2	2	5	3,2	3	3	3	3,6667	4	4	5	5	4,666667	5	4	2	2				
3	3	4	3	5	3	3,6	4	3	4	5	4	4	3	3	3,666667	4	3	2	2				
4	3	5	4	4	5	4,2	4	5	5	5	5	5	3	3	3,666667	4	2	5	5				
éch / Dim/cate.					3		4				3,5				3,666667	4	3	3,25	3				
rép 35-60 ans	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité des vues	niveau de sonorisation				
	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité								
	forme	matériaux	dimension	nombre	position			dimension	nombre	position			nombre	position									
1	3	2	2	3	3	2,6	3	4	4	4	4	4	2	2	5	3	3	4	3				
éch / Dim/cate.					3		4				4				3		4	3	3				
moy/âge/éch					2,333333333					3					3					2,66667		2,333333	
valeur finale					2					3					3					3		2	

b. Profil

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T				
1	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité	niveau de					
2	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité									
3	forme	matériaux	dimension	nombre	position	dimension	nombre	position	nombre	position	nombre	position	nombre	position										
4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1				
5	moy					1,0	1,0				1,0	1,0				1,0	1,0							
6	éch / Dim/cate.					1																		
7	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité	niveau de					
8	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité									
9	forme	matériaux	dimension	nombre	position	dimension	nombre	position	nombre	position	nombre	position	nombre	position										
10	3	4	2	2	5	3,2	3	3	3	3,6667	4	4	5	5	4,66667	5	4	2	2					
11	3	4	3	5	3	3,6	4	3	4	5	4	4	3	3	3,66667	4	3	2	2					
12	moy					3,4	3,5				3,83333	4			4,16667	4		3,5	2					
13	éch / Dim/cate.					3					4				4			4	2					
14	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité	niveau de					
15	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité									
16	forme	matériaux	dimension	nombre	position	dimension	nombre	position	nombre	position	nombre	position	nombre	position										
17	3	5	4	4	5	4,2	4	5	5	5	5	5	3	3	3,66667	4	2	5	5					
18	moy					4	4				4	4			4	4		4	5					
19	éch / Dim/cate.					4					5				4			2	5					
20	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité	niveau de					
21	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité									
22	forme	matériaux	dimension	nombre	position	dimension	nombre	position	nombre	position	nombre	position	nombre	position										
23	1	2	3	5	1	2,4	2	2	1	1	1,333	1	1	2	5	2,667	3	3	4	4				
24	moy					2	2				1	1			3	3		3	4					
25	éch / Dim/cate.					2					1				3			3	4					
26	ergonomie					moy	échelle	Hygiène			moy	échelle	sécurité			moy	échelle	la qualité	niveau de					
27	banc public							poubelle					éclairage public		sécurité									
28	forme	matériaux	dimension	nombre	position	dimension	nombre	position	nombre	position	nombre	position	nombre	position										
29	1	3	2	2	3	2,6	3	4	4	4	4	4	2	2	5	3	3	4	3					
30	moy					3	3				4	4			3	3		4	3					
31	éch / Dim/cate.					3					4				3			4	3					
32	moy/âge/éch					2,6					3					3					2,8		3	
33	valeur finale					3					3					3					3		3	

c. Genre

Rép homme	ergonomie						Hygiène				sécurité				la qualité des vues	niveau de sonorisation			
	banc public					moy	échelle	poubelle			éclairage public		sécurité	moy			échelle		
	forme	matériaux	dimension	nombre	position			dimension	nombre	position	moy	échelle						nombre	position
1	1	2	3	5	1	2,4	2	2	1	1	1,333333	1	1	2	5	2,666667	3	3	4
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
3	3	4	2	2	5	3,2	3	3	3	5	3,666667	4	4	5	5	4,666667	5	4	2
4	3	2	2	3	3	2,6	3	4	4	4	4	4	2	2	5	3	3	4	3
5	3	4	3	5	3	3,6	4	3	4	5	4	4	3	3	5	3,666667	4	3	2
6	3	5	4	4	5	4,2	4	5	5	5	5	5	3	3	5	3,666667	4	2	5
moy						2,833333	3				3,166667	3				3,111111	3	2,833333	2,833333
sch / Dim/éch						3					3					3		3	3
valeur finale						3					4					4		3	3

d. Statut

habitant	ergonomie						Hygiène				sécurité				la qualité des vues	niveau de sonorisation			
	banc public					moy	échelle	poubelle			éclairage public		sécurité	moy			échelle		
	forme	matériaux	dimension	nombre	position			dimension	nombre	position	moy	échelle						nombre	position
1	1	2	3	5	1	2,4	2	2	1	1	1,333333	1	1	2	5	2,666667	3	3	4
2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	2,333333	2	1	1
3	3	4	2	2	5	3,2	3	3	3	5	3,666667	4	4	5	5	4,666667	5	4	2
4	3	5	4	4	5	4,2	4	5	5	5	5	5	3	3	5	3,666667	4	2	5
moy						2,7	3,0				2,8	3,0				3,3	3,0	2,5	3
sch / Dim/éch						3					3					3		3	3
passant	ergonomie						Hygiène				sécurité				la qualité des vues	niveau de sonorisation			
banc public					moy	échelle	poubelle			éclairage public		sécurité	moy	échelle					
forme	matériaux	dimension	nombre	position			dimension	nombre	position	moy	échelle						nombre	position	
1	3	2	2	3	3	2,6	3	4	4	4	4	4	2	2	5	3	3	2	3
2	3	4	3	5	3	3,6	4	3	4	5	4	4	3	3	5	3,666667	4	3	4
moy						3,1	3,0				4,0					3,3	3,0	2,5	3,5
sch / Dim/éch						3					3					3		3	4
moy/éch.						3					3,5					3		3	4
valeur finale						3					4					3		3	4

e. Dimensions de confort urbain/échelle / réponses en %

	A	B	C	D	E	F	G
1	âge						
2	échelle	ergonomie	sécurité	hygiène	accessibilité	qualité des vues	le niveau de sonorisation
3	1	17%	0%	35%	5%	17%	17%
4	2	17%	17%	0%	5%	17%	35%
5	3	31%	35%	0%	80%	32%	17%
6	4	35%	35%	50%	5%	35%	16%
7	5	0%	14%	15%	5%	0%	15%
8	sexe						
9	échelle	ergonomie	sécurité	hygiène	accessibilité	qualité des vues	le niveau de sonorisation
10	1	13%	13%	32%	0%	17%	17%
11	2	17%	0%	0%	10%	17%	35%
12	3	35%	35%	0%	90%	35%	17%
13	4	35%	35%	50%	0%	32%	17%
14	5	0%	17%	17%	0%	0%	15%
15	statut						
16	échelle	ergonomie	sécurité	hygiène	accessibilité	qualité des vues	le niveau de sonorisation
17	1	17%	0%	35%	5%	17%	17%
18	2	35%	17%	0%	5%	17%	17%
19	3	35%	35%	0%	85%	17%	17%
20	4	13%	35%	50%	5%	35%	35%
21	5	0%	13%	15%	0%	14%	14%
22	profil						
23	échelle	ergonomie	sécurité	hygiène	accessibilité	qualité des vues	le niveau de sonorisation
24	1	13%	12%	33%	0%	13%	14%
25	2	17%	0%	0%	0%	0%	35%
26	3	35%	35%	0%	00%	35%	17%
27	4	35%	35%	50%	10%	35%	17%
28	5	0%	17%	17%	0%	17%	17%

Annexes n° 9 : l'observation ethnographique

a. Cas de la place publique Boudebza Saleh

POS Plaine Ouest - Place Fakhourine.
Dimanche 17/01/17 - T: 26°C - H. Durée de 18h00 - 18h30

Grille d'observation (par comptage)
Le confort d'usage

1- La fréquentation (pers/catég.) = Σ activités statiques (rubrique n°1)
62.
remarque :

2- Les activités *Statiques* : (intensité + durée)
a/ loisirs x x (3 Enfants)
e/ se restaurer x
h/ travailler
b/ socialiser/regrouper x x x x x x x x x
f/ observer x x x x x x x
i/ rêvasser
c/ communiquer x
g/ lire
d/ attendre
remarque : Vendeur (Cacao + Tlé) mobile.

3- Les distances sociales*
a/ Intime
b/ Personnel x
c/ Social x
d/ Public x
Remarque :

1000
+ 360
840

Fig. grille d'observation n°1
Source : auteur 2017

☑ à cette heure-ci, l'activité principale est très faible.
☑ le détournement d'usage (à passer activité principale) se fait à la recherche d'un meilleur champ visuel. (prendre photos)
☑ Le vendeur représente un point d'attraction
☑ Regroupement de la catégorie de moins de 15ans
☑ Changement le banc exposé au soleil par le banc placé à l'ombre.
+ 60 Femmes sont autorisées à traverser la place, l'espace devient une patrie / une
et les femmes moins de 60ans par la forte présence masculine
60ans homme s'assoient d'une manière à tourner le dos à la rue (prendre photos)
+ photos (15:18)
☑ tous l'utilisation d'une chaise hors place. (photos)
☑ Regroupement de 10 Etudiants (photos) (15:18)

